

2003 - N°168

RECHERCHES
ALPES-MARITIMES
ET CONTRÉES LIMITROPHES
RÉGIONALES



SOMMAIRE

Les travaux militaires à Antibes au XVIIe siècle

par Jean-Bernard LACROIX

Les lieux de mémoire militaires dans les Alpes-Maritimes de 1815 à nos jours

par Virginie PEIGNEY

Un ouvrage posthume d'Armand Lunel

par Roger KLOTZ

La politique urbaine de la ville de Nice durant l'entre-deux-guerres

par Marc LAFEUILLOUSE

La politique culturelle municipale à Menton sous la Quatrième République

par Jean-Pierre FREDIANI

Une métaphore du cinéma français : les sélections du festival de Cannes et la prime à la qualité

par Loredana LATIL

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

44e année

juillet-septembre 2003

N° 168

LES TRAVAUX MILITAIRES A ANTIBES AU XVII^e SIÈCLE

Jean-Bernard LACROIX

• La construction des remparts de la ville

C'est à Raymond de Bonnefons que l'on doit la conception des remparts d'Antibes. Dernière ville importante avant la frontière de Savoie, Antibes avait été dotée par Henri III du Fort Carré à l'entrée ouest de l'anse mais la protection de la ville elle-même ne consistait qu'en une médiocre ceinture de murailles héritée du Moyen Âge et sa prise par le duc de Savoie en 1592, lors de l'invasion de la Provence, montrait la nécessité de fortifications modernes suivant les nouveaux principes d'enceintes bastionnées. Raymond de Bonnefons qui est ingénieur pour le roi en Provence, Dauphiné et Bresse en 1600 se lance dans la construction d'une succession de places fortes d'Antibes à Martigues. Il conçoit la fortification d'Antibes en donnant à la ville la possibilité d'une large extension au delà de l'ancien mur à tours rondes, à l'intérieur d'une ceinture défendue par quatre grands bastions. Il les dénomme bastion du Roi, bastion de Guise (Charles de Lorraine duc de Guise est lieutenant général en Provence depuis 1595), bastion de Rosny (superintendant des fortifications et grand maître de l'artillerie, homme de confiance de Henri IV qui deviendra duc de Sully en 1606) et bastion du Dauphin (le futur Louis XIII né le 27 septembre 1601). Cette année là est à l'évidence celle de la fondation des remparts bastionnés car, malgré les réticences du président du parlement de Provence qui entendait concentrer ailleurs les efforts, Raymond de Bonnefons parvient à imposer ses vues en lançant le grand chantier des fortifications d'Antibes par le bastion du Roi puis celui de Guise en 1603. En effet, le 22 juin 1603, dans la maison de messire Annibal de Villeneuve sieur de Tourrette gouverneur de la ville et du fort d'Antibes, en présence de Raymond de Bonnefons ingénieur du roi pour les provinces de Languedoc, Provence, Dauphiné et Bresse et de Jean Bachelier commis au contrôle des fortifications d'Antibes et de Saint-Tropez, sont proclamés officiellement devant les consuls de la ville et plusieurs maçons, ouvriers, entrepreneurs et autres, la teneur des travaux de construction du bastion de Guise destiné à la fortification d'Antibes qui seront attribués aux enchères à la chandelle¹.

Le creusement du fossé sera donné « à la toise royale cube de six pieds de toute carraire »² à charge pour l'entrepreneur de creuser « tant pour le fondement de la muraille que pour la largeur nécessaire au fossé », quatre toises de profondeur et douze de large et de transporter les terres « tant sur le rampart dudit bastion que sur la contrescarpe du fossé³ jusques à cinquante ou soixante toises de distance ». Le transport sur la contrescarpe du bastion de Guise de la pierre tirée du fossé devant le bastion du Roi près de la porte de Saint-André sera également attribué à la toise cube de même que la construction de la muraille des éperons du bastion. Le sable sera mesuré au boisseau.

La chandelle est allumée. Nicolas Barbier de « Risse en Champagne »⁴ offre le creusement à cinq livres la toise. Les rabais se succèdent. Finalement Jehan du Pin de Cadenet offre un écu huit sous. On passe à l'enchère de la fourniture de pierres. Baptiste Gallot d'Antibes propose trois écus soit neuf livres la toise cube. Le dernier rabais offert par Nicolas Devandière est de six livres six sous. Pour la construction du bastion, la première enchère vient de Guilhen Raynaud maître maçon d'Antibes à raison de neuf livres la toise cube mais Baptiste Gallot l'emporte avec un rabais de deux livres à sept livres. Nicolas Devandière a la meilleure proposition pour le sable. Pourtant le gouverneur juge le coût trop élevé et décide de procéder à une nouvelle adjudication. Les enchères reprennent le 24. Le creusement des fossés proposé cette fois à trois livres sept sous par Gallot est adjugé à Jean Aubry « de Risse

¹ ADAM, 3E 27/89 f° 363 et suivant

² La toise vaut à Paris 1,95 m, la toise carrée 3,8m² et la toise cube 7,40m³. La toise royale est divisée en six pieds de 0,325 m. Le pied vaut 12 pouces soit environ 2,7cm le pouce

³ Mur extérieur du fossé

⁴ Aucune commune ne porte ce nom en Champagne, il s'agit vraisemblablement de la déformation de Reims

en Champagne » pour trois livres six sous. La fourniture et le transport des pierres reviennent à Nicolas Devandière moyennant cinq livres huit sous. Baptiste Gallot obtient la construction du bastion à raison de six livres dix sous. Pour le sable, seul Nicolas Devandière fait une offre à trois sous le boisseau.

Le 25 est signé le prix fait du creusement des fossés par Jean Aubry selon le marché. Il est cependant prévu que, si Aubry rencontre du rocher, le gouverneur s'engage à fournir gratuitement les « paulx, masses et ferramentz necesseres pour couper et arracher lesditz rocs » mais la pierre extraite reviendra au roi. Le paiement sera effectué mensuellement par le trésorier général de la marine du Levant. Il reçoit une avance de trois cents livres et s'engage à mener les travaux sans discontinuer avec tous les ouvriers nécessaires au chantier. Nicolas Barbier qui avait fait une offre s'associe à l'entreprise en se portant caution.

Le second prix fait avec Nicolas Devandière prévoit la livraison des pierres depuis le bastion du Roi jusqu'au bastion de Guise à raison de trois cents toises cubes d'ici à la fin du mois d'août et deux cents toises cubes les mois suivants. Il reçoit à titre d'avance mille cinq cents livres. Cette somme servira notamment à l'achat des chevaux nécessaires pour le charroi.

Le troisième prix fait concerne la construction par Baptiste Gallot du bastion « en la présente année a cousté de la porte de la fontaine de ceste dicte ville pour la fortiffication d'icelle nommée la bastion de Guise ». Conformément au devis, Gallot devra donner à la muraille une toise de talus sur quatre de haut, une toise d'épaisseur à la base « revenant à quatre pieds de large sur lesditz quatre toises en telle sorte que ladite muraille demeure apuyée sur ses esperons qui seront faitz et bastis de vingt pieds de longueur et troys piez de largeur chascung et attachés à la muraille en forme d'arcade distantz seullement de deux toises l'ung de l'autre, la haulteur desquels sera pris depuis la terre ferme qui se rencontrera eslevé a l'egal du courdon de la muraille ». Il taillera toute la pierre « pour le parement du coing de l'angle flanqué dudit bastion qui sera fait de quatre pieds de largeur de chascung cousté pour la force et anbellissement d'icelluy, laquelle pierre de tailhe luy sera fournie sur la contrescarpe dudict bastion aulx despens de sa Majesté ». Gallot est tenu de démarrer la construction le 1er août et de faire chaque mois deux cents toises cubes de maçonnerie qui seront payées mensuellement après réception des travaux par les officiers des fortifications conformément au dessin et mémoire de l'ingénieur Bonnefons. Gallot reçoit à titre d'avance six cents livres. Un apothicaire, Jean Rostaing se porte caution.

Le 28 octobre 1603⁵, Annibal de Villeneuve sieur de Turrettes signe un nouveau prix fait avec Baptiste Gallot qui s'engage à « continuer à faire et parfaire bien de deument le creusement et vuidange des terres du fondement des fossés du bastion de Guise » à raison de trois livres six sous la toise, prix consenti par Aubry qui a renoncé. Dans le nouveau marché Gallot promet de « coper le roc quy a esté trouvé dans ledit fossé dudict bastion du cousté de septentrion sans quil puisse rien prethendre sur la pierre quy en sera tirée, laquelle demeurera au proffict du roy, laquelle ledit Gallot sera tenu la couper en sorte quelle puisse estre employée a la massonerie dudict bastion et a cest effect la mettra en estat de pouvoyr estre thoisée et pour chascune thoise cube de ladite pierre luy sera payé la somme de quinze livres ».

Le 6 novembre 1603⁶ Pierre Robion, Honoré Martin, Honorat Bonneau et Antoine Jacomin estimateurs accompagnés de deux maçons, Guilhen Raynaud et Etienne Roy se rendent aux chapelles Saint-Sébastien,⁷ Notre-Dame d'Entrevignes et Saint-Pierre. En effet, sur ordre de Jean Bachelier commis au contrôle des fortifications, les pierres vont être utilisées dans la fortification et il convient d'en estimer la valeur pour indemniser la

⁵ ADAM, 3E 27/89 f° 763 v°

⁶ ADAM, 3E 27/89 f° 796 v°

⁷ Arazy indique qu'elle était située à l'emplacement où sera construite la demi-lune du bastion Dauphin

communauté. Saint-Sébastien compte cent soixante-quatorze cannes de murailles de deux pans de largeur « et faisant séparation de la pierre qui est ausditz murailhes ont estimé icelle à deux livres huit sous la canne se montant ladite pierre à quatre cent dix-sept livres douze sous n'ayant en ce compris les tuilles, chevrons et autres boys qui est au toict ». Pour Notre-Dame d'Entrevignes ce sont cent quatre-vingt-seize cannes de muraille de la même épaisseur ; la pierre vaut quatre cent soixante-dix livres huit sous « ayant faict réserve de quatre grandz pierres servant pour l'authel d'icelle église lesquelles demeurent aussy au proffict de ladite commune ». Enfin en « l'église et chappelle Saint-Pierre et maison ou habitoit le pauvre Saint-Lazare » on compte en tout cent cinquante-deux cannes de murailles de même épaisseur pour trois cent soixante-quatre livres sept sous de pierre, exception faite de quatre pierres d'autel.

La démolition est confirmée par Arazy à la fin du XVIIe siècle et la poursuite des travaux ne fait pas de doute mais nous n'en connaissons pas le détail car les archives notariales d'Esprit Mellian qui consignait les actes des ingénieurs et du gouverneur d'Antibes ont disparu pour la période de janvier 1604 à février 1607⁸.

En 1607, les maîtres tailleurs de pierre Jean-Antoine Gallot et Barthélémy Millot travaillent aux fortifications sous la conduite de Jean de Bonnefons à qui ils doivent deux cents livres⁹. Au mois de juillet, celui-ci succède à son père à la direction des fortifications, Raymond de Bonnefons venant de décéder accidentellement lors de la manipulation d'une pièce d'artillerie¹⁰. Jean qui était déjà associé aux travaux comme ingénieur et est allié à une famille antiboise par son mariage avec Valentine Albarnon achève les fortifications. Le 14 mai 1608, Pierre Albarnon et le capitaine Jacques Bresson, entrepreneurs de la fortification d'Antibes, achètent au marchand Jean Raynaud, cinq cent cinquante boisseaux¹¹ de chaux qui seront livrés près de la courtine « quy ce faict entre les bastions de Guize et de Rony »¹² pour le mois de juin prochain à raison de quatorze sous le boisseau. L'acte est signé en présence de Jean de Bonnefons ingénieur ordinaire du roi des provinces de Languedoc et de Provence¹³. Le 16 mai, ils complètent leur commande par mille quatre cents boisseaux de chaux à livrer en septembre par les marchands Claude Amelly et Pierre Paulian. Le 18 septembre les entrepreneurs sont payés deux mille huit cents livres comme solde du prix des ouvrages et constructions réalisées conformément au marché¹⁴.

En 1609, on travaille au dernier des quatre bastions, celui du Dauphin. Le 14 janvier, sur la demande de Claude d'Estienne lieutenant du comte du Bourg, gouverneur d'Antibes, et du capitaine Jacques Bresson, commis au contrôle des fortifications, Honoré Motton estimateur et Louis Meynier maître maçon à Antibes et expert, se rendent sur le bastion du Dauphin « qui se faict pour lesdiz fortifications pour voyr et visiter les ouvrages faictz en icelluy tant en matériaux que creusement des fondementz et vidange des terres ». Deux cent quatre toises de fossé ont été creusées, les terres évacuées et cent quatre vingt trois toises de pierre ont été fournies pour la construction des murailles par les entrepreneurs Baptiste et Jean-Antoine Gallot¹⁵. Le 7 février un nouveau rapport fait état de quatre-vingt-seize toises cubes pour le creusement correspondant à trois cent dix livres huit sous, cent quarante-deux

⁸ Les seuls minutiers qui subsistent sont ceux de Calvy de 1604 à 1612 avec des lacunes en 1608 et de Textoris de 1602 à 1610 mais partiellement. Les minutiers des autres notaires d'Antibes n'ont pas été conservés

⁹ ADAM, 3E 27/90 f° 815

¹⁰ Sully écrit au roi en juillet 1607 : « Il est arrivé un accident en Provence qui m'apporte du des plaisir ; c'est la mort de deux de vos ingénieurs à scavoir Bonnefons et le jeune Errard »

¹¹ Boisseau : mesure valant 13 litres à Paris

¹² ADAM, 3E 27/90 f° 508

¹³ Le règlement est soldé le 20 août 1608

¹⁴ ADAM, 3E 27/90 f° 836 v°

¹⁵ ADAM, 3E 27/91 f° 36, autres rapports les 7 février (f° 140 v°), 28 février (f° 199 v°), 4 avril (f° 310 v°), 24 avril (f° 362)

toises cubes de pierre de taille pour six cent dix livres douze sous et sept cent soixante boisseaux de sable livrés près du bastion à deux sous le boisseau. Trois semaines plus tard ils ont approvisionné mille sept cent cinquante boisseaux de sable et préparé la pierre brute destinée à quatre-vingt-cinq toises cubes de murailles. Le 4 avril, on a apporté depuis le début du mois de mars quatre-vingts toises cubes de pierre et cinq mille boisseaux de sable. Le 28 avril, les estimateurs Honoré Motton et Antoine Jacomin se rendent « en la terre qui est dans le bastion de Guise et le long de la courtine qui joint le bastion Daulphin et en autres terres hors la ville proche de la pointe dudict bastion Dauffin pour voyr et viziter les dommages quy ont esté donnés au bled quy a esté semé au susdite terre par le sieur Alexandre de Grimault¹⁶ cy devant seigneur dudict Antibes, seigneur de Caigne, le tout par moyen de la construction desditz courtine et bastion, de la vidange des terres quy se tirent du fondement de ladite cortine et le chemin quy se doit faire au millieu de ladite terre quy est dans ladite ville pour y passer les charrettes et entrepos de matériaux ». Ils fixent le dommage à soixante livres avec le consentement de Jean Bonnefons ingénieur des fortifications. Le 27 avril 1609¹⁷, Antoine du Mayne sieur du Bourg et de l'Espinasse, gouverneur d'Antibes, Antoine Fellix, contrôleur général de la marine du Levant, et Jean de Bonnefons ont rassemblé plusieurs maçons et entrepreneurs qui ont été informés « suyvant les criées, proclamations et assignations quen ont esté faictes dès hier a voix de trompe et cry public par tous les lieux et carreffours dudict Antibes accoustumés et encores ez villes et lieux de Grasse, Vence, Saint Pol, Biot, Tourrette, Cannes et Vallauris » pour leur faire connaître « les ouvrages à faire en la présante année pour les fortiffications dudict Antibes ». Les travaux seront attribués au rabais à celui qui offrira les meilleures conditions de prix avant « l'estainct de la chandelle ».

Le marché de l'année porte sur la continuation de la « fasse du bastion Daulphin qui flanke le bastion royal de soixante toise de longueur et troys thoises et demy dhaulteur au bout de laquelle sera faicte une espaulle¹⁸ de douze thoises de diametre et le flanc de quatre thoises de largeur et la murailhe sera constante en tallus par dehors de quatre piedz ung ; l'espaisseur d'icelle sera prinse de neuf piedz en son fondement et réduite de troys piedz sur quatre thoises de haulteur ». Il sera fait « un empiettement a ladicte murailhe d'ung pied et demy de sortie et de troys pieds de proffondeur ». On commencera aussi la courtine suivante avec la même hauteur et épaisseur que la précédante. Au cas où il faudrait « faire des ancrs au derriere desdictes murailhes depuis le manquement de la terre ferme, il fera icelle de deux thoises de longueur et troys pieds d'espaisseur distantes de dix piedz l'une de l'autre ». Pour fonder la muraille, on prévoit de faire un fossé de six toises de large et de trois de profondeur. La terre qui en sera tirée sera portée tout au long des remparts derriere le bastion et la courtine.

Les ouvrages consistent également en deux corps de garde qui seront construits l'un au bastion de Rosny, l'autre à la porte royale mesurant chacun six toises par trois et trois de haut. Les murs auront un pied et demi d'épaisseur à la base et un pied en haut. Celui à qui sera adjudgé la maçonnerie fournira toute la pierre brute tirée des fossés et du fossé du bastion royal ainsi que la chaux et le sable. La muraille sera enduite de bon mortier. L'entrepreneur devra prendre un maître maçon qui lui sera désigné par les officiers des fortifications pour la conduite du travail et qui sera payé vingt sous par jour. Après avoir allumé la chandelle, la mise à prix est fixée à vingt-cinq livres la toise cube pour le premier article de la maçonnerie. Seul Baptiste Gallot¹⁹ a offert un rabais d'une livre pendant que trois chandelles se sont

¹⁶ Grimaldi

¹⁷ ADAM, 3E 27/91 f° 371

¹⁸ L'épaulement du bastion (ou orillon) est l'endroit où la face (mur de la partie saillante du bastion) se joint au flanc (mur raccordant la courtine laquelle joint deux bastions)

¹⁹ Baptiste Gallot est cousin de Jean-Antoine Gallot, neveu d'Antoine Gallot ingénieur du roi en Provence (f°747 v°)

consommées. Pour le deuxième article du creusement des fossés et transport des déblais personne ne fait d'offre. Le contrôleur décide de recommencer l'enchère le lendemain mais elle est tout aussi infructueuse. Le surlendemain une nouvelle séance est plus avantageuse pour l'administration royale. Alexandre Lause d'Antibes et un autre notaire de Vallauris y participent obligeant Baptiste Gallot à descendre à dix neuf livres quatre sous. L'autre lot qui consiste dans le creusement des fossés est convoité par Nicolas Jaume pour trois livres huit sous la toise cube. Mais persistant dans son désir de diminuer le coût de la construction le contrôleur remet une nouvelle fois les ouvrages à l'enchère. Le 30 avril seuls les notaires Jean-Antoine Mère et Alexandre Lause²⁰ participent et obtiennent le lot de construction des murailles moyennant dix neuf livres par toise cube. Pour le creusement, Baptiste Gallot finit par l'emporter face à maître Lause moyennant deux livres quinze sous la toise.

Le 1er mai est signé le prix fait de la construction de la face du bastion du Dauphin et de la courtine qui flanque le bastion du Roi avec le gouverneur d'Antibes et Jean de Boneffons ingénieur des fortifications en Provence et en Languedoc. Maître Lause dispose d'un délai d'un an pour l'achèvement des ouvrages. Le même jour le notaire Esprit Meillan rédige le marché attribué à Baptiste Gallot pour « faire et creuzer le fondement des murailles quy doibvent estre faictes en la fasse du bastion Daulphin quy flanque le bastion Royal et la courtine suyvante de six thoises de largeur et troys thoises de proffondeur ». Le 17 juin, le gouverneur fait procéder à l'estimation de la propriété d'Antoine Amelly située au quartier de la Ferraye, touchée par les travaux de construction. L'indemnisation se monte à neuf cent quatre-vingt-dix livres²¹. Alexandre Lause s'associe le capitaine Louis Léon pour moitié et reçoit le 7 mai à titre d'avance trois cents livres versées par Honoré de Serre trésorier général de la marine pour financer la préparation au chantier et s'approvisionner en matériaux²². Ils rencontrent d'ailleurs des difficultés puisque le 20 août mille deux cents boisseaux de chaux commandés à Pierre Paullian marchand pour moitié et Jean-Antoine et Pierre Abos de Vallauris pour l'autre moitié à raison de quatorze sous le boisseau n'ont pas été livrés dans les délais impartis bien qu'ils aient été payés²³. Le 25 août, capitaine Louis Léon achète quatre mille quintaux de bois à Pierre Ardisson du Cannet « en billons propre à faire cuyre fours à chaulx et de la quallité telle que puissent entrer dans la bouche et porte d'ung four a chaulx de six rups chascung quintal ». Il devra livrer le bois à la Napoule près du rivage à raison de mille quintaux²⁴ pour la saint Michel²⁵ et mille quintaux à la fin de chaque mois de février, mars et avril prochain²⁶.

Le 7 septembre, Luc Aravene s'engage à fournir « toute la pierre à faire de chaulz qui sera requise et necessere pour ramplir le four à cuyre chaulz qui est à present en la terre que Antoine Amelly dudict Antibes a située dans ladite ville au quartier de la Ferraille proche de castellet ». Il fera quatre fournées de chaux, la première pour le 10 novembre, la seconde pour mars prochain, la troisième pour mai et la dernière pour juillet 1610 à raison de cinquante-deux livres dix sous par four. La fourniture intervient dans le délai imparti²⁷. Au début du mois de septembre, Baptiste Gallot se plaint de ne pas avoir été payé des mille cinq cents livres comme convenu pour continuer les travaux de fortification. Honoré Guide commis du trésorier, répondant à la sommation, affirme qu'il ne pouvait payer faute de rapport d'estimation des travaux mais y consent finalement sous la pression de Claude d'Estienne

²⁰ ADAM, 3E 27/91 f° 382

²¹ ADAM, 3E 27/91 f° 492 et 497 v°

²² ADAM, 3E 27/91 f° 422v°

²³ ADAM, 3E 27/91 f° 709 v°

²⁴ Le quintal représente six rups de vingt livres chaque à Antibes, la livre correspond à environ 380 gr

²⁵ 29 septembre

²⁶ ADAM, 3E 27/91 f° 730 v°

²⁷ ADAM, 3E 27/91 f° 778 v° quittances des 25 janvier et 22 avril 1610

lieutenant du gouverneur²⁸. Baptiste Gallot qui avait recruté quatre maîtres maçons de la ville de « Douceaygue »²⁹ a dû se résoudre à les congédier et à suspendre les travaux. Les maçons sont rentrés et bien qu'ayant touché l'argent, Gallot ne peut reprendre le chantier. Mais Guide estime l'argument irrecevable car il n'avait pas à les licencier puisqu'il avait déjà l'engagement d'être payé lorsqu'il l'a fait.³⁰

Le 16 décembre 1609, Louis Léon est sommé de régler le bois coupé pour les fours à chaux qui n'est toujours pas payé. Mais il rejette la faute sur le fournisseur qui ne l'a pas livré à la Napoule à la date fixée. Lorsqu'il a envoyé des bateaux pour charger le bois ils sont revenus vides et à présent il ne peut envoyer « aulcungz bateaux à cause du mauvais temps quil reigné »³¹. Malgré quelques difficultés, les travaux avancent à un rythme soutenu. Le 30 octobre 1609³², Henri Motton estimateur procède au constat des travaux effectués par Baptiste et Jean-Antoine Gallot au bastion Dauphin et à la courtine qui le relie au bastion de Guise. Ils ont fait cinq cent quarante-sept toises et cinq pieds de muraille pour un montant de dix mille cinq cents quatre-vingt livres. Quant aux « fondementz et fossés » ils ont retiré mille deux cent vingt-neuf toises cubes de déblais pour trente-huit livres soit un total de quatorze mille quatre cent cinquante livres.

La réception des travaux en présence de l'ingénieur Jean de Bonnefons et de Claude d'Estienne lieutenant du gouverneur est consignée par le notaire le 21 octobre 1611 après rapport des experts qui ont mesuré cinq cent quatorze toises un pied six pouces de maçonnerie à la face du bastion Dauphin pour une valeur de neuf mille sept cent vingt-deux livres huit sous et quatre deniers. Le creusement des fossés devant la face du bastion représente trois mille deux cents toises se montant à la somme de huit mille huit cents livres³³.

A la fin du règne de Henri IV l'essentiel des travaux de fortification de la ville est réalisé même si des améliorations devront parfaire l'ouvrage dans les années suivantes.

• Le château du gouverneur

Conséquence de la réalisation de la place forte, le roi rachète en 1608 la seigneurie d'Antibes qui lui assure le contrôle de la ville et divers avantages en nature : château pour la résidence du gouverneur, moulins et fours pour les subsistances. Le gouverneur s'emploie dès 1609 à réhabiliter les nouveaux biens du roi qui a fait l'acquisition de la seigneurie à Alexandre Grimaldi et, pour un douzième, à Henriette de Savoie femme de Charles de Lorraine duc de Mayenne. Le sieur du Vair premier président du parlement de Provence en a pris possession pour le roi : les propriétés comptent notamment des moulins sur la Brague et le château de Grimaldi à Antibes dont l'état laisse à désirer.

Le 3 septembre 1609, capitaine Baptiste Gallot « ingénieur », Louis Meynier maître maçon et Barthélémy Talladoire charpentier, se rendent au château sur ordre d'Antoine Serre trésorier général de France dans la généralité de Provence pour estimer les réparations à réaliser afin d'en faire la résidence du gouverneur. Dans la tour du pigeonier huit chevrons, douze planches de mélèze et deux cents tuiles seront nécessaires pour refaire la toiture. On y fera également deux portes. Cinq cents tuiles sont à changer sur le toit du château. Deux cheminées ont besoin de réparations. Dans la salle du côté du midi, il faut prévoir deux grandes fenêtres et « racomoder la porte de gipperie ». Dans deux chambres de la plus haute galerie du côté du couchant on confectionnera quatre portes. « Pour racomoder une croisière,

²⁸ ADAM, 3E 27/91 f° 776 v°

²⁹ Dolceaqua

³⁰ ADAM, 3E 27/91 f° 780 v°

³¹ ADAM, 3E 27/91 f° 1374 v°

³² ADAM, 3E 27/91 f° 1171 v°

³³ ADAM, 3E 27/91 f° 385 et 388 v°

le courredou et la voulte » la dépense se montera à neuf livres. Cinq fenêtres sont à changer dans la plus haute galerie du côté du levant et huit dans deux autres chambres. La réparation du cellier et de la porte de la chapelle coûtera neuf livres. Il convient de faire une porte et une fenêtre à la grande salle et de réparer son cellier. Cinq fenêtres dans la première galerie du côté du levant sont estimées cent vingt livres. Il faut aussi réparer plusieurs fenêtres des chambres qui donnent sur cette galerie. Une porte est prévue à la boulangerie. Dans la grande et dans la petite cuisine, diverses réparations concernent notamment la cheminée, le four, le contrefeu et des fenêtres. On blanchira la façade de la galerie du côté du levant pour soixante livres. Diverses améliorations concernent l'écurie. Enfin quatre-vingt-dix livres sont consacrées au pont-levis et à la porte du château. Le total des dépenses se monte à huit cent soixante dix-sept livres³⁴.

Moins de trois ans plus tard en mai 1612, on doit à nouveau intervenir sur la toiture. Laurent Semerye de San Remo maître maçon demeurant à Antibes qui en est chargé par Vincent Guide viguier royal député par Gilbert Badier trésorier de France en Provence remet également en état les moulins à blé du roi sur la Brague moyennant deux cent quatre-vingt-dix huit livres. Il achevera les ouvrages pour le mois de juillet³⁵.

L'année suivante, le 26 février 1613³⁶, capitaine Baptiste Gallot s'engage envers Gilbert Badier à faire les réparations de l'église paroissiale, du château, des écuries et des fours à pain du roi à Antibes. Dans le clocher de l'église il réalisera une voûte en maçonnerie au-dessous du clocher. Il devra couvrir ledit clocher « à pavillon et employer les chevrons et autres boys, le plastre, thuilles, clefz de fer et autres ferramente y requise et necessaire ». Au château, il fera dans la grande salle du côté du levant une porte en bois blanc recouverte de mélèze et une fenêtre en mélèze ; il fixera sept grands chassis de mélèze de la taille des fenêtres dans la galerie la plus basse et dans la cuisine, « remplis de toile encirée » et devra faire en sorte qu'elles puissent se fermer. Il réparera la cheminée de la cuisine et mettra « deux pierres de tailhe a feu » au foyer, refera la toiture du côté de la ville en employant cinq cents tuiles. Il réalisera dans la partie du château appelée l'Infernet une prison pour la garde des prisonniers avec une muraille de trois cannes de haut, d'une canne de large et deux pans d'épaisseur. Entre « ladicte prison criminelle et autre civile la joignant fera une voulte de bonne massonerie de la contenance de cinq cannes de murailles et l'espaisseur que sera requise avec aussy la porte d'icelle prison civile de table de melle³⁷ fourrée de bois blanc avec ses gondz, pallamelles, grille et a la petite fenestre quy sera en ladicte porte ses feronilhz serrure et clefz de la quallitté que sera requise ». Il faudra recouvrir le toit de l'écurie, réparer la bouche du four. Dans le four situé dans la vieille ville, Gallot changera entièrement toute la pierre du plan « pour estre toutes rompues bruslées et crusées » et mettra à la bouche du four les deux pierres nécessaires. Enfin il changera cinq pierres au plan de l'autre four appelé Saint-Sauveur et en réparera la voûte. Gallot dispose de six mois pour réaliser les travaux moyennant trois cent cinquante livres qui a été l'offre la plus basse « à l'inquant public et à l'estain de la chandelle ». Un tiers sera payé comptant pour l'achat des matériaux. Mais finalement « prévenu de crisme de leze Majesté », Gallot a été condamné à mort par arrêt de la cour du Parlement et exécuté³⁸. Ses biens ont été confisqués au profit du roi et les travaux n'ont pas été réalisés. Aussi Claude d'Estienne est mandaté pour refaire un marché. L'estimation des travaux est de six cent soixante-seize livres. C'est Jean de la Fontaine d'Antibes qui est retenu pour construire les prisons civiles et criminelles, exécuter les réparations prévues dans le château, notamment la toiture, faire une voûte de bonne

³⁴ ADAM, 3E 27/91 f° 792 v°

³⁵ ADAM, 3E 81/16 f° 222

³⁶ ADAM, 3E 27/92 f° 180 v°

³⁷ melle : mélèze

³⁸ ADAM, 3E 27/92 f° 1058

maçonnerie au clocher de l'église et « la pointe dudit clochier aussy de bonne massonerie conforme a celluy du couvent dudict Antibes³⁹ », enfin réparer les fours. La moitié du prix lui est versée à titre d'avance pour se procurer les matériaux. Le marché précise qu'il « sera permis audict de la Fontaine de prendre et se servir des pierres des vieilles masseures qui sont inhutiles au tour dudict chasteau et du vieulx boys qui sera ausdictz lieux ». Tout devra être terminé au mois de mars 1614.

• Les problèmes de défense sur la mer

Après le renforcement des défenses de la ville qui parachève l'amorce de fortification du XVI^e siècle consécutive aux guerres d'Italie, Antibes ne connaît plus de grands chantiers de construction pendant plus d'un demi-siècle. Seuls quelques travaux limités assurent tant bien que mal l'entretien ou confortent les ouvrages lors de crises. En 1632 pourtant, Richelieu grand maître de la navigation demande à son lieutenant en Provence, Henri de Seguiran, de faire une enquête sur les fortifications de la province qui conclut à un état de délabrement assez général. A Antibes, où il se rend le 21 février 1633, c'est le front de mer qui présente le plus de faiblesses et qu'il faut renforcer. Le 7 octobre 1634, les consuls confient à Curraud Gallien, maçon d'Antibes, le soin de « hausser à chaux et sable la muraille de la courtine du port » sur toute sa longueur et d'une hauteur supplémentaire de six pieds moyennant quatre livres quinze sous la canne carrée⁴⁰. Les autorités militaires réalisent aussi quelques travaux d'entretien qu'atteste l'achat de huit muids⁴¹ de chaux par Jean de Boyer sieur de Choisy enseigne de la compagnie de Monsieur de la Barben gouverneur à Antibes. Jean Jourdan et Jean Antoine Jacomin de Vallauris promettent de la livrer « en pierre et non poulière de celle quilz fairont au four quilz ont ramply estant au terroyr de Vallauris quartier de la Marine appellé de Barraille » pour le mois de mai au prix de trois livres deux sous le muid⁴². A la fin de l'année, le sieur de Choisy achète à Jean Paul Nicolas, fabricant de tuiles à Cagnes, la quantité de trois mille « mallons de demy pan de large a tout carré bien lis, cuitz et conditionnés ». Il demande à ce qu'ils soient livrés à Antibes au lieu appelé Tourraque pour le mois de mai suivant au prix de dix sous la centaine soit quinze livres⁴³ mais on ignore leur destination, peut-être le château.

La guerre a été déclarée à l'Espagne le 23 avril 1635. Le 14 septembre 1635, les Espagnols s'emparent des îles de Lérins. Le 23 septembre, Henri de Seguiran conseiller du roi, lieutenant général pour « Mgr l'eminantissime cardinal duc de Richelieu » se procure cent paires de rames auprès d'un patron d' « Oultry en la rivière de Gênes », Ambrosio Moro⁴⁴. Le 3 mars 1636, le maréchal de Vitry, lieutenant général des armées du roi qui se trouve à Cannes, craignant une attaque d'Antibes par les Espagnols qui tiennent les îles de Lérins, ordonne à Jean de Bonnefons ingénieur des fortifications résidant à Antibes « de faire et construyre la meuraille, terrassement et defance nécessaires à l'endroit de la Tourraque dudict Antibes, ayant recogneu sur le lieu que ceste endroit est fort mauvais et aisé à surprendre ». Les dépenses seront à la charge des vigueries d'Antibes, de Grasse et de Saint-Paul⁴⁵. En raison de l'urgence, il fixe au 25 mars le délai d'achèvement des travaux.⁴⁶ Dès le 4 mars Jean de Bonnefons arrête le contenu des divers aménagements consistant dans le

³⁹ Ils s'agit du couvent des Cordeliers

⁴⁰ ADAM, 3E 27/49 f° 312

⁴¹ le muid vaut 6 rups ou 120 livres

⁴² ADAM, 3E 27/106 f° 219 v°, 30 avril 1634, le paiement de la marchandise livrée est effectué le 28 mai

⁴³ ADAM, 3E 27/106 f° 773, 4 décembre 1634, le règlement a été effectué le 19 juin après livraison de la marchandise

⁴⁴ ADAM, 3E 27/73 f° 76, il s'agit de Voltri à 15 kms à l'ouest de Gênes

⁴⁵ Saint-Paul règle la part de la viguerie le 25 mars (3E 27/65 f° 112 v°) et Grasse le 21 avril (f° 160)

⁴⁶ ADAM, 3E 27/65 f° 91

rehaussement de cinq pieds de la muraille au devant des maisons sur dix-huit toises, dans son prolongement du côté du levant jusqu'au rocher appelé l'Esperon, joignant la vieille ville en trois pans de muraille, faisant en tout trente-deux toises de longueur, avec deux toises et demi de hauteur. Du côté du ponant, la muraille sera construite jusqu'à la porte de la Tourraque afin que les rondes passent du côté de la mer sur la longueur de dix-huit toises avec deux toises et demi de hauteur et deux pieds d'épaisseur. On rehaussera d'une toise la muraille qui joint la maison d'Arasy et on lui augmentera l'épaisseur d'un pied un quart. On fera de même avec les deux murailles qui joignent « la guerite qui est en la place de Millot ». L'ensemble représente quarante-huit toises deux pieds cube de muraille à réaliser en pierre avec « bon mortier, chaux et sable enduite aux deux faces ». Il interdit aux entrepreneurs de prendre « aucunes pierres en la mer au devant des dites murailles a cause quelles luy servent de deffiance ». Le 6 mars les travaux sont attribués aux enchères à Honoré Meinier maître maçon d'Antibes comme moins disant à raison dix-sept livres dix sous la toise cube soit huit cent quarante et une livres huit sous en présence de Honoré de Robert sieur d'Escragnolle lieutenant de gouverneur à Antibes. Le 17 mars, alors qu'il est toujours à Cannes pour défendre la ville et reprendre les îles de Lérins, le maréchal de Vitry prend la décision d'interdire aux « patrons et maîtres de fabrique d'un vaisseau neuf qui est dans le port d'Antibes de le sortir dudit port, l'arrestant pour le service du roy enjoignant au sieur d'Escragnolle lieutenant pour sa majesté dudit Antibes et aux consulz de tenir la main à l'exécution de ceste presante ordonnance ». Le 18 mars le commandement est signifié à Honoré Raynaud « directeur du vaisseau neuf a present ancré dans le port »⁴⁷. En juillet 1636, Curraud Gallien maître maçon d'Antibes achève le corps de garde que Dominique Trabuc, Jean Pons, Jean Prunier et Christol Brouchon maçons de Marseille « ont commence de fere a la porte du port » comme entrepreneurs « prix faictiers et assossies respectivement à la construction des murailles de la fortification de la dite ville d'Antibes »⁴⁸. Il a rehaussé les murs et fait la toiture avec une pente de « deux pans pour canne » au prix de vingt-huit livres déduction faite de cent quatre-vingt-neuf livres à quoi sont estimés divers matériaux, poutres, chevrons et « toute la chaux qui est dans deux sueilles⁴⁹ quy sont tout proche le flanc du bastion de Rosni et autre proche la fontaine y en ayant environ neuf muys ». Jean de Bonnefons ou, s'il est absent, son fils Pierre, lui aussi ingénieur, sont chargés de la réception des travaux. Le 6 octobre 1636⁵⁰ c'est finalement Jean de Bonnefons et Pierre Fabre commis de Pierre Felix contrôleur général de la marine du Levant qui constatent que les travaux ont bien été réalisés conformément au devis et notamment « toutes les murailles faictes par ledict Gallien dument induytes tant dedans que dehors a pierre veue ».

Les îles de Lérins ont été reprises le 22 août 1636. Soucieux de la défense de la place, Eleonor de Tavannes marquis de Montpezat lieutenant colonel au régiment de galères commandant par provision du château et de la citadelle d'Antibes fait exécuter en 1638 deux affuts de canons neufs par Louis Serras maître d'ache⁵¹ et lui fait réparer tous les autres à la citadelle et au fort⁵².

C'est vraisemblablement à cette époque, au début des années quarante, alors que le comte de Chavigny⁵³ secrétaire d'Etat aux affaires étrangères est gouverneur en titre

⁴⁷ ADAM, 3E 27/65 f° 104 v°

⁴⁸ ADAM, 3E 27/65 f° 233 v°, 14 juin 1636

⁴⁹ cloaque ou fosse

⁵⁰ ADAM, 3E 27/65 f° 330

⁵¹ terme désignant les charpentiers de marine

⁵² ADAM, 3E 81/38 f° 306

⁵³ Léon de Bouthilier comte de Chavigny diplomate, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sous Richelieu fut écarté par Anne d'Autriche et Mazarin après 1643. Il mourut à 44 ans en 1652

d'Antibes que le roi envoie M. de Fabert⁵⁴ pour inspecter la place et donner son avis sur la fortification. Pierre de Bonnefons ingénieur des fortifications en Provence et Languedoc comme son père en a laissé un dessin qui prévoyait déjà, outre une ceinture de bastions autour du Fort Carré, trois demi-lunes qui ne seront réalisées que beaucoup plus tard à la ville ainsi qu'un bastion plat sur le rempart de la marine, resté à l'état de projet jusqu'au XVIIIe siècle. Mais la menace s'est éloignée, et faute de crédits, les travaux sur les fortifications sont négligés. Le gouverneur ne réside d'ailleurs pas et c'est par procuration, le 7 mars 1649, que le comte de Chavigny fait construire dans la citadelle un four à pain de six pans de largeur par Jean Baptiste Bourguignon maître maçon au prix de soixante livres⁵⁵.

Le port d'Antibes s'ensable régulièrement ce qui gêne considérablement la navigation et présente un sérieux inconvénient pour l'armée. Il n'a pas été creusé depuis plusieurs décennies et la situation est devenue délicate pour le trafic maritime mais la ville n'a pas pu jusqu'alors faire face à cette dépense. En 1647, une importante taille est imposée sur tous les habitants pour réaliser l'opération qui est mise à l'enchère au rabais. Le 14 janvier 1648 le marché est attribué à Honoré Raynaud, marchand, qui dispose de deux ans pour creuser le bassin du port, réaliser un chenal et une jetée⁵⁶. Les travaux d'envergure durent au moins trois ans et le gouverneur les complète par un bastion défensif. En effet, le 18 mai 1652, Louis Raynaud et Honoré Jacomin entrepreneurs « du bastion du port du costé du Levant y nouvellement construit » donnent quittance à Arnaud de Campelz lieutenant du gouverneur pour le comte de Chavigny qui est absent de la somme de deux mille livres dont ils ont été réglés pour le prix de cent toises de murailles « faits par lesdits entrepreneurs audict bastion à raison de vingt livres la thoise cube suivant le thoilage fait par le sieur de Bonnefons ingénieur »⁵⁷. Les travaux se poursuivent le reste de l'année si l'on en juge par des approvisionnements ultérieurs. Le 14 avril, Honoré Jacomin maître maçon a acheté à Biot dix muids de chaux « le muey de six rups chascun quintal ou soyt six charges de grosse beste »⁵⁸. Elle devra être livrée pour le 15 mai au lieu de la Garde. Il commande de nouveau cinquante muids de chaux le 30 juillet⁵⁹ à raison de quinze livres six sous le muid pour le 31 août suivant⁶⁰.

Le bastion du port a été conçu par Pierre de Bonnefons qui s'est fixé à Antibes où il s'est marié à Marguerite Flour et a eu un premier fils Jean en 1633. En 1649, il signe de nombreux actes dont une promesse concernant la cargaison de blé de deux vaisseaux flamands ancrés dans le port d'Antibes⁶¹ et l'achat d'un casal⁶². En 1650, il complète son bien par l'achat d'une vigne⁶³ et, en fin d'année, loue pendant trois mois un magasin à la confraternité Saint-Bernardin moyennant quarante-trois livres pour entreposer une prise de

⁵⁴ Le maréchal de Fabert né en 1599 s'est illustré à la retraite de Mayence en 1635 puis dans de nombreux sièges à Saverne (1636), Landrecies (1637), Chevas (1639), Collioure (1642). Il finit gouverneur de Sedan qu'il fortifia et où il mourut en 1666

⁵⁵ ADAM, 3E 27/126 f° 76

⁵⁶ les travaux du port d'Antibes feront l'objet d'un autre article

⁵⁷ ADAM, 3E 27/128 f° 194. Les îlots Sainte-Claire et Saint-Jaume à l'est sont deux rochers reliés par le grand mole du port d'Antibes ; c'est sur le second que l'on construit le bastion du port (actuellement chantier naval Opéra)

⁵⁸ ADAM, 3E 27/128 f° 159 v°

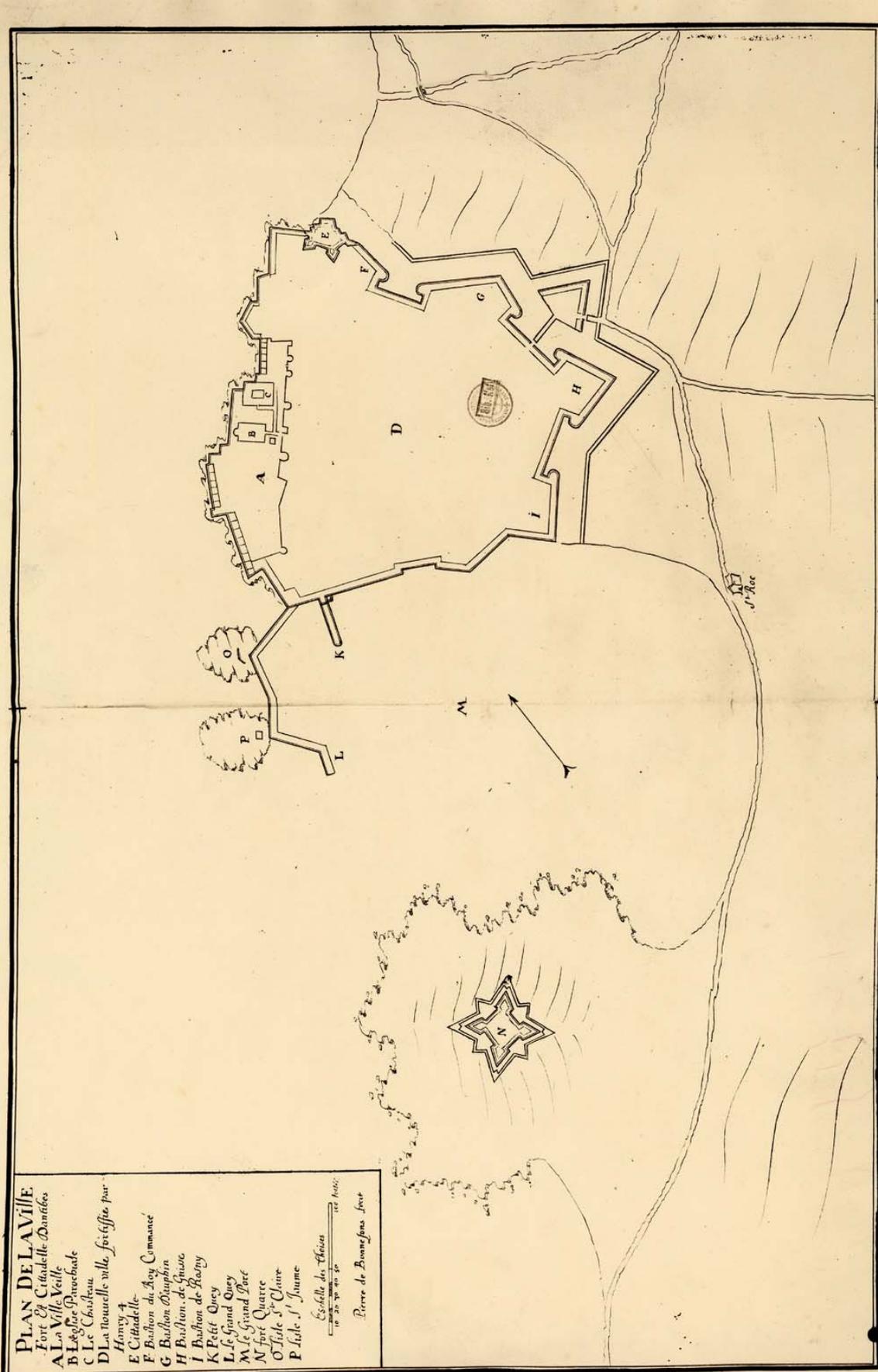
⁵⁹ ADAM, 3E 27/128 f° 267

⁶⁰ aucun autre acte ne permet de préciser les travaux du bastion du port. En effet la plupart des minutiers des huit notaires qui exercent à Antibes entre 1648 et 1652 sont incomplets (lacunes de 1652 pour Lausse, de 1649 à 1651 pour Issargaud, de 1651 pour Textoris, de 1648-1649 et 1651 pour Augier, de 1649-1650 pour Bonneau, de 1652 pour Boucan, de 1648-1649 et 1651 pour Esprit Mellian et 1650 pour Gaspard Mellian)

⁶¹ ADAM, 3E 27/126 f° 255

⁶² ADAM, 3E 27/126 f° 65

⁶³ ADAM, 3E 27/111 f° 15 v°



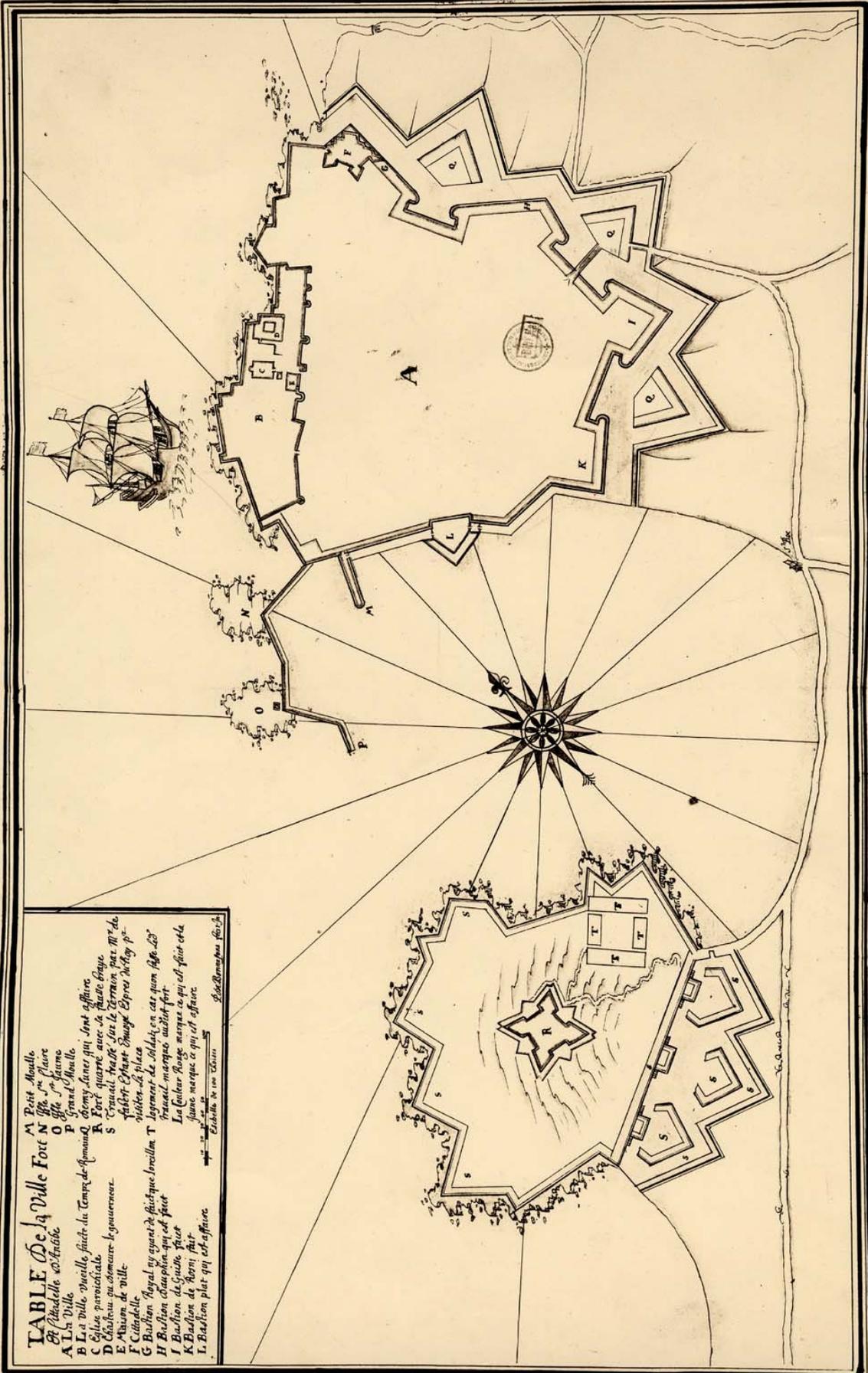


TABLE De la Ville Fort N.
de la Nouvelle-Orléans

A La Ville
 B La Ville nouvelle, finit du Temps de l'ancien
 C Eglise paroissiale
 D Chateau ou demeure le Gouverneur
 E Maison de ville
 F Citadelle
 G Bastion Royal, ne ayant de finit que l'ancien
 H Bastion d'aujourd'hui, qui est finit
 I Bastion de l'ancien fort
 K Bastion de l'ancien fort
 L Bastion plat qui est efface
 M Petit Moulin
 N Le fort de la ville
 O Le fort de la ville
 P Grand Moulin
 Q Bony-Jones, qui sont efface
 R Fort quarré avec sa grande braye
 S Tranché haute sur le Terrain par M^{de} de
 T Sabot d'Armes Rouge, Eglise de la ville
 U Bastion de la ville
 V Bastion de la ville
 W Bastion de la ville
 X Bastion de la ville
 Y Bastion de la ville
 Z Bastion de la ville

Le Centre Rouge marque ce qui est efface
 Jaune marque ce qui est efface
 Caballe de son terrain

guerre, le vaisseau l'Espérance⁶⁴. Le ralentissement des travaux militaires à Antibes ne donnera pas l'occasion à ses fils de fournir une nouvelle génération d'ingénieurs.

• La rénovation

Après la mort de Mazarin en 1661 et la disgrâce de Fouquet, les débuts du règne personnel de Louis XIV et ses engagements militaires coïncident avec une relance des travaux de fortification. Laurent de Forbin marquis de Janson devient gouverneur militaire d'Antibes en 1660. Il va y accomplir une longue carrière jusqu'à sa mort à Antibes le 14 juillet 1692. Le 20 mars 1663, il commande à un charpentier de marine d'Antibes la construction d'un bateau⁶⁵ avec la poupe en forme de felouque. Les locaux militaires longtemps négligés sont délabrés. Le 31 juillet 1663, Jean Le Roy contrôleur général de la marine du Levant, galères, vaisseaux et réparations des fortifications et mortes payes de Provence, présent à Antibes, donne à Jean Baptiste Bourguignon maître maçon d'Antibes le marché de réfection de tous les toits des logements des officiers et soldats dans le Fort Carré. A la citadelle de la ville « il recouvrira aussi tous les toits des officiers subalternes comme aussi celui du corps de garde, fera un paredier⁶⁶ de douze pans et des buquetz⁶⁷ et murer deux trous de trois pans en carré, fera une porte de bois neufve à la troisième heute⁶⁸, fournira la serrure, gonds et palamelles, fera aussi une autre porte de bois neufve à la quatrième heute aussi avec la serrure, gonds et palamelles, murer un trou qui est à la hute de la citerne d'environ huit pans en quarré, refaitra trois guérites et les recouvrira, accomodera le tuyeau de la cheminée de la chambre des officiers et la mettra en deub estat en façon que les eaux pluvialles et la fumée ne les incomode »⁶⁹. Le montant des travaux est de soixante-douze livres dont la moitié payée d'avance et le solde à la réception des travaux par le sieur de la Grange commandant dans le fort. Un second marché avec Honoré Jacomin maçon et François Renard⁷⁰ maître charpentier complète les travaux le 17 novembre 1663. Dans le fort ils « refairont entièrement le couvert du magasin à poudre tout à neuf, y emploieront et fourniront la chaux, sable, tuilles, et tout ce que sera necessere et cimenteront tout autour de deux pans de largeur pour conduire les eaux, fairont deux clefs, une serrure et une fenestre quy manquent a une cazerne, rabilleront le pont et le mettront en deub estat et pour cest effect se pourront servir du bois qui se treuvera bon au pont-levis de la citadelle ». Le corps de garde sera réparé. A la citadelle, le pont-levis sera entièrement refait en bois de chêne et diverses réparations concernent des poutres du plafond de la chambre des officiers, la toiture du magasin, trois fenêtres des casernes de soldats, le barreaudage d'une fenêtre de prison, le celoir du corps de garde, enfin ils « mettront une pierre ardoise pour servir d'aiguiier à la chambre des officiers qui aura sa vidange »⁷¹. Les travaux devront être réalisés dans deux mois pour trois cents livres. L'acte est établi en présence de Jean de Boyer sieur de Choisi⁷² et de Charles Rebelleis⁷³, respectivement

⁶⁴ ADAM, 3E 27/71 f° 44 v°

⁶⁵ ADAM, 3E 81/76 f° 54

⁶⁶ de paret, paredau ? mur

⁶⁷ morceaux de bois fixés dans le mur pour soutenir des étagères

⁶⁸ hutte sans doute un abri

⁶⁹ ADAM 3E 27/9 f° 243

⁷⁰ le nom se rencontre sous les formes Renard ou Regnard

⁷¹ ADAM, 3E 27/9 f° 399

⁷² Le 16 décembre 1665 Jean de Boyer sieur de Choisi lieutenant du gouverneur commandant la citadelle d'Antibes donne sa démission après plus de trente ans à Antibes : « lequel de son gré pure et franche vollonté cest desmei comme il se devoit, soubz le bon plaisir de sa Majesté et en sa faveur, dudit commandement dans ladite citadelle 3E 27/121 f° 593

⁷³ Au début de l'année Charles de Rebelleis, sieur de la Grange commandant du Fort Carré, malade, avait rédigé son testament 3E 27/9 f° 45, 27 janvier 1663

commandants dans la citadelle et dans le Fort Carré⁷⁴ et lieutenants du gouverneur le marquis de Janson.

Présence permanente du gouverneur, stationnement de six compagnies à Antibes pour lesquelles le marquis de Janson donne reçu aux consuls de Vallauris de quatre cents livres d'un prêt qui leur a été imposé pour la subsistance des troupes le 1er septembre 1667, s'inscrivent dans une stratégie qui conforte la place d'Antibes. Afin d'assurer des revenus et d'entretenir les propriétés royales, le marquis de Janson arrante trois jardins à Antibes contenant notamment des orangers et des artichauts⁷⁵. Il dispose également de deux moulins à blé sur la Brague qui sont affermés. Le 13 mai 1667, les commissaires députés par le roi pour la réunion de son domaine octroient la somme de deux cent cinquante livres à Laurent de Forbin de Janson pour payer les réparations du château ; ils les perçoit le 19 septembre sur la ferme « des fours à cuire pain que sa Majesté a en ceste ville »⁷⁶. Le 20 octobre, Antoine Guide, viguier d'Antibes, peut ainsi passer le marché avec Honoré Jacomin et André Court, maçons d'Antibes. La toiture du château souffre de problèmes d'étanchéité et deux mille cinq cents tuiles seront changées. On refera les « tuyeaux et courneaux quy recoivent les eaux dudit couvert et quy se deschargent dans la cisterne a ce que les eaux ne puissent desgorgger d'iceulx et gaster les murailles, bois et planchers dudict chasteau ». S'y ajoutent divers travaux à des fenêtres et portes de chambres et de la galerie supérieure qui « sera enduite sur quarante cinq cannes carrées ». Tout devra être achevé dans un délai d'un mois au prix de deux cent soixante-treize livres, déduction faite de trente-cinq livres pour les pierres provenant de la démolition du jardin du roi que les entrepreneurs récupéreront⁷⁷.

Jacomin et Court, associés au menuisier François Renard, ont également eu le marché de construction d'un magasin « pour reposer les poudres, boulets et autres munitions » décidée par le sieur d'Arnoul conseiller du roi intendant général des galères de France et notifié le 10 mai 1667. Les entrepreneurs « feront ledit magasin du costé de ladite citadelle et à l'endroit ou a este marqué par Monsieur du Cairon⁷⁸ ». Il aura une longueur de six cannes et demi et une largeur de trois cannes et demi. La hauteur jusqu'au toit sera de trois cannes. Les murs mesureront trois pans d'épaisseur en bas et deux en haut. « La porte de l'entrée dudict magasin sera de pierre de taille, située du costé où l'on pause la sentinelle de la citadelle affin que ladicte sentinelle y puisse avoir l'œil et prendre garde »⁷⁹. Le bâtiment aura un plancher à douze pans du sol, soutenu par des poutres espacées de huit pans en bois blanc ou peuplier avec des soliveaux de pin, couvertes par dessus et par dessous. « De plus feront au mitan du magasin un donjon carré pour mettre les pouldres lequel sera de mesme hauteur que ledict magasin et aura aussy deux estages compris le sol » Tout autour du donjon seront entreposés les boulets, affûts, « mascles »⁸⁰ et autres munitions militaires. Le bâtiment aura trois fenêtres avec des barreaux. Le donjon aura un escalier et une porte à chaque étage. Les entrepreneurs ont trois mois pour le réaliser. Ils pourront utiliser les pierres « des rochers qui sont autour dudict magasin appartenant à sa Majesté ». Sur un montant de mille deux cents livres, Pierre Chevalier major du roi dans la citadelle leur remet cent cinquante livres. Il cède en outre aux entrepreneurs le vieux magasin situé dans la ville rue du port près du corps de garde de la marine où les munitions sont actuellement entreposées. Le bâtiment dont il pourront jouir

⁷⁴ Dans les textes le terme de citadelle désigne la ville fortifiée et le terme de fort désigne le Fort Carré

⁷⁵ ADAM, 3E 27/12 f° 251 v° 357 v°

⁷⁶ ADAM, 3E 27/12 f° 363

⁷⁷ ADAM, 3E 27/12 f° 442

⁷⁸ ingénieur des fortifications, Jean Louis du Cairon seigneur des Rougiers est originaire du Quercy. Il a succédé à Pierre de Bonnefons dans la direction des travaux de fortification à Antibes

⁷⁹ ADAM 3E 27/12 f° 210

⁸⁰ mascle : engin d'artillerie

librement est estimé sept cent livres⁸¹. Les deux cent cinquante livres restantes seront payées en juin.

En 1670, des travaux concernent les fortifications de la ville mais nous n'en connaissons pas le détail⁸². On sait seulement qu'ils ont une nouvelle fois été confiés à André Court maçon associé à François Renard puisque ceux-ci, qualifiés d'entrepreneurs du bastion du roi, achètent le 14 avril 1671 toute la chaux qui sera produite par Louis Carles dans un four qu'il doit construire au quartier des Terriers à Antibes moyennant le prix de trois livres le muid de seize quintaux. Le règlement est soldé le 4 juillet⁸³. A cette date Carles établit un autre four au quartier de Saint-Mayme pour continuer la production de chaux destinée au bastion du Roi⁸⁴. Le 20 avril 1674, pour assurer la subsistance des troupes qui stationnent à Antibes, Louis Moreau commis général des gabelles passe un marché pour la fourniture journalière de cent soixante seize rations de pain « de munition demi bis de la qualité accoutumée dans les garnisons sans aucun son, pesant chaque ration vingt-quatre onces poids de marc et trente onces poids de Provence »⁸⁵.

Au début du mois de mars 1674, Jean-Louis du Cayron ingénieur des armées du roi commis aux fortifications des places fortes de Provence sous les ordres du sieur d'Arnoul intendant des galères et fortifications⁸⁶ est à Antibes pour le marché de rénovation du Fort Carré qui est passé par devant notaire en présence du gouverneur, Laurent de Forbin marquis de Janson. Ce sont à nouveau François Renard et André Court qui l'obtiennent⁸⁷. « Ils restabliront toutes les cazernes quy se trouveront ruynées, parachèveront celles quy sont commancées à l'entour de la place d'armes dudit fort toutes lesquelles seront couvertes de thuilles à bain de mortier, entre autres le four et les magasins voisins où la charpente, portes et fenêtres seront restablis ». Ils remettront en état « tous les parapetz qui sont audict fort en toutes leurs parties aux lieux où ils se trouveront ruynés [...], fairont à l'endroit des plates formes des canons un enduit de mortier et ciment qui sera mi de niveau en sorte que les canons se puissent remettre aisément en batterie et que l'eau puisse escouler non seulement aux endroitz desdites batteries mais encore au dedans de quelques voutes qui tombaient en ruine faute d'avoir leurs dessus cimentés ». Il videront la citerne pour « baigner » la chaux ou faire le mortier, puis la nettoieront et la remettront en état. S'y ajoutent de menues réparations aux logements et aux casernes. Ils procéderont à la réfection de deux guérites aux deux angles flanqués de deux bastions dont l'un regarde la ville de Nice, l'autre l'embouchure du port d'Antibes. Ils répareront les murailles qui composent « la fausse braie⁸⁸ aux endroits ou il paroît de breches ou ruines ». Il feront à cette fausse braie des traverses de maçonnerie de même hauteur et de même épaisseur que la fausse braie. Ils « fairont aussi au dedans de ladicte fausse braye aux endroitz ou elle se trouve plus haute une banquette de pierres seiches » de quatre pans de largeur. Ils répareront le fossé autour de la fausse braie « et le mureront de pierres seiches ainsi quil estoit par cy devant comme aussi le chemin couvert quy est au dela dudit fossé ». Ils mureront les anciennes portes de la fausse braie et n'en laisseront qu'une, fermée par une porte double en mélèze, devant laquelle sera posée une

⁸¹ Le magasin affermé à Millot donne lieu à un litige concernant le montant de sa cession entre les anciens associés Regnard et Court d'une part, Jacomin d'autre part qui fait l'objet d'une sommation le 24 novembre 1670 (3E 27/17)

⁸² Les minutes d'Ardouin qui reçoit de nombreux actes pour le roi sont lacunaires de 1668 à 1670, en 1672 et de 1675 à 1676

⁸³ ADAM 3E 105/47 f° 133

⁸⁴ ADAM 3E 105/47 f° 254

⁸⁵ ADAM 3E 27/15, f° 97

⁸⁶ Pierre d'Arnoul succéda en 1674 à son père. Ces offices créés par Le Tellier en 1645 correspondaient à des fonctions administratives de coordination des travaux des ingénieurs

⁸⁷ ADAM, 3E 27/15 f° 71, 15 mars 1674

⁸⁸ la fausse braie est une défense basse en terrassement en avant des courtines comportant une terrasse pour l'artillerie

pallissade. Une fois ces ouvrages réalisés, ils ouvriront quatre embrasures⁸⁹ dans la partie de la fausse braie située entre son entrée et celle du fort. Au dehors de cette partie de fausse braie, « le petit fossé et chemin couvert qui s'y trouve seront mieux précautionnés que le reste de ladite fausse braye afin que les quatre pièces d'artillerie qu'on y peut mettre pour deffandre l'entrée du port y peussent estre en surté ». Rien n'a été prévu dans ce marché pour les fortifications de la ville ; néanmoins il a été jugé absolument nécessaire pour la sûreté de la place de surélever quelques parties de murailles trop basses représentant environ trois toises cubes. Enfin s'il reste quelques fonds après tous ces travaux on les emploiera au « bastion de la mer qu'il faut réparer de toute nécessité »⁹⁰. Les entrepreneurs seront payés quinze livres quinze sous par toise cube de maçonnerie, trois livres douze sous par toise carrée de couverture de tuile, trois livres quatre sous par toise de cloison de plâtre, deux livres par toise carrée d'enduit de ciment des plates-formes de canons et des voûtes, six livres par douzaine de chevrons pour les charpentes, vingt sous par toise pour les banquettes de pierre sèche. Enfin Court et Renard seront payés soixante-douze livres pour faire une petite galerie en bois de mélèze au ravelin⁹¹ qui couvre la porte du fort pour loger de la mousquetterie. Ils ont trois mois pour mener à bien ces ouvrages.

Cette importante campagne de travaux, la première depuis le règne de Henri IV, se poursuit les années suivantes⁹² et en 1677, François Renard, Antoine Vial, André Court et Jean Foucard maçons d'Antibes s'associent pour des travaux commandés par Jean-Louis du Cayron et Pierre d'Arnoul. La ceinture de fortification de la ville est manifestement en mauvais état par manque d'entretien puisque « le flanc du bastion Dauphin « qui enveloppe la cittedelle du costé des terres doit estre relevé et remis en son premier estat attendu que la place se trouve ouverte par la cheute de partie dudit flanc et d'autant que la partie de mur qui y est tombée se trouvoit d'une espaisseur trop minée »⁹³. Le nouveau mur aura la même hauteur mais un pied et demi d'épaisseur. Ces travaux se montent à quatre-vingt-dix livres. Il répareront en outre le local des officiers qui tiennent garnison dans la citadelle. Il est « fort ruyné ». Il faut refaire le pavage, blanchir les murs, réparer la cheminée, mettre deux portes et deux fenêtres pour le prix de quatre-vingts livres. Il faut rétablir trois guérites à la porte royale, celle au dessus de la porte et les deux plus proches sur les oreillons⁹⁴ des bastions voisins, le bastion du Roi et celui de Guise pour trente livres. La porte d'accès à la plate-forme sera remplacée au corps de garde de la Marine, pour dix livres. Pour ce qui est du Fort Carré, le pont-levis sera refait à neuf ainsi que la première porte d'entrée en bon bois de mélèze moyennant trente livres. S'y ajoutent le nettoyage de la citerne du fort et la reprise d'une partie de mur d'une caserne pour quatorze livres. Le total est évalué à deux cent cinquante quatre livres sans compter les travaux payés à la mesure suivant le tarif habituel pour les ouvrages royaux de quinze livres quinze sous la toise cube. Les entrepreneurs disposent de trois mois mais de seulement douze jours pour le comblement de la brèche du bastion Dauphin qui est jugé urgent. Dès le lendemain André Court achète vingt-deux muids de chaux, seize provenant d'un four situé à Antibes au quartier des Ponts et six d'un four construit au quartier de Clausonne appelé « Grafion » à Mougins. Elle sera livrée en mars ou « plustost sy ladite chaux est cuite »⁹⁵.

⁸⁹ créneau d'artillerie

⁹⁰ le notaire indique que ces travaux se feraient conformément au contrat qu'il avait reçu le 15 novembre 1669 et qui apparemment n'a pas encore été réalisé. (Le minutier de cette année manque).

⁹¹ le ravelin est un ouvrage de protection extérieure de la fortification

⁹² les archives d'Antoine Ardouin notaire chez qui sont passés les actes du roi manquent pour 1675 et 1676

⁹³ ADAM, 3E 27/16 f° 91, 20 février 1677

⁹⁴ orillon équivalent d'épaule : angle qui raccorde le flanc et la face du bastion

⁹⁵ ADAM, 3E 27/16 f° 97v°, le paiement est effectué le 8 mars

En 1678 une nouvelle tranche de travaux est programmée⁹⁶. Le marquis de Janson et Jean Louis du Cayron lieutenant royal de la citadelle Saint-Jean de Marseille, ingénieur et commissaire pour les fortifications sous les ordres de Pierre d'Arnoul intendant général des domaines et fortifications de Provence, donnent à François Renard et Honoré Allègre les ouvrages de maçonnerie et transports de terre nécessaires pour réparer cette année « les ruynes qui se trouvent aux murs de ladite ville et empêcher la cheute ». Il faut « rampiedter » le bastion à gauche de la porte royale sur cinq toises de longueur, refaire un nouvel empattement, reboucher quelques brèches au vieux mur du côté de la marine « d'autant qu'il se rencontre au bastion qui enferme la citadelle un endroit aisé à insulter sur environ vingt sept toises de long, le fossé n'estant pas seulement commancé en cest endroit ; la partie du mur sera élevée par lesdits entrepreneurs de vingt sept toises et icelui bastion continué a eslever à sa hauteur tant que dure ladite longueur et, estant absolument necessere de fermer la place en cest endroit et quelle puisse estre hors de insulte de ce costé là, sera fait par lesdits entrepreneurs un mur en forme de traverce de vingt deux pieds de longueur, de quinze pieds de hauteur sur trois pieds d'épaisseur »⁹⁷. Sur une partie de la longueur de vingt-sept toises, se trouve une butte de terre qui peut faciliter les attaques ; il est donc convenu de l'enlever. Le volume est estimé à deux cent cinquante toises cubes que les entrepreneurs devront extraire et transporter dans un délai de trois mois moyennant deux livres dix sous par toise cube. Toujours le 4 mai 1678, est passé un second marché de trois ans avec Honoré Amenc, maître menuisier, pour l'entretien des « ponts, portes, barrières, couverts des logements, magasins et corps de garde, parapets et embrasures qui sont audit fort et citadelle d'Antibes »⁹⁸. Par ordonnance du marquis de Janson, la ville d'Antibes est également mise à contribution pour faire réaliser des travaux. Le 21 mai les consuls signent avec Honoré Carde docteur en médecine d'Antibes le prix fait de réalisation des deux portes de la marine, du pont levis et des « deux barrières de palissades qui sont aux deux bouts du pont dormant de la porte royale »⁹⁹. Par le jeu des enchères le coût descend à trois cent trente livres. Le travail devra être terminé en vingt cinq jours seulement. Le pont et la palissade seront en mélèze ou à défaut en chêne. La ville s'engage à fournir la chaîne en fer servant de main courante de chaque côté du pont ainsi que les deux boulets de canon pour le contrepoids du pont-levis¹⁰⁰.

Le 21 avril 1679, le sieur de Rombois capitaine du régiment de Navarre commandant à Antibes en l'absence du marquis de Janson et Jean Louis du Cayron confient à François Renard maître menuisier, Honoré Allègre et Antoine Courmes, maîtres maçons de Cannes, les ouvrages de maçonnerie et le transport de terre « qui doivent estre faits à la continuation du grand bastion qui couvre le petit réduit ou cittedelle¹⁰¹ pendant la présente année et consommer le fonds qui a este fait suivant l'estat du roy ». ¹⁰² Nous ne connaissons pas le détail des travaux consignés dans le devis dressé par l'ingénieur du Cayron¹⁰³. Dès le 27 avril les entrepreneurs font fabriquer un four au quartier de Saint-Mayme pour disposer de chaux à compter du mois de mai¹⁰⁴. Mais les entrepreneurs rencontrent des difficultés, la qualité de la chaux n'est pas satisfaisante et, le 31 mai, ils réclament le dédommagement des préjudices car

⁹⁶ C'est la même année que Vauban reçoit en janvier la charge de commissaire général des fortifications ; il est envoyé par le roi en 1679 pour étudier l'amélioration des places fortes de Franche-Comté nouvellement annexée puis de Méditerranée à Toulon, Antibes et Marseille

⁹⁷ ADAM, 3E 27/17 f° 134

⁹⁸ ADAM, 3E 27/17 f° 136 v°

⁹⁹ ADAM, 3E 81/80 f° 70v°

¹⁰⁰ La quittance des travaux intervient le 10 août 1678 (3E 81/80 f° 127v°)

¹⁰¹ le terme de citadelle désigne ici la petite citadelle construite à la fin du XVIe s. à l'ouest de la ville et englobée dans l'enceinte bastionnée réalisée sous Henri IV. Il s'agit apparemment d'achever son intégration dans le grand bastion incomplet des Bonnefons.

¹⁰² ADAM, 3E 27/18 f° 75

¹⁰³ le devis a été remis le 20 avril aux entrepreneurs mais n'a pas été enregistré par devant notaire

¹⁰⁴ ADAM, 3E 27/18 f° 77

ils ne peuvent continuer « la fabrique du bastion royal du costé de la cittedelle où elle doit être employée ». Finalement un accord amiable intervient pour la construction d'un autre four et la livraison de chaux à la fin du mois de juin¹⁰⁵.

Le 22 février 1681, Pierre Charonier conseiller du roi commissaire de la marine et des fortifications à Antibes renouvelle le marché d'entretien des ouvrages militaires pour trois ans. Il est confié à Guillaume Rey maître maçon d'Antibes, moyennant cent livres par an¹⁰⁶. Désormais l'entretien est régulièrement assuré par contrat. L'année 1681 est marquée par les travaux d'envergure qui sont entrepris sur le port¹⁰⁷ sous les ordres de l'ingénieur Jacques de Corneille¹⁰⁸. Le problème réside toujours dans l'ensablement mais il s'agit aussi de l'améliorer. Le 10 avril Vauban est saisi par Colbert d'un projet de l'ingénieur Niquet pour le port d'Antibes et lui demande son avis. Le 8 juin Colbert prescrit à Niquet de suivre les instructions de Vauban. Le 27 juin 1681, Jean Ricard et Honoré Esquier de Marseille s'engagent envers Pierre Charonier commissaire de la marine à « bien et deument faire et parfaire le cruxement et escavation des fondemens des murailles qui doibvent couvrir le port ». Le 29 janvier 1682, Colbert invite Vauban à faire une tournée d'inspection des places fortes de Provence. Un mémoire sur les nouveaux ouvrages proposés est remis en mai 1682 à Colbert qui indique le 19 juin qu'on restreindra les travaux du port d'Antibes à la jetée et la petite darse¹⁰⁹. Le 7 janvier 1683, les travaux du port sont en bonne voie et l'entrepreneur Esperit Turc viguier de la ville de Martigues, donne procuration a son cousin l'ingénieur Jacques de Cornille de Lambesc pour passer le marché des « murailles qui restent à faire dans ledit port tant pour la closture d'icellui, massonnerie sur la gettée que la massonnerie du quay dans le bastardeau »¹¹⁰ moyennant six livres la toise cube. Honoré Allegre et Antoine Courmes feront en outre « toutes les voutes quy leur seront ordonnées desquelles il leur sera payé à plein le vuide depuis l'impost en haut et se pourront servir de tous les cindrages et pontz quy ont desja servy ausdites murailles, lesquelz lesdits entrepreneurs randront audit sieur de Cornille à la fin dudict travail ».¹¹¹

Le 16 avril 1684, Jean Louis du Cayron sous les ordres de M. de Vauvré¹¹² confie pour trois ans à Honoré Vial, maître maçon, la mission d'entretien des logements, magasins, casernes, ponts et portes de la citadelle et fort d'Antibes à raison de cent cinquante livres par an. L'acte est rédigé dans la maison d'habitation du sieur Corneille ingénieur du roi en présence de Jean Louis du Cayron.¹¹³ Le même jour, Honoré Allegre et Antoine Courmes, sont choisis par Jean Louis du Cayron pour réparer dans un délai d'un mois la brèche que les pluies et le mauvais temps ont fait à un des bastions de la citadelle moyennant la somme de cent soixante-seize livres.¹¹⁴

Le 3 mai 1685, les travaux de réparation du château royal d'Antibes où loge la famille du gouverneur sont confiés au maçon Guillaume Rey. Il en coûte huit cent quatre-vingt-seize livres¹¹⁵ et la durée des travaux est estimée à trois mois. On fera notamment des aménagements dans l'appartement de la marquise de Janson en posant des cloisons pour constituer sa garde-robe, une antichambre et un cabinet où on posera une corniche de plâtre et

¹⁰⁵ ADAM, 3E 27/98 f° 116

¹⁰⁶ ADAM, 3E 27/138 f° 99

¹⁰⁷ les travaux du port d'Antibes, seront évoqués dans un prochain article. Ils vont se prolonger jusqu'en 1686

¹⁰⁸ ou Cournille il signe Cornille ou Corneille, un autre Corneille également ingénieur au port d'Antibes se prénomme Rodolphe. Il se procure du bois pour la palissade des îles de Lérins en 1685 (3E 81/83 f° 151)

¹⁰⁹ cité par Dor dela Souchère à partir des archives du dépôt des fortifications Antibes I, 3,5 et 6

¹¹⁰ ADAM, 3E 27/140 f° 12

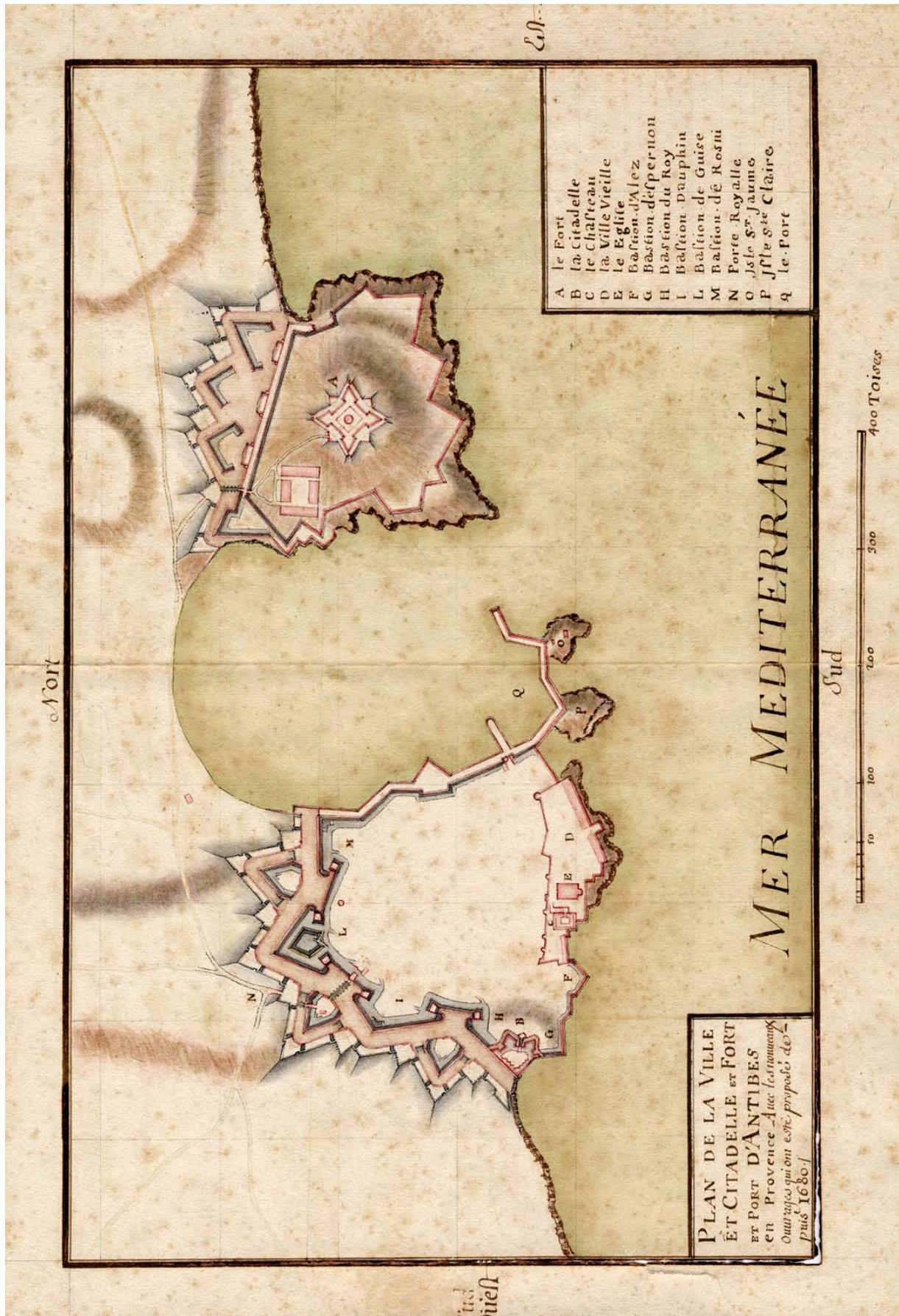
¹¹¹ selon Arazy c'est à l'occasion des nouveaux ouvrages du port que la tour dite de Saint-Jaume « a été démolie pour la nouvelle plate-forme ». Aucun autre document ne confirme la date de sa disparition

¹¹² Louis Girardin de Vauvré a remplacé Pierre d'Arnoul révoqué en 1679

¹¹³ ADAM, 3E 27/20 f° 55 v°

¹¹⁴ ADAM, 3E 27/20 f° 56 v°

¹¹⁵ ADAM, 3E 81/83 F° 139 v°



- A le Fort
- B la Citadelle
- C le Chasteau
- D la Ville Vieille
- E le Eglise
- F Bastion d'Allez
- G Bastion de Sperron
- H Bastion du Roy
- I Bastion Dauphin
- L Bastion de Guise
- M Bastion de Rosni
- N Forte Royale
- O Isle St. Jaume
- P Isle Ste Claire
- Q le Port

PLAN DE LA VILLE
 ET CITADELLE ET FORT
 ET PORT D'ANTIBES
 en Provence Avec les remarques
 d'ouvrages qui ont esté proposez de
 puis 1680.

Sud

400 Toises

on reblanchira les murs ainsi que ceux de la chapelle. On fera deux cheminées, une dans la grande salle, une dans la chambre voisine ; on réparera six fenêtres et cinq portes en noyer et six fenêtres à châssis garnis de toile. On réalisera également une rampe du côté du couchant avec l'ouverture d'une porte double en mélèze à encadrement de pierre de taille ou de briques. La tranche de travaux de l'année suivante revient à Honoré Allègre le 22 mai 1686. Jean Louis du Cayron prévoit cette fois la réfection du plafond et le pavage de brique du vestibule en haut de la montée faite l'année précédente ; on reblanchira et crépira le grand escalier ainsi que plusieurs chambres et une galerie, on fera un manteau de cheminée de plâtre, avec quelques petits ornements d'architecture à la grande chambre, on remplacera quatorze marches d'ardoise au grand escalier. On construira un bout de mur pour mettre à l'abri des vents du levant la nouvelle entrée du château ; s'y ajoutent diverses réfections de fenêtres et portes ainsi que des cloisons de la cuisine¹¹⁶. En 1686 le marché de fourniture de tout le bois et des chandelles nécessaires au corps de garde de la citadelle et du Fort Carré se monte à un quintal de bois par jour d'octobre à mars et un demi quintal le reste de l'année et une demie livre de chandelle par jour sur l'ensemble de l'année.¹¹⁷ Le port fait l'objet de gros travaux en 1686¹¹⁸ et, selon le marché passé le 4 octobre 1687 entre Louis Charlot conseiller du roi, commissaire de la marine à Antibes, et Pierre Rebecou, les déblais d'excavation du port serviront à remplir « la gorge du bastion Saint-Jaume depuis la rempe quy est vis à vis l'angle flanqué jusques au bord du pavé du quay en laissant un espace de quatre toises de largeur et environ quinze de longueur pour y construire une espèce de cale pour tirer les bâtiments à terre et les mettre à la mer lorsque besoin sera, observant de mettre les terres en sorte quil y ait un pouce de pente par toise vers le quay »¹¹⁹.

Avec les crédits de fortifications octroyés à Antibes en 1688 sont réalisés trois corps de garde de la place d'armes, de la porte royale et de la porte de la Marine. Celui de la place d'armes destiné à un officier aura vingt pieds de tour, dix pieds de haut, un pied et demi d'épaisseur de maçonnerie. On bouchera une arcade pour mettre à couvert du vent les armes placées devant le corps de garde sous l'appentis qui couvre son entrée. La toiture sera couverte en tuile. On fera une fenêtre et une porte en mélèze avec un jambage de brique. L'intérieur comprendra une cheminée et sera enduit de mortier et plâtre blanc dessus. A la porte de la Marine on fera une séparation dans le corps de garde existant pour l'officier de garde. L'intérieur sera enduit de lait de chaux. On fera porte et fenêtre au corps de garde de l'officier et diverses réparations pour celui des soldats dont « les couches de bon bois de meslé ». ¹²⁰ A la porte royale, le corps de garde sera rallongé de dix pieds pour en faire un autre destiné à l'officier de garde, pavé de briques et blanchi au lait de chaux, avec cheminée et fenêtre. Jean Louis du Cayron ajoute « divers rempriettemans aux gros murs des environs du chatteau quy menassent ruine et qu'on ne peut éviter de rétablir indispensablement avec de bonne massonnerie ». ¹²¹ Le 27 avril 1688 le gouverneur Laurent de Forbin marquis de Janson signe le marché attribué à Honoré Allegre et Antoine Courmes. Ils ont quatre mois pour achever l'ouvrage. Le même jour Jean Louis du Cayron passe le contrat d'entretien pour trois ans de tous les ouvrages des fortifications et du château avec Honoré Amenc menuisier d'Antibes moyennant cent cinquante livres par an.¹²²

¹¹⁶ ADAM, 3E 81/84 f° 80 v°

¹¹⁷ ADAM, 3E 27/142 f° 223 6 juillet 1686, acte passé par Perrin de Flaucourt commissaire des guerres

¹¹⁸ Niquet ingénieur du roi en Provence et Languedoc rédige le marché de la contre-jetée signé par Louis Girardin de Vauvré intendant de la justice, police et finances des armées navales en charge des fortifications des places maritimes de Provence au département de Toulon le 25 août 1686 (3E81/84 f° 1320)

¹¹⁹ ADAM, 3E 81/85 f° 157 - La construction de cette cale est à l'origine du chantier naval

¹²⁰ mélèze

¹²¹ ADAM, 3E 81/86 f° 67,69

¹²² ADAM, 3E 81/86 f° 70 v°

En 1689, ce sont à nouveau Courmes et Allegre « maîtres massons et esculpteurs en plâtre du lieu de Cannes » qui conduisent les travaux et ouvrages au fossé du bastion qui couvre la citadelle d'Antibes suivant le devis établi par Jean Louis du Cayron. Il s'agit d'enlever une butte de terre et de rocher qui se trouve dans le fossé sur douze toises de long par six de largeur. Les déblais sont transportés dans la place sur le rempart « afin de continuer à le fournir de terre aux endroits les plus deffectueux et les plus prochains de l'atelier ».¹²³ Pour faciliter l'accès, les entrepreneurs font un pont dont ils ne sont pas dédommagés. Ils sont payés cinquante-six sous par toise cube de terre et cinq livres par toise cube d'excavation dans le rocher. Le chantier dure six mois.

Notre-Dame de la Garde sur le cap d'Antibes participe également au système de défense du littoral par sa tour comme l'indique Jean Arasy : « il y a sur l'élévation du promontoire dit cap d'Antibes, une grande chapelle surmontée d'une tour et tout cela est appelé Notre-Dame de la Garde, les consuls d'Antibes y établissent des gardes aux frays de la communauté qui découvrent la haute mer a perte de vue ». Par ordonnance du 25 août 1690, le marquis de Janson impose aux consuls la remise en état de la tour. Ceux-ci traitent avec Jean Chabot et Antoine Foucard maîtres maçons d'Antibes. Ils doivent rehausser « les multrieres qui sont alentour de ladite tour de la hauteur de quatre pans et laisser a niveau du pare pied de la muraille de ladite tour des embrasures ou soit mousquetieres de quatre en quatre pans et continuer ladite muraille des multrieres deux pans dessus les mousquetieres et mettre en estat trois multrières qui sont tombées du costé de couchant et les relever de la mesme hauteur que les autres et abattre le fourneau et y mettre une pierre dessus le canon pour soutenir le fougou¹²⁴ qui refairont et remetront à son entière perfection et releveront le pare pied qui reste du coste du levant de la mesme hauteur que la muraille desdites multrières et ils fairont des mousquetières a niveau des autres et d'autre part ils fairont une barbacane a la fenestre qui reste au dessus de la porte de l'hermitage ».¹²⁵ Les consuls approvisionneront le chantier en chaux et en briques et les entrepreneurs fourniront les trois pierres du fougou et de la barbacane ainsi que le sable, l'eau et la main d'œuvre pour trente neuf livres.¹²⁶

• Les améliorations de la fortification : demi-lunes et glacis

Depuis 1689, Louis XIV doit faire face à la coalition de la Ligue d'Augsbourg. Le duc Victor Amedée ayant rompu avec la France en juin 1690, les troupes de Catinat ont envahi la Savoie. La proximité du comté de Nice place Antibes en première ligne dans la guerre et impose de renforcer sa capacité de défense. Le 18 octobre 1690, se déroulent les enchères des travaux décidés par l'ingénieur Jean Louis du Cayron sur les bastions de la citadelle en présence du gouverneur, le marquis de Janson et du contrôleur de la marine au département de Toulon, Noël le Vasseur. Joseph Gazan, avocat, Jean Rostan notaire et Charles Capel chirurgien sont les derniers enchérisseurs et bénéficiaires du marché qui devra être exécuté pour le 15 janvier 1691 à raison de dix-huit livres dix sous la toise cube pour la maçonnerie, dix-neuf livres la toise carrée pour la pierre de taille et cinquante trois sous la toise cube pour l'excavation du rocher et de la terre. Au bastion de Rosny sera réalisé « le parapet¹²⁷ de la face dudit bastion après y avoir estably un courdon de pierre de taille¹²⁸ pareil a celui que y est deja posé sur environ quarante toises de longueur, lequel parapet sera conforme en toutes ses dimensions a celui de l'autre face dudit bastion du costé du nord avec

¹²³ ADAM, 3E 81/87 f° 43, 2 mai 1689

¹²⁴ fougou = fourneau

¹²⁵ ADAM, 3E 27/158 f° 50

¹²⁶ le règlement est effectué après réception des travaux le 15 novembre 1690 (3E 27/158 f° 76)

¹²⁷ le parapet est la partie supérieure du rempart qui protège le défenseur contre les tirs tendus de face en lui permettant de faire usage de ses armes

¹²⁸ le cordon est une moulure placée sur la partie haute de la muraille

les crénaux espacez de pareille distance ; la maçonnerie du flanc dudit bastion sera continuée suivant les attantes et arrachemens et avec les proportions requises suivant l'ancien desin comencé ; sera continué a eslever un mur de refend vers l'orillon¹²⁹ dudit flanc ». ¹³⁰ La courtine entre le bastion de Rosny et le bastion de Guise « sera achevée d'eslever en son parapet après y avoir mis un courdon suivant l'ancien dessin commencé et le parapet eslevé de mesme que tous les autres de la place desja faits ; le flanc cotté 2 du bastion de Guise sera achevé de perfectionner suivant l'ancien dessein ». Le revêtement des deux faces du bastion de Guise en ce qui concerne le parapet sera élevé de la même façon que cela a été commencé « jusques a dix piedz d'hauteur affin de former au derriere le gros parapet approuvé de canon qui doit estre formé sur ledit bastion ensemble le cavalier¹³¹ ou batterie qui doit estre continué vers le centre dudit bastion. L'autre coté du bastion de Guise sera achevé de perfectionner de mesme quil est comencé et suivant les arrachemens et attentes qui y paraissent, la maçonnerie n'estant pas achevée, proche le quel flanc et à l'extrémité de la courtine contigüe sera laissé une fausse porte ainsi quelle y paroît desja commancée ; la maçonnerie des flancs des bastions du Roi (coté 4) et du Dauphin (coté 6) sera également perfectionnée comme les precedents. Le parapet de la face du bastion du Roy du coste de la porte royale¹³² sera continué d'eslever de mesme que le sont les autres parapetz de la place avec les mesmes dimentions et proportions et ou sera posé precedemment les parties du cordon qui y manquent ; la même chose sera faite et observée à l'autre face dudit bastion qui est beaucoup plus longue que la précédante. A la courtine qui est entre ledit bastion du Roy et le Dauphin sera eslevé aussy le parapet et posé quelque partie du cordon qui y manque de mesme qu'aux deux faces du bastion du Roy ». Tous les flancs du bastion seront perfectionnés comme suit : « sera laissé a chasque flanc trois ambrasures pour y loger du canon suivant les dimentions qui seront perscrites aux entrepreneurs par l'ingenieur ou directeur de l'ouvrage ; les parapetz desditz flancs auront neuf piedz d'espais bien bastis de bonne maçonnerie avec un parement de brique bien liaisonnée du dedans et au dehors desdites ambrasures de mesme qu'en leur glacis ». Enfin les fossés seront approfondis uniformément et les terres enlevées seront transportées sur le rempart. Témoin de ces travaux, Jean Arazy confirme leur réalisation : « ces années dernières ont perfectionné et achevé le bastion Dauphin, comme l'année 1691 a perfectionné les flancs, les parapets, les fossés et les terrassements et les années 1692 et 1693 presque tous les autres dehors de la place » ¹³³.

Ce sont effectivement trois années déterminantes avec des confortements d'envergure suivant les conceptions de Vauban qui sont alors apportés aux fortifications d'Antibes notamment par l'ajout de cavaliers.

Au début de 1691, les troupes ont été concentrées à Antibes pour s'emparer de Nice. Le notaire Jean Mellian en a gardé le souvenir dans son minutier de l'année. « Le 12 mars 1691, écrit-il, les deux bataillons qui estoient logés à Antibe a scavoir l'un du régiment d'Alsace et l'autre du régiment de Solbek sont allés camper avec les troupes qui estoient à Grasse et aux environs en nombre en tout d'environ 15 000 hommes vers Nisse et Villefranche comandés par M. de Catinat général de l'armée, s'estant saisis le meme jour de postes et passages ». Le lendemain, vingt gallères et dix huit vaisseaux de guerre dont quatre « brullotz » et trois bombardes les ont rejoint à Saint-Jean au Cap Ferrat et à Monaco. Trois ou quatre jours après ils ont attaqué le château de Villefranche qui s'est rendu à la France après avoir combattu durant environ quarante heures. Le lendemain le fort « Saint-Soupir » et

¹²⁹ orillon

¹³⁰ ADAM, 3E 27/144 f° 374 v°

¹³¹ le cavalier est un massif rapporté sur le bastion pour accroître les vues et le champ de tir

¹³² à la lecture de ce texte, le bastion du Roi jouxte celui de Guise alors que l'appellation est inversée entre roi et Dauphin dans les plans et textes antérieurs notamment en 1679

¹³³ Arazy (Jean) *histoire d'Antibes*, 1708, p. 109

celui de Montalban se rendent après quelques coups de bombes et de canons. Ensuite, tout le camp est allé assiéger Nice qui s'est rendue après cinq ou six jours sans avoir tiré un seul coup de canon. Mais le château résiste et subit les tirs de l'artillerie française. Le 27 mars, le marquis de Janson fait enregistrer une procuration « attendu qu'il ne peut point quitter la plasse à cause de la guerre et du siège de Nisse »¹³⁴ Pierre Bergeron, architecte et entrepreneur des batiments du roi, qui se trouve en mission à Antibes fait de même pour l'adjudication des travaux et réparations à faire à la ville de Saint-Malo¹³⁵. Le 30 mars puis le 1er avril, l'explosion de deux magasins à poudre touchés par des bombes précipite la capitulation de la garnison de Nice. Le 1er avril 1691, Jean Baptiste de Segent commissaire des guerres ordonnateur au Comtat de Nice et des fortifications d'Antibes renouvelle le contrat d'entretien des logements, magasins, casernes, ponts, portes de la citadelle et du Fort Carré pour un an moyennant cent cinquante livres à Honoré Amenc maître menuisier d'Antibes¹³⁶.

La conquête du Comté de Nice conduit Vauban à réexaminer le système de défense. Niquet est envoyé à Antibes pour dresser un mémoire sur le développement des fortifications. Il l'adresse à Vauban le 1er juillet 1691 accompagné de plans et croquis.¹³⁷ Pour tenir compte de l'évolution de la stratégie militaire, les fossés sont approfondis et la protection du rempart est confortée par un glacis en pente donnant vers l'extérieur établi au sommet de la contrescarpe. Dès le mois de juillet 1691 des travaux d'envergure nécessitent l'expropriation de terrains tout au long des remparts pour la construction des glacis. Pierre Rostan et Jean Barquier, estimateurs de la communauté sont commis pour visiter avec Martin ingénieur du roi, directeur des fortifications, les terres, vignes et propriétés en vue de fixer le prix d'indemnisation¹³⁸. Au quartier de la Fontaine, entre les bastions de Guise et de Rosny, dans trois propriétés semées en blé, on a avancé le terrassement de la courtine sur une longueur de trente six toises depuis le flanc du bastion de Rosny « en tirant le long de ladite courtine vers le soleil couchant » représentant en tout deux cent seize toises carrées. Une autre terre qui entre dans la gorge du bastion de Rosny doit, selon l'ingénieur Martin, « estre occupé par le terrassement qui sera fait dudit bastion depuis l'extrémité du terrassement de ladite courtine joignant le flanc du bastion de Rosny en tirant par une ligne droite jusques au pénultième contrefort de la face dudit bastion qui tourne du costé du levant vers la mer ». La superficie est de sept cent trente-six toises carrées. Il s'y ajoute, le long de la muraille qui joint le bastion de Rosny « tirant du couchant au levant du costé de la mer quatorze toises en longueur et sept toises en largeur depuis le pied de ladite muraille » un jardin dont soixante dix-sept toises carrées seront occupées. Les experts se sont ensuite rendus hors la ville au dessous du bastion royal pour plusieurs propriétés qui confrontent au levant le fossé du bastion et au midi la mer et doivent être occupées par le glacis. La surface est de quatre-vingt-douze motureaux ou cinq sétérées¹³⁹ trois quart, huit motureaux faisant une demie sétérée, mesure d'Antibes, est-il précisé. Une vigne de quatre motureaux doit ensuite servir au glacis à la pointe du bastion. Elle est entourée de murs qu'il faudra abattre comme pour d'autres parcelles. Une autre vigne se trouve « en dessous la demi lune¹⁴⁰ de la porte royale ». Deux sétérées correspondent au glacis de la demi-lune. Dans la parcelle entourée de murs, les récoltes de raisins, de figues et de blé dont le propriétaire sera privé à cause des terrassements sont estimées à cent cinq livres.

¹³⁴ ADAM, 3E 27/145 f° 144

¹³⁵ ADAM, 3E 27/145 f° 163

¹³⁶ ADAM, 3E 81/100 f° 86 v° (acte consigné dans le volume des minutes de 1692-1693)

¹³⁷ cité par Dor de La Souchère d'après les archives du dépôt général des fortifications concernant Antibes

¹³⁸ ADAM, 3E 81/100 f° 69 20 juillet 1691

¹³⁹ la sétérée équivaut à 14 ares

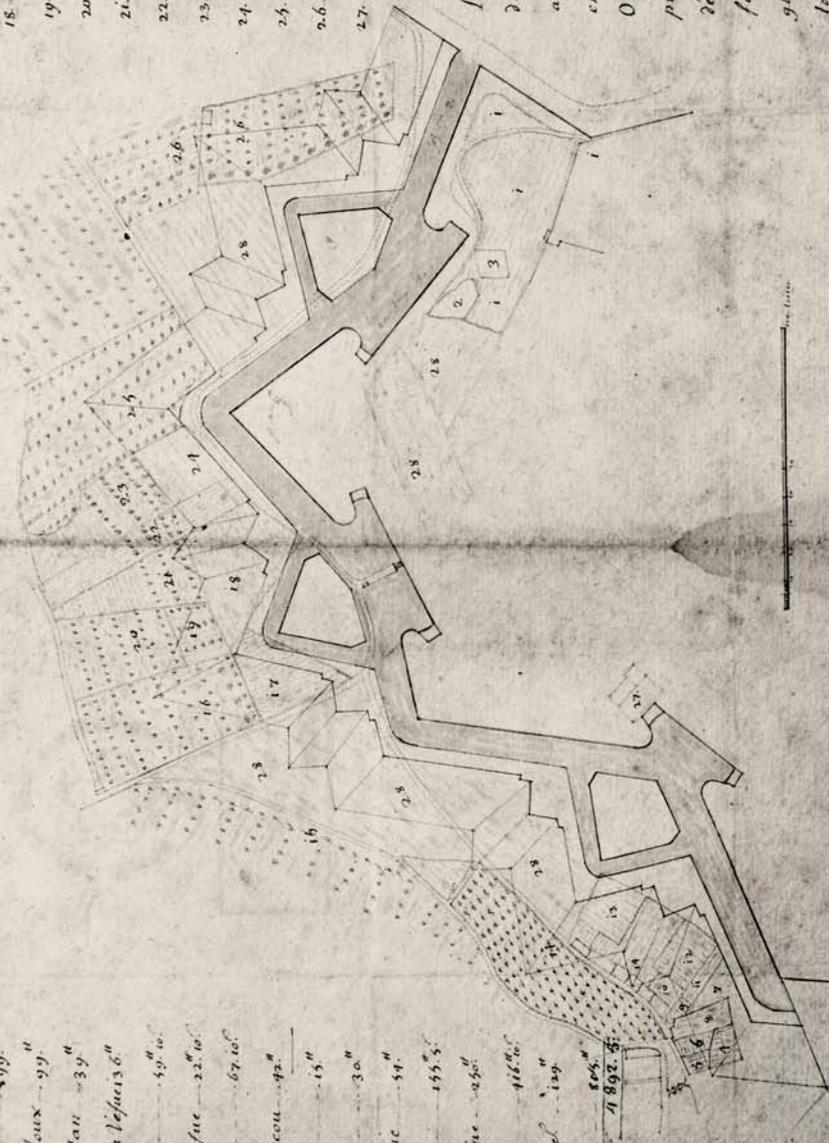
¹⁴⁰ cette mention prouve que la demi lune entre les bastions du Roi et de Guise vient d'être construite ou est en chantier

Plan des fonds occupés aux fortifications de la Ville d'Antibes, l'année 1691, avec les noms de ceux

à qui ils appartiennent, et les sommes qu'ils ont estimées

- 1. Le S. aduocat Millot 1673^l
- le meme ou l'ieu 899^l
- 2. Sebastien Thorez Roux 99^l
- 3. Iehan Boniface Rostaun 39^l
- 4. Marguerite de la Couron Vefue 36^l
- 5. Pierre Merle ayne 59^l
- 6. Henricade Bonnelle Vefue 22^l
- 7. Mathieu Bregany 67^l
- 8. heritiers Pierre Dubou 42^l
- 9. Pierre aubanel 15^l
- 10. anibal Lombard 30^l
- 11. Henricade Acille Vefue 54^l
- 12. Epprit Roux 155^l
- 13. Marie Therese Vefue 450^l
- 14. Epprit Raynaud 416^l
- 15. Jean Melian notel 129^l
- 16. Honore Gallou 805^l
1892^l

- 17. Baltazard Raphaely 1189^l 275^l
- 18. Pascal Varages 436^l
- 19. Pierre Merle 187^l
- 20. Anne Lombard 193^l
- 21. Antoine Agrade 224^l
- 22. Adam Souze 235^l
- 23. Louis Lombard 204^l
- 24. La Commun. d'Antibes 168^l
- 25. Louis Louis Raymond 169^l
- 26. Joseph Auger 1024^l
- 27. Jean Rostaun notel 3705^l
13179^l



Les endroits marqués 28 sur
des lettres qui appartiennent
au Roy lesquelles sont par
cite estimées
On sera encore obligé de
prendre quelque terre ou
den mettes dans quelques
fonds, au dela des terres du
gallou, si on veut bien mettes
tout les environs sous le feu
de la place.

Toujours pour le glacis de cette demi-lune il faut indemniser neuf autres propriétaires de terres et de vignes pour une superficie de huit setérées et quatre-vingt-trois motureaux. Les experts visitent également une partie de vigne sous la demi-lune de la courtine entre le bastion de Guise et celui de Rosny dont quatre setérées et huit motureaux seront occupés par le glacis de ces bastions et de la demi-lune¹⁴¹.

Le total des indemnisations s'élève à neuf mille quatre cent soixante-quatorze livres, récoltes comprises ce qui prouve que le chantier doit démarrer rapidement. Aucun marché ne figure dans les minutes des notaires d'Antibes en 1691 mais c'est un architecte de Toulon, Gaspard Chaussegros, qui est en charge des travaux car deux ans plus tard dans un accord avec un maçon tailleur de pierre, Jean Seur, il fait référence au tarif d'une convention privée du 13 août 1691 qui avait pour objet « la batisse et construction du magasin à poudre qui devoit être fait dans le centre du bastion royal ». ¹⁴² Du 26 avril 1691 au 5 octobre 1692, les maçons Seur et Laure reçoivent de l'entrepreneur Chaussegros « en trente-six acquitz privés par eux escriptz et signés scavoir partie par ledit Laure et partie par ledit Seur dans un cajer estant au pouvoir dudit Chaussegros » la somme de sept mille trente-huit livres. En outre Chaussegros a réglé mille huit cent soixante-seize livres à deux sous-traitants de Seur et Laure, Joseph Rolnis et Pierre Trouchet. Par ailleurs, pour le prix des travaux du magasin à poudre, Chaussegros a déboursé quatre mille quatre cent trente-quatre livres en trente-deux règlements effectués du 23 août 1691 au 10 décembre 1692 à l'achèvement des travaux. Toujours pour le compte de Seur et Laure, il a avancé mille sept cent cinquante neuf livres à deux tailleurs de pierre Seillan et Gautier entre le 10 octobre 1691 et le 15 juin 1692. Le total s'élève à quinze mille cent huit livres. En contrepartie le toisé général effectué le 12 novembre 1692 par les ingénieurs ordinaires Niquet et Martin sur les travaux de Seur et Laure exception faite de la toiture du magasin à poudre se monte à douze mille cinq cent quarante deux livres. Il faut y ajouter diverses dépenses à régler à Seur et Laure pour les trois culs-de-lampe des guérites des demi-lunes faits par Seillans et d'autres ouvriers (deux cent soixante-sept livres) et pour « le décombre de la carrière desdits Seur et Laure sur la petite citadelle »¹⁴³, soit au total quatorze mille vingt-six livres. Seur et Laure restent donc redevables de mille quatre-vingt-deux livres envers Chaussegros ce qu'ils contestent s'estimant « plus tost créanciers que débiteurs » au regard de quatre articles qu'ils jugent sous évalués, « le premier pour le cube de pierre de taille par eux fournie pour la demi lune, courtine, aurillon et bastion de Rosni et aux marches a dessandre dans les fossés ou a esté travaillé par le nomé Mavillan, le second pour les six cheminées au corps de garde de la royalle quilz pretandoient fere estimer et leur estre admis davantage du contenu a ce compte sy dessus, le troisieme pour le parement de la porte royalle ou soit cournisse et tympan et le quatrieme article pour la perte quil y a eu au travail fait par ledit Seillans et autres ouvriers quilz pretandoient fere voir n'avoir point este employes de leur consantement ». ¹⁴⁴ Finalement voulant éviter un procès, Chaussegros convient à l'amiable de ramener la dette à quatre cent cinquante livres payables avec intérêts jusqu'en juin 1695.

Une intense activité continue d'animer les chantiers en 1692. Le 26 avril 1692, on construit une plate-forme derrière les embrasures du bastion du port. L'entrepreneur fera les déblais nécessaires à trois pieds au dessus du seuil des embrasures sur toute la longueur et

¹⁴¹ ce rapport d'estimation fait référence au seul qui ait existé antérieurement, celui établi chez maître Mellian le 20 mai 1616 concernant les terres occupées par les fortifications (le volume de ce notaire a disparu)

¹⁴² ADAM, 3E 27/147 f° 205 v°. C'est à cette occasion que l'ancien théâtre romain a disparu. Arazy écrit en 1708 : « les restes précieux que nous avons estoyent admirables et l'année 1691 a veu leur entiere demolition ; les fortifications en sont la cause pour la commodité des pierres sur le lieu. Je ne nomme pas l'ouvrier entrepreneur de sa ruine pour ne luy donner la mesme immortalité qu'a receu Herostrate d'avoir brulé le temple de Diane à Ephèse » *Histoire de la ville d'Antibes*, p. 46.

¹⁴³ Cet ancien ouvrage du XVIe siècle englobé dans le bastion a apparemment servi de carrière de pierres

¹⁴⁴ ADAM, 3E 27/147 f° 209

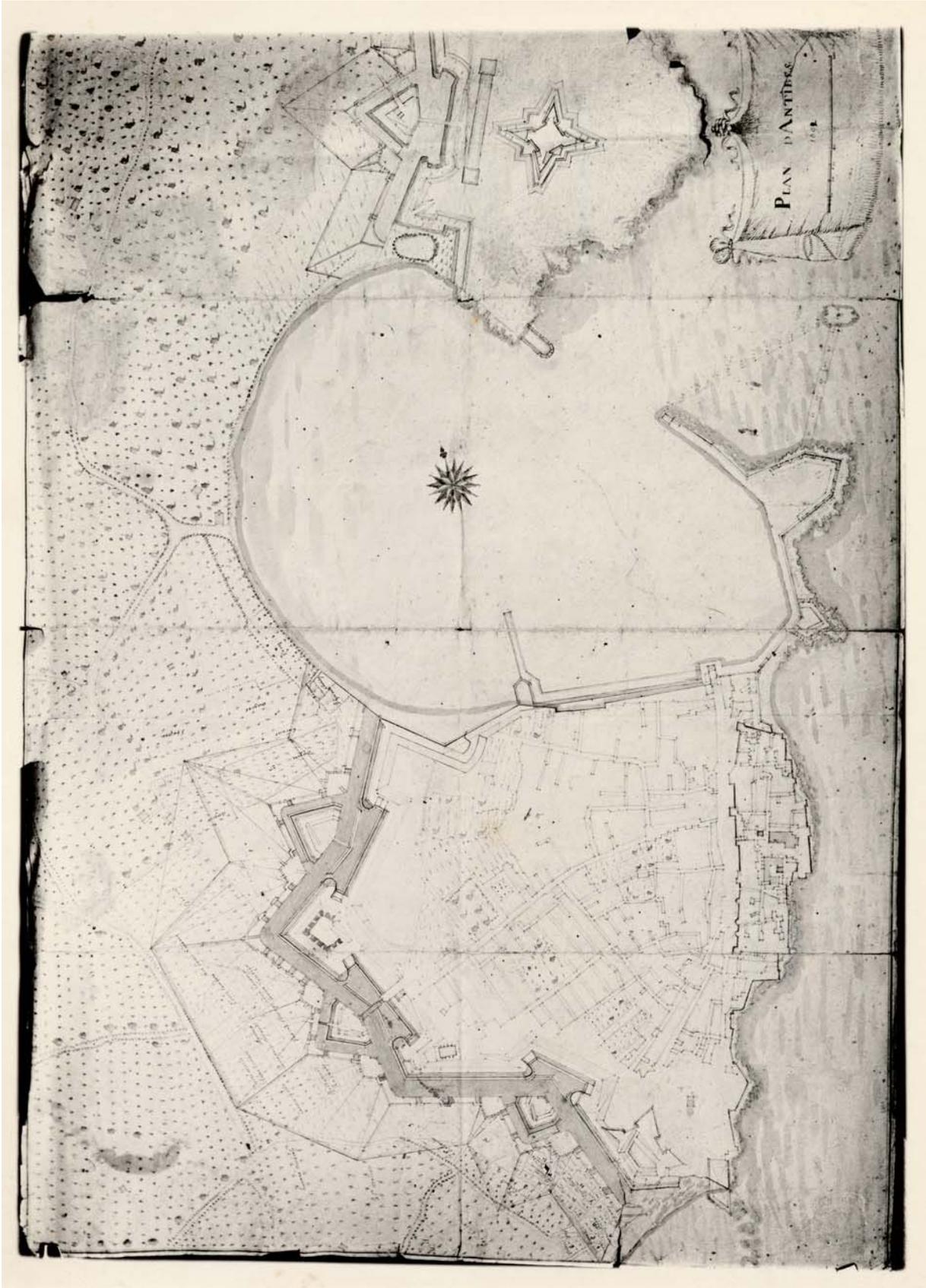
largeur de la plate-forme qui aura « quinze pieds de long et neuf pieds réduits de large scavoir huit par devant contre l'embrasure et dix au derrière pour biaiser quand il sera besoin ». ¹⁴⁵ Le terrain devra être parfaitement de niveau avec une tolérance de deux pouces de pente sur les quinze pieds de long. Si le terrain n'est pas bien solide « il sera battu suffisamment avec un pillon ou demoiselle ». Ensuite l'entrepreneur le remplira de béton composé de bon mortier des chaux vive « nouvellement éteinte, la meilleure et la plus forte qui se fait aux environs de la place et de sable le plus pur et le mieux grevé de gourjan ¹⁴⁶ dans lequel on enfoncera avec ledit pillon des graviers et moillons en sorte que cela face un bon et solide lict pour poser la pierre de taille de ladite platte forme. Le pavement dessus de ladite pierre de taille sera bien et proprement fait à trait de ciseau sur les joints et autour des faces et le reste à la petite pointe du marteau, bien dressés et alignés et le plus uniment quil se pourra poser par assises réglées en largeur, faisant liaison au moins du tiers ou du quart des carreaux lesquels seront posés en bain de bon mortier composé au moins d'un tiers de bonne chaux et de deux tiers du sable cy dessus et ensuite garnis d'escalles ou moillons et batus de la masse de bois ou pillon de manière que le mortier sorte de tous costés et que le tout face un bon et solide corps de maçonnerie ». L'épaisseur de pierre dure sera de cinq a six pouces. Les plus épaisses seront posées à l'emplacement des roues du canon, la plate-forme ayant au total un pied d'épaisseur. Le travail sera exécuté par Joseph Deconis, tailleur de pierre d'Antibes, au prix de dix sept livres cinq sous la toise carrée. Il sera payé au fur et à mesure des travaux selon le metré effectué par Martin ingénieur en chef des travaux de fortifications qui a remplacé du Cayron. Par ordonnance du 20 octobre 1692, Niquet lieutenant du roi au gouvernement de la ville d'Antibes et ingénieur général de Provence, Languedoc et Comté de Nice, réquisitionne deux maisons et écuries situées rue des Crottes pour servir d'entrepôt aux outils et autres choses nécessaires pour les travaux des fortifications moyennant deux cent treize livres d'indemnisation ¹⁴⁷.

Niquet travaille alors à un nouveau projet général des ouvrages à faire et le communique à Le Peletier qui charge Vauban d'aller étudier sur place le dispositif. Celui-ci se rend en Provence et passe à Antibes le 17 février 1693. Il demande à Niquet d'estimer le coût mais dans l'immédiat se contente de parachever les travaux avec des crédits annuels permettant d'améliorer progressivement la fortification. Le 12 juin 1693, un important marché est conclu entre l'ingénieur Martin et Honoré Allegre associé à Gaspard Chaussegros pour l'ensemble des ouvrages à faire aux fortifications de la ville d'Antibes. L'ingénieur Martin en a établi le cahier des charges : premièrement l'entrepreneur fera déblayer les fossés au pied des bastions, courtines et demi-lunes de façon uniforme de deux à trois pieds de manière à ce que l'on soit à couvert. Ensuite les maçonneries dont les fondations ne sont pas assez profondes seront consolidées en travaillant avec précaution sur deux ou trois toises à la fois pour éviter tout risque en déchaussant les murs. La nouvelle maçonnerie devra être parfaitement jointe et faire corps avec l'ancienne. « L'entrepreneur fera aussy les espaissements ordonnés à la demi-lune dauphine de deux piedz d'espaisseur en dehors et pour le joindre et relier avec la vieille massonerie il y fera les arrachemens neccessaires en travaillant et a mesure que l'ouvrage s'eslevra, observant de metre dans le nouveau parement les mouillons les plus grandz et les plus propres et de refaire les jointcz à pierre vue, de bien observer les liaisons, de bien garnir les dedans du mur des mouillons pozés à plat, rangés à la main en bain de bon mortier et toujours frapés du marteau en sorte que le mortier soufle de tous costés par les jointcz et quil n'y ait aucun vuide ou pierres quy le touchent à sec. Le mortier sera fait d'un tiers de bonne chaux vive nouvellement esteinte et de deux tiers de sable

¹⁴⁵ ADAM, 3E 81/100 f° 120 acte enregistré dans le minutier de 1692-1693

¹⁴⁶ Golfe Juan

¹⁴⁷ ADAM, 3E 81/100 f° 280



de Goulfe Jouan le mieux grené, le tout bien raboté et mis en œuvre ».¹⁴⁸ Les pierres de taille des angles seront déposées et replacées sur le devant du nouveau parement . Il faudra déposer et reposer le cul-de-lampe dans la guérite de la demi-lune dauphine et dans les autres en conservant les arches, crampons de fer, pierres, briques et fleur de lys. L'entrepreneur sera payé à la pièce de chaque cul-de-lampe et guérite. Il fera les « surtout et nouveau parapetz couronnés de briques ausdites demi lunes ». Les parapets seront formés « de terres pures espierrées et passées à la claye sil est besoin, posées par litz bien amenuesées et battues avec la demoiselle à chaque lit de terre de sept à huit pouces de haut sur toute la largeur des parapetz. » Une fois utilisées les meilleures terres provenant des fossés, le surplus sera porté sur les glacis. L'entrepreneur achèvera de former les glacis avec les terres qui seront enlevées de la butte qui se trouve devant la face droite du bastion de Guise « en commençant par les extrémités devers la mer quy seront prolongés comme il est expliqué au projet, c'est-à-dire jusques à ce qu'ils soient soumis au feu de toutes les pièces suivant lesdits piquets de hauteur quy seront plantés et fera les murs qui doivent soutenir lesdits glacis aux deux extrémités devers la mer avec les soins et précautions cy devant expliqué, couronnés de briques de champ ou de pierres posées en pavé. » Pour le transport des terres il utilisera les tombereaux et harnais qui ont été faits aux frais du roi l'année précédente mais il fournira chevaux, mulets et ouvriers. Il fera la bascule prévue à la porte de la demi-lune, rétablira le portail, fera un corps de garde sur le passage et une arcade au devant pour communiquer d'une porte du rempart à l'autre. Il construira un magasin à poudre de dix toises de long par vingt cinq pieds de largeur aux environs de « la petite citadelle à peu près comme celui quy a esté fait l'année dernière ».¹⁴⁹ Enfin, il fera les réfections et réparations nécessaires aux murs d'enceinte du côté de la mer et autres ouvrages qui pourraient lui être ordonnés au fort ou à la ville pendant le cours de l'année. Il rendra le travail « finy et parfait et partout place nette dans la fin d'octobre prochain et le garantira au moins an et jour ». En cas de manque de main d'œuvre, l'entrepreneur pourra recourir à des soldats dont les journées de travail seront payées « à la toise ou à la marque ». Gaspard Chaussegros architecte à Toulon se porte caution de Honoré Allegre. Le contrat est signé par Jean Baptiste Segent commissaire des guerres ordonnateur au département du comté de Nice et des fortifications des places de Provence, assisté de Jacques de Lhuillier lieutenant colonel au régiment de Médoc commandant pour le roi dans la ville, fort et citadelle d'Antibes, Grasse et dépendances¹⁵⁰ et de Jacques Martin ingénieur ordinaire du roi « ayant la direction des fortifications et travaux dudit Antibes ». Gaspard Chaussegros recrute trois maçons tailleurs de pierre de Toulon, Jean Seur, Joseph Gautier et Jean Laure pour diriger les travaux de maçonnerie « qu'il conviendrait fere au bastion Dauphin et a la citadelle et courtine qui est entre ledit bastion Dauphin et le bastion royal comme aussy toute la maçonnerie qui se trouveront fere au dehors de la place vis à vis le susdit bastion et courtine, encore toute la maçonnerie qui se trouveroit faire a la demi lune devant la porte de cette ville »¹⁵¹ à raison de quatre livres la toise cube de façon et seize livres la toise carrée pour les parements de pierre de taille des culs-de-lampe, guérites, angles de la demi-lune, cordons, portes et autres. L'accroissement des troupes qui ont pris possession du comté de Nice conduit Pierre Robineau, commissaire des guerres de la côte de Provence, et Jacques Lhuillier lieutenant colonel du régiment de Médoc à louer une maison à Antibes rue de la Courtine ou de la Ferraie pour y installer un hôpital royal destiné « aux soldatz de cette garnison et autres troupes de sa majesté ».¹⁵² Le bail signé le 14 août 1693 est de neuf ans à

¹⁴⁸ ADAM 3E 27/147 f° 195 v°

¹⁴⁹ il fait certainement référence à celui dont la construction dans le centre du bastion royal a été confiée à Chaussegros en 1691. Ces magasins à poudre s'expliquent sans doute par le renforcement de l'armement

¹⁵⁰ Il vient d'être détaché par M. de Langallerie qui commande sur la frontière pour prendre le commandement militaire d'Antibes

¹⁵¹ ADAM, 3E 27/147 f° 204 v°

¹⁵² ADAM, 3E 81/100 f° 196 v°

raison de 160 livres par an. Les réparations sont à la charge du roi qui les fait aussitôt entreprendre par André Jacomin et Honoré Vial, maîtres maçons¹⁵³. Le même jour un règlement fixe les conditions de traitement des malades à l'hôpital dont est chargé Nicolas Aubarnon maître chirurgien d'Antibes. Il tiendra un registre d'entrée et de sortie. Les hardes du soldat, justaucorps, chapeau, bas, souliers et autres ainsi que l'argent seront mis en lieu sûr et fermé pour leur être rendus à la sortie. Chaque malade aura journallement une livre et demie de viande moitié de bœuf, moitié de mouton notamment pour faire les bouillons, une livre et demie de pain plus blanc que bis ; on donnera des œufs frais aux malades qui ne mangent pas ou peu de pain et de viande ou des pruneaux cuits et sucrés. Ceux qui peuvent boire du vin auront un sixième de pot de vin¹⁵⁴, les autres de la tisane et de l'eau en suffisance. Les remèdes devront être de bonne qualité. L'hôpital sera tenu dans une grande propreté et de temps en temps on brûlera des herbes odoriférantes pour purifier l'air. Les chemises des malades seront blanchies au moins une fois par semaine. Du feu sera fait dans les salles pendant l'hiver et toute l'année des lampes resteront allumées la nuit. Chaque malade aura un bonnet de nuit avec une coiffe de toile, une cruche de terre pour boire, une écuelle et une assiette en terre ainsi qu'un pot de chambre. De deux en deux lits on leur fournira « une cheze persée et une terine pour les escrementz ». Des robes de chambre ou « capottes » seront mises à disposition des malades qui seront obligés de se lever. Le roi par contre fournira les lits de garnison garnis de paillasses, matelas, couvertures et « linseuls » en suffisance pour mettre les malades deux par deux et les « linseuls » seront changés tous les quinze jours ou plus souvent si nécessaire pour les malades de dysenterie.¹⁵⁵

De 1694 à 1696 aucun marché ne figure dans les minutes de maître Mellian mais celles de Mathieu Peillon chez qui l'administration royale passe également des actes manquent de 1694 à 1695. En 1696, seul figure un renouvellement de marché de fourniture de bois et chandelles pour les corps de garde du Fort Carré et de la citadelle et pour faire la ronde autour des remparts.¹⁵⁶

Entre grands projets et poursuite des améliorations

L'occupation du Comté de Nice avait reporté au delà du Var l'intérêt des autorités mais sa restitution au duc de Savoie en 1696 convainc Vauban de l'intérêt d'Antibes « place de considération, spécialement si nous n'avons plus Nice », écrit-il le 8 mars 1696. Il fait travailler Niquet à un projet dont le plan visé à Narbonne le 24 novembre 1696 intéresse essentiellement le port et n'aura pas de suite. Dans l'immédiat on s'en tient à des confortements et remises en état. Au mois de juillet 1697, Jean-Baptiste de Segent commissaire des guerres, ordonnateur des ouvrages de fortification des places de haute Provence fait apposer des affiches pour annoncer le programme des travaux de l'année à Antibes. Les offres au rabais ont été reçues au bureau qui est resté ouvert deux heures et c'est Honoré Allegre bourgeois de Cannes dont la proposition est la plus avantageuse qui obtient le marché signé en présence de Jacques de Lhuillier commandant à Antibes et de Le Roi ingénieur. Les travaux seront payés au fur et à mesure de leur avancement à raison de quatre livres la toise cube des déblais des terres et ragréages des fossés, six livres dix sous la toise cube de la terre et du roc de la berme et du bastion Dauphin, vingt-cinq livres la toise cube de maçonnerie de moellon, quatre-vingt-dix livres la toise cube de la maçonnerie de brique, treize sous la toise carrée d'une couche de peinture sur toutes les portes, ponts et barrières,

¹⁵³ ADAM, 3E 81/100 f° 202

¹⁵⁴ le pot est une mesure d'environ 1,275 litre

¹⁵⁵ ADAM, 3E 81/100 f° 198 bail renouvelé le 31 mai 1706 3E 81/105 f° 123

¹⁵⁶ ADAM, 3E 81/101 f° 169 v° voir précédents contrats avec le même marchand Honoré Gavarre en 1692 et 1693 3E 1/100 f° 187 et 166 v°

trente-cinq sous la toise carrée de tous les « embouchemens et crepissages des murs secs », vingt-cinq livres la toise carrée de pierre de taille neuve et seize livres la toise carrée « de pierre de taille vieille a desmoullir restablir et replacer ». ¹⁵⁷ De plus l'entrepreneur sera payé huit cent quatre-vingt-dix-huit livres pour des réparations dont trois cent seize au château, quatre cent quatre-vingt-seize au Fort Carré et quatre-vingt-six destinées au rétablissement du couvert de la galerie du corps de garde de la porte royale. Allegre bénéficiera des clauses d'exemption de logement des gens de guerre et autres franchises prévues dans le précédent contrat conclu le 2 juin 1693. Le même jour Allegre est aussi attributaire du marché du fort Sainte-Marguerite de Lérins où M. de Saint Mars est gouverneur. En 1697 également un contrat est passé entre Jacques du Breuil sieur de la Guéritaude, commissaire ordinaire de l'artillerie à Antibes, assisté de Jean-Gabriel Fajot, garde magasin, et deux maîtres arquebusiers, René Château de Lucé en Anjou et Claude Gazielly de Biot, pour assurer le nettoyage et l'entretien régulier de toutes les armes de la citadelle et du fort d'Antibes ¹⁵⁸.

En février 1699, le devis des travaux de fortification du Fort Carré et de la citadelle d'Antibes est établi par Niquet sur la base d'un programme de cinq ans de 1699 à 1703. Le marché est enregistré chez maître Arnaud notaire à Toulon ¹⁵⁹ le 6 avril 1699 au profit de Joseph Bourgarel de Pignerol et de Honoré Allegre de Cannes en présence de Louis Girardin de Vouvré intendant général de la Marine et des fortifications de Provence et du sieur de Loziers d'Astier ingénieur en chef d'Antibes et de l'île Sainte Marguerite. Bourgarel et Allegre ont constitué une société à raison de deux tiers pour Bourgarel et un tiers pour Allegre. Les entrepreneurs doivent fournir à leurs frais tous les matériaux à l'exception de la pozzolane et du ciment, les échaffaudages, les ouvriers. Dans les travaux il est prévu le transport de terre jusqu'au bastion de Rosny depuis une butte distante de cent cinquante toises, des déblais et remblais des flancs, de la maçonnerie de pierre sèche aux fortifications, de la grosse maçonnerie du pourtour des fortifications composée de moellons, des « jettées de moellon faits dans la mer à pierre perdue », la maçonnerie en moellons et en brique des batisses des corps de garde, logements et casernes, la pose des charpentes en bois de chêne de Bourgogne et en mélèze. Le 9 janvier 1700 Joseph Bourgarel et Honoré Allegre se fournissent cent poutres de pin rouge de vingt à vingt-cinq pieds de long et de neuf à dix pouces de diamètre, cent douzaines de chevrons de huit, dix et douze pans de long et quatre cents douzaines de planches doubles de neuf pans de long et dix pouces de large et un pouce et demi d'épaisseur le tout en pin rouge de la forêt du Touët appartenant au marquis de Trans. La livraison au port d'Antibes est fixée au 10 mars. ¹⁶⁰ L'acte est passé avec Etienne Dauphin marchand de bois du Muy en présence de « Jean Antoine Dufour et Joseph Brel ¹⁶¹ masson de Delguan en Suisse tous deux employés ausdites fortifications ». Le 20 février 1700 les entrepreneurs commandent à un marchand de Nice, François Berengier, ¹⁶² cinq cent « paillassades bois de chaine de la longueur, grosseur et especeur ordinaire qui sont reposées au Cros du lieu de Caigne ». ¹⁶³ Il fournira aussi pour le mois de mai cent cinquante brouettes en bois livrées à Antibes. Le 30 avril, Pierre Nicolas tuillier de Cagnes s'engage à leur faire quatre vingt dix mille briques d'un pied de long, six pouces de large et deux pouces d'épaisseur pour le mois d'octobre au prix de dix-huit livres le mille. Les entrepreneurs bénéficieront de la briqueterie jusqu'en mai 1701 et fourniront les animaux nécessaires au transport des briques au Cros-de-Cagnes, pour les embarquer à destination du port

¹⁵⁷ ADAM, 3E81/101 f° 61 9 juillet 1697

¹⁵⁸ ADAM, 3E 27/150 f° 91 les minutes de Jean Meillian manquent pour 1698 et 1699

¹⁵⁹ AD Var 3E5/128 f° 641, maître Pierre Arnaud ; document communiqué par Melle Etienne ; l'étude des minutes de ce notaire fournira certainement des informations précieuses sur tous les travaux de fortifications

¹⁶⁰ ADAM, 3E 81/102 f° 5

¹⁶¹ il signe Brillie

¹⁶² il signe Francisco Berengario

¹⁶³ ADAM, 3E 81/102 f° 45

d'Antibes.¹⁶⁴ Le 6 mai 1700 enfin, la fabrication de toute la pierre de taille nécessaire aux fortifications pour la présente année et les suivantes est confiée à Pons Enceau, un tailleur de pierre champenois résidant à Antibes, moyennant dix neuf livres quinze sous la toise posée sur l'ouvrage. Par contre s'il était décidé de faire « des portes d'architecture auxdits ouvrages », Enceau ne serait pas tenu de les exécuter.¹⁶⁵ Le 4 juin 1700 Joseph Bourgarel donne procuration à son fils François pour le suivi des travaux de fortification « tant pour raison de l'année dernière 1699 que de la présente année et pour les autres années à venir et pendant la durée desdites fortifications et que l'entreprise d'icelles leur en demeurera »¹⁶⁶. Il doit en effet retourner à Pignerol où il réside mais le 7 octobre 1700 il meurt à Crémone.

Le 9 juillet 1701, Honoré Allegre et Joseph Bourgarel règlent quatre cent quarante-sept livres pour des fournitures de poutres et autres bois faites par Guillaume Gaudin marchand de Nice.¹⁶⁷ Les travaux se poursuivent régulièrement jusqu'à la fin de l'année 1701. Le 13 octobre César Courmes et Donat Saint Vallier de Valbonne sont redevables envers Jacques Allègre et Joseph Bourgarel de cent cinquante-neuf livres « pour le manque de deux cent muids de chaux que lesdits Courmes et Saint Vallier s'estoient obligés de fournir auxdits entrepreneurs pour lesdites fortifications suivant leur convention du 14 janvier 1700 et après liquidation du 24 septembre 1700. Pour régler leur dette ils cèdent une vigne et une parcelle de terre à Valbonne.¹⁶⁸ Ils ont également fait construire deux fours au territoire de Roquefort par Honoré Teisseire, André Raibaud et André Courmes chauxfourniers de La Colle pour approvisionner le chantier ; le premier par convention du 24 février 1701, le second le 28 décembre 1702¹⁶⁹.

C'est à cette époque que Vauban imagine un dernier projet démesuré reliant la ville au Fort Carré par une immense ligne de fortification qui ne verra jamais le jour.

En 1703, François Bourgarel et Jacques Allegre traitent avec Joseph Minuty, de Toulon pour leur procurer la pierre brute nécessaire aux ouvrages de maçonnerie de la ville et du Fort Carré¹⁷⁰. Il devra commencer le travail dans quinze jours, les entrepreneurs lui fournissant la poudre nécessaire pour extraire la pierre de la carrière. Les chauxfourniers de la Colle Jean Pierre Sauvan, Louis Sinade et Jean Antoine Layet, par convention du 17 janvier 1703, leur livrent trente-deux muids et demi de chaux pour les ouvrages à raison de cinq livres le muid. La fourniture est payée le 4 mai¹⁷¹. Jacques Allegre effectue un autre règlement de quatre-vingt une livres à André Langasque de Biot, pour de la chaux, le 10 septembre 1703, puis le 17 intervient le décompte avec trois autres chauxfourniers de la Colle Louis Mauran, Pierre Raibaud et Barthélémy Teisseire qui sont débiteurs de treize livres pour n'avoir livré que la valeur de quatre vingt cinq livres de chaux contrairement aux clauses de la convention signée le 25 février¹⁷². Le marché arrive à échéance en 1703 et, en raison d'un litige sur les comptes, le juge désigne le 5 février 1704 Gabriel Rostan et Christophe Ardouin notaires et procureurs aux juridictions royales pour procéder à la vérification et à la liquidation de la société. Finalement les parties s'accordent sur un compromis passé par devant maître Serrat le 10 mai 1704. Après « vérification, liquidation et calcul fait tant par lesdites parties que par lesdits sieurs arbitres des registres desdites deux dernières années mil sept cent deux et mil sept cent trois non arrêtés, et de ceux des trois années précédentes, mil six cents nonante neuf, mil sept cents et mil sept cent un, ils ont trouvé que la recette faite par

¹⁶⁴ ADAM, 3E 81/102 f° 81 v°

¹⁶⁵ ADAM, 3E 81/102 f° 92

¹⁶⁶ ADAM, 3E 81/102 f° 106

¹⁶⁷ ADAM, 3E 81/102 f° 80

¹⁶⁸ ADAM, 3E 81/102 f° 97

¹⁶⁹ ADAM, 3E 81/102 f° 21 v°

¹⁷⁰ ADAM, 3E 81/103 f° 3

¹⁷¹ ADAM, 3E 81/103 f° 23

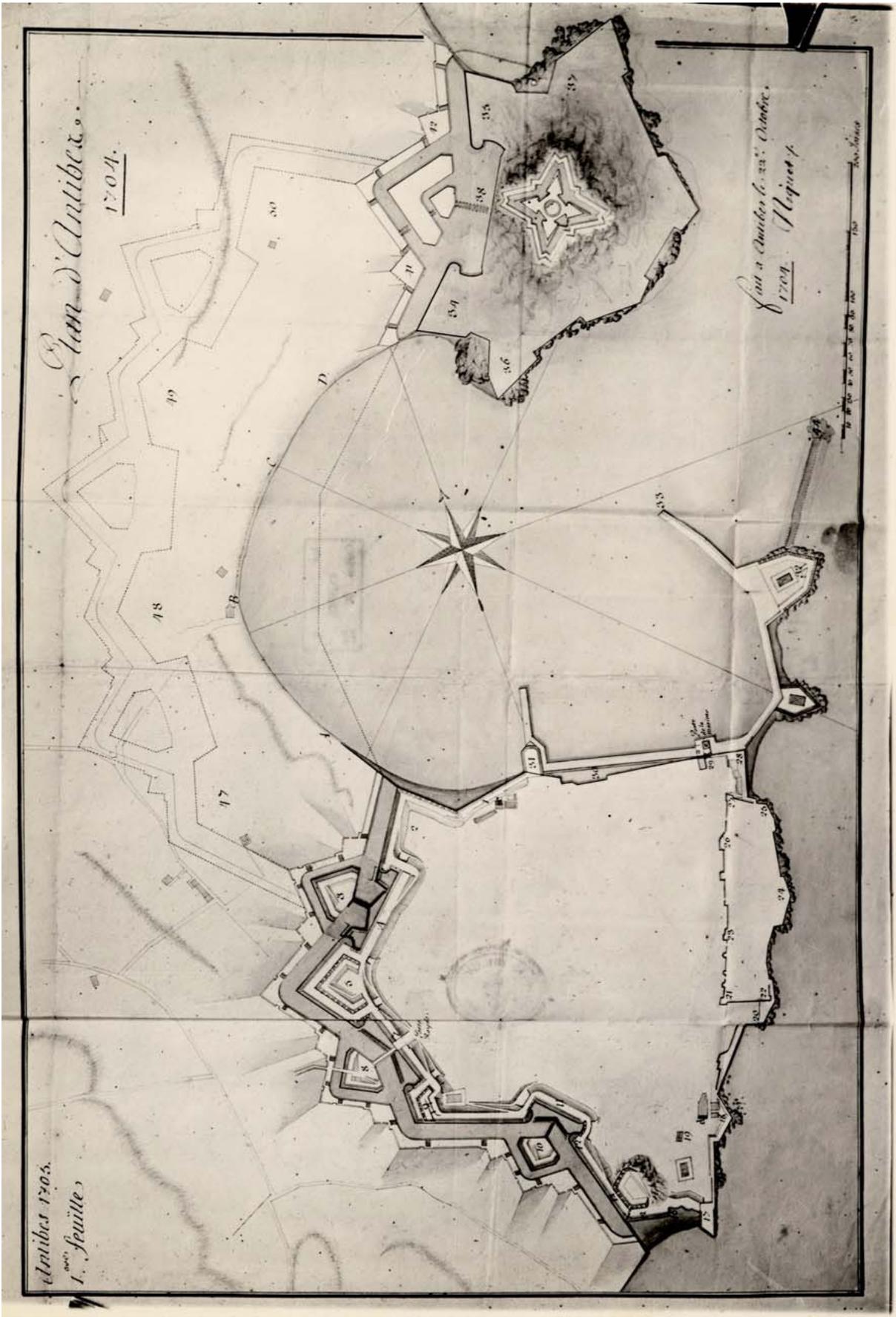
¹⁷² ADAM, 3E 81/103 f° 88

lesdits sieurs Allegre père et fils comme caissiers de ladite société ce monte à la somme de trois cens douze mil huit cens soixante huit livres quatre sol quatre deniers à ce compris treize mil trois cens soixante six livres treize solz par eux et par ledit sieur Bourgarel filz empruntées du sieur Jean Gallou et mil deux cens septante cinq livres quinze sols aussy empruntées en comun du sieur de Clermont et que la dépance ce monte a trois cens vingt quatre mil cent huitante trois livres deux solz sept deniers ». La part dont Bourgarel se trouverait redevable envers Allegre est finalement fixée à trois mille cent vingt neuf livres qu'il s'engage à payer. Le litige n'a d'ailleurs pas entamé la solidité de leur collaboration puisqu' « ils continuent leur société depuis le 1er janvier dernier » et que Bourgarel est chargé de la caisse. De plus « tous les outiliz, matteriaux et generallement tous les effez et préparatifs fais pour les susdits ouvrages restent en commun entre eux ». ¹⁷³ En 1705 est également soldé un prêt de quinze mille cinq cent soixante-dix-sept livres qui leur a été consenti par Jean Gallou receveur des fermes et gabelles d'Antibes, prêt dont leur est « desduit et compancé celle de dix mil cent nonante trois livres dix solz receue par ledit sieur Gallou scavoir cinq mil livres par les mains du sieur Lozières d'Astier ingénieur en chef desdites fortifications ledit jour premier juin mil sept cens deux et cinq mil cent soixante trois livres dix solz en tout des matteriaux, outils et effetz deüement exprimés dans l'inventaire général d'iceux signé par lesdites parties, et par M. de Niquet directeur général des fortifications de Provence et Languedoc ledit jour cinquiesme du courant ». ¹⁷⁴

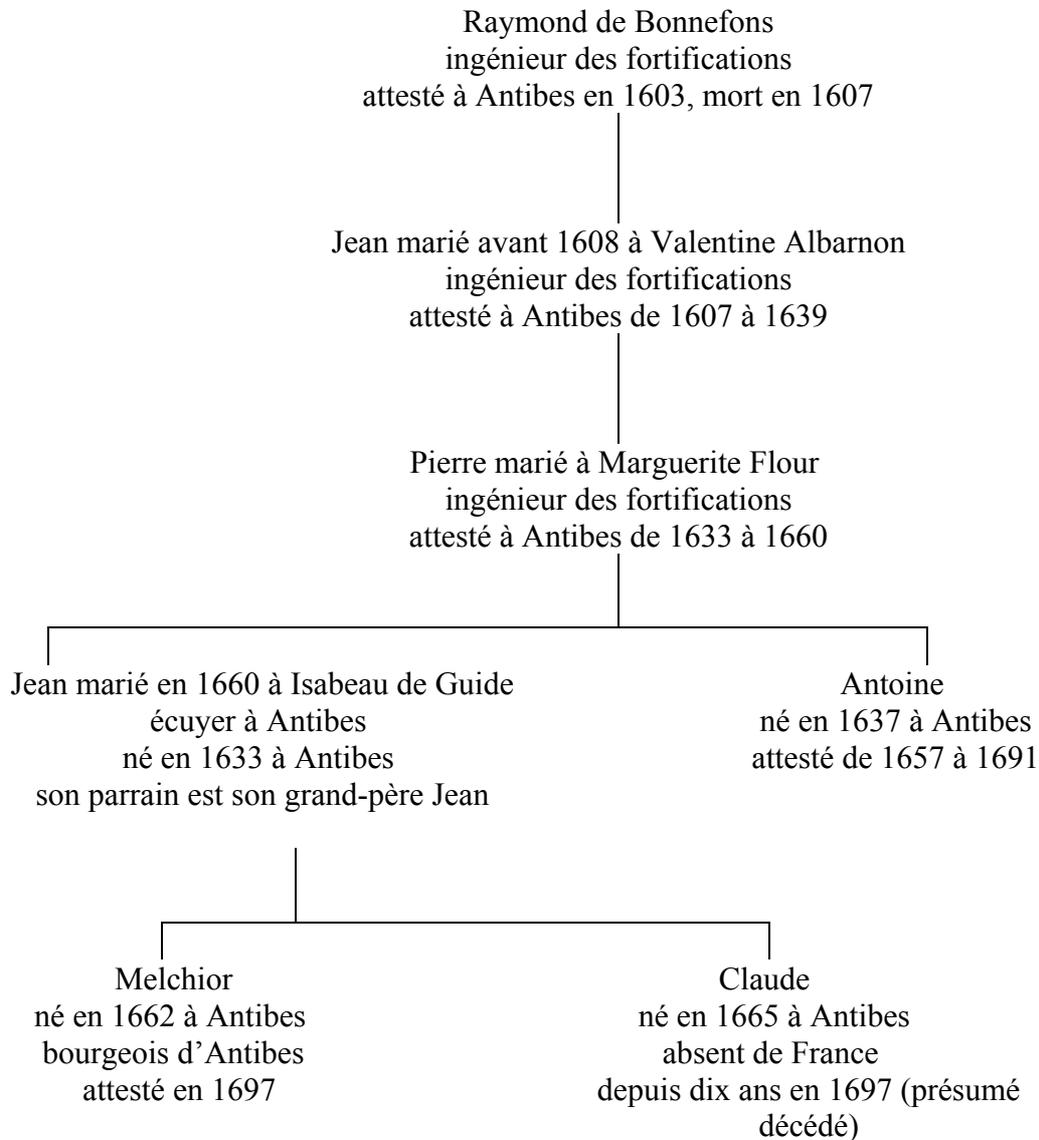
En 1705 Nice est reprise par Louis XIV qui fait raser le château retirant définitivement à la ville son rôle de place forte. Deux ans plus tard, l'année de la mort de Vauban, sa voisine provençale n'aura pas à expérimenter la résistance de sa citadelle : en juillet 1707, les Austro-Sardes pénètrent en Provence tandis que la flotte hollandaise croise au large mais Antibes échappe au siège.

¹⁷³ ADAM, 3E 81/104 f° 105 v°

¹⁷⁴ ADAM, 3E 81/104 f° 87 v°



Les Bonnefons



Travaux militaires à Antibes au XVII^e s.

date	nature des travaux	ingénieur	entrepreneur	autorité militaire
1602	construction du bastion du Roi	Raymond de Bonnefons		Annibal de Villeneuve de Tourrette
1603	construction du bastion de Guise		Nicolas Devandière, Baptiste Gallot, Jean Aubry	
vers 1604	construction du bastion Rosny			
1608	construction de la courtine entre Guise et Rosny	Jean de Bonnefons	Pierre Albarnon et Jacques Bresson	Antoine du Maine Comte du Bourg de l'Espinasse et Claude d'Estienne lieutenant
1608	construction du bastion Dauphin		Baptiste et Jean Antoine Gallot	
1609	construction de deux corps de garde l'un au bastion Rosny l'autre porte royale	Jean de Bonnefons	Alexandre Lousse et Louis Léon Baptiste Gallot	Antoine du Maine Comte du Bourg de l'Espinasse et Claude d'Estienne lieutenant
1609	réparation du château acheté en 1608		Laurent Semeria de San Remo	
1612	réparation des moulins du roi sur la Brague			Claude d'Estienne lieutenant
1613	clocher de l'église, réparation du château dont prison et four à pain		Jean de La Fontaine	
1634	rehaussement de la courtine du port		Curraud Gallien	Jean de la Barben gouverneur Jean de Boyer de Choisi lieutenant
1636	rehaussement du rempart de Touraque	Jean de Bonnefons	Honoré Meinier	Honoré de Robert d'Escragnolles lieutenant
1636	construction du corps de garde à la porte du port	Jean de Bonnefons	Curraud Gallien	
1648	construction de murailles du port		Honoré Rainaud	
1649	construction d'un four à pain		Jean Baptiste Bourguignon	
1652	construction du bastion du port	Pierre de Bonnefons	Louis Rainaud et Honoré Jacomin	Léon de Bouthilier comte de Chavigny gouverneur, Arnaud de Campelz lieutenant
1663	réfection des casernements et des magasins à poudre	Jean Louis du Cayron	Jean-Baptiste Bourguignon, Honoré Jacomin, Francois Renard	Forbin Janson gouverneur Jean de Boyer de Choisi lieutenant (citadelle) Charles Rebelleis lieutenant (fort)
1667	réparation du château		Honoré Jacomin, André Court	
1667	construction d'un magasin à poudre et abandon du vieux près du corps de garde de la marine	Jean Louis du Cayron	Honoré Jacomin, André Court et François Renard	Pierre Chevalier major dans la citadelle
1670	travaux sur les fortifications			
1671	travaux au bastion du Roi			

date	nature des travaux	ingénieur	entrepreneur	autorité militaire
1674	rénovation du Fort Carré notamment la fausse braie	Jean Louis du Cayron	André Court, François Renard	
1677	réparations aux fortifications	Jean Louis du Cayron	François Renard, André Vial, André Court, Jean Foucard	Forbin Janson
1678			François Renard, Honoré Allegre	
1678	réfection portes et ponts	Jean Louis du Cayron	Honoré Carle	
1679	réparations aux fortifications, continuation du bastion royal à la citadelle	Jean Louis du Cayron	François Renard, Honoré Allegre, Antoine Courmes	Rombois commandant
1681 1683	travaux du port	Niquet et Jacques de Corneille	Jean Ricard Honoré Escudier, Honoré Allegre, Antoine Courmes	
1684	réparation de brèche	Jean Louis du Cayron	Honoré Allegre, Antoine Courmes	
1685	réparation du château		Guillaume Rey, Honoré Allegre	
1687	construction de la cale du bastion du port (Saint Jaume)		Pierre Rebecou	
1688	construction de 3 corps de garde	Jean-Louis du Cayron	Honoré Allegre, Antoine Courmes	Forbin Janson
1689	creusement dans fossé			
1690	réparation de la tour Notre-Dame de la Garde		Jean Chabot, Antoine Foucard	
1690	travaux de perfectionnement des bastions et cavaliers	Jean-Louis du Cayron	Joseph Gazan, Jean Rostan, Charles Capel	Forbin Janson
1691	construction d'un magasin à poudre au bastion royal		Gaspard Chaussegros	
1691	construction des demi-lunes et glacis de la citadelle	Niquet et Martin	Gaspard Chaussegros et Honoré Allegre	Jacques de Lhuillier commandant
1693	passage de Vauban à Antibes			
1693	création d'un hôpital militaire		André Jacomin, Honoré Vial	Jacques de Lhuillier commandant
1697-1698	entretien et améliorations		Honoré Allegre	
1699-1703	marché de travaux établi sur cinq ans pour la citadelle et le Fort Carré	Niquet et Lozière d'Astier	Honoré Allegre, Joseph Bourgarel	

**LES LIEUX DE MEMOIRE
MILITAIRES DANS LES
ALPES-MARITIMES
DE 1815 A NOS JOURS**

Virginie Peigney

la mémoire collective devient un nouveau champ d'investigation de l'histoire contemporaine. L'intérêt suscité par la recherche et l'étude des lieux de mémoire liés à l'époque contemporaine est des plus récents. Il est en premier lieu l'œuvre du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre qui, dans les années 1980, a mis en place une délégation à la Mémoire et à l'Information Historique. Reprise par les historiens depuis vingt ans, la notion de mémoire connaît un réel engouement. Ce vif intérêt se retrouve d'ailleurs dans les cadres de la société du plus simple amateur aux diverses associations. En effet, on a pu constater qu'au fil du temps, plus les événements s'éloignaient et plus l'on ressentait le besoin de les fixer très rapidement en un lieu pour arrêter « ce travail de l'oubli ».

Sont considérées comme lieux de mémoire militaires, toutes marques du passé à compter de 1815 encore en place en 2002, empreintes de connotations militaires et n'ayant pas perdu leur signification initiale. Le cadre chronologique répond à une logique historique ; l'année 1815 marque le début de la Restauration pour le royaume de France, mais c'est également une année charnière pour « le département des Alpes-Maritimes » puisqu'à cette date, le royaume de Piémont-Sardaigne reprend le comté de Nice alors département français depuis 1792.

Cette étude offre donc une perspective sur l'évolution et l'état actuel des lieux de mémoire militaires dans le département des Alpes-Maritimes, fortement imprégné par les marques du passé. Nombreuses études et d'articles ont déjà été publiés dans le département, en revanche, aucune analyse globale sur l'évolution des lieux de mémoire militaires n'a encore été faite.

Les lieux de mémoire représentent un vaste ensemble ; outre les monuments et les plaques, ils comprennent la toponymie, les associations, les monuments symboliques, l'art, l'architecture, les bâtiments porteurs d'histoire, les livres... Depuis les années 1990, le terme est reconnu et les responsables politiques prennent conscience du devoir de mémoire. Ils sont aujourd'hui relayés par l'enseignement grâce à des concours tel que le concours de la Résistance et par les manifestations commémoratives. La mémoire n'est plus figée. L'étude des lieux de mémoire est un phénomène qui a pris de l'ampleur au XXe siècle et continue son évolution de nos jours. Le développement de la masse documentaire va de pair avec ce constat.

Plusieurs questions, pour mieux comprendre cette évolution, sont nécessaires pour l'analyse du sujet. Peut-on dire que les lieux de mémoire ont façonné une identité collective ? La mémoire est-elle bien entièrement représentée ? En quoi la création des lieux de mémoire peut-elle être subordonnée au contexte historique et politique ?

Il convient donc tout d'abord de présenter les lieux de mémoire monumentaux, nés des tensions frontalières, puis de mettre en valeur l'interaction de la mémoire collective dans la formation des lieux de mémoire commémoratifs et enfin d'analyser les aspects de l'intégration et de l'évolution des lieux de mémoire dans la société.

• Les lieux de mémoire monumentaux

La construction d'ouvrages fortifiés, dans les Alpes-Maritimes aux XIXe et XXe siècles, a donné naissance à des lieux de mémoire monumentaux chargés de souvenirs et d'histoire. Le département regroupe donc cinq modèles de fortifications.

La construction des ouvrages Séré de Rivières dans les Alpes-Maritimes n'est pas sans relation avec le contexte historique et les enjeux géopolitiques de l'époque. Plus généralement, elle trouve son fondement dans les ruines de la bataille de Sedan.

Après la défaite de 1870, le gouvernement français reconsidéra l'aménagement des places fortes du Nord et de l'Est afin de prévenir une nouvelle invasion de l'Allemagne. Il fut

décidé de construire à nouveau des ouvrages fortifiés complétant les anciennes fortifications et renforçant ainsi la protection des voies d'accès au territoire national. Or devant l'attitude belliqueuse et expansionniste de l'Italie qui adhéra à la Triple Alliance en 1882 avec l'Allemagne et l'Autriche, il convenait désormais de protéger la région niçoise d'une éventuelle pénétration débouchant sur Nice par les vallées et le littoral. En effet, cédé à la France le 24 mars 1860, le Comté de Nice, devenu le département des Alpes-Maritimes, fut amputé d'une grande partie de ses cols et de ses sommets au profit du roi de Piémont-Sardaigne Victor-Emmanuel II.

La réalisation de ce nouveau système défensif revient au général Séré de Rivières (1815-1895). Le système sera mis en place entre 1879 et 1899. Il reposait sur la dissémination aux points stratégiques d'ouvrages rectangulaires ou polygonaux entourés d'un fossé profond et étroit, pour éviter les tirs d'artillerie. La fortification était semi-enterrée sous des « glacis » de terre afin d'offrir une faible prise à l'artillerie adverse ; quant aux pièces d'artillerie, elles étaient disposées sur des emplacements rectangulaires à l'air libre.¹ Les missions de ces ouvrages fortifiés étaient de protéger les axes routiers, assurer la maîtrise des cols conduisant aux vallées et verrouiller les vallées venant de Nice.

L'organisation du système reposait sur trois éléments : les forts, les batteries annexes et les « chuses ». Les forts constituaient la pièce maîtresse du dispositif ; l'ensemble était conçu sous des voûtes en maçonnerie d'un mètre d'épaisseur et recouvertes de deux mètres de terre. Les ouvrages étaient aménagés pour abriter des centaines d'hommes en totale autarcie pendant un an. Installés au sommet des monts et au débouché des vallées, ils avaient la capacité de se couvrir mutuellement par leurs tirs d'artillerie d'une portée de treize kilomètres. Les batteries annexes, en liaison avec les forts, assuraient une protection supplémentaire en disséminant l'artillerie et en obligeant donc l'ennemi à multiplier les tirs. Enfin, les chuses étaient taillées dans le roc au fond des vallées, au point le plus étroit d'une gorge offrant ainsi un contrôle obligé de ce point de passage.

La conception de défense en montagne a donné naissance à trois types d'ouvrages dans le département des Alpes-Maritimes : les ouvrages de surveillance, les ouvrages d'interdiction et les ouvrages de protection.

- Les ouvrages de surveillance étaient implantés sur le massif de l'Authion, situé sur les communes du Moulinet, de Breil-sur-Roya et la Bollène-Vésubie. Il est depuis des décennies le théâtre de combats sanglants en raison de sa position culminante. Considéré comme la clé de voûte du système défensif des Alpes-Maritimes, il constituait donc un site privilégié pour l'aménagement de postes fortifiés d'observation de la frontière italienne. Trois ouvrages et plusieurs casernes ont été dénombrés : les forts de la Forca, Mille Fourches, la Redoute de la Pointe des trois communes et le camp de Cabanes Vieilles.

Les tensions s'étant apaisées avec l'Italie, ces ouvrages n'auront pas à user de leur artillerie avant 1940, date à laquelle débute la Bataille des Alpes. En revanche, les sites seront occupés par les régiments militaires de la région. Ces forts sont aujourd'hui en état de délabrement, faute de restauration mais surtout en raison des durs combats qui se sont déroulés sur le massif de l'Authion en avril 1945. Ils appartiennent encore à l'armée à l'exception de l'ouvrage de Mille Fourches qui a été acheté par le Parc National du Mercantour. Toutefois, ils ont tous été intégrés dans le Parc National du Mercantour.

- Les ouvrages d'interdiction ont été édifiés aux deux points de passage permettant de relier la frontière italienne à Nice : les vallées de la Tinée et de la Vésubie. Il s'agit des chuses de Bauma-Négra et de Saint-Jean de la Rivière. Ils sont aujourd'hui laissés à l'abandon.

¹ Raybaud Claude, *Les fortifications de l'époque moderne dans les Alpes-Maritimes*, Nice, Editions Serre, 1992.

- Les ouvrages de protection avaient pour mission de défendre l'accès de Nice et arrêter toute invasion venant du littoral ou des vallées environnantes. Citons notamment les forts du Mont Chauve d'Aspremont et de Tourette, le fort de la Drette (commune de la Trinité), le fort de la Revère (commune d'Eze), le fort de la Tête de Chien (commune de la Turbie), le fort du Pic Charvet (commune de Tournefort), principaux rideaux défensifs des vallées du Paillon, de Laghet et du Var. Le contrôle du passage entre le col de Castillon et la mer, permettant la liaison entre Sospel et Menton, était assuré par les ouvrages du Mont Agel (commune de Peille), du Barbonnet (commune de Sospel), du Mont-Ours et l'observatoire de Siricoca (commune de Sainte-Agnès). Enfin, les batteries du front de mer, composées des batteries du cimetière russe, du Mont-Boron (commune de Nice) et de Saint-Jean-Cap-Ferrat, contrôlaient la côte.

Contrairement aux ouvrages Séré de Rivières du Nord et de l'Est de la France qui subirent l'assaut des troupes allemandes durant la Première guerre mondiale, la ligne fortifiée des Alpes-Maritimes n'eut guère à servir qu'en juin 1940 pour quelques ouvrages et en 1945. En temps de paix, l'ensemble des fortifications fut occupé de façon permanente par des militaires et ce jusqu'à la Seconde guerre mondiale, puis sporadiquement jusqu'à leur achat par les communes. Aujourd'hui, seul l'ouvrage du Mont-Agel conserve une fonction militaire liée à la Base Aérienne 943 installée à Roquebrune-Cap-Martin. Les ouvrages sont aujourd'hui partiellement entretenus par des associations et utilisés à des fins diverses (terrains d'entraînement militaire, installation d'émetteurs...). Nombreux sont ceux qui ont fait l'objet de projets d'aménagements mais aucun n'a vraiment abouti.

Face aux tensions naissantes et pour contrer le nouveau système défensif français, l'Italie fortifia ses sommets. Les forts du col de Tende ont tous été construits par les Italiens à partir de 1882. Ils trouvent leurs origines dans un projet élaboré en 1871 à la suite des hostilités développées entre la France et l'Italie. Le col de Tende constituait une zone stratégique avec le Comté de Nice puisqu'il permettait le passage entre le Piémont et la Roya. Il pouvait également servir de liaison entre le massif du Mercantour et le massif du Marguareis.

Six forts ont été construits entre 1882 et 1885 : il s'agit des forts Pépin, Tabourde, Central, Marguerie, Pernante et Giaure. Ces ouvrages présentent une même conception d'ensemble que les forts Séré de Rivières avec, toutefois, des particularités et des détails stratégiques différents. Leur originalité repose sur l'utilisation de la brique rouge dans le bâti, l'orientation des façades vers le Nord, du côté opposé à celui de l'ennemi, à l'inverse des ouvrages Séré de Rivières et la présence de gaines de contre-escarpe dans le fossé permettant de prendre en enfilade l'ennemi.

L'ennemi se fera attendre sans jamais se manifester. En 1915, les forts sont désarmés en raison du retournement d'alliance. Avec la montée du fascisme, la tension internationale incite le Génie militaire italien à entreprendre des travaux défensifs complémentaires. La guerre franco-italienne sera éphémère. Ces forts n'eurent guère à faire usage de leur puissance de feu à l'exception des combats de juin 1940. Dès l'automne 1944, jusqu'en avril 1945, ils seront le refuge des soldats allemands talonnés depuis le massif de l'Authion par les troupes de la 1^{ère} Division Française Libre (DFL). L'état de dégradation des forts est en partie lié aux combats d'avril 1945.

Depuis le traité du 10 février 1947, les forts font partie du département des Alpes-Maritimes. Les forts sont aujourd'hui la propriété des communes de Tende et de la Brigue ; ils ont été intégrés dans le Parc national du Mercantour. Seule exception, le fort Central appartient toujours à l'armée. Toutefois, il fait l'objet d'un projet envisageant de réaliser un complexe touristique au sein de ce site fortifié.

Bien plus que les faits de guerre : inexistantes pour les ouvrages fortifiés du XIXe, ce sont surtout les activités nées en marge qui ont contribué à véhiculer une mémoire. La présence des garnisons en temps de paix, l'entretien et la restauration des ouvrages par des associations et de simples passionnés, la mise en valeur du patrimoine militaire grâce à la création de musées ont joué un rôle non négligeable dans cette démarche. Qui plus est, l'approche d'un conflit imminent dans les années 1930 aura pour effet d'entreprendre la rénovation et la réoccupation de ces ouvrages.

La notion de ligne défensive reprend naissance dans les années 1920 à la suite de la défaite de l'Allemagne en 1918. L'invasion du territoire français, au cours de la Première guerre mondiale, avait montré la nécessité de rendre le territoire inviolable et moins vulnérable. Or le désir de revanche était particulièrement fort en Allemagne. Dès lors, la France décide de construire une ligne de défense moderne. Alors qu'une méfiance à l'égard du fascisme italien et allemand prend forme, André Maginot, nouvellement nommé au ministère de la guerre, fait voter le 14 janvier 1930 les crédits nécessaires au programme de fortifications des frontières.

Le projet prévoyait de construire le plus près possible de la frontière franco-allemande un ensemble fortifié, qui appuyé sur le Rhin, dissuaderait toute velléité d'invasion allemande. Or, face à l'attitude provocante de Mussolini et aux revendications territoriales sur l'ancien comté de Nice, l'Etat Major décide de prolonger la ligne Maginot à la chaîne des Alpes jusqu'à Menton. La ligne Maginot alpine s'étendait donc de la Tarentaise, en Savoie, jusqu'à l'extrême sud-est du département des Alpes-Maritimes.

La construction des ouvrages débute en 1928 et se poursuit sans interruption jusqu'en juin 1940, date à laquelle l'Italie déclare la guerre à la France.

L'ossature de cet ensemble est constituée de gros ouvrages de fortification permanente, forts enfouis ne laissant en surface que les organes d'observation et de tirs : les blocs sont protégés par des épaisseurs importantes de béton armé. Ceux-ci étaient répartis sur le terrain et reliés par des galeries souterraines au cœur de l'ouvrage. L'approche de l'ennemi par la porte principale était impossible grâce au fossé « diamant ». Les ouvrages étaient armés par les Bataillons Alpins de Forteresse (BAF) créés en 1935 pour l'infanterie et par les Régiments d'artillerie de position et de montagne (RAP et RAM). Le département des Alpes-Maritimes fut doté de trois bataillons alpins de forteresse : le 74e B.A.F était posté à Lantosque, le 75e demeurait à Sospel et le 76e restait à Menton et de deux régiments d'artillerie, le 94e RAM et le 157e RAP, installés à Nice.

Les anciens ouvrages Séré de Rivières dit « de surveillance » servirent de points d'appui à la ligne Maginot. Le système défensif s'appuyait donc sur quatre types de fortifications : l'avant-poste, la casemate d'arrêt, le petit ouvrage et l'ouvrage « mixte ».²

Construits entre 1934 et 1938, puis 1939-1940, les avant-postes et les casemates d'arrêt étaient constitués le plus souvent d'une casemate principale à l'abri des obus et reliée à des blocs de combats bétonnés. De conception analogue à celle des ouvrages principaux, les petits ouvrages étaient cependant équipés d'un armement plus léger puisqu'il ne dépassait pas deux kilomètres de portée.

Véritable ville souterraine, les ouvrages dit « mixtes », puisque combinant l'artillerie et l'infanterie, pouvaient abriter deux cents à trois cents hommes. L'armement de l'infanterie était composé de fusils-mitrailleurs et de jumelages de mitrailleuses placés sous des cloches en fonte surplombant les blocs de combat. Elles permettaient de tenir à distance l'ennemi grâce à de minces ouvertures laissant passer l'arme. L'artillerie comprenait des mortiers, des

² Spiral Pierre, La ligne Maginot de l'Est et des Alpes 1939-1945, *Guerre et Fortifications en Provence*, Actes de la 4^{ème} journée Mouans-Sartoux 1987, publié en 1995.

canons disposés soit sous casemates : blocs rassemblant l'armement, soit sous des tourelles « éclipses » pouvant sortir du bloc et tirer à 360°.

Construits à l'image des navires de guerre, les ouvrages possédaient leur propre autonomie et étaient servis par un « équipage ». Tous les ouvrages étaient conçus sur un modèle identique à plus ou moins grande échelle. Ils comprenaient des magasins à vivres et à munitions, une cuisine, une infirmerie, des dortoirs, des postes de commandement, des ateliers de réparations, une réserve d'eau, des réserves de carburant pour les groupes électrogènes assurant le fonctionnement du circuit électrique et du système de ventilation.

La défense du Secteur Fortifié des Alpes-Maritimes (SFAM) était répartie en cinq sous-secteurs s'appuyant pour quatre d'entre eux sur les massifs montagneux. L'importance des ouvrages étant en rapport avec la perméabilité des voies d'accès, la région montagneuse de la Haute-Tinée et de la Vésubie reçut des ouvrages légers tandis que le Mentonnais, d'accès plus facile, concentra d'importantes fortifications. La ligne Maginot alpine présente, à l'inverse des ouvrages construits au Nord-Est de la France, une structure très concentrée en raison du relief montagneux, donnant ainsi aux forts une touche d'originalité. Pour n'en citer que quelques uns, mentionnons les ouvrages de Restefond (sous-secteur Mounier), de la Madeleine (commune de Rimplas), de Gordolon et de Flaut (sous-secteur Tournairet-Vésubie) ; les ouvrages Séré de Rivières modernisés (sous-secteur Authion) ; les ouvrages du Monte-Grosso et du Barbonnet (commune de Sospel) (sous-secteur Sospel) et enfin les forts de Castillon, de Sainte-Agnès et du Cap-Martin (sous-secteur corniches).³

Aujourd'hui, la ligne Maginot se meurt lentement, dans l'indifférence, envahie par la végétation et troublée par quelques ferrailleurs. De nombreux blocs sont ouverts à tous vents, pillés ou en instance de l'être. La majeure partie des ouvrages est aujourd'hui en état de dégradation avancée à l'exception des ouvrages qui ont fait l'objet d'un rachat. Le patrimoine militaire est immense et difficile à entretenir. Dès l'après guerre, les fortifications ont été reprises en main par le Génie. Dans les années 80, quelques ouvrages ont été vendus ou concédés à des collectivités. Les communes détentrices d'un tel site se sont lancées dans la création de musées à vocation historique, tel est le cas des ouvrages de Sainte-Agnès, du Barbonnet, de Saint-Roch.

L'évolution de ces lieux de mémoire monumentaux dépend essentiellement de la détermination et de l'investissement complet des différentes collectivités. Il faut saluer le travail des passionnés et des associations, porteuses de la mémoire, qui œuvrent pour sauver ce qu'il en reste et susciter l'intérêt du public. Ce travail est d'ailleurs relayé en amont par la publication d'ouvrages historiques, de périodiques et par la diffusion d'informations sur Internet.

Outre les ouvrages de la Ligne Maginot, le département des Alpes-Maritimes compte également des ouvrages construits par le Génie italien et le Génie allemand lors de l'occupation du département entre 1940 et 1944.

Le projet de construction du « Vallo Alpino del Littorio » littéralement « le mur alpin du lecteur » a pris naissance dans les années suivant l'arrivée au pouvoir en Italie du fasciste Benito Mussolini. Convaincu de la nécessité de protéger les frontières de l'Italie déjà « mutilée », il élaborait un système défensif assurant la surveillance du pourtour du pays, notamment de la chaîne des Alpes. L'ensemble de ces fortifications possédait une vocation commune à celles de la ligne Maginot. Aujourd'hui après de nombreux remaniements des frontières, les ouvrages se trouvent dans le département des Alpes-Maritimes.

³ Mary Jean-Yves, *La ligne Maginot, ce qu'elle était, ce qu'il en reste*, Paris, Editions Sercap, 1985.

La construction des ouvrages débute en 1925. Le système défensif reposait sur un élément fondamental : la position de résistance, matérialisée par un gros ouvrage (opera grosso) doté de cinq à six blocs de combats. Celui-ci était généralement implanté au niveau d'un col ou d'une crête. Il était soutenu par des ouvrages de taille moyenne (opera media), équipés de deux à quatre blocs de combat, destinés à verrouiller l'accès d'un point stratégique et par de petits ouvrages (opera piccola) ayant pour mission de retarder l'approche de l'ennemi de la position de résistance. L'adaptation des ouvrages au relief montagnard a entraîné la construction d'ouvrages à l'architecture atypique. Qui plus est, l'art du camouflage italien a contribué à cette originalité.⁴ Nombre de casemates ont été bâties avec des pierres cimentées ; des ouvrages ont été entièrement creusés et encastrés dans la roche laissant seulement visibles les embrasures.

La défense des ouvrages était assurée par des unités spéciales créées en 1937 : les « Guardia A la Frontiera » (GAF) littéralement les gardes frontières, regroupant diverses spécialités : l'artillerie, l'infanterie et le génie. La défense du « Vallo Alpino del Littorio » reposait sur l'ensemble des cols frontaliers de la Haute-Tinée, en passant par la Vésubie jusqu'à la Roya. D'un point de vue strictement militaire, les ouvrages n'eurent guère à servir jusqu'en 1944, puisque les Italiens s'étaient concentrés vers l'intérieur du département. Seule la retraite allemande due aux combats de 1944 à 1945, leur donna une activité.

Tous les ouvrages sont aujourd'hui laissés à l'abandon. Plusieurs d'entre eux sont néanmoins encore accessibles, citons notamment l'ouvrage du balcon de Marte pour son imposante structure et l'ouvrage du « Castel Tournou » pour son originalité. Les ouvrages du département font actuellement l'objet d'une étude, réalisée dans le cadre d'un programme européen Interreg, visant à mettre en valeur des sites fortifiés des Alpes.⁵

Les ouvrages allemands ont vu le jour à partir de 1943. Après la capitulation de l'Italie le 8 septembre 1943, l'armée allemande s'installe dans le département des Alpes-Maritimes et prend position dans l'ensemble des ouvrages fortifiés tant Séré de Rivières que Maginot. Craignant un débarquement des alliés par la Méditerranée, l'Etat-Major allemand élaborait un plan de protection du littoral azuréen : le « Mittelmeerwall », le mur de la Méditerranéenne. L'ossature du système de défense s'articulait autour de petites casemates édifiées à des points stratégiques permettant de contrôler et d'interdire toute approche par voie maritime.

Aujourd'hui, la majeure partie de ces ouvrages a disparu. Seuls quelques-uns ont perduré notamment à Mandelieu où quelques casemates bordent encore la côte, à la pointe du Cap Ferrat non loin du phare, à Nice dans le jardin d'une villa longeant le sentier du bord de mer mais également sous le rocher « Rauba Capeu » où l'Amicale des bains de la police s'est installée. Au contraire des ouvrages italiens isolés dans l'arrière pays, les ouvrages allemands ont été détruits en raison de leur site d'implantation. Ainsi dès la Libération, il est apparu primordial de reconstruire et de restaurer ce patrimoine apprécié par les estivants.

Outre le rapport qui l'unit aux ouvrages fortifiés, devenus des lieux de mémoire monumentaux, l'histoire du département des Alpes-Maritimes se nourrit du souvenir des régiments, des militaires, des hommes liés par le même vécu, les mêmes batailles, les mêmes guerres. Les lieux de mémoire commémoratifs sont donc le fruit de cette mémoire collective, source d'hommages et de commémorations.

• Les lieux de mémoire commémoratifs

Il faut entendre par lieux de mémoire commémoratifs, toute forme d'hommages commémorant un lieu, un événement, un homme, un régiment, un acte, une communauté. Les

⁴ Irénée Johan, des Caméléons de béton ou le camouflage des fortifications italiennes, *Le Haut Pays*, N°18, mai 1990.

⁵ Jean-Charles Pierson, un hôtel d'altitude dans le fort du col de Tende, *Nice Matin*, Nice, 22 mars 2002.

lieux de mémoire commémoratifs peuvent donc être lapidaires, toponymiques mais également associatifs. Une distinction est néanmoins indispensable entre les hommages liés aux instructions nationales et les hommages liés à une volonté locale. L'intérêt majeur de cette étude réside dans l'analyse du processus de commémoration au sein des municipalités, du domaine privé et des associations. Qui plus est, il sera nécessaire de considérer l'interaction du contexte historique et politique sur l'évolution des hommages entre 1815 et aujourd'hui

Depuis les années 1880, la mémoire nationale, expression patriotique et héroïque d'une mémoire officielle, s'est manifestée en majorité à travers les hommages lapidaires et toponymiques, le plus souvent dictés par le gouvernement. Depuis 1994, la politique de mémoire de l'Etat français s'articule autour de trois composantes : patrimoniale, commémorative et pédagogique.

Le premier principe concerne les lieux de mémoire qu'il faut sauvegarder ou créer en France : nécropoles, mémoriaux, monuments et stèles. La composante commémorative, quant à elle, concerne les cérémonies qu'il est nécessaire de renouveler ou de créer. Il y a d'abord les temps forts correspondant aux commémorations annuelles : le 8 mai, jour de la capitulation allemande en 1945 et le 11 novembre qui commémore l'Armistice de 1918. Il y a aussi les temps forts exceptionnels que constituent les commémorations décennales donnant lieu à des hommages à la fois toponymique et lapidaire.

La notion de « lieux de mémoire lapidaires » regroupe une grande diversité de supports comprenant à la fois des monuments, des stèles à caractère funéraire ou non, des plaques ; l'ensemble étant porteur ou non de symbolisme. Ils s'adressent à la fois à des hommes, des régiments mais également des événements majeurs. Les modes de transmission de la mémoire sont multiples. Outre les sites lapidaires, la typologie des lieux de mémoire commémoratifs comprend la toponymie urbaine, principal vecteur du souvenir. Les nominations sont le plus souvent influencées par la tendance politique, les événements contemporains à ces décisions et par les associations.

Les hommages lapidaires et toponymiques, concernant la période de 1815 à 1860, sont inexistantes dans le département des Alpes-Maritimes. En dehors des hommages liés au rattachement, les premiers hommages militaires connus concernent la guerre de 1870 et les guerres coloniales. Le patriotisme est encore très faiblement ressenti de 1870 à 1914, il donne lieu à des témoignages mais n'engendre pas encore un hommage collectif. La guerre franco-prussienne n'a que très peu mobilisé des « enfants du pays » en comparaison à la Première Guerre Mondiale. Ajoutons aussi que le souvenir des guerres passées s'est progressivement effacé au profit des deux derniers conflits mondiaux.

Le 3 août 1914, la France entière est mobilisée pour l'entrée en guerre contre la Triplice. Le pays a payé un lourd tribut puisqu'il compte 1,4 millions de morts. Le gouvernement français engage alors une politique de mémoire au lendemain du conflit. Une loi du 27 octobre 1919 incite les communes, par des subsides financiers, à glorifier les soldats morts pour la France. Cet hommage au rang national se traduit donc par la création de nécropoles destinées à éviter la dispersion des corps et par la construction de carrés militaires dans les villes de France. Citons les carrés militaires du cimetière de Caucade à Nice, du Trébuquet à Menton, du cimetière Rabiac à Antibes et du cimetière Sainte-Brigitte à Grasse. Deux types d'hommages y sont rendus, à des batailles et aux régiments.

Dans les années qui vont suivre la victoire, les hommages et les témoignages de reconnaissance envers ces artisans de la paix vont se généraliser. La mémoire des hauts dignitaires militaires et l'aide des nations alliées sont saluées dans toutes les communes azuréennes par des stèles : la stèle Guynemer, la stèle du maréchal Lyautey et la stèle Albert Ier et par une douzaine de toponymes récurrents : les Etats-Unis, la Marne, Verdun, l'Armée

du Rhin, le général Joffre, le maréchal Foch. Avec l'arrivée de la Seconde Guerre Mondiale, les hommages liés au sacrifice de la guerre de 1914-1918 vont peu à peu disparaître.

Les années 1940-1944 ont également fait l'objet d'hommages toponymiques célébrés dans le but de légitimer et d'enraciner le régime dans l'esprit des français. Les noms de rues adoptés sous le régime de Vichy sont peu nombreux ; ils ont été en majeure partie débaptisés en 1945. On peut néanmoins citer le toponyme du maréchal Pétain présent à Grasse jusqu'à la Libération.⁶

L'annonce de la capitulation allemande le 8 mai 1945 contribua en France à l'exacerbation du patriotisme et à faire naître une ferveur mémorielle. L'Etat donna donc un sens officiel à ce culte de la mémoire en organisant des hommages, de grande ampleur, dédiés à des événements clés de la seconde guerre mondiale mais également à des chefs militaires et des régiments s'étant distingués au cours des combats. De nombreuses commémorations ont été célébrées en l'honneur des grands maréchaux français et du général de Gaulle. Six sites lapidaires et bon nombre de toponymes, sans compter les hommages locaux, magnifient la mémoire des hauts dignitaires militaires à savoir les maréchaux Leclerc, De Lattre de Tassigny, Juin et Koenig, dans le département des Alpes-Maritimes. Les municipalités ont surtout honoré ces hommes au cours des années suivant leur mort. Dès les années 1944-1945, un hommage particulier a été rendu aux nations alliées qui ont contribué par leur soutien financier, humain et matériel à libérer le territoire français et qui œuvrent encore maintenant au maintien de la paix.

La mémoire de la Seconde guerre mondiale reste vivace, cinquante ans après, malgré de nouveaux conflits, les commémorations et les appositions de plaques continuent régulièrement.

D'autres drames nationaux ne peuvent être oubliés comme les guerres de décolonisation et les conflits isolés dans le monde auxquels participent activement les militaires français. Il semble que ce passé trop récent soit encore mal intégré et assimilé. La reconnaissance nationale s'est faite tardivement en partie grâce au travail des associations d'Anciens Combattants désireux de perpétuer le souvenir de ces guerres.

A l'exception de la période de 1815 à 1914, très peu représentée, l'étude des hommages lapidaires et toponymiques reflète incontestablement la politique de mémoire menée par les divers gouvernements au lendemain des conflits. Un lien existe entre l'érection d'une stèle, l'apposition d'une plaque nominative et la démarche mémorielle de l'Etat lorsque l'hommage est à caractère national. Toutefois, les hommages peuvent aussi relever d'initiatives locales, distinctes des directives de l'Etat, lorsqu'il s'agit de célébrer, à plus petite échelle, un homme, un régiment, un fait, liés à une communauté et à son histoire. La mémoire locale s'affirme ainsi au travers des rues et de la pierre.

La position frontalière du département a contribué à l'installation de garnisons pour protéger la région. Qui plus est, le département a été le théâtre d'opérations militaires au cours de la Seconde Guerre Mondiale. La présence militaire fait ainsi partie de la mémoire des azuréens et reste indissociable du patrimoine historique et culturel de la région. Ces facteurs ont fait naître une mémoire collective rassemblant des hommes autour d'événements marquants et honorés par de nombreux sites lapidaires. Parallèlement aux lieux de mémoire lapidaires, la mémoire locale s'exprime à travers la toponymie urbaine ; laquelle contribue à véhiculer et maintenir une continuité dans l'histoire locale des communes. Ces hommages revêtent une dimension double ; non seulement ils louent la mémoire et l'héroïsme de personnalités, de régiments locaux mais en plus ils honorent toute une communauté sur laquelle rejaillit le prestige de ces hommes.

⁶ Panicacci Jean-Louis, *Les lieux de mémoire de la deuxième guerre mondiale dans les Alpes Maritimes*, Nice, Editions Serre, 1997.

La période de 1815 à 1870 est pour ainsi dire inexistante dans les hommages lapidaires ; seuls trois cas ont été relevés pour l'ensemble du département à savoir la statue du général Masséna, la statue de Garibaldi et la colonne de la place nationale à Antibes. Les années 1870 et la période de colonisation sont peu représentées par des sites lapidaires. En revanche, l'implication des militaires de la région pour cette période a fait l'objet de quelques nominations telles que les batailles d'Autun et de Dijon à Nice, le lieutenant Bosano à Menton et le commandant Lamy au Cannet et à Mougins.

Au contraire des guerres précédentes, la Première Guerre Mondiale a fait l'objet de nombreux hommages locaux. Toutes les couches de la population ont été touchées, des grandes villes aux plus petits hameaux. Associations et conseils municipaux ont tenu à célébrer le courage et la ténacité des régiments et des bataillons, notamment les Bataillons de Chasseurs Alpins, stationnés dans le département et composés de natifs de la région. Ainsi trouve-t-on fréquemment les toponymes du quinzième corps, du général Estienne, des diables bleus.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, une profusion d'œuvres lapidaires a été élevée à l'inverse de la guerre de 1914-1918. La dispersion des lieux de mémoire lapidaires est également un phénomène nouveau. La présence de nombreux lieux de combats explique sans doute cet éparpillement. La Première Guerre Mondiale s'est en effet concentrée sur le front du Nord-est tandis que lors de la guerre de 1939-1945, tout le territoire français était occupé. Les troupes alliées ont été amenées à opérer dans tout le pays pour le libérer région par région.

La brève campagne contre l'Italie est évoquée dans huit communes dans lesquelles les opérations militaires se sont déroulées. Il est intéressant de souligner que le prestige de l'Armée des Alpes, seule invaincue au cours des combats de 1940 n'est que peu représenté et souligné en dépit de son action. Cette faible représentation s'explique par les faibles pertes qu'elle a subi.

La mémoire des régiments et des hommes présents au cours de la Bataille des Alpes et lors des combats liés à la Libération du département des Alpes-Maritimes est évoquée au travers de sites lapidaires, érigés sur l'initiative des autorités locales et des associations d'Anciens Combattants. Plusieurs communes ont également honoré la mémoire d'hommes et de régiments français et alliés qui ont contribué à la libération du territoire azuréen au péril de leur vie par la toponymie. Citons les toponymes de l'Armée des Alpes, de la première Division française libre, de la First Special Service Force, du général Delfino et du général Legentilhomme. En dehors des références concernant les régiments ayant participé à la libération du département, les combats de 1944-1945 sont très peu évoqués dans la toponymie urbaine.

La naissance d'une nouvelle mémoire collective est aussi perceptible dans les hommages rendus pour les guerres de décolonisation et les expéditions menées en territoires étrangers. Plusieurs communes ont tenu à honorer la mémoire d'autochtones morts dans l'exercice de leur fonction de pacification tels que le lieutenant-colonel Jeanpierre et les gendarmes d'Ouvéa.

Le département des Alpes-Maritimes est particulièrement imprégné de la tradition militaire. La profusion de sites lapidaires et toponymiques l'atteste. Il n'y a pas une commune qui n'évoque le souvenir d'un homme, d'un régiment qui se soit distingué au cours d'opérations militaires. Les lieux de mémoire commémoratifs locaux, qu'ils soient lapidaire ou toponymique, assurent donc la permanence de l'histoire locale et témoignent de l'héritage des siècles passés et du particularisme de chaque village. Ils entretiennent une identité collective à travers laquelle s'affirme une mémoire de groupe façonnée par des souvenirs, des événements et des attaches que tous partagent. Au-delà de la personne honorée, c'est une communauté toute entière qui se reconnaît en elle et se trouve gratifiée. Les lieux de

mémoire commémoratifs constituent donc des vecteurs de cohésion sociale autour d'une culture commune.

L'hommage commémoratif est non seulement l'œuvre des municipalités mais aussi celle des associations d'anciens combattants. Celles-ci participent au culte du souvenir en honorant la mémoire des hommes qui se sont sacrifiés pour leur engagement et la Patrie et en commémorant les combats qui les ont unis. Il est important à présent de mesurer le poids des associations dans le culte de la mémoire.

Une quarantaine d'associations couvre le champ chronologique du sujet, même si la période de 1815 à 1918 n'est pas représentée. La majeure partie des associations, amicales et fédérations sont donc essentiellement liées au second conflit mondial et aux guerres de décolonisation.

Authentiques gardiennes de la mémoire, les associations d'anciens combattants constituent des lieux de mémoire militaires commémoratifs. Outre leur participation à la sauvegarde du patrimoine morale et des intérêts matériels des anciens combattants, elles contribuent à l'entretien du culte de la mémoire par des appositions de plaques, des commémorations et des inaugurations de rues et de monuments. Qui plus est, elles collaborent à la mise en place de la politique mémorielle de l'Etat. Les associations d'anciens combattants sont épaulées dans leur travail de maintien d'une mémoire collective et de transmission des événements liés à l'histoire du pays par des associations à vocation culturelle.

Certaines associations ont des objectifs plus culturels. Le département des Alpes-Maritimes en compte quatre qui se sont axées vers la restauration et l'aménagement d'ouvrages. Il s'agit de l'association des Amis du Secteur Fortifié des Alpes-Maritimes (A.D.A.S.F.A.M), de l'association Edelweiss, de l'association Aéronautique de Recherche, Localisation et Identification de Crashes (Aéro-Re-L.I.C) et de l'association AMIC.O.R.F.

Le culte de la mémoire est entretenu non seulement par les hommages lapidaires et toponymiques mais aussi par le travail des associations d'anciens combattants et des associations culturelles. Or en dehors des sites lapidaires et toponymiques, le souvenir de l'activité militaire est conservé en de maintes lieux. Ce constat nous amène par conséquent à présenter ces différents lieux de mémoire et à étudier leur évolution et leur intégration au sein de la société.

• L'évolution des lieux de mémoire et leur intégration dans la société

La présence militaire fait partie, sûrement inconsciemment, de la mémoire des Niçois. Elle reste indissociable du patrimoine historique et culturel de la région ; un patrimoine, aujourd'hui, immense et difficile à conserver et à intégrer. La place occupée par l'Armée pendant plus d'un demi-siècle a laissé des traces dans le département marquant le paysage, animant sa population, dynamisant son économie, inspirant ses artistes. Stationnées dans des casernes sur l'ensemble du département, les compagnies ont laissé des traces. D'empreintes militaires, elles sont devenues des lieux de mémoire militaires à la fois épigraphique, artistique et pédagogique.

Les casernes se sont vidées, les forts sont devenus des musées, les soldats sont partis.⁸ Qui aurait cru qu'en une génération le souvenir de la présence des militaires s'estompe si rapidement ? Et pourtant, dès 1889-1890, l'armée a occupé une place prépondérante dans le département des Alpes-Maritimes. L'installation des garnisons dans le département a coïncidé

⁸ Michel Bottin, L'armée dans les Alpes-Maritimes à la Belle-Epoque, *Nice Historique*, octobre-décembre 1988, n°4.

avec la mise en place du système de fortifications Séré de Rivières le long de la frontière franco-italienne.

L'accroissement des effectifs débuta en 1877 avec l'arrivée du 24^e bataillon de Chasseurs à pied à Villefranche-sur-Mer. L'adoption de la loi du 24 décembre 1888 acheva le processus de consolidation des défenses en spécialisant douze bataillons de chasseurs à pied en bataillon de montagne. Les bataillons de Chasseurs Alpains étaient nés. Le département des Alpes-Maritimes reçut cinq bataillons : le 23^e bataillon de chasseurs à Nice puis à Grasse dès 1890, le 7^e à Nice puis à Antibes à partir de 1896, le 24^e à Villefranche-sur-Mer, le 27^e à Menton, le 6^e à Nice. La présence des troupes, dans les villes du littoral et les villages de l'arrière pays, a contribué à des retombées économiques importantes. L'armée était étroitement unie au pays. Elle participait aux festivités locales, construisait des routes, des casernes et faisait vivre le commerce local.

Aujourd'hui qu'en est-il ? Les soldats sont partis, le dernier bataillon de chasseurs alpins, le 22^e, a été dissout en 1976 ; depuis quelques années, les troupes alpines se sont regroupées à Albertville. Les casernes, vidées de leur âme, sont restées.

Depuis 1946, les immeubles militaires ont été mis à la disposition du secteur civil et ont donc fait l'objet de rachat pour la majeure partie. La majeure partie des sites a aujourd'hui été reconvertie ; certains sont restés dans le domaine militaire comme les casernes Auvare, Filley, Gazan, Kellermann et Gardanne, d'autres ont été rachetés par les municipalités par souci d'utilité et pour l'aménagement d'équipements scolaires et de logements nécessaires au développement de la commune telles les casernes Saint-Jean d'Angély, Rochambeau, Salel. Néanmoins, en dépit de cette apparente conservation du patrimoine, l'oubli et le désintérêt se sont installés. Au-delà des souvenirs du vétéran du village et du travail des associations d'anciens combattants, seules les plaques apposées sur les façades et les stèles élevées dans les cours rappellent aux passants et aux occupants l'existence de ces casernes. Pourtant l'âme des militaires subsiste tant au détour d'une piste que sur les murs des bâtisses.

L'occupation militaire qui régnait dans le haut pays tant du côté de la frontière italienne que sur les hauteurs du département des Alpes-Maritimes n'est plus. Mais son souvenir a perduré au travers des marques laissées par le passage des compagnies et des régiments dans le paysage.

Pendant plus d'un demi-siècle, l'arrière-pays niçois a vécu au rythme des manœuvres et des aménagements liés au dispositif de défense déployé le long de la frontière. Au cours des marches et des manœuvres alpines, des travaux de création et d'entretien des pistes étaient programmés. Certains chasseurs ou soldats ont mis à profit leur temps de repos pour graver dans la pierre des traces de leur passage afin de témoigner de leur contribution à l'aménagement du pays et de leur fierté d'appartenir à une troupe d'élites.

Ainsi de nombreuses inscriptions jalonnent les pistes militaires, notamment celles dominant Sospel et Castillon. Certaines inscriptions commémorent l'action commune de deux compagnies et le travail du Génie, spécialisé dans l'art de la construction d'ouvrages, de routes, de ponts et l'aménagement de sources. Le camp des Granges de la Brasque est sans aucun doute le site le plus représentatif de la présence des alpins dans l'arrière-pays pendant la première moitié du XX^e siècle. A l'entrée du camp non loin des casernements, de spectaculaires stèles ont été érigées. Les troupes, en manœuvre dans la forêt du Tournaiet, ont sculpté les insignes de leur unité. On découvre notamment les insignes de la 8^e compagnie du Génie, du 137^e BAF et du 94^e RAM. Le temps et la végétation ont altéré les gravures, mais les années 1906, 1909, 1932, 1938, 1939 peuvent encore se deviner.

La profusion de ces inscriptions témoignent de l'intense activité militaire qui régnait dans les montagnes du département jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale ; une activité

également représentée dans la vallée de la Roya, alors occupée par les gardes frontières italiens.

Ces gravures représentent les insignes des Bataillons Alpains italiens cantonnés dans la région de Tende avant qu'elle ne soit rattachée à la France en 1947. Recrutés dans les montagnes, les « Alpini » étaient spécialisés dans les manœuvres en montagne. Une compagnie tint garnison à Tende ; cette courte occupation a toutefois laissé des empreintes dans le paysage, notamment sur le site de Fontanalbe.

La présence des soldats s'exprime non seulement à travers l'épigraphie mais aussi par la peinture ; elle est très souvent soulignée dans les forts et les casernes qui accueillirent les différents corps d'armée au cours des manœuvres et des combats de 1940. Sans doute faut-il y voir une volonté de la part des auteurs de ces œuvres une volonté de cristalliser leur existence quotidienne et leur fierté.

De nombreuses fresques ont été peintes tant dans les ouvrages Séré de Rivières que dans les ouvrages Maginot par les militaires. Les fresques de l'ouvrage du Mont-Chauve d'Aspremont, de la batterie de Saint-Jean Cap-Ferrat, du camp des Fourches, de la chapelle de Peira Cava sont encore existantes. Elles témoignent de leur histoire, de leur passage, de leur fierté d'appartenir à un corps d'élite chargé de protéger les frontières du département.

Au-delà des témoignages laissés par les ouvrages, les inscriptions et les peintures murales, le passé militaire du département des Alpes-Maritimes est entretenu et rappelé à travers les lieux de mémoire artistique et pédagogique.

Les lieux de mémoire artistique et pédagogique

Les lieux de mémoire artistique et pédagogique dégagent un intérêt commun : transmettre un enseignement. Or l'art pictural des aquarellistes du XIX^e siècle tel que Pierre Comba et Gustave-Adolphe Mossa, en est le parfait exemple.⁹ Non seulement il loue la beauté des paysages du département mais en plus il célèbre la valeur des militaires pour le service de l'Etat. Les lieux de mémoire pédagogiques, ont, quant à eux, un objectif plus formateur à savoir entretenir le souvenir des événements passés et sensibiliser au devoir de mémoire.

Les œuvres des aquarellistes sont l'illustration du lien étroit qui unissait les militaires au paysage azuréen, deux éléments indissociables pour ces artistes marqués et fascinés par l'importante ferveur militaire et l'attachement de la population à ces hommes.

Leurs aquarelles constituent des lieux de mémoire artistiques rendant hommages aux soldats et à leur épopée dans l'arrière-pays à travers la peinture. Pierre Comba était non seulement un peintre militaire, un paysagiste mais surtout un peintre d'histoire.¹⁰ Il était le seul représentant de l'école républicaine associant l'histoire à l'armée afin d'exalter les valeurs patriotiques de la République et la grandeur de la France.

Source d'inspiration, les militaires l'ont été puisqu'ils ont contribué par leur présence à la formation de lieux de mémoire artistiques. Aujourd'hui, l'image des militaires se perpétue à travers les œuvres des aquarellistes notamment par les expositions picturales. Citons l'exposition des œuvres de Mossa qui s'est déroulée à la galerie des Ponchettes de novembre 2001 à février 2002 et l'exposition d'Art Moderne ayant pour thème : « Diables bleus et peintres niçois : l'Armée des Alpes au musée Masséna » réalisée du 10 au 29 septembre 2002.

En dehors des lieux de mémoire artistiques, le souvenir de l'intense activité militaire persiste à travers les lieux de mémoire pédagogiques. Ils assurent, sous diverses formes, la transmission entre les générations du souvenir de l'histoire combattante de la France et plus particulièrement du département des Alpes-Maritimes.

⁹ Poitron Jean Paul, " Gustave-Adolphe Mossa, imagier de la Grande guerre ", *Nice Historique*, N°4, octobre 1988.

¹⁰ *Nice historique, Le pays de Nice et ses peintres au XIX^e siècle*, Nice, Editions Academia Nissarda, 2001 .

Les outils pédagogiques sont multiples. Ils ont pour objectifs d'assurer une continuité avec l'activité mémorielle des associations et de sensibiliser le public au devoir de mémoire. Les sites muséographiques tiennent un rôle majeur dans cette démarche. Cinq sites muséographiques couvrent le champ d'étude de ce sujet : le musée militaire de Villeneuve-Loubet, le musée des Chasseurs Alpains, le fort de Sainte-Agnès, le fort Saint-Roch et le fort du Barbonnet à Sospel aménagés dans les ouvrages fortifiés du département. Ils constituent un nouvel outil pédagogique permettant de transmettre le souvenir et les faits militaires qui ont contribué à la dignité et à la fierté des combattants du département et plus particulièrement de l'Armée des Alpes

Le développement d'outils pédagogiques, liés au souvenir de la présence militaire dans le département des Alpes-Maritimes, contribue actuellement à entretenir et maintenir une mémoire locale au sein de la nouvelle génération. Au-delà des sites muséographiques, les lieux de mémoire pédagogiques revêtent plusieurs aspects. Chargée d'une composante pédagogique, la politique de mémoire de l'Etat consiste aujourd'hui à faciliter la recherche par l'ouverture des archives, à produire des vecteurs d'instructions sous formes de publications, d'expositions et à promouvoir des projets éducatifs. Mémoire par excellence du département et de son histoire militaire, les archives départementales, implantées à Nice, constituent un atout majeur dans la transmission de la mémoire. Elles sont à l'origine de publications et d'expositions itinérantes. La mémoire combattante est aussi valorisée par les travaux réalisés par la Commission départementale de l'information historique pour la paix (CDIHP) sous formes de brochures et d'expositions. La sauvegarde du patrimoine morale passe aussi par la sensibilisation directe des élèves ; c'est ce à quoi l'association Rhin et Danube s'emploie par l'organisation d'un concours d'histoire s'adressant aux élèves de collèges et lycées. Enfin beaucoup d'ouvrages portant sur notre champ d'investigation ont été publiés par les associations, par des scientifiques, des passionnés et des érudits.

L'intégration des lieux de mémoire militaires dans la société est indéniable. Elle se traduit à la fois par des démarches individuelles, collectives mais aussi de façon spontanée. C'est le cas notamment des gravures et des fresques militaires qui se sont intégrées dans le paysage naturellement sans intention au préalable. Les lieux de mémoire artistiques que sont les aquarelles de Comba et de Mossa ont également pénétré la société notamment par les journaux locaux à la fin du XIXe et au XXe siècles et par les expositions occasionnelles, même si elles ne reflètent pas l'immense œuvre de ces peintres. L'aménagement de musées au sein des anciens ouvrages fortifiés, la publication d'ouvrages et l'organisation de concours d'histoire et d'expositions picturales et culturelles constituent en outre des indices de pénétration. Ils relèvent de la volonté des associations, des municipalités et des passionnés. Soulignons que les casernes, quant à elles, ont fait l'objet de rachat et de reconversion à des fins utilitaires. Leur intégration et leur évolution dans la société se sont ainsi traduites par la création de logements, l'installation d'école municipale ou la mise à disposition des locaux pour les services administratifs des communes.

Toutefois ce constat est à nuancer. Faut-il rappeler que des casernes et des ouvrages, rachetés ou appartenant encore à l'armée, sont toujours laissés à l'abandon ? En outre, le terme d'intégration n'est pas approprié en ce qui concerne la caserne Saint-Jean d'Angély puisqu'elle a été, en partie, détruite afin d'aménager un pôle universitaire. La conservation des gravures militaires est également remise en cause ; elles font l'objet de vandalisme et de dégradations permanentes causées par les travaux d'agrandissement et de sécurisation des pistes stratégiques.

Les lieux de mémoire militaires possèdent une large variété de classification. Ils peuvent être à la fois monumentaux, commémoratifs, lapidaires, toponymiques, artistiques et pédagogiques. Cette étude a permis de mettre en avant les liens entre la mémoire et les lieux de mémoire et entre l'identité locale et la mémoire. Les lieux de mémoire témoignent d'une

identité collective née d'un héritage politique, culturel et social. Toutefois, ils ne sont que la représentation d'une mémoire partielle et ne peuvent donc être considérés comme l'expression de toute une collectivité. On peut distinguer deux types de mémoire, la mémoire transmise par les acteurs et les témoins : mémoires de groupe, mémoires locales souvent fragmentaires et la mémoire nationale, expression patriotique d'une mémoire officielle et collective. Toutes deux ont généré des hommages à la fois au rang national et au rang local. Par ailleurs la politisation de certaines commémorations est à souligner puisqu'elle détourne le sens premier des hommages à son profit. La mémoire officielle, expression des orientations politiques qui s'exprime au fil des commémorations, peut être ainsi suspecte de vouloir être récupératrice. A l'inverse, face aux événements, elle peut s'effacer ; les guerres de décolonisation et plus particulièrement la guerre d'Algérie en témoignent.

**LES LIEUX DE MEMOIRE
MILITAIRES DANS LES
ALPES-MARITIMES
DE 1815 A NOS JOURS**

Virginie PEIGNEY

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Jean-Louis
Panicacci

**UN OUVRAGE POSTHUME
D'ARMAND LUNEL**

Roger KLOTZ

Armand Lunel, qui est mort en 1977, était sans aucun doute un écrivain très prolifique : son genre, Georges Jessula, avait publié en 1992 *Mon ami Darius Milhaud* puis, en 1993, *Les chemins de mon judaïsme* ; le second de ces deux ouvrages était peut-être celui que l'auteur préparait lorsqu'il est mort. En 2000, Les éditions l'Amourier à Coaraze (06) ont publié un recueil de prose poétique d'Armand Lunel, *Frère Gris*. Béatrice Bonhomme, qui préface, l'ouvrage tient à souligner l'originalité du recueil :

« Armand Lunel, professeur de philosophie à Monaco, ami de Darius Milhaud, est surtout connu pour ses romans, ses essais et ses livrets d'opéras. Né à Aix-en-Provence en 1892, d'une famille juive originaire du Comtat Venaissin, il a su allier les inspirations judaïque et provençale et il a ainsi révélé un visage particulièrement mystérieux et original de la Provence. Ses livres sont, pour la plupart, consacrés à Aix, à la Côte d'Azur, sa terre d'élection, et à Nice...

Frère Gris, se trouve un peu en marge de toute cette production, il a été composé durant « les années d'apprentissage », de 1809 à 1914, pendant les vacances aixoises qu'Armand Lunel, alors normalien, passait en compagnie de Darius Milhaud et de Léo Latil. Le chemin des Frères Gris était aisément accessible d'Aix, ce nom venant d'un ancien établissement de moines. C'est certainement ce souvenir qui est à l'origine du titre de ce poème dédié à Darius Milhaud. »¹

Sans doute faudrait-il ajouter à cette production « judaïque et provençale » les œuvres carpentrassiennes d'Armand Lunel. Mais cela ne change rien à l'approche que l'on peut faire de *Frère Gris*.

Cette œuvre, qui se situe « en marge » de ce que nous connaissons d'Armand Lunel, n'est peut-être pas, cependant, une œuvre marginale ; c'est plutôt une œuvre qu'il faut situer bien avant la production romanesque puisque le premier roman de Lunel, *l'Imagerie du cordier*, paraît en 1923. Ce sont peut-être les contacts étroits avec Darius Milhaud qui ont éveillé très tôt en Lunel une tentation pour la poésie ; lorsqu'ils étaient en classe de Philo, au lycée Mignet d'Aix-en-Provence, Lunel écrivait des « poèmes hispano-mauresques » que son ami devait mettre en musique ; Darius Milhaud dit dans *Ma vie heureuse* :

« Nous découvrîmes le théâtre de Maeterlinck, *Les serres chaudes* ; nous en aimions l'imagination un peu morbide, dominée par le rêve et comme je subissais toujours fortement l'influence de Debussy et que *Pelleas* était ma nourriture essentielle, ce fut sous ces signes que notre collaboration s'amorça, au lycée même. Armand écrivait de vagues poèmes en prose au lyrisme excessif et un tantinet extravagant que je m'appliquai à mettre en musique. Lorsqu'il venait me voir, il hurlait ses poèmes pendant que je tapais à tour de bras sur le piano des suites d'accords que je tâchais de rendre étranges. »²

On a affaire à deux jeunes gens qui cherchent leur vocation artistique, en se regardant dans le miroir l'un de l'autre. On note leurs goûts communs pour Maeterlinck et Debussy, c'est-à-dire pour un art imprégné de symbolisme. Il faudra voir quelle part de symboles il y a dans *Frère Gris*, qui a été écrit peu après. On note surtout que la première tentative de Lunel a été pour une forme moderne de poésie ; cette tentative se poursuivra avec *Frère Gris* lorsque, continuant ses études à Paris, il profite de ses dernières vacances d'adolescent pour chanter le pays natal. Aix-en-Provence apparaît à plusieurs reprises dans le poème :

« Je connaissais mieux cette ville nouvelle que la ville de mon passé – déjà je les ai toutes deux confondues. Antiquité des villes : acanthes creusées dans le calcaire gris ou fenêtres à croisillons ! Le siècle importait peu. De ce visage quel qu'il soit, je garde tant de souvenirs divers : Rue des Cardeurs, Rue des Pénitents bleus, Rue de l'Annonciade.

Chaque fois que de murs passionnés ! Que de réponses et de vivants soutiens pour mon cœur audacieux qui retrouvait encore des frères ! ...

¹ Lunel (Armand) *Frère Gris*. Coaraze, L'Amourier éditions, 200. p. 7-8.

² Cité par Roger Klotz dans *Armand Lunel et son univers imaginaire*. Thèse de Doctorat en Lettres. Aix-en-Provence. Université de Provence. 1991. p. 67.

A la maison, toutes les fenêtres sont ouvertes. Le soleil frappe les murs. Et sa gloire m'étonne encore moins que celle de mes toiles...

Dans ce désert muscat que tu parcours sans inquiétude, dans ce sombre pays, sur une terre avare qui t'attendait dans le silence et ne t'a point trahi, ici quels sentiments pourras-tu feindre, quels secrets pourras-tu garder ? »³

Ce mélange de l'ancien et du nouveau situe d'abord la ville dans une époque imprécise ; en fait, l'évocation des rues du vieil Aix exprime une nostalgie certaine du passé. La lumière du soleil, qui augmente en se réverbérant sur les murs, a également son importance ; Jean Servier signale en effet que la cité maternelle doit être « cité radieuse, cité du soleil, pour conjurer à jamais les fantômes de la nuit »⁴. Le mot « muscat » est enfin un terme que Lunel employait avec Darius Milhaud pour qualifier la campagne aixoise, telle qu'ils la percevaient dans les promenades de leur jeunesse. L'évocation du pays natal est en fait l'évocation nostalgique d'un paysage que Lunel substitue symboliquement à la mère, d'une ville qui devient en quelque sorte la ville-mère ; Jean Servier montre que, dans l'utopie, « la mère disparaît en tant que *genitrix* pour s'idéaliser en société parfaite »⁵ ; Lunel efface la mère « *genitrix* » pour l'« idéaliser » en une ville pleine de poésie ; Aix, la ville de l'enfance, devient ainsi la Ville qui symbolise la Mère ; Lunel a sans doute besoin de chanter la nostalgie du pays natal pour sublimer ainsi la douleur provoquée par la rupture du cordon ombilical.

Le titre du poème fait bien référence à Aix-en-Provence ; Béatrice Bonhomme rappelle en effet que « le chemin des Frères Gris était aisément accessible à Aix, ce nom venant d'un ancien établissement de moines. C'est certainement ce souvenir qui est à l'origine du poème dédié à Darius Milhaud »⁶. Peut-être ce souvenir s'appuie-t-il sur quelque chose de plus profond ; on note d'abord, dès le titre, l'importance donnée au gris don Jean Chevalier et Alain Gheerbrant disent :

« C'est la couleur de la cendre et du brouillard. Les Hébreux se couvraient de cendre pour exprimer une intense douleur. Chez nous, ce gris-cendre est une couleur de demi-deuil. La grisaille de certains temps brumeux donne une impression de tristesse, de mélancolie, d'ennui. C'est ce que nous appelons un *temps gris* et nous disons *faire grise mine* pour désigner un air rébarbatif. »⁷

Cette référence au gris annonce déjà sans doute cette mélancolie d'Armand Lunel que l'on retrouve bien dans le texte : « Tous les murs me furent tragiques. Ils sont durs. Ils sont si tristes. »⁸

Le mot « frère » a une importance égale au gris car il apparaît souvent dans le texte « Fils de ma Nuit, seul présent qui me puisse venir de moi-même et que je ne puis refuser. Je vous vois.

Vous êtes mon Frère Gris, le second de ce dialogue où je suis seul.

Je monte enfin du fond de mon cœur à la connaissance de mon visage de chair et j'aperçois votre corps dans le bain de mon âme immense. »⁹

Il semble qu'il y ait ainsi, dans le texte, un phénomène de dédoublement : « *Frère Gris* » est, pour Lunel, un autre lui-même, le seul avec qui il puisse dialoguer. Gilbert Durand semble expliquer la symbolique de ce dédoublement : « Le « Bifrons » indique le double caractère du temps, la double face du devenir à la fois tourné vers le passé et vers l'avenir ... »

Bien loin d'être aux ordres du temps, la mémoire permet un redoublement des instants, et un dédoublement du présent ; elle donne une épaisseur inusitée au morne et fatal écoulement du

³ *Op cit passim*.

⁴ Servier (Jean) Histoire de l'utopie. Paris, Gallimard (collection Folio), 1991. p. 347.

⁵ *Op cit*. p. 341

⁶ *Op cit*. p 7-8.

⁷ Chevalier (Jean), Gheerbrant (Alain) – *Dictionnaire des symboles*. Paris, Robert Laffont, 1982. p. 487.

⁸ *Op cit*. p. 15.

⁹ *Op cit*. p.19

devenir, et assure dans les fluctuations du destin la survie et la pérennité d'une substance... La mémoire est bien du domaine du fantastique puisqu'elle arrange esthétiquement le souvenir. C'est en cela que consiste « l'aura » esthétique qui nimbe l'enfance, l'enfance étant toujours et universellement souvenir d'enfance, étant archétype de l'être euphémique, ignorant la mort... Mais si la mémoire a bien le caractère fondamental de l'imaginaire, qui est d'être euphémisme, elle est aussi, par la même, anti-destin et se dresse contre le temps. »¹⁰

« *Frère Gris* » symbolise donc la douleur d'Armand Lunel déchiré entre son passé, c'est-à-dire son enfance, son enracinement et la mémoire qu'il en a, et son avenir, c'est-à-dire sa vie d'adulte. Le seul moyen que trouve le jeune homme pour sublimer sa douleur est la poésie qui, parce qu'elle « se dresse contre le temps », apparaît comme un « anti-destin ».

La division du poème en sept chants souligne peut-être l'angoisse de ce déchirement ; il y a peut-être, dans l'utilisation de ce nombre auquel l'auteur attache les noms des sept jours de la semaine, un rappel de l'enracinement juif de Lunel ; Jean Chevalier et Alain Gheerbrant ajoutent : « Sept comporte cependant une anxiété par le fait qu'il indique le passage du connu à l'inconnu : un cycle s'est accompli, quel sera le suivant ? »¹¹

L'auteur ressent sans doute qu'il s'agit là de ses dernières vacances d'adolescent et l'on trouve dans *Frère Gris* l'expression d'une certaine angoisse : « Ta joie n'est plus ici. Reste avec ta douleur et désormais désire la plaine de ton enfance que tu ne rejoindras jamais. La route descend. Tu t'éloignes. Tourne la tête. Vois le fleuve disparaître derrière les montagnes et sens grandir en toi un sombre amour pour le pays où tu vécus dans l'indifférence et la clarté. »¹²

Il y a d'abord ici l'acceptation stoïcienne de la douleur devant la fuite irrémédiable du temps ; mais, en même temps, il y a comme une promesse : parce qu'il sent « grandir en (lui) un sombre amour pour le pays où (il) vécut », Armand Lunel deviendra l'auteur des *Amandes d'Aix* ; si, dans *Frère Gris*, « l'amour pour le pays » est encore « sombre », c'est peut-être que Lunel n'a pas encore totalement trouvé son équilibre ; il en est encore au stade où il se cherche à travers la poésie ; c'est essentiellement à travers la création romanesque qu'il trouvera l'harmonie et qu'il pourra exprimer pour son pays natal un amour plein de lumière. Regarder en arrière, vers l'univers paradisiaque de l'enfance, permet ainsi d'accéder à un nouveau mode d'existence et donc de guérir de l'œuvre du temps ; la mémoire, lorsqu'elle se tourne vers la création, est ouverture à l'esprit.

L'ambivalence de cette situation explique peut-être l'importance que prend la Nuit dans *Frère Gris* : « Nuit ! J'implore ta bénédiction pour l'œuvre inquiète qui commence. Je te possède opaque et vivante, tu me portes, tu m'oppresses et me soutiens...

Ô Nuit carrée, tour massive de mon mystère, je sais bien qu'il est un travail qui livre l'immuable et me sauvera de toute la mort. Je sais bien qu'il suffit à l'esprit de vaincre, qu'il m'emporte et je meurs sans regrets. Je me crée une seconde fois, moi-même et me donne pour toujours à l'Univers...

Je travaille pour me faire à moi-même le don de moi-même. »¹³.

Si la nuit apparaît ici comme le symbole de la dépression et du deuil, elle semble aussi contenir une promesse, celle de la re-création par le travail ; la création littéraire, qu'Armand Lunel sent peut-être poindre en lui, semble être, pour lui, la préparation d'une nouvelle journée. On comprend que Gilbert Durand puisse dire que, dans certains cas, « la nuit n'est que nécessaire propédeutique du jour, promesse indubitable de l'aurore »¹⁴.

¹⁰ Durand (Gilbert) – *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris, Dunod, 1992. p. 333-467.

¹¹ *Op cit.* p. 861.

¹² *Op cit.* p. 43.

¹³ *Op cit.* p. 15-18.

¹⁴ *Op cit.* p. 224

Dans notre thèse de doctorat, nous avons pu, en utilisant le *Traité pratique d'analyse du caractère de Gaston Berger*, montrer qu'Armand Lunel était un sentimental ; Gaston Berger présente ainsi ce type de caractère : « Déçu par le monde, le sentimental ne s'enfuit pas dans un univers de fantaisie ; il se replie sur soi dans une solitude qu'il s'applique à maintenir, bien qu'elle lui soit douloureuse. La vie intérieure, qui est à lui et à lui seul, lui permet de triompher à sa manière du conflit dont il souffre. »¹⁵

Dans *Frère Gris*, on trouve déjà cet être replié sur lui-même, dans une solitude douloureuse ; Armand Lunel est alors déchiré entre son passé aixois et son avenir de professeur ; mais ce poème porte également en lui la promesse d'autres œuvres qui permettront à l'auteur de « triompher à sa manière du conflit dont il souffre ». Armand Lunel surmontera ses conflits intérieurs à travers ses essais, ses livrets d'opéras, ses romans et son livre d'histoire. L'écriture est déjà, pour lui, un moyen de se libérer de son passé et de trouver le bonheur.

¹⁵ Cité par Roger Klotz, *op cit*, p. 64.

**LA POLITIQUE URBAINE DE LA
VILLE DE NICE DURANT
L'ENTRE-DEUX-GUERRES**

Marc LAFEUILLOUSE

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Ralph Schor

Surpopulation, encombrements, pollution, insalubrité et spéculation immobilière étaient les conditions de quartiers entiers dans les grands villes françaises au début du XXe siècle, la guerre ajouta les problèmes de la reconstruction et d'une recrudescence de l'exode rurale.

Les lois Cornudet relatives aux plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension, appliquant le célèbre principe de Thiers « gouverner, c'est prévoir », eurent pour objet d'organiser la modernisation et la reconstruction des villes de façon systématique. Le moyen de s'assurer que les villes se plieraient à cette volonté était de prescrire la réalisation d'un plan d'ensemble destiné à prévoir l'avenir des communes sur le long terme.

La ville de Nice avait déjà fait l'expérience de la planification urbaine de 1832 à 1860 à travers le plan régulateur sarde. Cet héritage encouragea la ville à appliquer un nouveau plan régulateur capable de maîtriser son développement.

De ce fait, les lois des 14 mars 1919 et 19 juillet 1924, ne provoquèrent pas une révolution dans le mode de gestion de l'espace urbain que connaissait Nice depuis quelques décennies. Cependant, elles devaient permettre à la ville de planifier son extension en mettant à sa disposition les instruments juridiques nécessaires afin d'instaurer une politique édilitaire dynamique.

Le plan Cornudet Nice a été appliqué jusqu'à l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme directeur de 1962, il a donc profondément marqué l'histoire de la cité. Grâce aux différentes dispositions de ce plan d'aménagement, la municipalité niçoise est parvenue à mener à bien plusieurs projets urbains. Ces programmes éditaires ont façonné la ville, la rendant plus harmonieuse et moderne.

Ainsi, l'Entre-deux-guerres fut une période fructueuse au niveau des réalisations urbaines. Nice est devenue une grande métropole française dotée d'infrastructures modernes conçues durant cette période.

● Les modalités des lois Cornudet

Le plan d'aménagement d'embellissement et d'extension de la ville de Nice, eut une grande influence sur le développement futur de la cité. Issu des lois des 14 mars et 19 juillet 1924, il marqua la naissance de la gestion contemporaine de l'espace urbain.

La pratique niçoise, tout en ne s'écartant pas du cadre législatif dont elle subit les influences, développa un mode d'élaboration et de gestion du plan Cornudet assez original.

Il s'agit ici d'étudier de façon générale les caractéristiques et la nature des lois Cornudet, mais aussi leur originalité qui réside en partie dans l'institution d'une hiérarchie de commissions administratives d'instruction des projets dont le rôle fut déterminant dans l'élaboration et le suivi des plans Cornudet.

Les deux lois Cornudet sont celles du 14 mars 1919 et du 19 juillet. Leur principe réside dans la création de projets d'aménagement et d'extension des villes ; ces projets viendront en superposition avec les plans municipaux d'alignement et de nivellement.

Mais à la différence de ces plans généraux prévus par la loi du 5 avril 1884, pour toutes les communes, les lois Cornudet sont dominées par les directives suivantes¹ :

- Il faut une réaction énergique contre les abus révélés à la fin de la première Guerre mondiale dans les constructions non contrôlées, notamment les lotissements. L'administration doit avoir un droit de regard sur toutes les constructions à triple points de vue : hygiène, esthétique, ordre public.

¹ Milhaud J. et Bardi M., *Le plan Cornudet, aménagement, publicité, lotissement ; L'application à Nice et sur la Riviera*, Imp. de l'Eclaireur, Nice 1933, p. 15

- Le contrôle de l'administration, en matière d'hygiène, est déjà réglementé par la loi de 1902. Elle vise les bâtiments pris individuellement, mais ne réglemente pas complètement les groupes de constructions, et c'est l'innovation de la loi de 1924.

- Le point de vue esthétique sera considéré comme l'accessoire nécessaire des considérations d'ordre public et d'intérêt général qui devront présider à l'aménagement et à l'extension des villes comme facteurs principaux.

Les moyens employés dans les lois Cornudet consistent dans la juxtaposition de solutions d'ordre administratif et de solutions d'ordre privé que l'on frappe de servitudes nouvelles. Les autres sont relatifs aux sanctions que l'administration se réserve de faire appliquer aux contrevenants. Ce sont des sanctions civiles, démolitions ou des sanctions pénales, amendes correctionnelles et amendes de simple police.

Jusqu'à la promulgation de la loi, l'agrandissement des villes se faisait par tranches successives, surtout par des sacrifices imposés aux particuliers, compensés par des indemnités largement distribuées. Dès lors, le principe est tout différent. Il ne s'agit plus de dresser des alignements. Les communes doivent rédiger des projets groupant et coordonnant toutes les améliorations projetées. On substitue des transformations d'ensemble à des séries de transformations individuelles : la ville va élaborer une liste des travaux à réaliser et prévoir la construction de places, de monuments, moyens de transports et espaces verts.

L'article 1 à 2 des lois Cornudet² prévoyait que les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension devaient être composés de trois éléments : un plan général, un programme et un projet d'arrêté du maire de la ville concernée.

Le plan général devait indiquer :

- les créations ou modifications apportées à la voirie ;
- la disposition des places jardins et espaces verts ;
- l'emplacement des monuments et équipements publics.

C'est ce qu'on appelle communément le plan Cornudet. D'autres éléments tout aussi importants le complètent.

Le programme devait déterminer les servitudes hygiéniques, archéologiques et esthétiques, la hauteur des constructions, et enfin les dispositions à prendre en matière d'alimentation d'eau, d'assainissement, et d'élimination des déchets.

L'article 1 alinéas 2 et 3 de la loi de 1919³ prévoit que le maire de la commune concernée par le plan Cornudet établit les conditions d'application des mesures prévues au plan d'ensemble, après avis du conseil municipal.

Par ailleurs ces mêmes articles stipulent que les communes suivantes sont concernées par l'application de la loi :

- les communes de plus de 10 000 habitants ;
- toutes les communes du département de la Seine ;
- les villes de moins de 10 000 et de plus de 5 000 habitants dont la population a augmenté de plus de 10 % entre deux recensements quinquennaux ;
- les stations balnéaires, maritimes, hydrominérales et sportives dont la population augmente de 50 % à certaines périodes de l'année ;
- les agglomérations totalement ou partiellement détruites par suite de faits de guerre, d'incendies, de tremblements de terre.

L'article 1 alinéa 2 dispose : « Ce projet (...) devra être établi dans un délai maximum de trois ans à compter de la promulgation de la présente loi. »⁴

² Journal officiel, 15 mars 1919, p. 2726

³ Journal officiel, op. cit.

⁴ Ibidem.

Les articles 6 alinéas 2 et 3 prévoient un pouvoir de substitution du projet, quant à la désignation de l'organisme procédant à l'étude du plan, et quant à sa réalisation elle-même si les délais de trois ans ne sont pas respectés.

La Chambre des députés a prorogé le délais de réalisation de trois ans supplémentaire, par une loi du 3 décembre 1923.

L'originalité des lois Cornudet fut d'établir, au long de la procédure d'élaboration des projets, des étapes techniques et territoriales, de manière à associer les communes aux administrations techniques et départementales, tout en laissant l'Etat maître de son jugement final.

Instituée par l'article 5 de la loi du 14 mars 1919 modifiée par celle du 19 juillet 1924, La Commission supérieure d'aménagement d'embellissement et d'extension des villes dépendait du ministère de l'Intérieur, et était présidée par son ministre et vice-présidée par le ministre chargé des régions libérées.

Elle réunissait des parlementaires, des élus locaux, des conseillers d'Etat, de hauts fonctionnaires des administrations générales ou techniques, et des hommes d'art. Elle fut chargée d'une part, d'établir des règles générales de nature à guider les municipalités dans l'application de la loi. Il s'agissait en pratique de fixer un plan d'aménagement type où étaient plus particulièrement étudiées les infrastructures suivantes : les ports, les voies ferrées, électrifications, axes de communications. De plus, elle devait donner des conseils techniques concernant l'élaboration du plan lui-même. D'autre part, elle communiquait son avis sur toutes les questions et tous les projets, qui lui étaient envoyés par les préfets ou les commissions locales. Ces décisions finales étaient prises par le ministre de l'Intérieur et renvoyées aux préfet de régions.

Instituée par l'article 4 de la loi du 14 mars 1919, La commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages siégeait à la préfecture sous la présidence du préfet. Elle réunissait :

- des structures départementales préexistantes ;
- le conseil départemental d'hygiène ;
- la commission départementale des sites et monuments naturels ;
- le conseil départemental des bâtiments civils ;
- des fonctionnaires départementaux, des élus municipaux, des délégués du patronage des Habitations à bon marché, ainsi que diverses personnalités.

Ses fonctions étaient, d'une part, d'entendre les maires et les représentants des mouvements associatifs et des services publics de l'Etat, d'autre part, de regrouper tous les documents pouvant faciliter le travail des communes. Enfin, elle devait donner son avis sur les projets municipaux, les dérogations, les servitudes, et toute affaire soumise à l'avis du préfet.

Cette commission devait fournir des rapports précis à la commission supérieure qui, quant à elle, acceptait ou non les projets.

L'article 6 alinéa 1 de la loi du 14 mars 1919 dispose : « Le conseil municipal, sur proposition du maire, désigne l'homme de l'art ou la société qu'il charge de l'étude et de la confection des plans et projets. »⁵ Ainsi, dans la plupart des villes, ce ne fut ni un architecte urbaniste, ni une société d'aménagement urbain, qui fut chargé de ce travail, mais une commission para-municipale.

Cette technique permit à l'équipe municipale de garder le contrôle du projet, et ainsi d'imposer ses choix. Cette option établit un échelon supplémentaire dans l'élaboration des plans. L'avantage était d'y associer un nombre plus important d'acteurs dans le développement de la ville.

⁵ *Ibidem.*

C'est l'article 7 de la loi du 17 mars 1919 qui met en exergue la procédure d'élaboration des plans. Elle comprend plusieurs étapes. Au niveau local, une délibération du conseil municipal doit décider de la confection dans la commune d'un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension ; puis désigner la commission chargée de sa préparation et de son application. Le bureau d'hygiène devait ensuite donner son avis sur le projet de plan. Par la suite, une enquête publique était menée afin de permettre l'expression du public à ce stade de la procédure.

La commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages eut ensuite à examiner le projet. Enfin, elle devait fournir un rapport à la commission supérieure et au conseil municipal.

Le conseil municipal devait communiquer son avis définitif, ce qui permettait aux municipalités de faire entendre leur point de vue après l'avis des autres autorités techniques. Ensuite, l'ensemble du projet était transmis au préfet. Ce dernier envoyait ledit dossier au ministre de l'Intérieur.

Après avoir examiné le dossier, le ministre de l'Intérieur devait consulter la commission supérieure. Cette dernière possédait toute autorité et pouvait accorder ou refuser certaines dispositions des plans d'aménagement.

Enfin, un décret présidentiel d'utilité publique devait être promulgué pour que le programme puisse être entériné.

● Les conditions d'application des lois Cornudet à Nice

Le comité Cornudet de la ville de Nice fut une institution originale qui accomplit une œuvre décisive pour le développement de la cité, même si, dans la pratique, les aménagements qu'il projeta furent souvent partiellement abandonnés, ou du moins, fortement ralentis par le manque d'efficacité des outils juridiques et financiers mis à la disposition de la municipalité niçoise. Le comité Cornudet devait préparer un plan d'aménagement où était prévu l'infrastructure générale de la ville, les emplacements de monuments et bâtiments publics, et enfin un ensemble de servitudes.

Le comité Cornudet fut créé par le conseil municipal lors d'une séance du 30 mai 1921. Le comité fut présidé dès sa première réunion, le 10 janvier 1922, à l'hôtel de ville de Nice par M. Orizet, deuxième adjoint au maire délégué aux travaux, qui avait lui-même soutenu l'idée de sa création.⁶

Le comité était composé de deux conseillers municipaux, de deux ou trois ingénieurs et d'un nombre égal d'architectes, de l'ingénieur en chef, des ingénieurs et de l'architecte de la ville. Chacune des personnalités niçoises qui seraient appelées dans ce comité y apporterait une compétence particulière. Cet organisme formait ainsi un organe assimilable aux sociétés d'urbanistes dont le grand avantage était de ne comprendre que des hommes de l'art ayant une connaissance parfaite de la ville et de ses environs que des urbanistes étrangers ne pourraient acquérir⁷.

Ce comité, dès sa constitution, avait pour première mission d'arrêter un programme de mesures d'exécution qui devaient être en rapport avec l'effort à accomplir. Cela nécessitait, par la suite, des crédits importants pour frais de personnel, de bureaux, d'études et d'honoraires. Après approbation de ce programme par le conseil municipal, ce comité constituait un bureau technique à établir dans un local spécial, et qui devait être employé exclusivement aux travaux de la loi Cornudet. Ce comité se réunissait toutes les semaines pour fixer les directives des projets dont les plans et études seraient exécutés par le bureau

⁶ Malausséna P-L., Andelin P., Le Comité Cornudet et le Plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension de Nice, 1922-1932, in *Nice Historique*, janvier-mars 1989.

⁷ A.M. Nice, 1T2.

spécial. Cet organisme se présentait comme une commission extra-municipale. Sa composition était la suivante : MM. Orizet, Mari, Pietri, adjoints au maire, docteur Guillaume, conseiller municipal, Dalmas Marcel, architecte D.P.L.G. conseiller municipal, Cottalorda, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Nice, Martinet, ingénieur en chef de la construction à la Cie P.L.M. à Nice, Martini, ingénieur, conseiller général, Messiah, ingénieur des Ponts et Chaussées à Nice, de Souza, homme de lettres à Nice, Barbet, architecte en chef du gouvernement à Nice, Dalmas Charles, architecte D.P.L.G. à Nice, Febvre, architecte D.P.L.G. à Nice, Rey, architecte D.P.L.G. à Nice, Bonfante, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Chabot et Tordo, ingénieurs des services techniques de la ville de Nice, Anselmi, architecte municipal, Chauve, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Messiah Gaston, architecte D.P.L.G. à Nice, Seassal Roger, architecte D.P.L.G. à Nice, Liottier, ingénieur des Ponts et Chaussées.⁸

Cette composition reflète la volonté de faire de ce projet d'urbanisme une œuvre collective qui remporte l'assentiment du plus grand nombre. Les décisions importantes furent d'ailleurs toujours prises à l'unanimité après parfois de longues discussions au sein de l'assemblée. L'objectif était d'associer au projet un maximum d'intérêts. Les réunions du Comité Cornudet se tenaient les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, à 17 heures, au premier étage de la villa Rambourg, boulevard Dubouchage, qui accueillait déjà, à l'époque, la bibliothèque municipale, puis, à partir du mois de juin 1923, dans la salle de la bibliothèque de la villa Masséna.

A sa première réunion, le 10 janvier 1922, le président du comité proposa une méthode générale de travail : d'une part, des commissions de deux ou trois membres devaient préparer des suggestions qui, une fois adoptées à la majorité par l'assemblée plénière, constitueraient les directives de réalisations des études définitives, d'autre part chaque membre était invité à indiquer sur le plan les modifications qu'il souhaitait voir apporter à la structure de la ville⁹.

Dès la réunion du 25 janvier 1922, les grandes directions du programme sont tracées : « Nice est avant tout une ville de luxe, l'extension de la ville devra donc comporter de nouveaux quartiers de luxe, avec de grandes voies de communication faciles, de grands parcs et une gare centrale de voyageurs. »¹⁰

Une nouvelle technique de planification urbaine, le zonage, est appliquée. Cette dernière est définie par Milhaud et Bardi comme la division des villes en quartiers ou en zones jouissant d'une affectation spéciale, c'est-à-dire les zones résidentielles, rurales, industrielles ou commerciales. A l'époque, deux conceptions de cette technique existaient : la première consistait en la délimitation de cercles concentriques autour d'un noyau central, la seconde visait à créer des noyaux autonomes reliés au centre de la ville. La ville de Nice préféra découper son territoire en deux zones : la zone rurale des collines, et la zone urbaine de la plaine. Cette division fut proposée dans le rapport que fit Ch. Dalmas au conseil municipal le 27 mars 1926¹¹. Ce plan de zones avait pour but de déterminer la frontière entre les collines et la plaine, ce qui avait une importance considérable en matière de servitudes¹².

Le comité Cornudet choisit d'orienter ses travaux dans deux directions essentielles, les voies de communication et les équipements publics d'une part, la préservation des espaces libres et l'esthétique générale de la ville d'autre part. C'est ainsi que le projet de plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension est scindé en deux parties, les collines et la plaine, elles-mêmes subdivisées en deux sous-parties concernant les voies et l'équipement,

⁸ *Ibidem*

⁹ *Ibidem*

¹⁰ *Ibidem*

¹¹ *Ibidem*

¹² A.M. Nice, 1T1, ou A.M. Nice, 1Fi 007/004.

puis les espaces libres et l'esthétique de la ville. L'examen de chaque thème y est fait de façon générale puis de quartier en quartier.

L'architecte Charles Dalmas accorde dans son rapport du 27 mars 1926 une place essentielle au développement des voies, qu'il s'agisse de la création de nouvelles artères ou de l'amélioration de celles existantes. De même, il souligne la nécessité d'une ossature générale de la ville. Les voies nouvelles constituent la partie la plus importante du plan et le rapport incite la municipalité à en créer. Dans la partie nord de la ville, l'axe principal sera le boulevard Gorbella, d'une largeur de 26 mètres, qui, partant de la place Gambetta se raccorderait au boulevard de Cessole, pour aboutir à la Fontaine du Temple. Une autre voie projetée est le boulevard que le Comité Cornudet dénomme le « *Boulevard de Ceinture de plaine* », qui a son point de départ au boulevard de l'Impératrice de Russie (actuellement boulevard Stalingrad), et dit aboutir à la mer après avoir emprunté le boulevard Gambetta. Il sera complété par le boulevard de l'Ouest, se greffant par la rue de Châteauneuf sur le boulevard Gambetta pour rejoindre la plaine du Var, à la hauteur de la digue des Français. Il est également compris une large voie reliant la gare à la mer. Le programme prévoyait l'élargissement de la rue de France et des avenues Maréchal Foch et Clemenceau, pour ensuite s'intéresser, quartier par quartier aux restructurations ou aménagements à effectuer pour améliorer la circulation dans le reste de la ville. Le quartier de la vieille ville occupe une place de choix, des voies carrossables donneront accès au Château, en prolongeant la rue de la Préfecture. De plus, il est prévu une voie de 30 mètres, qui irait du Lycée à la mer, et ce afin de relier la rive droite du Paillon. L'étude du quartier du Port n'implique pas de changement profond, si ce n'est la liaison avec la colline du Mont-Boron. A l'Est, les quartiers de Riquier et de Saint-Roch, dont on prévoit un essor rapide, sont réunis dans le plan par plusieurs voies de façon à ce qu'ils soient reliés directement. De grands axes sont envisagés, dont le principal est le boulevard de Saint-Roch, qui reliera le Port et se prolongera vers le boulevard Pasteur, en traversant le Paillon. Déjà doté d'un grand boulevard, le quartier de Cimiez a été l'objet d'une étude ayant pour but de relier la partie basse du boulevard au plateau de Carabacel par une artère en grande partie existante dans l'ancien domaine Bieckert. Des raccordements seront réalisés avec les quartiers environnants. Une des grandes voies du plan, intitulée boulevard Gorbella, doit permettre au quartier Saint Maurice, et surtout Saint-Sylvestre, de prendre son essor. Ce boulevard les mettra en relation directe avec le centre de la ville. La création du boulevard Carlone, aujourd'hui François Grosso, viendra transformer les quartiers Gambetta, Baumettes, Saint-Philippe. A l'ouest, dans les quartiers de la Californie et du Var, le comité entend implanter une ville nouvelle. Des voies de communications sont à créer. Elles auront un caractère monumental et l'une d'elles partirait de la Promenade des Anglais prolongée pour aboutir à une large place. La Promenade des Anglais se continuerait en bordure de mer et serait la nouvelle entrée de Nice.

Concernant les équipements publics, port de commerce, gare d'aviation, écoles, terrains de sport, marché, le comité se devait essentiellement de déterminer leurs emplacements, ce qui donna lieu à de vives discussions, notamment pour la gare et l'hôtel de ville. La discussion à propos de l'emplacement de la gare de chemins de fer s'engagea dès la réunion du 25 janvier 1922. Le problème majeur était celui de la traversée de la ville, à ciel ouvert, par la voie ferrée. M. Martinet, membre du comité et ingénieur de la compagnie PLM fut chargé d'un rapport qu'il présenta lors de la réunion du 8 août 1922 où il envisagea deux cas de figures, tout d'abord la mise en souterrain de la voie de Magnan au Paillon, puis envisagea le déplacement de la ligne depuis Saint-Laurent-du-Var. Ces deux cas de figures ne virent jamais le jour. Pour ce qui est de l'emplacement de l'hôtel de ville, les membres du comité proposèrent plusieurs projets. Le premier prévoyait la construction de la mairie en façade, au fond de la place Masséna dans l'axe de l'avenue de la Victoire, de telle sorte que l'édifice soit au centre de la ville. Un autre projet de M. Charles Dalmas, qui également ne fut

jamais entériné, prévoyait l'emplacement de l'hôtel de ville dans un triangle compris entre la descente Crotti, la rue de la Caserne et la descente du Marché, de telle manière que la mairie soit à cheval sur l'ancienne et la nouvelle cité.

L'aménagement général de la ville imposait au comité d'étudier les divers quartiers de Nice, en soulignant leur spécialisation. La région centrale comprend le quartier administratif, les quartiers d'affaires et de commerce de luxe.

La région de l'Est comprend des quartiers industriels dans la partie nord. La région de l'Ouest est l'extension de la région centrale, mais les quartiers qui commencent à s'y développer ont un caractère plus marqué d'habitation, le commerce devant se localiser autour de quelques centres locaux. Sur les collines, il s'est créé, à Cimiez, un vaste quartier d'habitations de luxe avec de grands hôtels pour les hivernants et des villas individuelles. Les quartiers qui se développent sur les autres collines ont le même caractère résidentiel avec villas et propriétés individuelles. La ville de Nice accordait également beaucoup d'importance à la création d'espaces verts et libres. Dans le futur quartier du Var, il était prévu la création d'un grand parc à l'instar du bois de Boulogne à Paris. De même, le comité Cornudet élaborait un programme financier pour racheter des grands domaines, telles que les villas Arson, Garin de Cocconato, Mendiguren, pour préserver leurs jardins et ainsi éviter qu'ils ne tombent entre les mains des promoteurs.

Aux termes des 2^e et 3^e paragraphes de l'article 1^{er} de la loi des 14 mars 1919 et 19 juillet 1924, le plan que nous venons d'étudier doit être complété par un programme déterminant les servitudes hygiéniques, archéologiques et esthétiques, ainsi que les prévisions concernant la distribution d'eau potable, l'évacuation et la destination des eaux usées.

A Nice, toute la réglementation concernant l'ouverture des voies et l'édification des constructions, l'alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées, comme la réglementation concernant l'hygiène générale sont réunies dans le règlement sanitaire dressé en exécution de la loi du 14 juillet 1902. Ce règlement a été rendu exécutoire, à partir du 20 juillet 1920, par arrêté du maire, approuvé par le préfet le 14 juillet 1920.¹³

Le nouveau règlement souligne que, sur toute l'étendue de la commune, la hauteur des constructions ne pourra jamais dépasser 21 mètres. Le programme demandé par la loi Cornudet comporte, comme parties intégrantes et essentielles, les prévisions pour l'alimentation en eau potable, pour l'évacuation des eaux usées. A cela il faut y rajouter l'éclairage et le chauffage public et privé. Un programme de travaux d'amélioration et d'extension du service de distribution des eaux potables y est dressé tout en reprenant celui décidé par le conseil municipal, le 19 mai 1913. Ce programme a pour double objet d'assurer la continuité de l'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées dans toutes les constructions et dans toutes les voies privées aboutissant à des voies publiques jouissant de ces services publics¹⁴. Désormais, la construction en bordure de voiries publiques ou privées doit faire l'objet d'une autorisation suivant les mesures d'alignement réglementaires. Pareillement, les saillies des bâtiments en bordure des voies publiques sont sévèrement codifiées par plusieurs mesures concernant le gabarit des saillies inférieures et extérieures. Par exemple, « le gabarit des saillies supérieures commence à 4 m au-dessus du sol, pour les rues de 20 m de largeur et au-dessus, et à 6 m pour les rues de largeurs inférieures à 20 m. Pour les saillies permises dans la partie inférieure des façades, il est défini que pour les voies de moins de 5 m et jusqu'à 9 m 99 elles ne doivent pas excéder 0 m 08, pour les voies de 10 m à 11 m 99 0 m 12, puis pour les voies de 12 m et au-dessus 0 m 20. »¹⁵ Néanmoins, toutes ces dispositions concernant les saillies sur rues ne sont pas applicables aux édifices publics. Dorénavant, le périmètre d'application des mesures est applicable dans toute l'étendue de la

¹³ A.M. Nice, 1.T2.

¹⁴ *Ibidem*

¹⁵ *Ibidem*

ville de Nice. De même, une servitude de reculement et de jardins de 7 mètres frappe plusieurs boulevards et la Promenade des Anglais. Enfin, le projet d'aménagement devait comporter dans son programme les servitudes archéologiques et esthétiques que les constructeurs seront tenus de respecter. Le point de vue esthétique est considéré comme l'accessoire nécessaire des considérations d'ordre public et d'intérêt général devant présider à l'aménagement et à l'extension des villes. Le projet Cornudet s'efforce d'assurer le respect de places ou voies dont l'ensemble architectural ou l'ordonnancement sont chers aux Niçois et contribue à la beauté de Nice. Les gabarits et les ordonnances architecturales des immeubles situés en bordure de la place Masséna, de l'avenue de la Victoire, de l'avenue Felix-Faure, de l'avenue de Verdun, sur une longueur déterminée de la place Garibaldi et de la place Cassini ne pourraient être changés.

Une servitude architecturale est imposée à toutes les nouvelles constructions. En effet, le même caractère architectural et décoratif devait se retrouver sur toutes les façades. Ce sont là autant de dispositions qui ont pour seul souci de sauvegarder le caractère esthétique de la ville et qui sont inspirées directement par l'œuvre du Consiglio d'Ornato. Dans le même esprit, le projet Cornudet s'emploie à mettre en valeur les édifices qui présentent un intérêt historique et constituent le patrimoine artistique de Nice. C'est le cas non seulement du Vieux-Nice, mais encore pour des monuments comme le monastère de Cimiez, ou l'église de Saint-Pons.

● Jean Médecin et le développement de la ville de Nice

Après l'examen et l'adoption par le conseil municipal des propositions du comité Cornudet le 27 mars 1926¹⁶, commençait la procédure de mise en vigueur du plan d'aménagement. En effet, après enquête administrative en vue de la déclaration d'utilité publique, le programme devait être soumis à une commission départementale qui avait à donner son avis, puis approuvé par la commission supérieure au niveau national. C'est au terme de cette procédure qu'interviendra le 17 novembre 1931 un décret en Conseil d'Etat le projet définitif d'utilité publique. Néanmoins, il a fallu plus de dix ans avant que le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension puisse être mis en application. Ces longues tractations ont engendré la suppression de projets urbains irréalisables sous la pression de la commission supérieure, telles que l'extension de la ville vers la plaine du Var, la modification de plusieurs projets d'aménagement, ainsi que le développement de la spéculation foncière au mépris du plan d'aménagement. Pour l'essentiel, les propositions du comité Cornudet allaient inspirer directement la politique d'urbanisme menée par la municipalité Jean Médecin. De fait, avec Jean Médecin se dessine une nouvelle orientation de la politique d'urbanisme de la ville de Nice.

Le programme et l'arrêté sont entrés en vigueur à Nice le 11 décembre 1931. Tous deux reprennent les grandes lignes directives édictées par la commission Cornudet.

Le programme traite, dans deux parties inégales, des prescriptions applicables aux particuliers, puis des prévisions relatives aux travaux à entreprendre par la ville (alimentation en eau potable, assainissement, réserve d'espaces libres pour parcs, jardins, promenades et terrains de sports, etc...). Celui-ci impose un certain nombre de servitudes frappant la propriété privée. Plusieurs servitudes sont dites « d'intérêt général absolu »¹⁷ puisqu'elles sont instituées dans un intérêt collectif, ce sont les servitudes d'hygiène et de salubrité, d'autres répondent à un « intérêt général relatif », elles sont établies pour rendre la cité plus remarquable au point de vue esthétique et architectural. De sorte que trois grandes catégories

¹⁶ *Ibidem*

¹⁷ Milhaut J. et Bardi M. *op. cit.* p. 112.

ont été créés ; tout d'abord les servitudes d'alignement frappant le sol lui-même, puis les servitudes architecturales, frappant les immeubles, et enfin les servitudes d'interdiction de publicité, de caractère spécial, s'exerçant dans certains lieux, dans un but esthétique.

L'arrêté¹⁸, quant à lui, règle les conditions d'application des mesures prévues au plan d'ensemble. L'arrêté est divisé en quatre parties visant essentiellement à établir les procédures d'autorisation des divers types d'occupation des sols en vue de préserver la réalisation du plan Cornudet. On trouve en première partie, le règlementation concernant les permis de construire délivrés sous condition d'approbation du maire au regard de la réalisation du plan Cornudet et du programme de servitudes. La deuxième partie est consacrée aux ouvertures de nouvelles voies privées. La troisième traite des autorisations de lotir. Enfin, la quatrième met en place la commission spéciale qui, faisant suite au comité Cornudet, était chargée d'émettre un avis sur les demandes d'autorisation d'occupation des sols ayant trait à l'application du plan Cornudet.

Les méthodes de gestion urbaine adoptées par Jean Médecin reposent sur la conception d'ensembles de problèmes nécessairement liés les uns aux autres, dont la solution est commandée par un plan rationnel. C'est donc une approche globale et progressive¹⁹.

Il convient d'ajouter que les conditions d'application des mesures prévues au plan et au programme font l'objet d'un arrêté municipal ; c'est celui que signe Jean Médecin le 11 décembre 1931. Une commission spéciale, dite commission du plan d'aménagement, est constituée par l'article 10 de l'arrêté. Placée sous la présidence du maire ou de son délégué, elle comprend deux élus de la commission des travaux du conseil municipal, deux représentants du syndicat des architectes, le directeur général des services techniques et l'ingénieur conseil de la ville. Ses attributions sont purement consultatives puisqu'elle émet des avis qui ne lient pas l'autorité de décision et qu'elle est saisie des seuls dossiers que l'administration municipale veut bien lui adresser. Les travaux menés par cet organisme sont révélateurs de l'application de la nouvelle planification. Constituée définitivement par arrêté municipal du 19 février 1932, la commission se réunit pour la première fois le 24 février 1932. La présidence en revient au maire qui peut déléguer sa fonction, si bien que le premier adjoint ou un adjoint dirige les débats. Sa compétence consultative apparaît étendue à deux pôles principaux. D'abord, l'interprétation des programmes des servitudes et des dispositions d'urbanisme tirées du Plan Cornudet.

Elle émet ensuite un avis sur les demandes d'autorisations individuelles d'occuper ou d'utiliser le sol : alignement, ravalement, construction, lotissement et publicité.

La réalisation des programmes doit prendre en considération les contraintes d'une saine gestion financière. La plupart des dépenses seront entièrement couvertes par un emprunt gagé sur les revenus de la taxe de séjour²⁰. De plus, le financement des équipements de la ville repose sur les ressources que la ville peut tirer de son budget, sur les subventions de l'Etat ou sur ses emprunts.

Très tôt le maire pressent l'importance que prendra le personnel communal et notamment la nécessité de cadres compétents et dévoués, aptes à mener à bien les réalisations décidées. De ce fait, les services techniques devinrent une pièce maîtresse de l'administration municipale. Ainsi, Jean Médecin s'est appuyé sur ses adjoints fidèles comme sur le conseil délibérant, mais aussi sur les agents municipaux et, au-delà, sur un système élargi aux groupements et aux hommes avec pour base la fidélité et la loyauté²¹.

La régie, c'est-à-dire l'exploitation directe par la commune, demeure la règle. La gestion publique propre à l'administration en est la conséquence normale. Or, certains services sont concédés à des entrepreneurs privés par le moyen de la concession. Par exemple,

¹⁸ A.M. 1T2.

¹⁹ Delias B., *Jean Médecin, maire de Nice*, Nice, 1976

²⁰ Médecin J., *six années de réalisations 1929-1935*, Impr. de l'Eclaireur, Nice, 1935.

²¹ Charles H., *Jean Médecin et le développement de la ville de Nice*, in *Nice Historique*, avril 1990.

la distribution en eau potable est ainsi attribuée à la Compagnie Générale des Eaux ; le gaz et l'électricité sont également concédés à des compagnies privées. Selon le même mécanisme, la gestion des transports urbains est confiée à la compagnie T.N.L.

Jean Médecin a donc défini une nouvelle orientation de la politique de la ville. Il a parfaitement compris les mérites de réserves foncières que la commune constitue, pour les utiliser ensuite lors d'opérations d'urbanisme qui ne seront plus alors grevées du coût de la charge foncière. Le mouvement semble lancé en 1927 avec l'acquisition du Temple de Vesta et de ses jardins, puis en 1928 avec la demande de déclaration d'utilité publique du domaine Garin de Cocconato et la cession des biens domaniaux de l'Etat à la Californie et au Château. Puis rajoutons l'acquisition des villas Arson, Il Paradiso, Saint-Barthélemy, et bien d'autres²².

Parallèlement, la voirie tient une place importante dans les comptes-rendus de mandat :

- Programme de rénovation de voirie.
- Ouverture des voies privées à la circulation publique en recherchant le concours des propriétaires dans le cadre d'un programme travaux 1919-1932, qui en application de la loi du 15 mai 1930 autorise la collectivité locale à accomplir les travaux nécessaires pour le compte des particuliers.
- Etablissement d'une trame de voirie qui est, pour les urbanistes, un facteur fondamental de la croissance urbaine. Il fallait construire des boulevards dignes d'une grande ville : épine dorsale (avenue de la Victoire-Comte de Falicon), circulation nord-sud (Besset, Gorbella, Grosso), service des extensions (Boulevard de l'Ouest, Corniche Fleurie), liaison rive droite du Paillon-Cimiez, aménagement de la place Masséna et de la Promenade des Anglais²³.

Sous la municipalité Jean Médecin, une politique de grands travaux est envisagée²⁴ afin de doter la ville d'infrastructures modernes. Ces programmes éditaires méritent d'être mentionnés car ils permirent à la ville de pallier certaines carences, de résoudre plusieurs problèmes d'aménagements urbains.

Le thème de la protection de l'environnement et de la qualité de la vie sont présents dès les premières initiatives prises par Jean Médecin avec l'extension et la modernisation du réseau d'égouts, la couverture des vallons, la création de la station d'épuration de Carras dans le cadre de l'assainissement de la baie des Anges, l'édification d'une usine de pompage de la nappe souterraine du Var et l'installation d'un centre de traitement des déchets.

Dans le même esprit, la politique d'espaces verts n'est pas négligeable avec l'amélioration de la qualité des espaces verts, notamment le Mont Boron.

Le développement des équipements de la ville comporte la création de cimetières, la construction d'équipements scolaires, universitaires, culturels et sociaux, d'un aéroport, l'installation d'un marché couvert, la modernisation d'équipements hospitaliers, des constructions sociales.

Le plan Cornudet a été la première tentative cohérente depuis le Consiglio d'Ornato pour assurer le développement de Nice sans pour autant en compromettre l'esthétique. Soucieux de maîtriser l'expansion de la cité, il s'est efforcé, au-delà du caractère audacieux de certains projets, de concilier les exigences de la ville moderne, celle du futur, avec le respect du cadre traditionnel. A ce titre, il a contribué à la prise de conscience des impératifs de l'urbanisme niçois au moment où la ville entrait dans une phase nouvelle et décisive de son essor.

²² Latouche R., *Histoire de Nice*, Tome III, époque contemporaine, Nice, 1965, 177 p.

²³ Castela P., *De Nikaïa à Acropolis la mutation de Nice*, Editions Gilletta, Nice, 1988.

²⁴ Médecin J., *Six années de réalisations 1929-1935*, Impr. de l'Eclaireur, Nice, 1935.

Bien que la municipalité niçoise ait tardé à mettre en application le plan Cornudet, nous ne pouvons donc pas négliger son œuvre urbanistique. Le comité Cornudet s'est doté d'une structure de travail et a défini les grandes lignes de l'aménagement et de l'extension de la ville. Il a tenté de pallier les problèmes posés par l'urbanisme niçois en fixant, par un programme d'envergure, l'infrastructure de la ville, en déterminant les emplacements des monuments et édifices publics, des jardins et espaces libres, des axes de communication mais aussi en prévoyant toutes sortes de servitudes. Ce qui fait, sans doute, la particularité de la politique urbaine conçue par le comité Cornudet, c'est l'importance accordée aux préoccupations esthétiques et au souci d'extension, dans une ville dont la fonction première réside dans la vocation touristique.

Comme nous l'avons souligné, le plan Cornudet a fait l'objet d'une attention particulière de la municipalité Jean Médecin. Cet élu a su utiliser au mieux les dispositions des lois Cornudet afin de promouvoir l'extension et l'embellissement de la cité.

La période de l'Entre-deux-guerres a été une période fructueuse tant au niveau urbanistique qu'au niveau architectural.

LA POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE A MENTON SOUS LA QUATRIEME REPUBLIQUE

Jean-Pierre FREDIANI

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Ralph Schor

L'histoire des politiques culturelles investie dans les années 1950-1960 par les sociologues, eux-mêmes relayés par des essayistes et des journalistes qui occupent l'espace éditorial, fut l'objet dans le milieu des années 1970 d'une appropriation par de jeunes historiens pour en faire le domaine de leurs recherches.

Les travaux d'historiens tels que Pascal Ory, Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli ou Philippe Poirrier ainsi que les recherches encouragées par le Comité d'histoire du ministère de la Culture, confirment que l'histoire des politiques et des institutions culturelles est aujourd'hui une composante clairement identifiée de l'école historique française¹.

Jean-Pierre Rioux, vice-président du Comité d'histoire du ministère de la Culture, s'est attaché à lever le soupçon d'illégitimité qui a pu peser sur l'histoire des politiques culturelles en authentifiant la force et l'enracinement historiques de l'initiative en faveur de la culture sous toutes ses formes chez des édiles et des populations et en soulignant la vertu de la monographie, bien entendu au confluent d'une communauté et d'une ambition².

Philippe Urfalino dans son essai³ de distinction des différentes contributions à la connaissance des politiques culturelles souligne l'importance pour les historiens de la thèse de Pascal Ory⁴, décrivant avec minutie les articulations de la politique culturelle du Front populaire avec les aspirations des associations d'éducation populaire dans le cadre d'une stratégie de rassemblement. Il ajoute que « pour une période d'un pays donné, la définition d'un secteur qualifié de « culturel » et celle de l'action publique dite « culturelle » se conditionnent mutuellement sans jamais s'ajuster parfaitement ». Dès lors, il précise : « Peu importe que ceux qui lancent le large filet de l'histoire culturelle sur les collectivités locales en remontant jusqu'au début du XIXe siècle ramassent bien autre chose que ce que nous entendons de manière restreinte par « politique culturelle » ; ils permettent d'en situer l'émergence au milieu de la sociabilité bourgeoise, du système des beaux-arts et l'évolution des antagonismes locaux ».

Ces approches méritent cependant d'être resserrées pour nous permettre de limiter notre champ de recherche ; nous allons retenir pour notre étude la notion d'idéaltype⁵ défini par Philippe Poirrier ainsi qu'il suit : « Pour notre propos, nous considérons l'idéaltype « politique culturelle » caractérisé par un ensemble de finalités, d'objectifs et de moyens mis en œuvre par une autorité, ici municipale, dans le(s) domaine(s) culturel(s), politique légitimée par un discours explicite... »⁶

Ce choix nous permet de couvrir la période de la IVe République (1945-1958) même si les politiques publiques de la culture ne sont réellement formalisées que depuis les années 1960. Les bornes chronologiques sont celles qui en amont voient les efforts de reconquête d'une vie de groupe harmonieuse déployés avec les espoirs suscités par la Résistance et qui en aval, voient la création d'un ministère de la Culture à part entière en opposition avec le secrétariat d'Etat dépendant du ministère de l'Education qui gère sous la IVe République, les affaires culturelles de l'Etat.

¹ Philippe Poirrier, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France XIXe-XXe siècles*, éditions du Comité d'histoire du ministère de la Culture - La documentation française, Paris, 1999, p. 7 à 25

² Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli, *Les politiques culturelles municipales. Eléments pour une approche historique*, Les Cahiers de l'IHTP, n°16, septembre 1990, Paris

³ Philippe Urfalino, « L'histoire de la politique culturelle » dans *Pour une histoire culturelle* (sous la direction de Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli), éditions du Seuil, Paris, 1977

⁴ Pascal Ory, *La belle illusion, culture et politique sous le signe du Front populaire 1935-1938*, Paris, Plon, 1994

⁵ Selon Max Weber dans ses *Essais sur la théorie de la Science*, Paris, Plon, 1965, « l'idéaltype n'a d'autre signification que d'un concept purement idéal auquel on mesure la réalité pour clarifier le contenu empirique de certains de ces éléments importants et avec lequel on la compare »

⁶ Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli (sous la direction), « Les politiques culturelles municipales. Eléments pour une approche historique », article de Philippe Poirrier, *Politiques culturelles et municipalité : un discours explicite, op. cit.*, p.12

En 1945, la ville de Menton sort meurtrie du long conflit que fut la Seconde guerre mondiale ; elle a subi deux évacuations, deux occupations dont la première fut ressentie comme une véritable annexion. Bien que libérée le 8 septembre 1944, elle continue à être bombardée par les troupes allemandes stationnées essentiellement à Grimaldi, village italien dominant la ville et ce jusqu'au 25 avril 1945. Dès lors, la municipalité Ozenda en fonction à cette période a comme préoccupation immédiate de résoudre les difficultés matérielles du retour des Mentonnais (dégâts immobiliers, pillage des logements) et de faire face par ailleurs aux problèmes de ravitaillement et de déminage⁷.

• La population mentonnaise et sa représentation politique

Nous compléterons l'examen du contexte dans lequel va se développer une politique culturelle en analysant la représentation politique de la population mentonnaise et les moyens financiers dont les élus ont pu progressivement bénéficier.

Le fait démographique nous semble important à aborder car il diffère dans sa réalité locale des tendances générales observées au niveau national et même départemental. Il constitue un des éléments significatifs de cet état de la population mentonnaise que nous souhaitons présenter.

Sur le plan national, les conséquences démographiques de la Seconde guerre mondiale furent en bien des manières, très différentes de celles de la Première. D'une part, les pertes militaires furent beaucoup moins lourdes car, si la puissance des moyens de destruction avait considérablement augmenté, il n'y eut d'opérations militaires de grande envergure sur le territoire français que pendant quelques mois, en mai et juin 1940 puis de juin 1944 à février 1945. D'autre part, les civils furent proportionnellement plus lourdement atteints qu'en déportations, des persécutions raciales, des combats des partisans, des restrictions alimentaires et autres. Enfin, l'absence pendant plusieurs années, de plus d'un million de prisonniers de guerre, pour la plupart des hommes dans la force de l'âge ne pouvait manquer d'avoir d'importantes conséquences démographiques⁸.

Le tableau ci-dessous nous permet de constater que la baisse de population entre 1936 et 1946 est inégalement répartie. Cette baisse qui est de 3,35% pour la France entière s'avère plus sensible pour le département des Alpes-Maritimes (12,03%) et véritablement catastrophique pour la ville de Menton (36,73%).

Années	France	Alpes-Maritimes	Menton
1936	41 907 000	515 000	21 703
1946	40 503 000	453 000	13 724
1954	42 775 445	515 000	17 109

Alors que le département des Alpes-Maritimes retrouve au recensement de 1954, son nombre d'habitants d'avant la guerre, Menton ne remontera qu'à dix-sept mille cent neuf habitants. Cela représente tout de même une augmentation de 24,66% par rapport au recensement de 1946 mais la baisse par rapport à 1936 reste considérable : 21,16%.

Ce déclin s'explique par les raisons nationales déjà évoquées auxquelles s'ajoutent pour Menton les deux évacuations subies pendant la guerre. La première a surtout eu des effets désastreux, maintenant hors de la ville la population mentonnaise et ce pour une durée d'environ cinq ans. Bon nombre d'habitants ne revinrent pas, soit pour des raisons professionnelles, soit pour des raisons familiales (mariage essentiellement).

⁷ Pascal Molinari, Jean-Louis Panicacci, *Menton dans la tourmente 1939-1945*, SAHM, Menton, 1984

⁸ André Armengaud, *La population française au XXe siècle*, collection Que sais-je, PUF, Paris, 1965, p. 69 à 101

L'ampleur de cette diminution de population ne semble d'ailleurs pas être appréciée à sa juste valeur, par les élus ; en effet, le maire Parenthou-Dormoy écrivait le 20 février 1951 au président de la Commission des finances du Conseil de la République pour lui demander « de décider au plus tôt le dénombrement de la population des communes sinistrées »⁹. De plus, les services municipaux dans une étude du 22 janvier 1951 considérant que : « Les chiffres du dernier recensement officiel effectué en avril 1946, alors que notre population, évacuée pour la deuxième fois en septembre 1944, était encore pour une part importante, éloignée de Menton et dans l'impossibilité de rentrer en l'état des travaux de reconstruction des locaux d'habitation endommagés par faits de guerre, notre ville était restée sous le feu de l'ennemi jusqu'à fin avril 1945, n'ont de tout évidence aucune signification » et prenant pour base des chiffres de consommation de gaz, d'électricité et d'eau, concluaient qu'il convenait de présumer que « la population de Menton avait retrouvé son niveau d'avant guerre et l'avait même dépassé »¹⁰.

Après la guerre, la natalité a augmenté en France et à Menton ; il ne s'agit pas seulement du classique phénomène de compensation qui fait normalement suite aux périodes de guerre mais également sans doute, le fruit d'une politique familiale volontariste. A Menton, l'essor démographique constaté au niveau national n'est pas aussi significatif. Certes de 1946 à 1953, le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès et le nombre de mariages connaît une pointe en 1946 et 1947 mais dès 1954, l'accroissement naturel de population n'est plus constaté. Dans ces conditions, comment la population mentonnaise a-t-elle pu croître ? Ce n'est pas par un apport d'éléments étrangers puisque leur niveau (1952 étrangers pour une population de 17 909 habitants au recensement de 1954) se situe au-dessous de celui du recensement de 1946 (2 120 étrangers pour une population totale de 13 724 habitants) ; dès lors, cette croissance ne peut s'expliquer que par l'apport important d'éléments allogènes, essentiellement des personnes âgées qui se retirent à Menton pour y vivre une retraite aisée.

Une étude intéressante portant sur les décès à Menton au XXe siècle¹¹ confirme cette évolution en constatant notamment le pourcentage décroissant des personnes décédées nées à Menton, le pourcentage constant des personnes décédées nées à l'étranger et le pourcentage croissant des personnes décédées nées dans les autres régions de France, notamment des régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

Afin de conforter cet élément important de modification de la structure de la population mentonnaise, nous avons entrepris (ne disposant pas de ce type de documents) deux dépouillement des pièces détenues aux Archives municipales, l'un à partir du registre du recensement de la population de 1954¹² qui nous permet de connaître la répartition par âge des personnes recensées. Les résultats obtenus comparés aux données nationales confirment l'apport sus-dénoté des retraités ;

Recensement de 1954, répartition par âges (pour 1 000 habitants)			
	De 0 à 19 ans	De 20 à 65 ans	+ de 65 ans
France	307	578	115
Menton	223	581	196

⁹ Archives municipales, 71W7, article 117

¹⁰ *Idem*

¹¹ *Les personnes décédées à Menton au XXe siècle : qui sont-elles ? d'où viennent-elles ?*, publication du Cercle de généalogie de Roquebrune et du Mentonnais, octobre 2000

¹² Archives municipales, 71W7, article 117

l'autre à partir des listes électorales de 1948¹³ et de 1954¹⁴ qui nous permet d'apprécier la part des personnes nées à Menton et inscrites sur ces listes. Les résultats obtenus, 37,64% en 1946 et 33,44% en 1954 confirment cet apport progressif d'éléments allogènes.

Nous pouvons en conséquence affirmer, en tenant compte par ailleurs de la population étrangère, que sur quatre habitants de la commune, trois n'en sont plus originaires. Ce paramètre a certainement une influence sur les options retenues en matière culturelle ; nous n'en voulons pour preuve que le fait que cette catégorie sociale -retraités venant d'autres régions de France- va jouer un rôle important dans la vie culturelle mentonnaise. En effet, plusieurs personnages qui vont être évoqués en sont issus comme Parenthou-Dormoy, Kubler, Bordoni, Rimbault.

Menton comptait, avant la guerre, une capacité hôtelière de quatre mille huit cents chambres ; à la Libération, elle ne disposait plus que de quelques centaines de chambres en état. Dans un rapport d'octobre 1948, Arnold Somazzi, président du syndicat des hôteliers de Menton se montre satisfait du travail accompli pour la remise en fonction du parc hôtelier de la ville ; il émet le souhait : « qu'avec l'appui des services de reconstruction et du maire de Menton, président de la commission des dommages de guerre, la « Perle de la France »¹⁵, retrouve la totalité de sa capacité hôtelière »¹⁶, s'inquiétant du fait que ce courant touristique correspond à une clientèle moins aisée¹⁷.

Ce souhait ne sera pas exaucé puisqu'en une décennie, Menton va perdre plus de la moitié de ses chambres, hôtels « 3 et 4 étoiles » (1490 à 692) sans pour autant augmenter de façon significative, le nombre de ses chambres, hôtels « 1 et 2 étoiles » (1615 à 1787).

Par ailleurs, le dépouillement du registre de recensement de 1954 permet d'établir le taux de population active. Nous dénombrons 5 958 actifs soit un taux de 34,82%. La population active de la France s'élevant pour la même année à 44,85%, cet élément vient confirmer comme nous l'avons vu dans l'approche démographique, la part importante des retraités dans la population mentonnaise.

L'hôtellerie avec 1004 personnes y travaillant, soit 16,86% du nombre des actifs, représente un vivier d'emplois directs issus du tourisme. Le bâtiment avec 914 personnes y travaillant, soit 15,33% du nombre des actifs, constitue une des activités importantes de la ville et il est intéressant de dénombrer la quantité de permis de construire délivrés pour apprécier le développement de cette activité économique. Nous constatons qu'après une pointe en 1952 (cent quatre-vingt et un permis), cette activité ne prend véritablement son essor qu'à partir de l'année 1955 (deux cent cinq permis) ; on peut considérer qu'elle fut stimulée par la loi de janvier 1950 sur les primes à la construction auxquelles d'ailleurs le département des Alpes-Maritimes ajouta une prime départementale en 1952.

Le commerce avec 1 172 emplois et les services et administrations avec 2 452 emplois soit respectivement 19,67% et 41,15% des actifs constituent les plus forts pourcentages, une bonne partie de ces postes constituant des emplois indirects du tourisme. Ces chiffres importants prouvent aussi que Menton reste une ville-centre avec ses administrations (mairie, hôpital, ponts et chaussées, douane, gendarmerie essentiellement). Enfin, malgré le déclin de l'agrumiculture, nous recensons dans un espace qui s'urbanise de plus en plus, encore 416 agriculteurs et pêcheurs soit 7% de la population active.

¹³ Archives municipales, 165W2

¹⁴ Archives municipales, 165W4

¹⁵ « La perle de la France » qualificatif donné à Menton par le géographe Elisée Reclus dans sa *Géographie universelle*, 1894

¹⁶ Registre des délibérations des assemblées générales du syndicat des hôteliers de Menton, p.240, Archives privées

¹⁷ « L'évolution du tourisme », catalogue de l'exposition *Les Alpes-Maritimes au temps de Charles de Gaulle*, Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1998

Dans cette approche économique, nous devons retenir deux points essentiels : Menton demeure une ville touristique et une ville-centre. Cela à l'évidence, appelle une politique culturelle qui intervient en soutien, qui œuvre au maintien de ces deux positions primordiales pour l'avenir de la cité.

La représentation politique de la population mentonnaise n'est pas un élément linéaire ; elle connaît des changements et des ruptures qu'il nous faut identifier pour l'étude de la politique culturelle municipale. Cette connaissance des acteurs politiques mais également des moyens dont ils disposent ou dont ils se dotent, nous est indispensable si l'on veut déceler les intentions, les motivations qui donnent un sens aux actions.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, dans des conditions difficiles, la France se donnait de nouvelles institutions en instaurant la IV^e République. Celle-ci, qui a vu se succéder en douze ans, vingt-deux gouvernements laisse le souvenir d'un régime instable et impuissant face à d'une part, l'opposition irréductible des communistes, des gaullistes et des poujadistes, d'autre part, face aux problèmes liés à la décolonisation.

Ce bilan négatif mérite cependant d'être nuancé car ce régime fait preuve d'un esprit novateur en jouant un grand rôle dans la construction européenne et sur le plan intérieur, de dynamisme en menant à bonne fin, la reconstruction économique du pays et en orientant l'économie dans la voie de l'expansion et de la modernisation.

Sur le plan constitutionnel, alors que les électeurs français rejetaient lors du référendum du 6 mai 1946, les propositions d'une nouvelle constitution avec 53% de non, les électeurs des Alpes-Maritimes exprimaient un avis contraire avec 53% de oui. Fallait-il voir dans ce vote, après la période d'occupation-annexion qu'elle avait subie, une affirmation de son attachement à la nation française ou plus prosaïquement, ne faut-il lire dans ce résultat que la transcription du vote des municipales ?

Lors du référendum suivant du 13 octobre 1946 qui voyait naître la IV^e République dans l'indifférence ou l'hostilité des Français¹⁸, les Mentonnais confirmaient leur vote du mois de mai, certes avec un enthousiasme moins prononcé mais toutefois avec près de 60% de oui. Les électeurs des Alpes-Maritimes pour leur part, inversaient leur vote précédent, le oui ne recueillant plus que 48,50%¹⁹.

Sur le plan des législatives, l'influence des équipes municipales en place est là encore, prépondérante. L'électorat mentonnais se situe plus à gauche que celui du département des Alpes-Maritimes lorsque le maire en place appartient à la même famille politique (élections des 2 juin 1946 et 10 novembre 1946). La perte d'influence de la gauche commence à transparaître lors des législatives du 17 juin 1951 annonçant d'ailleurs le changement de municipalité en 1953. Pour les élections du 2 janvier 1956, l'influence du maire de centre droit explique le quasi-alignement du vote mentonnais sur celui du département.

En ce qui concerne la représentation du canton de Menton au Conseil général, les mêmes tendances sont constatées : lors des cantonales du 23 septembre 1945, les Mentonnais élisent à l'Assemblée départementale, le maire de Roquebrune-Cap-Martin, Fernand Torthe, radical socialiste, avec près de 72% de suffrages²⁰. Le rapport de force s'inverse lors des cantonales du 7 octobre 1951 avec l'élection de Julien Kubler, centre droit avec plus de 60% de suffrages²¹ puis celle de Francis Palmero, centre droit (Union nationale) aux cantonales du 20 avril 1958 avec 63% des suffrages.

Fin 1944, la ville de Menton est administrée par un conseil municipal installé par arrêté préfectoral comprenant dix sortants et quinze membres du comité local de libération. Ce conseil lors de sa séance du 4 décembre 1944, élit en son sein comme maire, Michel

¹⁸ Paul Courtier, *La IV^e République*, Presses universitaires de France, Collection Que sais-je ?, Paris, 1994

¹⁹ ADAM, 107W52

²⁰ Archives municipales, 71W24

²¹ Archives municipales, 165W28

Ozenda²². Ce même conseil est contraint le 24 mars 1945, de demander au préfet l'ajournement de l'établissement des listes électorales car la ville se trouve en zone d'opérations militaires ; de ce fait, Menton ne verra pas comme le reste du département en ce printemps 1945, le retour des institutions démocratiques.

Ce n'est que le 23 septembre 1945 que les Mentonnais sont appelés aux urnes ; deux tours sont nécessaires pour désigner le nouveau conseil municipal. La liste républicaine menée par Pierre Parenthou-Dormoy, socialiste, comprenant également des communistes, obtient dix-huit sièges au premier tour et les neuf restants au deuxième tour²³.

La tendance qui s'était dégagée quelques mois auparavant dans les Alpes-Maritimes, à savoir un fort renouvellement du personnel politique et un positionnement à gauche très marqué, se retrouve également à Menton. En effet, le nouveau conseil ne comprend aucun conseiller élu avant guerre et seuls quatre conseillers désignés par le préfet en 1944, ont été réélus ; il s'agit de quatre membres du comité de libération dont le chef de file des communistes, Georges Dauxois.

Le 7 octobre 1945, en séance extraordinaire²⁴, le conseil élit à l'unanimité, son maire, Pierre Parenthou-Dormoy. Ce dernier, né à Paris, en 1876, est âgé de soixante-neuf ans au moment de son élection ; il a été en 1905, secrétaire de la fédération de la Seine du parti socialiste et élu en 1912, conseiller municipal du XII^e arrondissement de Paris puis en 1919, député de la Seine. animateur du congrès de la scission de Tours (1920), il adhère au parti communiste pour le quitter en 1923. Après son échec aux législatives de 1924, il exerce des fonctions à la préfecture de la Seine ; il dirige le refuge Nicolas Flamel qu'il oriente vers la formation professionnelle et termine sa carrière en 1933, comme directeur-régisseur-comptable de la maison de retraite départementale.

Pierre Parenthou-Dormoy se retire alors à Menton, en est évacué avec la population mentonnaise et noue des contacts avec la Résistance.

Dès 1947, interviennent les opérations de renouvellement de ce conseil municipal. Les sortants ne font plus liste commune et se répartissent sur la liste municipale des intérêts mentonnais menée par Pierre Parenthou-Dormoy et la liste communiste menée par Georges Dauxois, leur est opposée une liste du RPF (Rassemblement du peuple français, sous la présidence du général de Gaulle), menée par Julien Kubler.

Le système de la proportionnelle va imposer des alliances dépassant le clivage droite-gauche. En effet, la liste du maire sortant ne va obtenir que neuf sièges, la liste communiste, sept sièges et la liste du RPF, onze sièges.

Lors de sa séance du 25 octobre 1947²⁵, Pierre Parenthou-Dormoy, meilleur rassembleur, est réélu maire ; il abandonne le poste de premier adjoint à Julien Kubler ; les trois autres postes étant occupés par ses colistiers, les communistes ne détiennent plus de poste d'adjoint. Menton ne passe donc pas à droite comme Nice mais ne se situe plus véritablement à gauche. Les élections municipales du 26 avril 1953²⁶ mettent en compétition quatre listes dont les têtes sont des conseillers sortants, le maire Pierre Parenthou-Dormoy qui mène la liste d'Union républicaine, Julien Kubler qui a démissionné en 1950, de son poste de premier adjoint et qui mène la liste d'Union nationale pour la prospérité économique et touristique de Menton, le communiste Georges Dauxois, conseiller sortant de la liste Parenthou-Dormoy qui crée dissidence et mène la liste démocratique d'action communale.

Du fait de la proportionnelle, aucune liste n'obtient la majorité absolue ; toutefois, la liste Kubler (treize sièges) offrant un poste d'adjoint à la liste du maire sortant (six sièges) va

²² Archives municipales, 3W29, délibération n°1 du 4 décembre 1944

²³ Archives municipales, 71W24, 166

²⁴ Archives municipales, 3W29, délibération n°1 du 7 octobre 1945

²⁵ Archives municipales, 3W1, délibération 322 et 323, 1947

²⁶ Archives municipales, 165W24

faire basculer Menton à droite ainsi que le laissent prévoir les résultats des précédentes cantonales ; la liste communiste obtient sept sièges et celle de Jean Rondelli, un siège.

Lors de sa séance du 10 mai 1953²⁷, ce nouveau conseil élit son maire, Julien Kubler, dont trois colistiers sont adjoints, Francis Palmero, André Mignosi, Gabriel Cremel, Henri Bordoni de la liste Parenthou-Dormoy obtenant le poste d'adjoint évoqué ci-dessus.

Julien Kubler, né en 1879 à Bourdonnay (Moselle) a soixante-quatorze ans lorsqu'il est élu maire ; il est conseiller municipal depuis 1947, premier adjoint de 1947 à 1950 et conseiller général en 1951. Ancien notaire ayant fait toute sa carrière à Colmar, il a fait partie de la Résistance dans le Var avant de s'installer à Menton²⁸.

Julien Kubler ne reste à la tête de la municipalité mentonnaise qu'une année et le conseil municipal lors de sa séance du 14 février 1954²⁹, procède à l'élection de son successeur, le précédent premier adjoint, Francis Palmero.

Ce dernier, né à Nice en 1917, a 37 ans lors de son élection ; il est depuis 1951, secrétaire général de la mairie de Nice qu'il a intégrée en 1935 comme auxiliaire de bureau. Il reste maire jusqu'en 1977 alors qu'il est conseiller général de 1958 à 1973 (président à deux reprises) et député de 1958 à 1968 puis sénateur de 1971 à 1985.

La situation dramatique que connaît Menton à la Libération se traduit bien évidemment dans les comptes de la commune³⁰. C'est ainsi qu'en 1945, les recettes (4 856 837 francs) ne couvrent que 28,86% des dépenses (16 806 032 francs). Cette situation va perdurer pendant sept années avec des taux de couverture meilleurs mais encore insuffisants (de 64 à 96%), la ville ne retrouvant un budget en équilibre qu'en 1952.

Compte tenu de sa qualité de ville sinistrée, l'Etat va assumer pour les années 1945-1946 et 1947, plus de la moitié des dépenses communales, aussi la surveillance préfectorale et du ministère des Finances s'avèrera-t-elle très sévère. Cette tutelle qui porte essentiellement sur des dépenses d'animation de la ville est lourde à supporter ; elle va susciter la remarque suivante du maire lors de la présentation du budget 1947³¹ : « La question qui se pose à Menton est celle-ci : elle ne peut attendre sans agir. Tout retard dans son effort de publicité serait d'une extrême gravité en raison de l'action faite par d'autres stations étrangères voisines et risquerait d'être mortel ».

En fait, la subvention d'équilibre destinée à compenser l'insuffisance de recettes lorsque celle-ci est reconnue normale et légitime continue à être versée par l'Etat pour les années 1948 à 1951 mais la participation de ce dernier ne représente plus que 16% du budget. Les années 1952 à 1955 correspondent à des années de stabilisation où un effort fiscal est toujours demandé aux Mentonnais mais pendant lesquelles l'augmentation des budgets est peu significative. Les budgets des exercices 1956 à 1958 commencent à permettre de véritables choix. Ainsi, en 1957, hormis les dépenses jugées obligatoires, trois dépenses facultatives sont soumises au conseil et adoptées pour un montant de treize millions, sept millions financés par le budget et six par une augmentation des centimes, ces choix portant sur l'augmentation des rémunérations du personnel, les fournitures gratuites scolaires, la pérennisation des mesures prises en 1956 pour le rétablissement de l'orchestre municipal. L'année 1958 est quant à elle, marquée par une augmentation très sensible de son budget (+ 61% par rapport au budget 1957). Alors que l'opposition s'inquiète du niveau des emprunts, le maire Francis Palmero³² insiste sur la réalité de la croissance que connaît la ville comme en témoigne le produit de la taxe locale : « en passant de 68 millions en 1953 à 225 millions en

²⁷ Archives municipales, 3W6, délibération n°494 du 14 février 1954

²⁸ Archives municipales, 172W42

²⁹ Archives municipales, 3W6, délibération n°494 du 14 février 1954

³⁰ Archives des service financiers de la commune

³¹ Archives municipales, 3W1, délibération n°39 du 13 février 1947

³² Archives municipales, 3W8, délibération n°1692 du 1er mars 1958

1958, elle représente pour le commerce local un chiffre d'affaires de 5 milliards, chiffre jamais atteint ».

Nous pouvons dès lors, dégager trois périodes significatives : une période de difficultés financières importantes de 1945 à 1951, une période de stabilisation de 1952 à 1955 et une période de reprise économique de 1956 à 1958, qui correspondent en fait, aux mandats politiques exercés, la période charnière dite de stabilisation étant partagée à parts sensiblement égales.

• Le développement des ambitions culturelles municipales

La France est l'un des seuls pays d'Europe occidentale où l'intervention de l'Etat dans les domaines artistiques et culturels est ancrée dans une histoire aussi longue. Présente dès l'Ancien Régime sous une triple forme (système académique, mécénat royal et censure), reformulée pendant la décennie révolutionnaire avec l'invention du patrimoine national, matérialisée par la gestion des Beaux-Arts pendant un long XIXe siècle, l'intervention de l'Etat est bel et bien une tradition française.

Véritablement pris en compte sous le Front populaire dans le cadre d'un projet de démocratisation de la culture, ce volontarisme n'est pas démenti par le régime de Vichy. Bien que colorée par le programme réactionnaire de la révolution nationale et instrumentalisée au service d'un régime autoritaire, la politique culturelle de l'Etat français s'inscrit dans la continuité lorsqu'elle place au premier rang les questions de la popularisation, de l'organisation administrative et de la jeunesse.

Marquée par les idéaux issus de la Résistance, la constitution de la IVe République inscrit pour la première fois, le droit à la culture dans son préambule. Au-delà de cette réalité constitutionnelle, les réalisations seront plus modestes. Si on excepte en 1947, le court ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, les gouvernements successifs n'ont pas la volonté de créer un véritable ministère et se contentent d'un secrétariat d'Etat aux Arts et aux Lettres, qui reste sous la tutelle de la puissante éducation nationale. Malgré la faiblesse des moyens budgétaires, avec la création du Centre national de la cinémathèque, la décentralisation théâtrale sous l'impulsion de Jeanne Laurent et la fondation du TNP (théâtre national populaire) par Jean Vilar³³, l'innovation n'est pas totalement absente.

Pour notre étude, le choix de la monographie nécessite de reprendre l'interrogation sur le rapport entre la politique culturelle de l'Etat et celle des municipalités et ce, même si ces deux politiques obéissent dans une large mesure, à des dynamiques distinctes.

Enfin, il serait réducteur de n'associer la politique culturelle locale qu'à une simple compilation d'actions. En effet, les réalisations que nous allons étudier concourent toutes, à l'affirmation d'une volonté de renouveau de la cité mentonnaise.

Nous allons donc étudier trois types d'interventions correspondant en fait, à des mandats municipaux de durée inégale :

- pour la première, il s'agit d'étudier les mécanismes de reprise d'une activité culturelle et les capacités d'innovation en période de post-crise (municipalité Parenthou-Dormoy) ;
- pour la deuxième, il s'agit d'apprécier les conditions de pérennisation des actions et la volonté politique de différenciation avec l'équipe précédente (municipalités Kubler et Palmero) ;
- pour la troisième, il s'agit de discerner les moyens mis en œuvre pour aborder une période qui économiquement, s'avère plus prometteuse (municipalité Palmero).

³³ Philippe Poirrier, *Société et culture en France depuis 1945*, édition du Seuil, Paris, 1998, p. 77 à 78

Lors du conseil municipal du 3 mai 1947³⁴, le maire Parenthou-Dormoy exposait : « qu'il lui apparaît désirable que la municipalité marque tout l'intérêt qu'elle porte aux Beaux-Arts en encourageant les artistes installés à Menton, en particulier les peintres dont les œuvres réalisées sur place, fixent les divers sites, paysages et des scènes de notre admirable pays, faisant aussi la meilleure publicité pour notre ville. En plein accord avec la commission des Beaux-Arts et des Finances, il estime que la ville pourrait acquérir un ou plusieurs tableaux, auprès des peintres établis à Menton, qui seraient exposés au musée ou dans les salles de réception de la mairie... ».

Monsieur le maire proposait alors au conseil, « de voter un crédit de 30 000 francs destiné à l'encouragement aux Beaux-Arts ». Cette délibération devait faire l'objet d'une observation préfectorale du 5 juillet 1947 demandant, compte tenu de la situation budgétaire de la ville, l'ajournement de cette mesure à 1948. Le maire obtempéra mais tint à souligner « la nécessité de permettre à notre cité qui a été durement éprouvée de mener une existence urbaine normale et d'encourager la reprise de la vie dans tous les domaines³⁵ ».

C'est ce souci permanent qui va transparaître dans la politique menée par les municipalités Parenthou-Dormoy.

La première action de la municipalité Parenthou-Dormoy dans le domaine culturel fut en fait dictée par des préoccupations économiques ; il s'agissait de relancer l'activité touristique de la cité. La création d'un orchestre municipal, outre qu'elle répondait à une obligation du cahier des charges liant la ville à la société d'exploitation du nouveau casino municipal, s'inscrivait dans une série de mesures destinées à soutenir l'économie (remise en état des voies de communication, terminus à Menton des trains venant de Paris et du nord de l'Europe, demande de renouvellement d'autorisation des jeux).

La délibération du conseil municipal du 22 décembre 1945³⁶ autorisant la création de cet orchestre fut approuvée le 24 janvier 1946 à titre exceptionnel par le préfet. Le caractère restrictif de ce « à titre exceptionnel » était surtout motivé par les difficultés financières que connaissait la commune et que nous avons évoquées. Cette délibération ne concernait que la saison d'hiver mais devant les « signes de reprise touristique », une délibération identique fut prise le 23 février 1946 par le conseil municipal pour la saison d'été³⁷.

L'orchestre municipal était composé de vingt-quatre musiciens, salariés de la ville. L'effort de la ville était considérable puisqu'il s'élevait à 950 000 francs par saison. Sa nécessité pour l'animation de la ville était précisée à chaque délibération prévoyant les saisons successives ; toutefois, le poids sur le budget ne cessait de s'accroître et des mesures de restriction durent être prises. Par exemple, en 1948, l'orchestre qui avait compté jusqu'à vingt-neuf musiciens fut ramené à un effectif de vingt-quatre dont le chef d'orchestre³⁸. En 1951, devant faire face à une augmentation du tarif syndical des musiciens, celle-ci ne peut être honorée qu'en réduisant la durée des saisons (dix semaines au lieu de treize ou quatorze selon les cas).

Sur le plan des coûts, les saisons sont passées de 950 000 francs en 1946 à plus de 3 250 000 francs en 1953 soit 6,5 millions pour l'année entière. Sur le plan musical, l'activité de cet orchestre était intense avec deux concerts par jour ; il s'agissait de concerts-promenade donnés sur les terrasses du nouveau casino municipal ; le répertoire était varié, composé essentiellement de marches, valse, ouvertures célèbres. Le chef d'orchestre fut en 1946, Emile Bonsignore qui deviendra en 1947, l'adjoint de celui qui allait pendant des décennies, s'identifier à cet ensemble musical, François Tamburini. Ce dernier n'était pas un inconnu des

³⁴ Archives municipales, 3W1, délibération n°157 du 3 mai 1947

³⁵ Archives municipales, 3W1, délibération n°282 du 27 septembre 1947

³⁶ Archives municipales, 3W30, délibération n°37 du 22 décembre 1945

³⁷ Archives municipales, 3W30, délibération n°208 du 23 février 1946

³⁸ Archives municipales, 3W2, délibération n°119 et 120 du 23 avril 1948

mélomanes mentonnais ; né à Menton en 1889, dans une famille de musiciens, il débuta très jeune, comme pianiste des salles obscures à l'époque du cinéma muet. Après la guerre 1914-1918, il s'attacha à promouvoir les concerts de plein air et fut ensuite répétiteur des célèbres Ballets de Monte-Carlo. Il fut également compositeur d'un grand nombre de chansons folkloriques mentonnaises accompagnant essentiellement des paroles de Firpo et Borfiga³⁹. Il mourut en 1993 après plus de soixante-dix ans d'activité musicale.

Alors que la première action significative en matière culturelle avec la création de l'orchestre municipal avait un fondement économique ou touristique, le premier soutien à une association culturelle revêt un caractère plutôt politique. Il s'agissait de soutenir l'Union de la jeunesse républicaine dont l'ambition était de tenir un cercle avec bibliothèque, d'œuvrer pour le développement artistique et littéraire, d'assurer des cours de solfège, de français, de langues étrangères, de présenter pour les jeunes, un cycle de conférences.

Cette association était dotée d'un comité d'honneur composé du maire, du conseiller général, des adjoints, du principal du collège, de la directrice du collège de jeunes filles et du secrétaire du parti communiste⁴⁰. Soutenait également l'association, le docteur Voronoff, connu pour ses xénogreffes. Le cercle avait été baptisé « Honoré Vial⁴¹ » et était situé 10 rue Prato.

En 1947, l'Union de la jeunesse républicaine de France (UJRF) reçut également une subvention de 10 000 francs du ministère de l'Éducation nationale⁴². L'aide accordée par le conseil municipal lors de sa séance du 23 février 1946⁴³ ne fut reconduite qu'une seule fois, en 1948. Cet arrêt semble correspondre à la transformation en 1950, de ce mouvement en « Jeunesses communistes » ; en tant que telle, cette association exercera ses activités jusqu'en 1960⁴⁴.

Plus pérennisées furent les subventions accordées par les municipalités Parenthou-Dormoy à trois associations mentonnaises, la Société des conférences de Menton, l'Estudiantina-Plectre mentonnais et la Capeline.

La relation entre l'État et l'art vivant est primordiale dans la naissance d'une politique publique des arts plastiques. Depuis la fin du XIXe siècle, l'État avait perdu une grande part de son pouvoir dans la constitution des valeurs en notoriétés individuelles ; en effet, au système de reconnaissance fondé sur le salon, avait succédé au moment de l'Impressionnisme, un autre système articulé autour des marchands et de la critique. À la Libération, les acquisitions du musée d'Art Moderne permettent la réconciliation de l'État et de la création vivante, celle d'artistes tels que Picasso, Bonnard, Braque ou Matisse. Affranchie de l'influence de l'Académie, cette politique s'affirma avec le soutien du directeur des musées de France, Georges Salles, acquis à l'ouverture sur l'art moderne.

C'est dans ce contexte qu'allait se développer l'idée de la création à Menton d'une biennale internationale de peinture.

Les conditions de la création de cette manifestation artistique sont complexes car il apparaît clairement à l'étude des archives⁴⁵ que sa construction fut collective et le résultat d'efforts communs ; la relation qu'en fait Parenthou-Dormoy dans une lettre⁴⁶ au président directeur général de Nice-Matin nous paraît empreinte d'objectivité si l'on compare son

³⁹ Jean-Louis Caserio, *François Tamburini, musicien officiel de sa majesté Carnaval*, Bulletin de la SAHM n°25, mars 1983

⁴⁰ Archives privées de M. Nicolas Pilipenco, membre actif de UJRF

⁴¹ Honoré Vial fut tué avec son camarade Charles Cravi à la libération de Menton alors qu'il portait en reconnaissance pour conduire les unités canadiennes

⁴² Archives privées de M. Nicolas Pilipenco, membre actif de UJRF

⁴³ Archives municipales, 3W30, délibération n°210 du 23 février 1946

⁴⁴ Témoignage oral de Nicolas Pilipenco, membre actif de l'UJRF

⁴⁵ Archives municipales, 3W4, délibérations n°221 du 15 mai 1950 ; n° 516 du 25 mai 1951 et 71W

⁴⁶ Archives municipales, 71W

contenu aux renseignements fournis par les archives : « c'est en 1946 que le secrétaire général du comité des fêtes, François Ferrié a pensé compléter les fêtes de printemps qui sont axées sur la culture du citron par une exposition qui aurait été appelée « Menton, vue par les peintres ». J'ai proposé presque aussitôt que cette formule soit remplacée par celle plus ample « Menton et la Méditerranée vus par les peintres ». Elle ne s'est tenue pour des raisons financières qu'en 1950 et a eu le plus grand succès : Paul Signac, Othon Friez, Henri Matisse, Picasso, Raoul Dufy, Maurice Utrillo, Christian Caillard, Roger Limousse... nous ont prêté leur concours ».

C'est alors qu'est né dans l'esprit des peintres résidant à Menton, Christian Caillard Terechkovich, Dehove l'idée de rendre cette manifestation périodique. Il s'agissait de créer une manifestation internationale, « une exposition de peinture périodique dont l'organisation s'inspirerait de la Biennale de Venise ».

De fait, le catalogue de l'exposition indiquée ci-dessus de 1950 laissait présager une suite et André Farcy, conservateur du musée Fantin-Latour de Grenoble indiquait dans sa préface : « Les idées sont filles des pays qui les inspirent » ; ils précisait le contenu du projet : « rendre hommage aux peintres qui répondaient à l'appel du mirage de cette enchantresse Côte d'Azur où ils sont venus non pas comparer leur vision mais confronter leurs écritures soit de traduction et d'interprétation ou bien de création et d'inventions picturales » et louait « le libéralisme d'esprit qui a présidé à la claire initiative de la ville de Menton ». Par cette première exposition, la ville faisait en quelque sorte, ses preuves et le 8 décembre 1950, le journal *Arts* titrait en première page sous la plume de Raymond Cognat : « Grâce à la ville de Menton, la France aura sa biennale de peinture ». Dans le corps de l'article, nous pouvons relever : « La municipalité de cette ville a accepté de faciliter l'organisation d'une grande exposition internationale de peinture qui pourra jouer en France le rôle prestigieux que joue en Italie, la biennale de Venise. Afin de bien marquer qu'il ne s'agit pas d'une rivalité avec celle-ci, les organisateurs ont choisi pour le début de cette entreprise, l'année 1951 qui est laissée libre par la manifestation vénitienne ».

Il convient maintenant d'insister sur l'implication très forte de la municipalité et de son maire Parenthou-Dormoy. Très tôt, le 15 mai 1950, le conseil municipal est informé du projet dont le maire explique l'origine et les potentialités d'avenir : « Le bénéfice publicitaire et touristique compensera sans aucun doute amplement le sacrifice que pourra représenter une semblable exposition, il s'y ajoute encore un bénéfice moral ».

Dès le 23 mai 1951, reprenant l'approbation de principe de l'année précédente, il explique au conseil les conditions de réalisation de la biennale, l'informe des soutiens obtenus et explique que la ville gèrera en fait cette opération par l'intermédiaire d'une association constituée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 dont il est statutairement le président. Le conseil, en accord avec la commission des finances, décide alors de réserver un crédit de 1 500 000 francs pour le lancement de l'opération. L'implication du maire ne se limite pas à l'information du conseil municipal et à l'engagement financier, il se rend à Paris pour promouvoir cette manifestation. Il rend compte au conseil de ce déplacement⁴⁷ en précisant qu'il a pu rencontrer le directeur des musées de France et divers interlocuteurs, à l'Elysée, au ministère de l'Education nationale, à l'Assemblée nationale, à la radiodiffusion française, dans divers sièges de journaux et notamment, du journal *Arts*.

Ses demandes seront couronnées de succès puisque la biennale obtient le haut patronage du Président de la République⁴⁸, du prince de Monaco et du ministre de l'Education nationale⁴⁹.

⁴⁷ Archives municipales, 3W4, délibérations n°426 du 29 décembre 1950

⁴⁸ Archives municipales, 71W, lettre du 29 juillet 1950

⁴⁹ Archives municipales, 71W, lettre du 14 février 1951

Une association présidée par le maire avait été créée pour l'organisation de la première édition baptisée « Première biennale de peinture de France » ; celle-ci avait mis en place tout un réseau de correspondants (conservateurs, journalistes spécialisés, personnalités artistiques) dans chaque région de France et en Afrique du Nord en vue d'établir la sélection des peintres présentés et a créé en son sein, diverses commissions (biennale, propagande, accueil des artistes ...). Outre les patronages du Président de la République, de SAS le prince de Monaco et du ministre de l'Education nationale, notons la présidence d'honneur acceptée par Henri Matisse et la participation au comité de patronage du directeur général des Arts et des Lettres, du directeur général des Musées nationaux, du préfet des Alpes-Maritimes, du président de l'Union centrale des Arts décoratifs, de l'inspecteur principal des Musées de Provence, de l'inspecteur principal des Beaux-Arts, du directeur et des correspondants régionaux du journal *Arts*, de grands conservateurs comme René Huyghe, conservateur en chef du musée du Louvre, Jean Cassou du musée national d'Art Moderne, André Chamson, conservateur du Musée national du Petit Palais, d'hommes de lettres, de présidents d'associations, de conservateurs ou directeurs d'écoles d'art. Dans sa totalité, ce comité d'honneur et de patronage se compose de quarante et une personnes. Le jury chargé d'attribuer les prix de la biennale comprend quatorze membres, hauts fonctionnaires, conservateurs, journalistes spécialisés tels que Barat Levraux, Berges, Jean Cassou, Jules Cavaillès, André Chamson, Raymond Cognat, Pierre Coutal, Georges Grammont, René Huyghe, Marie Laurencin, Roland Oudot, Edouard Pignon, Maurice Saureux, Jacques Villon.

Comme nous venons de le constater, une organisation de haut niveau dépassant largement le cadre local avait été souhaitée et réalisée. Dans ces conditions, qu'offrait la biennale aux amateurs d'art ?

Tout d'abord, la biennale était dédiée au maître Raoul Dufy que Raymond Cognat dans la préface du catalogue de la biennale qualifiait ainsi : « son œuvre sait admirablement sourire pour rendre acceptable les choses sérieuses, elle adopte l'apparence de la facilité pour qu'on ne s'aperçoive pas de la science qu'elle exige. L'hommage est justement rendu à l'un de nos plus grands peintres ».

Cinq œuvres du peintre étaient représentées. L'ensemble des œuvres exposées avait été réparti en trois sections ; la section A était réservée aux peintres étrangers ou français résidant à l'étranger, sélectionnés ou invités ; elle regroupait soixante-cinq artistes représentant seize pays ; la section B était réservée aux peintres français et étrangers résidant en France invités par la ville de Menton ; elle regroupait quatre-vingt-trois artistes ; la section C était réservée aux peintres français et étrangers résidant en France ou en Afrique du Nord sélectionnés ou invités dans leur région ; elle regroupait deux cent trente-quatre artistes.

Ce sont donc trois cent quatre-vingt-sept œuvres qui étaient accrochées aux cimaises du Kursaal pour cette première édition de la biennale de peinture de France en 1951.

Par ailleurs, dans les salons de la résidence du Louvre où se trouvait le siège du secrétariat général de la biennale et le centre d'accueil des artistes, était présenté au public un ensemble d'œuvres de René Seyssaud en couronnement de la carrière artistique du maître provençal. Tout aussi impressionnante était la qualité des exposants parmi lesquels ont été primés Albert Gleizes et Roger Limouse, grand prix international, Geer Van Velde, premier prix réservé à un étranger, Kostia Terechkovitch, premier prix réservé à un Français. Au total, quarante cinq peintres obtinrent une distinction parmi lesquels René Ambrogiani, Lucien Coutaud, Klimek, Mucha et un peintre mentonnais dont nous parlerons par ailleurs, Jacqueline Verdini.

Les visiteurs pouvaient également découvrir des œuvres de peintes mondialement connus tels Graham Sutherland, Yves Alix, Yves Brayer, Bernard Buffet, Christian Caillard, Antonin Clave, François Desnoyer, Robert Lotiron, Serge Poliakoff, Vasarely...

L'association biennale s'était dotée d'une commission « propagande » dirigée par son vice-président, Marc Mussier, journaliste à Radio-Monte-Carlo. Le travail de cette commission fut efficace puisqu'en sus de la couverture locale, *Nice-Matin* et *Le Patriote*, de l'événement culturel, nous constatons une couverture presse nationale importante avec des articles sur les journaux et périodiques, *France-Soir*, *l'Aurore*, *le Matin*, *le Progrès*, *le Figaro littéraire*, *le Journal de l'amateur d'art*, *le Peintre*, *la Revue moderne et illustre des arts et de la ville*, *Quadrige*, *Opéra*, *Réalités*. Le journal *Arts* est considéré par ailleurs comme l'organe officiel de la manifestation. Le dossier archives de la manifestation fait également état d'engagement de maisons de rediffusion, Radio-Monte-Carlo, Radio-Maroc, Institut national belge de radiodiffusion, Radiodiffusion et télévision française (RTF), Radio-Tunis ; de télévisions, service des reportages et journal parlé de RTF ; de cinémas, cinémathèque française, Fédération internationale des archives du film, les lettres correspondantes à ces engagements laissant souvent transparaître des liens professionnels et d'amitié envers Marc Mussier.

Il est enfin un dernier élément d'importance à signaler, c'est la reconnaissance officielle exprimée par la direction générale des Arts et Lettres par un courrier du 17 septembre 1951⁵⁰ au maire. Jacques Jaujard, directeur général des Arts et des Lettres du ministère de l'Éducation nationale précisait : « Je tiens à vous exprimer mes plus vives félicitations pour l'effort que, sur votre initiative, la municipalité de Menton a bien voulu accomplir pour l'art français. Par la création d'une manifestation de classe internationale et d'une haute qualité, vous êtes efficacement venu en aide à tous nos artistes dans une période des plus critiques, en même temps que vous donniez définitivement à la ville de Menton, la juste renommée de ville d'art ». Ainsi était lancée et réussie une grande manifestation reconnue par les professionnels, les artistes et l'État dans une période où la ville n'avait pas encore atteint une stabilité financière ; cet héritage culturel allait être étoffé d'une autre manifestation de prestige, le Festival de musique.

Même s'il existe des précédents illustres comme la Passion d'Oberammergau depuis 1634, les festivals, manifestations artistiques ayant un caractère exceptionnel par leur périodicité, leur cadre, le nombre et la qualité des participants, sont bien spécifiques du XXe siècle. D'abord apparus en Angleterre et en Allemagne comme manifestations exceptionnelles en l'honneur d'un musicien ou d'un dramaturge (Bayreuth pour Wagner, Stratford-sur-Avon pour Shakespeare) puis comme intégration d'un spectacle dans un lieu prestigieux (Chartres, Domrémy, Beaune dans les années 1920), ils se sont surtout développés depuis la Seconde guerre mondiale, traduisant les mutations socio-culturelles contemporaines.

Mêlant promotion de la culture, tourisme, fête populaire ou mondanités fortement médiatisées et préoccupations financières, les festivals illustrent toute la richesse et toutes les ambiguïtés de la démocratisation culturelle⁵¹.

Le festival de Menton créé en 1950 fut l'un de ces premiers festivals de musique de l'après-guerre, juste après Besançon et Aix-en-Provence. Dans l'ouvrage commémorant le cinquantième anniversaire du festival de musique est reproduit un texte du directeur artistique du festival, André Böröcz, écrit en août 1995, intitulé *Menton, la véritable histoire*, vision du cœur formulée avec quarante-cinq ans de décalage que l'étude des archives municipales va quelque peu contredire mais dont la lecture permet de comprendre l'esprit qui a présidé à la création de ce festival.

Contrairement à la biennale de peinture dont l'initiative a été prise par un collectif de peintres, les responsables du comité des fêtes et les élus, le festival de musique est né de la proposition d'un directeur artistique, André Böröcz, retenue par le maire Parenthou-Dormoy dans une époque de grande difficulté (1949-1950). Quelques années plus tard, le maire Francis

⁵⁰ Archives municipales, 71W, 1951

⁵¹ Michel Fragonard, *La culture du XXe siècle, Dictionnaire d'histoire culturelle*, Bordas, Paris, 1995, p.175-176

Palmero rendait indirectement hommage à son prédécesseur en indiquant dans la préface d'un ouvrage⁵² commémorant le vingtième anniversaire du Festival : « Pour fuir les cauchemars des années sombres, ouvrir les horizons nouveaux de la fraternité, témoigner de sa volonté de vivre, la ville sinistrée mit à l'honneur la musique éternelle, celle qui nous relie au passé et confond les peuples dans une commune extase ».

L'aventure du festival commença par une courrier d'André Böröcz au maire de Menton du 13 août 1949⁵³. Le 30 août, Parenthou-Dormoy remerciait Böröcz de sa proposition et indiquait qu'il la transmettait au comité des fêtes pour examen. Le même jour (ce qui dénote déjà un certain intérêt), il adressait une missive à M. Joxe, directeur des relations culturelles au ministère des Affaires étrangères pour obtenir des renseignements sur A. Böröcz. Ces contacts avec le ministère des Affaires étrangères s'échelonnent avec plusieurs échanges de correspondances jusqu'au 15 décembre 1949, le ministère préconisant que l'initiative de M. Böröcz et son associé, M. Erdos, soit appuyée par une entreprise française. Parallèlement, les contacts Böröcz-Parenthou-Dormoy se poursuivaient et un accord était finalisé le 24 mai 1950. Les préconisations du ministère des Affaires étrangères furent suivies puisque l'organisation officielle fut confiée au bureau des concerts Marcel de Valmalete de Paris. La ville prenait à sa charge⁵⁴ l'organisation locale (chaises, estrades, tribunes, scène, éclairage, décorations, personnel, service d'ordre, salle en cas de mauvais temps), la fourniture de cinquante mille dépliants, la fourniture de deux mille affiches, la participation pour frais de publicité (journaux, affichage) jusqu'à concurrence de vingt mille francs ; Böröcz pour sa part, prenait selon ses termes⁵⁵ « les risques financiers du festival » soit, les cachets, frais de voyage, de séjour des orchestres et musiciens, la propagande à Paris et dans les journaux étrangers, la distribution des dépliants et affiches en France et dans le monde entier, la fourniture de la maquette de l'affiche, les honoraires du bureau des concerts Marcel de Valmalete et la retransmission radiophonique des concerts du festival et tous les moyens de propagande destinés à faire connaître le festival dans le monde entier.

Courant juillet, les premières affiches étaient apposées dans les rues parisiennes et les clichés correspondants étaient adressés au maire. Le nom de Menton et de son festival était remarqué place du Palais Royal, sur les quais, rue du Miromesnil, rue de Madrid, quai des Augustins, rue Pierre Charon, avenue des Champs Elysées...

Le premier concert du festival eut lieu le 5 août 1950, donné par le quatuor Vegh. Les dix concerts de cette première édition attirèrent mille huit cent soixante-six spectateurs soit cent quatre-vingt-six spectateurs en moyenne. Il est intéressant de comparer ce dernier chiffre avec les cinquante entrées de moyenne, indiquées par Böröcz dans l'article précité d'août 1995. Cette sous-évaluation indique que dans son esprit, la première édition du festival était celle des difficultés. Le programme de cette première session fut éclectique ; y figuraient au répertoire, Mozart, Beethoven, Haydn, J.S. Bach, Schubert mais également Couperin, Rameau, Telemann qu'interprétaient le quatuor Vegh, les solistes de l'orchestre de chambre de Stuttgart, l'orchestre de chambre de la société des concerts du Conservatoire de Paris, les Petits chanteurs à la croix de bois.

Le livret du programme 1950 présentait la structure de cette manifestation placée sous le haut patronage de SAS le prince Rainier III de Monaco, du préfet des Alpes-Maritimes, du commissariat général au tourisme et de la ville de Menton et composée d'un comité d'honneur comprenant des compositeurs (Arthur Honegger, Capdevielle, Nadia Boulanger et Olivier Messiaen), des chefs d'orchestres, des journalistes, des musicologues et professeurs, d'un comité d'action présidé par le maire comprenant les administrateurs du comité des fêtes et du

⁵² *Menton, vingt ans de musique*, éditions Nagel, Genève, 1969

⁵³ Archives municipales, 91W50, lettre du 13 août 1949

⁵⁴ Ibidem, lettre du 24 mai 1950 du maire à Böröcz

⁵⁵ Archives municipales, 91W50, lettre du 20 avril 1950 de Böröcz au maire

syndicat d'initiative, le directeur des services techniques, le directeur de l'orchestre municipal et d'une structure d'organisation groupée autour du bureau de concerts Marcel de Valmalete, la direction artistique étant confiée à André Böröcz.

Sur le plan administratif, la première délibération du conseil municipal n'intervient que le 18 août 1950⁵⁶ soit après le début de la manifestation ; le festival ayant été organisé par le comité des fêtes, il ne s'agissait que d'une information du conseil et de la sollicitation d'un accord afin de poursuivre l'expérience.

La reprise des activités culturelles de la cité allait également être marquée par la création d'une école de musique et surtout par la réouverture du musée et de la bibliothèque. Nous connaissons alors une rupture politique qui n'entraînera qu'une seule inflexion : la suppression de l'orchestre municipal. Les autres actions au contraire, allaient être pérennisées et améliorées. Certes, le contrôle juridique et financier de la ville sur ses partenaires s'est avéré plus rigoureux mais dans cette période également, l'engagement personnel des élus fut constant notamment celui du maire Francis Palmero et de son adjoint, Bordoni.

Le choix délibéré d'une politique culturelle ambitieuse rencontre ses limites dans le sous-équipement de la ville. L'exemple le plus frappant est celui de la biennale de peinture qui, nous l'avons constaté, s'est déroulée dans des locaux loués et pour lesquels des travaux importants furent nécessaires (salons de la résidence du Louvre, Kursaal, grand magasin « Les dames de France »). Les conférences, les pièces de théâtre, les concerts sont présentés dans les deux casinos de la ville et les seules salles municipales, la salle des fêtes de la mairie (actuelle salle du conseil municipal) et de l'ancien local des tribunaux (actuelle salle des mariages) se révèlent de plus en plus inadéquates et de dimension réduite.

Le maire Palmero, en déclarant « les intentions de notre conseil municipal affirment sa volonté unanime d'assurer à Menton l'accomplissement de son destin spirituel » exprime certes le souhait d'imaginer de nouveaux projets mais désire surtout doter la ville de structures lui permettant de développer les actions de ses prédécesseurs. Sont donc acquis l'église écossaise du 8 rue de la République, devenue salle de conférences, les salons de la résidence du Louvre⁵⁷. C'est également en 1957 que l'acquisition du Kursaal Casino est envisagée. « Etant désaffecté depuis de nombreuses années » et nécessitant des travaux importants, le maire Palmero propose au conseil « la procédure d'expropriation conditionnelle qui permettra à la ville de prendre au moment opportun une décision définitive en fonction de ses possibilités budgétaires⁵⁸ ».

Le projet ambitieux et son caractère d'équipement culturel est clairement affirmé puisque la salle de théâtre de mille places serait conservée et réaménagée comme salle de spectacles et de congrès, la grande salle et les salons du premier étage seraient affectés à un musée d'Art moderne qui recevrait également la biennale de peintures, les salles du rez-de-chaussée accueillant les réserves, les salons du deuxième étage étant destinés quant à eux, à permettre le transfert de la bibliothèque municipale « qui serait complétée par un club de lecture et un foyer où se retrouveraient les hivernants et les touristes ».

Le projet ne va se concrétiser que dans la décennie 1960-1970 dans des conditions d'ailleurs différentes que celle évoquées ; mais cette décision municipale de 1957 demeure très importante ; elle souligne en effet la volonté de doter la ville des équipements indispensables à la poursuite de son développement culturel.

C'est en 1955 que le conseil municipal⁵⁹ décide de réaménager son hôtel de ville ; il ne s'agit pas à la première approche, d'un acte s'inscrivant dans l'accomplissement d'un destin culturel ; néanmoins, les travaux de décoration de ce bâtiment rénové et modernisé vont

⁵⁶ Archives municipales, 3W4, délibération n°272 du 18 août 1950

⁵⁷ Archives municipales, 3W7, délibération n°1439 du 25 mai 1957

⁵⁸ Archives municipales, 3W7, délibération n°1290 du 2 février 1957

⁵⁹ Archives municipales, 3W7, délibération n°884 du 3 décembre 1955

s'avérer d'une extrême richesse. La décision du conseil municipal de transformer l'ancienne salle des tribunaux désaffectée en salle des mariages avec accès direct à la rue par un perron prend une dimension particulière de par la personnalité de celui qui sera chargé de sa décoration, l'académicien Jean Cocteau.

L'évocation de Jean Cocteau ne trouve sa justification dans cette étude que dans la volonté clairement affirmée de la municipalité de conduire un projet en commun avec l'artiste. En effet, Menton partage de tous temps, des liens privilégiés avec les écrivains, les poètes et les philosophes qui y ont trouvé une source d'inspiration ou d'analyse ; mais aucun d'eux ne fut au centre de cette volonté politique qui guide notre démarche et crée la différence parfois tenue entre vie et politique culturelle.⁶⁰

Nous ne possédons pas d'acte donnant avec exactitude la date à laquelle la mission de décorer la nouvelle salle des mariages fut confiée à Jean Cocteau. Hugues de la Touche, dans son ouvrage *La Riviera de Jean Cocteau* fait état d'une présentation de Jean Cocteau à Francis Palmero par Pierre Pasquini, adjoint à la culture de la ville de Nice, à la villa Santo Sospir de Francine Weisweiler à Saint-Jean-Cap-Ferrat, peu de temps après les négociations pour les travaux du peintre-poète à la chapelle de Villefranche-sur-Mer, exécutés en 1956, rencontre au cours de laquelle fut proposée à Cocteau une collaboration aux projets municipaux⁶¹.

Cette piste est sujette à interrogation ; en effet, avant cette date, Cocteau avait participé aux biennales de peinture ou aux soirées du festival de musique et d'ailleurs, lors d'une exposition organisée pour le cinquantenaire du festival de musique, fut présenté un cliché photographique datant de 1955 réunissant entre autres invités, Palmero, Cocteau et Francine Weisweiler. Nous allons donc nous appuyer pour essayer de déterminer une date approximative de conclusion d'un accord, sur les documents suivants : la délibération du conseil municipal du 29 mai 1956 portant nomination de Jean Cocteau en qualité de citoyen d'honneur et précisant que le peintre-poète préparait « gracieusement pour notre hôtel de ville, une décoration qui l'enrichira et ajoutera au prestige et à la renommée de la Côte »⁶², (à noter que sur ce document, la salle des mariages n'est pas citée expressément) ; un travail préparatoire du peintre exposé au musée Cocteau, exécuté au crayon de couleur sur papier calque, signé et daté de l'artiste le 1er juin 1956⁶³ (le mur droit de la salle des mariages est orné d'un dessin variant très peu de cette esquisse) ; un télégramme du 20 avril 1956 adressé à Palmero, signé Jean Cocteau, au texte laconique « commencer mon travail, pouvez entreprendre les vôtres, stop, amicalement »⁶⁴, portant la mention « classé » figure au dossier « salle des mariages ».

Peut-on l'interpréter comme un accord de l'artiste demandant au maire de régulariser celui-ci par une délibération de son conseil ? Madame Yvonne Ghersi, alors secrétaire du maire (secrétaire général adjoint) nous confirme⁶⁵ que les premiers contacts eurent bien lieu en 1955 au cours du festival de musique et que ceux-ci se concrétisèrent au cours du premier semestre 1956, quant à une quelconque intervention de Pierre Pasquini, si l'on ne peut l'infirmer catégoriquement, il semblerait que celle-ci ne fut pas déterminante.

Les travaux débutent en octobre 1956 et durèrent dix-huit mois ; la dépense globale est d'environ 3 500 000 francs, l'ensemble des travaux de l'hôtel de ville se chiffrant à

⁶⁰ Louis-Nicolas Amoretti, *Partage de mémoire*, Menton, 2001, édition de la Société d'Art et d'Histoire du mentonnais ; y sont évoqués les destins mentonnais de Gustave Flaubert, Georges Sand, Théodore de Banville, Guy de Maupassant, Marie-Jean Guyau, Robert-Louis Stevenson, Anton Tchekov, Guillaume Apollinaire, Colette, Katherine Mansfield, Gaston Leroux, Vicente Blasco Ibañez, Vladimir Nabokov, Panaït Istrati...

⁶¹ Hugues de la Touche, *La Riviera de Jean Cocteau*, ROM édition, Nice, 1996

⁶² Archives municipales, 3W7, délibération n°1098 du 29 mai 1956

⁶³ Musée Jean Cocteau, « La femme doit suivre son mari » esquisse de la salle des mariages, n° d'inventaire MCM99

⁶⁴ Archives municipales, 175W

⁶⁵ Témoignage oral du 2 octobre 2001

16 750 000 francs. Cocteau durant cette période, s'attache le concours de trois aides : le premier, Brunet « se prit pour l'auteur des fresques », le second, le mentonnais Charles Beglia « prit les beautés de Cocteau pour des erreurs » et le troisième Triquenot permit à Cocteau de terminer son œuvre. Cette question de décorateur fut sujet à polémique et Cocteau tint à faire connaître sa position dans son livre consacré à la salle des mariages, paru aux Editions du Rocher : « Notre époque, hélas fort inculte, ignore que le travail de la fresque exige des spécialistes. Nul peintre, fut-il Michel-Ange, ne peut en venir seul à bout. La différence entre hier et aujourd'hui, c'est qu'il n'existe plus d'ateliers d'élèves et que notre équipe se compose de l'auteur et de son aide. Le public jette un coup d'œil rapide au passage et s'imagine que l'aide, lequel exécute la grosse besogne, est le véritable auteur des fresques. Je ne m'arrêterais pas à ces sottises si, de plus en plus fréquentes, elles ne tendaient pas à discréditer une des plus profondes ressources de la France : l'artisanat ».

Malgré ces relations tendues, Cocteau trouve en Trinquenot un collaborateur en lequel il a toute confiance et dans une courte note manuscrite de juin 1957⁶⁶ au maire Palmero, il redéfinit son rôle : « la nouvelle équipe doit travailler sans relâche afin que je mette le poivre et le sel à mon retour ».

L'œuvre réalisée est une véritable poésie graphique ; Cocteau indique⁶⁷ : « Fidèle à mon impératif de poète métamorphosant l'écriture en lignes, je me dictai ou crus me dicter des thèmes et m'acharnai à organiser, une fois encore, les mystérieuses noces du conscient et de l'inconscience, de la beauté reproduite (figurative) et de la beauté produite (abstraite), l'une mise en branle par l'art grec reproduisant les formes de la nature, l'autre par l'art nègre produisant des tatouages et des déformations physiques aptes à contrarier les formes naturelles jusqu'à leur substituer un monde imaginaire où l'homme commande ».

Sont tour à tour évoqués le mythe d'Orphée (mur de gauche), une noce imaginaire (mur de droite), les fiancés (mur du fond) ; le plafond est selon Cocteau « allégorique comme il se doit, y sont représentés la poésie installée sur Pégase, la science pauvre jonglant avec les mondes, l'amour ». Cette poésie graphique fait l'objet de plusieurs analyses dont celle très remarquée du poète mentonnais, Louis-Nicolas Amoretti⁶⁸ : « La polyvalence des talents de Jean Cocteau, loin de générer l'essaim d'une dispersion est en fait globalisante. Le « touche-à-tout » est un poète dont la transcription écrite, plastique, graphique, visuelle du monde est poésie », explicitant en fait des déclarations de l'artiste « je reste en poète qui dessine et qui peint... du plus loin que je me souviens, j'ai toujours écrit du dessin et dessiné de l'écriture ».

Sans développer plus avant cette fresque monumentale, nous allons cependant étudier un aspect quelque peu délaissé par les spécialistes d'histoire de l'art mais significative en terme de symbolique républicaine. Cocteau déclare : « Contrairement à une chapelle qui doit être nue et vêtue de sa seule innocence, une salle des mariages civils doit présenter quelque faste ». Soucieux toutefois de ne point enfreindre la légalité, le poète au cours d'une visite du président Coty (janvier 1958) demande à ce dernier si la représentation de la République est réglementée. L'absence de textes en la matière va permettre à Cocteau de faire preuve d'originalité et d'expérimenter la gravure sur verre. Il dessine alors une Marianne à la moue boudeuse, la figuration de cette effigie de la République constituant un décor gravé sur deux grandes glaces argentées de trois mètres dix-huit de hauteur sur un mètre quatre-vingts de largeur. Placés face à face, ces deux miroirs forment, par l'effet de répétition créé, une galerie de « Marianne » visible à la sortie des cortèges nuptiaux.

⁶⁶ Archives municipales, 175W

⁶⁷ Jean Cocteau, *La salle des mariages, Hôtel de ville de Menton*, Monaco, éditions du Rocher, 1958

⁶⁸ Louis-Nicolas Amoretti, *Jean Cocteau et sa poésie graphique à Menton*, éditions des Amis des musées, Menton, 1997

Sur le plan technique, la revue professionnelle « Glaces et verres », dans son édition d'août 1958 détaille les tâches de cette opération : « Les dimensions des glaces et l'absolue précision attendue de la reproduction du trait exigeaient un soin de tous les instants. Il s'agissait bien entendu de graver le dessin au jet de sable sur la face argentée de la glace afin d'éviter tout risque de doublement de l'image sous certains angles. Depuis l'encollage jusqu'au sablage, toutes les opérations furent menées à bien par les meilleurs techniciens. La découpe du dessin à reproduire retint notamment l'attention de Jean Cocteau qui se rendit lui-même dans les ateliers de Nice pour surveiller l'opération : il tenait en effet à conserver à la gravure la netteté et la souplesse du tracé original. Tout apport de peinture fut écarté et seules les initiales « RF » ont été traitées à la feuille d'or ».

Ainsi par la volonté du maire et de son conseil municipal, la salle des mariages de l'hôtel de ville constituait un ensemble architectural et artistique de la première importance. Il est significatif que cette réalisation, une des premières de l'après-guerre, du moins de cette qualité, ait combiné nécessité de reconstruction et participation de la ville de Menton à l'effervescence artistique et culturelle de la Côte d'Azur.

Le maire Palmero ne manquait pas lors de la réception de Jean Cocteau, citoyen d'honneur de souligner cet aspect en déclarant⁶⁹ : « Nous vous accueillons ici même, au milieu des administrateurs de la cité, à cette place que vous avez bien méritée par l'intérêt constant, fidèle que vous avez bien voulu porter à notre cité et plus particulièrement à ses activités artistiques et culturelles. Nous fêtons en vous l'éminent académicien dont le prestige contribue tellement au renom, au rayonnement intellectuel de la France à l'étranger ». Cet intérêt pour les activités culturelles mentonnaises, Cocteau devait le confirmer en décorant la même année (1958) le bureau du maire Palmero d'une fresque représentant Orphée jouant du violon avec en arrière-plan, le parvis où se tient chaque année, en août le festival de musique. Orphée après sa descente aux enfers et par le son de sa lyre, revient dans le monde des vivants.

• Le développement d'une culture identitaire

La perception de la politique culturelle ne se veut pas évaluation ; à cela, deux raisons essentielles : l'évaluation est une notion relativement récente nécessitant en amont l'élaboration d'outils scientifiques pour en aval être efficace et il nous appartient de reconstruire ce que nous nommons la traduction de la politique culturelle à partir de la conception de l'époque étudiée et non de la conception actuelle, en d'autres termes d'essayer d'appréhender cette politique culturelle municipale selon des critères non anachroniques ; l'image, l'identité, la mémoire sont en évolution permanente et ouvertes à la subjectivité.

Nous avons constaté précédemment que la politique culturelle de la ville avait fait l'objet de maintes communications de la part des maires nous permettant d'apprécier leur niveau d'implication dans la création d'une image de ville d'art pour la cité mentonnaise. Le maire Palmero a voulu affirmer cette vocation de la ville et a fait réaliser par l'artiste-peintre Charles Beglia, lors de la rénovation de l'hôtel de ville sur le premier palier de l'escalier d'honneur un cartouche à la fresque portant la mention « Artium civitas ». Cette construction d'image s'est réalisée dans un contexte difficile et les deux maires s'expriment de façon quasiment identique sur ces conditions ; Parenthou-Dormoy⁷⁰ indique : « Une école de musique était une pièce importante de l'équipement culturel dont une ville à peu près ruinée et dépeuplée par la guerre et appelée à retrouver une population de plus de vingt mille habitants devait projeter la renaissance ou la création. C'est dans cet esprit que la municipalité de Menton avait inscrit dans son programme de relèvement le projet de fonder ou de ranimer

⁶⁹ Archives municipales, 3W7, délibération n°1178 du 13 octobre 1956

⁷⁰ Note de Parenthou-Dormoy non datée mais réalisée en qualité de conseiller municipal et ancien maire, Archives privées de Ady Clericy-Molinari

des institutions culturelles et touristiques capables de recréer l'ambiance intellectuelle et artistique nécessaire au retour des éléments divers qui peuplaient Menton avant la guerre et à favoriser la réception d'une population supplémentaire choisie ». Palmero quant à lui, précise⁷¹ : « Après les destructions et les misères, Menton se tournait vers l'art, comme un juste dédommagement à ses sacrifices et appelait les artistes au rendez-vous des hommes de bonne volonté. Fuyant les années sombres du conflit mondial, il convenait de faire le point de la peinture contemporaine, de la réinsérer dans la vie sociale de la nation. Menton est la première ville française à avoir osé cette entreprise bénévolement au service de la création du temps présent ».

Cette cité des arts, Parenthou-Dormoy la souhaite réelle et dès 1951, dans sa présentation de la première biennale de peinture, exprime la volonté de la cité mentonnaise⁷² : « Ainsi Menton, dont le charme a conduit vers elle, depuis toujours, les grands artistes, peintes, musiciens, poètes, littérateurs, continue sa tradition. La nature l'avait déjà mise au service de l'art. Elle s'y met aujourd'hui consciemment de sa propre volonté avec une joie infinie et fierté ».

Ce discours trouve un écho national et nous rappelons la lettre déjà citée du ministère de l'Education nationale : « Par la création d'une manifestation de classe internationale... en même temps que vous donniez définitivement à la ville de Menton, la juste renommée de ville d'art » ; cette reconnaissance trouve également un écho international ; en effet, Menton est choisie en 1953 par l'ambassadeur d'Italie à Paris pour présenter (avec Marseille, Bordeaux et Grenoble) les lauréats de la sixième biennale de Rome, la France cautionnant cette désignation en déléguant le préfet des Alpes-Maritimes pour faire partie du comité d'honneur de cette manifestation.

Cette devise se déclina en nombre d'ouvrages ou de revues touristiques. Jean Orizet de l'académie Mallarmé dans l'ouvrage qu'il dirigea, *Menton*, consacre un long chapitre à « Menton, cité des arts » ; il y précise « Artium civitas, Menton se veut en effet cité des arts et le prouve dans les principaux de la création : peinture, littérature, musique »⁷³.

Dans le même ouvrage, le poète Louis-Nicolas Amoretti⁷⁴ retraçant l'histoire de la ville dans *un chemin millénaire* note pour la période faisant l'objet de notre étude : « Le 8 septembre 1943, le fascisme vaincu, Menton cède à la légitimité française, ultime allégeance à la liberté. La cité génoise et sarde a découvert son visage à l'ouest. Une ère généreuse d'expansion, une vocation artistique se dévoilent. Le dieu des muses délègue Euterpe et ses compagnes dans la cité des arts ».

René Borelly, dans une ouvrage illustré⁷⁵ par Simone Revers, habituée des biennales de peinture, *Menton, ville d'art et de soleil*, complète cette image de ville d'art en reprenant une notion qui est à l'origine du développement de la ville à la Belle Epoque, l'attrait paysager et climatique. Enfin, la duchesse de la Rochefoucauld⁷⁶ dans sa présentation de l'histoire de Menton et de son passé littéraire de l'ouvrage *Menton*, évoque également le festival de musique, les biennales de peinture et les conférences, et conclut en ces termes : « dressée entre ses baies maritimes, cité du passé et cité vivante, Menton où l'on s'est battu, où l'on a pensé... ».

La cité des arts a également retenu l'attention des responsables de divers périodiques et nous notons un article de Louis Caperan, auteur par ailleurs d'une histoire de Menton, dans le *Sourgentin*, « Menton ville de fêtes, ville d'art » : « Dans l'escalier d'honneur de l'hôtel de

⁷¹ Catalogue de la IXe biennale internationale d'art, Menton, 1972

⁷² Catalogue de la première biennale de peinture de France, Menton, 1951

⁷³ Jean Orizet (sous la direction), *Menton*, Le cherche midi éditeur, Paris, 1987, p.81

⁷⁴ Jean Orizet (sous la direction), *Menton, op. cit.*, p.45

⁷⁵ René Borelly, *Menton, ville d'art et de soleil*, imprimerie monégasque, Monte-Carlo, 1956

⁷⁶ *Menton*, collection Villes de France, Hachette, Paris, 1962

ville, sur un cartouche en trompe-l'œil, figure une belle inscription : *Artium civitas*. Menton mérite cet éloge. Plusieurs fondations artistiques jalonnent la ville et attendent notre visite »⁷⁷.

Il est remarquable de voir citer le décor de l'hôtel de ville dans la quasi-totalité des articles évoquant cette vocation de la cité mentonnaise et c'est le cas notamment de la revue des PTT de France où l'éditorialiste⁷⁸ mentionne : « Le visiteur qui gravit le bel escalier du palazzo tout d'ocre et de rouge construit vers 1860 par le baron Honoré Ardoïno et abritant depuis 1902, l'hôtel de ville de Menton, peut lire sur le mur, dans un cartouche, cette inscription « *Artium Civitas* » (cité des arts). Il serait aisé de songer que cette formule a été choisie avec une pointe d'orgueil, mais il n'en est rien. Il suffit de rester sous le même toit et de visiter la salle des mariages ».

La revue *Plaisir de France*⁷⁹ sous la plume de René Briat consacre également plusieurs pages à la cité mentonnaise, la politique culturelle développée entre 1945 et 1958 y est magnifiée : « Ici, tout paraît disposé pour séduire, pour affiner les sens et l'esprit. Pareille concentration de choses rares implique des servitudes. C'est ce qu'ont fort bien compris les responsables des destinées municipales. Ils se sont acharnés à transformer une station hivernale assoupie en un centre d'activités culturelles, l'un des plus vivants, l'un des plus jeunes qui soient. Au lendemain de la guerre, ce fut le Festival de musique de chambre, l'une des premières initiatives du genre, enchantement de dix ou douze soirées d'été dans le décor inoubliable de la Piazzetta avec pour parterre la mosaïque du parvis Saint-Michel et pour loges, les fenêtres des maisons d'alentour. Dans le domaine des arts plastiques, Menton s'est montré pareillement précurseur en fondant la Biennale de peinture dont le premier souci est l'impartialité... Entre temps, l'actif maire, Francis Palmero avait réussi à attirer dans sa ville Jean Cocteau ».

Le dernier exemple est un article très complet du professeur Raimbault, écrivain traducteur de Faulkner, et membre de plusieurs associations culturelles locales paru dans la revue *Connaissance du monde*⁸⁰ et intitulé « Menton, foyer d'art et de pensée » ; pour Raimbault, l'ambition de Menton d'être citée des arts peut « sembler démesurée si les hommes n'avaient fait année par année que ce qui apparaissait comme un vœu devint réalité ». Insistant sur le Festival de la musique et la Biennale internationale de peinture mais aussi sur les efforts de formation artistique ou de diffusion par les conférences, il donne en conclusion une vision allégorique de la politique culturelle municipale : « Il n'est de si bonne terre au monde qui produise des fruits et il n'est point de semence nourricière qui puisse germer hors du sillon. C'est dans la profondeur du sol que s'élaborent les moissons fécondes. Le laboureur ne signe pas de son nom le pain que nous mangeons, et c'est pourtant à lui, à son patient labeur, à son intelligence à discerner, choisir, accueillir, grouper, organiser les facteurs favorables à l'accomplissement de sa tâche, c'est à tout cela que nous le devons. Le laboureur ici, c'est, disons le tout net, car il n'est pas besoin de circonlocutions quand il y a seulement une justice à rendre, la municipalité de Menton et son maire, lui-même esprit ouvert à toutes les choses de l'esprit. Et c'est à eux, à leur constante vigilance, à leur action profonde que l'on doit rendre grâce d'avoir donné un sens en lui conférant une réalité à la fière devise : *Artium civitas* ».

D'autres éléments de la culture identitaire mentonnaise semble s'être développés en dehors de tout soutien municipal et sont donc exclus de notre étude. Nous visons là l'activité de l'érudit commandant Octobon, de la société d'études et de vulgarisation « Le terroir mentonnais », du Théâtre mentonnais. Les associations folkloriques furent par contre

⁷⁷ Louis Caperan, « Menton, ville de fêtes, ville d'art », *Le Sourgentin*, n°56, avril 1983, p.29

⁷⁸ *Revue des PTT de France*, « Menton, premier sourire de la France », n°1, 1976

⁷⁹ *Plaisir de France*, mai 1973, 40e année, n° 409, p. 1 à 16

⁸⁰ *Connaissance du monde* n° 91, 1966, p. 1 à 16

subventionnées mais davantage pour leur rôle d'ambassadeur de la ville à l'étranger que pour celui de véhiculeur du dialecte mentonnais ou de maintenance des traditions locales.

Par ailleurs, face au déclin de la culture du citron qui fut pendant près de cinq siècles l'activité économique principale de la cité, deux initiatives politiques allaient attacher définitivement « le fruit d'or » au nom de la ville : la fête du citron et les prix Orange et Citron.

L'origine de la fête du citron remonte à l'année 1929 au cours de laquelle fut organisée dans les jardins de l'hôtel Riviera une exposition de fleurs et d'agrumes. Ce n'est cependant qu'en 1936 que l'exposition va se dérouler dans les jardins Biovès. Il s'agit d'une exposition d'agrumes, de fleurs, de plantes exotiques ; un défilé complète ce rassemblement populaire ayant pour cadre la rue de la République ; des groupes folkloriques l'animent, des chariots tirés par des ânes transportent des petits citronniers ou orangers en pots. Après la guerre, cette formule est reconduite ; dès le mois de février 1946, la municipalité montre son intérêt à une reprise rapide des festivités et vote une subvention au comité des fêtes de 400 000 francs pour élaborer son programme⁸¹. En 1951, un nouvel essor est donné à la fête par l'utilisation des salles du rez-de-chaussée du casino Kursaal face au jardins Biovès pour l'exposition de plantes exotiques organisée avec le concours du Jardin exotique de la principauté de Monaco et des établissements horticoles Fernandez ; la dépense de 3 231 572 francs est importante et se trouve couverte à environ 43% par les recettes (1 341 615 francs)⁸².

Cette année 1951 est également marquée par si ce n'est une opposition, du moins par l'expression d'une nostalgie des anciens corsi carnavalesques, comme en témoigne une lettre-pétition adressée au maire de Menton à la veille de ces fêtes du citron : « Les soussignés... expriment leur désir de voir revivre leurs fêtes carnavalesques d'antan et cela dans l'intérêt général des commerçants, touristes, particuliers, lesquels sans sous-estimer l'admirable exposition du citron, qui a droit de cité et de plantes exotiques sans préjudice à cette démonstration à caractère régional, sont d'accord pour la résurrection du monarque de la gaîté dont ils réclament tous le retour » formule de politesse, suivent quatre cent trente et une signatures⁸³.

L'année 1955 va constituer un tournant majeur pour le développement de cette manifestation. C'est à cette date que le maire Francis Palmero va demander à François Ferrié de coordonner les deux manifestations, exposition et défilé, organisées jusqu'alors séparément ; il lui demande également de réfléchir à la revitalisation de la manifestation. François Ferrié (1895-1987) n'est pas un inconnu ; il avait déjà joué un rôle lors de la création de la Biennale de peinture et du chemin des crèches. Ancien élève des Beaux-Arts, il avait réalisé dans les années 1930, comme Charles Beglia, plusieurs affiches de festivités mentonnaises ; il était par ailleurs à la même époque, à l'origine de ces fêtes du citron, avec entre autres Louis Moreno et Georges Testas.

Il peut être considéré comme le père des fêtes du citron actuelles ; c'est en effet en 1956, que pour la première fois, des chars confectionnés en citrons et oranges sur des armatures métalliques vont constituer le cortège ; douze chars au total sont fabriqués⁸⁴. Paradoxalement, cette année 1956 qui marquait le renouveau des fêtes du citron, était aussi celle du terrible gel des cultures qui allait entraîner la disparition des quelques exploitations encore existantes.

Les prix Orange et Citron ont été créés par la journaliste et romancière Michèle Nicolaï en 1949, immédiatement relayée par Jany Casanova et France Roche, journalistes.

⁸¹ Archives municipales, 3W30, délibération n° 184 du 23 février 1946

⁸² Archives municipales non cataloguées, archives du comité des fêtes, des arts et des sports de la ville, Menton, bilan de l'exercice 1951

⁸³ Archives non cotées de l'Office du tourisme, année 1951

⁸⁴ Jean-Claude Volpi, plaquette commémorative des cinquantièmes fêtes internationales du citron, 1983

Remis à des personnalités du monde du cinéma, ils illustrent les rapports bon ou mauvais qu'elles entretiennent avec la presse. Le prix Orange est destiné à la plus aimable, le prix Citron à la moins coopérative. Un jury permanent se réunit une fois l'an dans un grand restaurant parisien. Les premiers à recevoir les prix furent pour le Citron, Georges Marchal Danielle Darrieux, Marcel Carné et pour l'Orange, Jean Marais, Josette Day, Henri Decoin.

C'est Francis Palmero alors premier adjoint, chargé du tourisme qui prend conscience que cette manifestation parisienne peut être mise à profit pour confirmer la notoriété de Menton comme « capitale des fruits d'or », selon ses termes. Par courrier du 4 novembre 1953⁸⁵, Francis Palmero fait une offre de collaboration à Jany Casanova, laquelle répond positivement dès le 21 novembre. Ainsi Menton trouve-t-elle un écho national au travers de cette manifestation. Pour les délibérations de prix 1954, le journal télévisé par deux fois et l'émission de Jean Nohain « Soucoupes volantes », relatent le partenariat de la ville de Menton qui offre nombre d'oranges et de citrons. Plusieurs récipiendaires sont reçus à Menton, les actrices Martine Carol en décembre 1955 (lauréate 1954), Françoise Arnoul en mai 1958 (lauréate 1956), le cinéaste Yves Ciampi en 1957 et son épouse l'actrice japonaise Keido Kishi.

Par leur action, leur créativité et leur imagination, les édiles mentonnais en l'occurrence essentiellement Francis Palmero, avaient œuvré à la maintenance d'une identité locale, celle de Menton, ville aux fruits d'or ; deux manifestations festives prestigieuses prenaient le relais d'une activité économique en déclin.

Dans les années 1950, le conseil municipal sur rapport des maires successifs, s'attache à définir le blason de la ville et son drapeau. Dans l'hôtel de ville, dans le même escalier d'honneur qui porte la cartouche « Artium civitas », a été peint à la fresque par Charles Beglia, le nouveau blason ; au plafond ; ont été reprises les quatre armoiries qui lui ont donné naissance et qui résument à elles seules, l'histoire de la cité.

Lors de la séance du conseil municipal du 27 août 1949⁸⁶, le maire Parenthou-Dormoy informe ses collègues de son souhait de regrouper en un seul blason, les deux que possède la ville, celui qu'il qualifie de traditionnel, Saint-Michel terrassant le dragon et celui historique, l'emblème du citronnier. Sa demande est motivée par le fait que la Croix de guerre qui vient d'être décernée à la ville, doit figurer sur son blason. Une étude est alors demandée au conservateur des Archives nationales, chargé des conférences d'héraldiques à l'Ecole des Chartes, Meurgey de Tupigny. Après échanges de correspondances⁸⁷, portant notamment sur la disparition de la lettre F sur le franc canton à senestre, le nouveau blason est soumis au conseil municipal le 29 mars 1950⁸⁸ dont la description est la suivante : « Parti- au Ier ; d'azur au Saint-Michel-Archange, bras dextre levé tenant un glaive la pointe en bas, le senestre tenant une balance, terrassant le démon armé de sa fourche, le tout d'or ; au 2ème, d'argent au citronnier au naturel fruité d'or posé entre les deux monts de Sinople, le tout soutenu d'une mer d'azur mouvant de la pointe, au comble du même chargé de trois étoile d'argent.

L'écu timbré de la couronne murale d'or à cinq tours soutenu à dextre d'une branche de citronnier au naturel fruité d'or et à senestre d'une branche d'olivier fruitée au naturel. Les deux branches passées en pointe en sautoir et liées d'un ruban de gueules. La Croix de guerre 1939-45 avec étoile d'or appendue aux soutiens. »

Il convient de revenir sur la lettre F du franc canton qui fut le seul point de désaccord entre le conservateur et la municipalité ; sa disparition conforme aux règles de l'art héraldique sembla gêner le maire qui par courrier du 25 mars 1949, argumentait sa position au conservateur en ces termes : « Les vieux Mentonnais y tenant beaucoup ; il a en effet un sens

⁸⁵ Archives municipales, 172W30

⁸⁶ Archives municipales, 3W3, communication du maire au conseil municipal, n° 631 du 27 août 1949

⁸⁷ Archives municipales, 71W11, courriers des 9 et 25 mars 1950

⁸⁸ Archives municipales, 3W3, délibération n° 687 du 5 novembre 1949

contraire à ce que vous pouvez penser. La ville de Menton s'est donnée à la France en 1860 après avoir été depuis 1848, une ville libre. Napoléon III avait alors donné à la ville, le blason au citronnier qui comportant le franc canton à la lettre N. En 1870, la chute de l'Empire a fait disparaître la lettre N et la lettre F est apparue. Elle représente dans l'esprit des anciens, le sentiment qui avait amené dix ans plus tôt la ville à voter son rattachement à la France et elle a pris une valeur nouvelle pendant l'annexion italienne de 1940 à 1943. »

En fait, si la description officielle retenue par le conseil municipal supprime la lettre F, l'usage l'a maintenue et de nos jours encore, le blason de la ville comporte un franc canton senestre avec la lettre F.

De nos jours, le drapeau mentonnais est un élément incontournable du paysage urbain ; il flotte tous les jours sur le fronton du Palais de l'Europe (centre culturel et de congrès de la ville) aux côtés du drapeau français et du drapeau européen ; il en est de même lorsque la façade de l'hôtel de ville est pavoisée comme par exemple, pour la commémoration de la libération de Menton, le 8 septembre de chaque année. Cependant, ce drapeau n'est pas ancien ; Menton n'en possédait pas, tout au plus ses blasons successifs avaient été reproduits sur des bannières ou des oriflammes. Ce n'est qu'en avril 1954 que le maire Palmero demande, par l'intermédiaire de son ingénieur en chef, au conservateur du musée de réfléchir à ce que pourrait être le drapeau de la ville et lui propose les couleurs bleu et blanc avec les armes de Menton, proposition que le conservateur juge excellente⁸⁹.

En juillet 1954, un article paru aux *Annales de Menton* signé « le terroir mentonnais » (dont le conservateur des musées Martini fait partie) reprend en apportant quelques éléments historiques, cette proposition comme étant « la plus conforme à la tradition ». Ce n'est cependant que le 10 mars 1956 qu'une délibération est soumise au conseil municipal, le maire Palmero proposant « dans le même esprit que les armoiries de la ville avaient été définies, de déterminer une fois pour toutes, les couleurs du drapeau de la ville de Menton » ; la création de ce drapeau, couleurs bleu et blanc disposées dans le sens vertical, le bleu près de la hampe ne sembla pas intéresser outre mesure, la population mentonnaise ; deux lignes en effet, dans le journal local⁹⁰ sont intégrées dans un long article consacré à la tenue du conseil municipal du 10 mars alors que l'origine religieuse pour un symbole civil eut pu susciter quelques réactions.

Le maire apporta dans son rapport de présentation de la délibération des explications quasi-identiques à celles de l'article des *Annales de Menton* ; était toutefois abandonnée l'idée d'apposer sur le drapeau les armes de la ville⁹¹ : « A l'heure actuelle, il n'existe pas, à proprement parler de drapeau mentonnais transmis de siècle en siècle. IL est certain cependant, que le blanc et le bleu, couleurs de la Vierge ont été désignées en 1687, par le prince Louis Ier de Monaco, pour être portées par les habitants de la ville, en hommage à l'Immaculée Conception à qui avait été dédié l'édifice construit sur son initiative, pour les Pénitents blancs... Le drapeau vert, blanc et rouge avec les deux mains entrelacées fut aussi provisoire que le gouvernement provisoire des villes libres de Menton et de Roquebrune après la Révolution du 2 mars 1848 qui prononça la séparation de ces deux communes de la principauté de Monaco ; il disparut donc officiellement le 1er mai 1849 lorsque les deux villes furent soumises aux statuts et lois sardes ».

Il est remarquable de constater que contrairement aux soucis des élus lors de la fusion des armoiries de conserver ce qui pouvait rappeler le rattachement à la France, aucune mention de la destinée de Menton après 1849 n'était prise en compte dans la démonstration du maire pour déterminer le drapeau de la ville.

⁸⁹ Archives municipales, 183W50

⁹⁰ Archives municipales, 3 PC, Nice-Matin, édition de Menton, du 15 mars 1956

⁹¹ Archives municipales, 3W7, délibération n° 1007 du 10 mars 1956

Faut-il interpréter cette attitude comme une volonté d'oublier l'épisode récent de l'occupation-annexion italienne ayant pour un temps remis en question le vote quasi-unanime de 1860 en faveur du rattachement à la France ? Pour essayer d'apporter un élément de réponse à cette question, nous allons citer Joël Candau⁹² : « Les sociétés modernes semblent tentées par la capitalisation à l'infini de la mémoire, fuite en avant les dispensant d'inscrire le passé dans le présent pour en accomplir le deuil ».

Menton à partir de 1956 avait peut-être accompli son deuil ; elle avait maintenu vivace cet épisode pour mieux construire son avenir, pour affirmer sa renaissance culturelle. Ceci nous amène à appréhender ce champ d'étude particulier que constituent les lieux de mémoire. Bien entendu, nous n'allons aborder que les lieux de mémoire de la politique culturelle municipale développée sous la IV^e République. La mémoire est une modalité particulière du rapport au passé qu'il faut dissocier du souvenir et de l'histoire. Le souvenir est un rapport figé au passé alors que la mémoire entretient avec lui une relation vivante.

L'histoire peut faire appel à la mémoire comme à un outil pour tenter d'exhumer une partie du passé mais le passé ne doit pas être utilisé naïvement car la mémoire ne garantit ni du mensonge ni de l'erreur. En effet, la mémoire est subjective, elle lie fait et contexte particulier et répond souvent à des enjeux dont il faut savoir tenir compte. Il existe toutefois une autre relation entre mémoire et histoire qui ne l'utilise plus comme outil mais comme objet. L'étude de cet objet met en évidence une dimension fondamentale de l'histoire, l'évolution de l'interprétation des représentations.

Pour notre étude, nous allons essayer d'appréhender les lieux de mémoire de la politique culturelle en favorisant cette seconde approche.

Ils peuvent être symbolique, toponymique, monumental, pédagogique, commémoratif ou artistique et cette typologie montre bien la complexité et l'ampleur des champs d'investigation possibles. Notre ambition s'avère plus partielle puisqu'il s'agit d'analyser comment les habitants de la ville perçoivent la politique culturelle municipale développée de 1945 à 1958 et ce au travers des lieux de mémoire évoquant les différentes actions menées et leurs acteurs.

Le Festival de musique existe encore de nos jours et il est donc évident que les lieux de mémoire s'y rapportant ne sont pas exclusivement consacrés à la période concernée ; cependant, les années de création y tiennent une place non négligeable.

Les livres-anniversaires, au nombre de deux, l'un pour le vingtième (1969) et l'autre pour le cinquantième (1999) constituent des ouvrages commémoratifs des plus complets. Outre l'indication de l'ensemble des concerts et des interprètes depuis l'origine de ce festival, ils comprennent des témoignages prestigieux de musiciens, de critiques musicaux, de personnalités de la vie artistique et mondaine, nationales et internationales mais aussi des reportages photographiques significatifs⁹³.

Le deuxième ouvrage présente un caractère particulier ; en effet, il constitue un hommage appuyé au directeur artistique, André Böröcz décédé en 1998 et comporte un chapitre « *Lettres à André* » d'une forte charge émotionnelle.

Deux lieux de mémoire lapidaires concernent l'un, le pianiste Samson François ; son buste du sculpteur Arlette Somazzi, figure au côtés des personnages illustres ayant marqué la ville de leur empreinte (Blasco Ibañez, Ferdinand Bac, Katherine Mansfield...) dans le jardin des sculptures du palais Carnolès, musée des Beaux-Arts de Menton. Samson François a participé à sept éditions du festival et notamment celles de 1955 et 1957 ; et l'autre, en hommage à André Böröcz, sur les lieux mêmes du festival, le parvis Saint-Michel (médaillon et plaque commémorative).

⁹² Joël Candau, *Anthropologie de la mémoire*, PUF, collection Que sais-je ?, Vendôme, 1996, p.86

⁹³ *Menton, vingt ans de musique*, éditions Nagel, Genève 1969 ; Jacqueline Schneider-Böröcz et Hervé Boissière, *Festival de musique de Menton, cinquante ans de musique*, édition de l'Association des Amis du festival, 1999

Enfin, dernier lieu de mémoire, artistique celui-ci : une fresque située au bas des rampes Saint-Michel, escalier menant au parvis, réalisée par une association, le Groupe d'échanges artistiques et notamment par l'atelier de fresques de Marie-Laure Damon ; elle comprend l'inscription « Cinquantenaire du festival de musique de chambre. Menton. Hommage à André Böröcz »

La biennale de peinture n'existe plus de nos jours ; en 1981, soit trente ans après sa création, elle a fait place à une animation artistique permanente se traduisant par un cycle trimestriel d'expositions. Elle reste cependant représentée par deux types de lieux de mémoire artistique : le premier est constitué par la collection du service des musées des primés des biennales ; pour la seule période qui nous intéresse soit les quatre premières biennales, ce sont vingt-trois toiles des primés et vingt-quatre toiles d'achat de l'Etat qui vont enrichir les collections du musée des Beaux-Arts du palais Carnolès⁹⁴. Nous y retrouvons pour ne citer que les plus significatifs⁹⁵, ceux qui ont marqué la décennie des années 1950, Albert Gleizes, Yves Brayer, François Desnoyer, Roger Limouse, Kostia Terechkowitch, Geer Van Velde, Chapelain-Midy, Robert Lotiron, Eugène Baboulène. Une partie de ces toiles est présentée en exposition permanente ; la collection complète est également ambassadrice de la ville à l'étranger (Baden-Baden 1998), en France (Paris, musée Galiera 1960, Chalon-sur-Saône, musée Denon 1994) ; le second est constitué par les dépôts d'Etat pendant la période des biennales qui ont embelli la ville ; en effet, la reconnaissance de l'Etat pour l'organisation de cette manifestation s'est traduite par le don et le dépôt d'œuvres de sculpteurs de renom. C'est ainsi que de 1953 à 1958, les élus ont réceptionné les œuvres suivantes : « Les quatre saisons » pour la terrasse du musée, « Le printemps » de Lapeyrière, « L'été » de Volti, « L'automne » de Dideron, « L'hiver » de Rivière et pour les jardins Biovès, « La déesse aux fruits d'or » également de Volti.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas véritablement d'une plaque commémorative des biennales, une plaque dédiée au peintre anglais mondialement connu, Graham Sutherland qui en fut un animateur, est située sur les murs de sa villa à Menton, route de Castellar (Ici a vécu et travaillé 1955-1980 Graham Sutherland).

En ce qui concerne les acteurs de la vie culturelle, Francis Palmero est celui auquel le plus grand nombre de lieux de mémoire sont consacrés, parmi lesquels un lieu de mémoire lapidaire, le buste réalisé par Arlette Somazzi et un lieu de mémoire toponymique, l'esplanade Palmero⁹⁶. Ces lieux de mémoire commémorent celui qui fut le maire de la ville de 1954 à 1977, pour l'ensemble de ses actions.

Un autre lieu de mémoire toponymique, davantage en rapport direct avec notre étude, se situe dans le palais de l'Europe : le théâtre Francis Palmero⁹⁷ ; cet hommage caractérise la « volonté d'assurer à Menton l'accomplissement de son destin spirituel ».

D'autres acteurs culturels furent l'objet d'hommages toponymiques tels des présidents d'associations folkloriques ou culturelles : esplanade Boraschi, président de la Mentonnaise⁹⁸, allée Moreno, président de la Capeline⁹⁹, rue Edouard Sicardi, président de la Garde¹⁰⁰, des félibres mentonnais comme Moreno déjà cité ou François Borfiga, sur la place du même nom où est scellé un médaillon en pierre exécuté par le sculpteur Bernard et où est portée l'inscription « François Borfiga, félibre 1877-1957 ». Jaouselet Maccari est lui, honoré par une plaque apposée dans la salle Saint-Exupéry et Ady Clericy-Molinari par une plaque au Conservatoire du musique.

⁹⁴ Consultation de l'inventaire des musées

⁹⁵ Raymond Nacenta, *Ecole de Paris 1956*, collection Art et Style n°41, Paris, 1956

⁹⁶ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°135 du 26 septembre 1997

⁹⁷ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°12282 du 2 octobre 1991

⁹⁸ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°9147 du 24 juillet 1976

⁹⁹ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°80 du 20 juin 1997

¹⁰⁰ Archives municipales, 3W11, délibération n°6342 du 29 mars 1969

Ce rapide recensement des lieux de mémoire ne peut ignorer le personnage Jean Cocteau ; la salle des mariages qu'il a décorée constitue dans son entité, un lieu de mémoire architectural. L'hommage au poète est par ailleurs complété par un lieu de mémoire lapidaire ; un médaillon de bronze scellé dans une pierre, créé par le sculpteur Arlette Somazzi ; sur la base de ce monument, est apposée la phrase « Je reste avec vous » marquant son attachement à la ville. Un autre lieu de mémoire artistique est consacré à Cocteau mais sa réalisation s'est effectuée en dehors de la période étudiée. Néanmoins, le parti méthodologique adopté pour l'évocation de ces lieux de mémoire nous permet sans le développer, de le mentionner. En effet, le musée Cocteau est considéré comme le musée-testament de l'artiste ; il a été imaginé dans son intégralité, par l'artiste qui ne le verra pas terminé ; il ne fut inauguré que le 30 avril 1966 soit deux ans et demi après la disparition du poète. Il n'est pas question dans notre étude, d'en détailler les riches collections, seulement d'en rapporter l'intérêt particulier que représente l'exposition des dessins préparatoires de la salle des mariages.

Ainsi la politique culturelle municipale développée sous la IV^e République et ses principaux acteurs avaient été suffisamment significatifs pour susciter divers hommages.

Certes, les lieux de mémoire reflètent bien une mémoire sélective, partielle et nous rapprochent en cela, de la problématique mémoire et politique. C'est pour cette raison que l'étude des lieux d'amnésie nous semble nécessaire, non pas pour dénoncer ce que nous pourrions considérer comme une injustice mais pour comprendre les phénomènes de rupture ou d'interprétation du fait historique.

La mémoire est en permanente mutation et réinterprétation ; c'est ainsi que certains lieux de mémoire peuvent tomber dans l'oubli alors que d'autres peuvent en sortir. Une délibération du 24 juillet 1976¹⁰¹ ne fut jamais suivie d'effet sur le terrain dans sa globalité, à la suite d'un changement de municipalité (municipalité Palmero remplacée par municipalité Aubert en 1977) ; elle prévoyait de commémorer le festival de musique (square Marguerite Long et Samson François), la Biennale de peinture (allée Robert Mauchand), l'identité locale au travers de son historien (allée Octobon), l'action d'acteurs politiques (escalier Bordoni, place de l'hôtel de ville Julien Kubler). Ces lieux de mémoire toponymiques liés directement à l'objet et la période de notre étude, n'existent plus que dans les archives, sans matérialisation et voués à l'oubli.

Une liste des « oubliés » pourrait être dressée mais s'avère inutile tant la mémoire qui est avant tout subjective, ne se satisfait pas d'échelle de valeur préétablie, et ne prétend pas à l'exhaustivité. Tout au plus, pouvons-nous sur la base de la comparabilité, étudier deux cas significatifs, ceux de Parenthou-Dormoy et de Marcel Firpo.

L'implication personnelle du maire Parenthou-Dormoy dans le domaine culturel a été fortement démontrée et tous les éléments étaient réunis pour que lui soit attribuée la paternité des manifestations majeures créées sous la IV^e République. Or, aucun lieu de mémoire toponymique ou lapidaire ne lui est consacré dans la ville ; de même, les livrets-anniversaires déjà évoqués ne font aucune allusion à leur créateur politique ; enfin, aucune plaque commémorative ne porte la mention traditionnelle « Monsieur ... étant maire » très souvent utilisée en fin de citation. Nous allons tenter d'expliquer ce désintérêt ; de l'étude des archives et des témoignages oraux recueillis, il ressort qu'il n'existe pas une raison récurrente comme pour le personnage que nous allons évoquer plus loin, mais plutôt un faisceau d'éléments qui ajoutés les uns aux autres, peuvent faire comprendre cet oubli. Le premier élément est politique ; Parenthou-Dormoy était socialiste ; son passage comme maire (1945-1953) peut être considéré comme une parenthèse dans un paysage politique ancré à droite ; en effet, tous les maires qui lui succédèrent et qui eussent pu lui rendre hommage (Palmero, Aubert, Guibal) ne font pas partie de sa famille politique. Le deuxième élément est sociologique ; sa venue à Menton semble également une parenthèse dans sa vie. Lorsqu'il s'installe à Menton,

¹⁰¹ Archives de la direction générale des services municipaux, délibération n°9147 du 24 juillet 1976

sa carrière politique parisienne est terminée, sa carrière de haut fonctionnaire également ; ce sont les circonstances (évacuation, résistance) qui le poussent à reprendre une activité publique. Mais il n'a aucune attache à Menton ; il est relativement âgé pendant son mandat de maire puis de conseiller municipal dans l'opposition (de soixante-neuf à quatre-vingt-trois ans). Il quittera d'ailleurs la ville pour Cherbourg où il décédera près de dix ans plus tard en 1970 à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Le troisième élément est peut-être le plus paradoxal ; il est constitué par le succès de ses entreprises, le festival, la biennale, l'école de musique, qui ont perduré. Son successeur a œuvré pour leur pérennisation pendant une période tellement longue (1954-1977) que dans l'esprit de toute une génération, ces opérations ont été considérées siennes.

Et un dernier élément qui peut résulter des trois premiers, est son manque d'enracinement tel, qu'aucune association ou qu'aucun membre de sa famille n'ait pris en charge la mémoire de cet homme pour influencer les choix politiques en la matière.

Nous allons maintenant nous intéresser au deuxième personnage qui à l'inverse de Parenthou-Dormoy, est un enfant du pays, Marcel Firpo, ce félibre au talent unanimement reconnu mais dont l'attitude pendant la guerre, lui valut une condamnation. Le terme lieu d'amnésie ne peut être employé le concernant qu'uniquement par l'absence à ce jour, d'un lieu de mémoire toponymique. Ce personnage est cependant toujours présent par les divisions qu'il provoque parmi la population mentonnaise. Lorsqu'en février 1976, soit plus de trente ans après la guerre, le conseil municipal établit une liste de quarante-six changements ou créations de rues, le nom de Marcel Firpo est avancé pour un escalier dans son quartier natal du Fossan. Cette liste n'est pas définitive et ne fait pas l'objet d'une délibération mais elle est soumise par voie de presse « à l'avis de la population de façon à faire un choix qui recueille l'adhésion générale »¹⁰². Que ce soit auprès des services municipaux ou auprès de l'agence locale de Nice-Matin, de nombreuses réclamations sont formulées et la réponse du maire reste la même : « ... c'est précisément pour recueillir des avis tels que le vôtre que nous avons ouvert la concertation la plus large et la plus démocratique »¹⁰³.

L'Union française des associations d'anciens combattants et victimes de guerre (UFAC), union cantonale de Menton, vote à l'unanimité une motion lors de son assemblée générale du 5 juin 1976 protestant contre le projet municipal. Le sujet intéresse également la presse qui indique pour sa part¹⁰⁴ : « De nombreuses protestations nous ont été adressées concernant l'attribution du nom d'une voie à un personnage qui, après s'être illustré dans la défense de la langue et des traditions mentonnaises, se distingua fâcheusement pendant les années sombres de l'occupation. Il faut souhaiter que ce choix soit reconsidéré par les responsables ». Ce fut là la seule tentative publique d'hommage à Firpo.

Néanmoins, depuis sa création en 1975, la Société d'art et d'histoire du Mentonnais, qui selon la classification de Pierre Nora peut être considérée comme lieu de mémoire idéal, s'attache à faire connaître le poète et le félibre avec une admiration et une tendresse non dissimulées. Le personnage d'avant guerre¹⁰⁵ et le collaborateur sont occultés pour ne s'intéresser qu'au défenseur de la langue dialectale, à celui dont une des chansons est considérée de nos jours, comme l'hymne mentonnais. C'est le souvenir de cet homme amoureux par-dessus tout de sa ville natale que certains veulent honorer. De ce fait régulièrement, soit par l'intermédiaire du bulletin de cette société soit par celui du journal local, des voix s'élèvent pour réclamer une rue Firpo, pour aussitôt être couverte par celles qui ne le souhaitent toujours pas. Certes, des écrits de Firpo ont été reproduits sur des briques

¹⁰² Archives municipales, 3PC 1976, Nice-Matin du 25 mars 1976

¹⁰³ Archives privées, témoin gardant l'anonymat

¹⁰⁴ Archives municipales, 3PC 1976, Nice-Matin du 24 mai 1976

¹⁰⁵ Hélène Mongondry, *La vie politique à Menton dans l'entre-deux-guerres, 1939-1949*, éditions de la SAHM, Menton, 1997

vernissées et apposées dans l'enceinte du cimetière du Vieux château mais il demeure toujours, un fossé entre la reconnaissance unanime du poète et l'hommage public à l'homme. Dans ce cas précis, nous pouvons dire qu'en entretenant la polémique, la population mentonnaise transforme un lieu d'amnésie en lieu de mémoire non matérialisé.

Ces deux exemples, outre qu'ils nous renvoient au caractère subjectif, vivant et en constante évolution de la mémoire, nous permettent également pour des raisons diamétralement opposées, de prendre conscience de l'importance du lien identitaire dans les relations culturelles d'une communauté.

Nous avons pu constater combien la ville de Menton était sinistrée au sortir de la Deuxième guerre mondiale : déficit démographique, finances communales soutenues par l'Etat, tissu économique en pleine reconstruction. Cette période critique a duré presque une décennie, correspondant en fait, à la durée des mandats de maire de Parenthou-Dormoy (1945-1953). Il est donc remarquable de constater les efforts et le courage politique nécessaires pour très vite œuvrer à la reprise « d'une activité urbaine normale ». Cette action a dépassé les préoccupations culturelles immédiates, nécessité d'un orchestre municipal, et institutionnelles, reprises des activités du musée et de la bibliothèque, soutien aux associations culturelles, pour s'orienter vers des initiatives visant d'emblée le haut niveau, biennale internationale de peinture, festival de la musique, et ce, sans omettre l'éducation artistique, création de l'école de musique.

La municipalité Kluber-Palmero s'installa alors (1953) dans des conditions économiques s'améliorant et eut le double mérite de pérenniser la quasi-totalité des actions engagées par des adversaires politiques et de réagir immédiatement (1955) à l'embellie financière par une politique ambitieuse visant à « assurer à Menton l'accomplissement de son destin spirituel » ; ce fut la période d'équipement culturel de la cité et celle de la collaboration fructueuse avec Jean Cocteau.

Au niveau de l'identité culturelle de la commune, il peut être affirmé que les deux municipalités ont concouru à l'image de Menton « Artium Civitas » ; leur action en faveur de l'identité locale s'est par contre avérée, plus timide. Certes, les associations folkloriques considérées comme les ambassadrices de la ville, ont été soutenues et le « fruit d'or » fut l'objet d'une appropriation culturelle mais aucune initiative ne fut réellement prise pour la défense du dialecte ou la diffusion de l'histoire locale.

L'étude des lieux de mémoires permet toutefois de nuancer cette appréciation un peu sévère ; en effet, si la mémoire artistique est bien présente, Menton n'oublie pas et commémore ceux qui ont façonné sa littérature dialectale, ses félibres, ses acteurs de la vie culturelle. Seuls le poids politique et le souvenir d'une période trouble ne lui permettent pas de reconnaître comme siens à part entière ou dignes d'un hommage public, deux de ses plus actifs animateurs culturels, l'un principal responsable de la reprise culturelle de la cité, l'autre félibre au talent unanimement reconnu.

Nous avons essayé d'appréhender cette étude de la politique culturelle municipale à Menton sous la IV^e République, en précisant les mécanismes de décision, les aspects financiers, les ruptures inévitables, les niveaux d'implication des acteurs politiques et culturels, en situant dans le contexte national, les actions entreprises et en nous souciant de la perception qu'en avaient les contemporains.

En cela, notre mémoire se veut partie prenante d'une construction collective répondant aux vœux de Jean-Pierre Roux et Jean-François Sirinelli¹⁰⁶ préconisant, avec les monographies municipales domaine, une mosaïque d'études pour préciser le dessin de notre histoire culturelle récente.

¹⁰⁶ Jean-Pierre Roux, Jean-François Sirinelli (sous la direction de), *Les politiques culturelles municipales, éléments pour une approche historique*, op. cit., p. 6 à 9

**UNE MÉTAPHORE DU CINÉMA
FRANÇAIS :
LES SÉLECTIONS DU FESTIVAL
DE CANNES ET LA PRIME À LA
QUALITÉ**

Loredana LATIL

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Ralph Schor

Le Festival de Cannes est perçu aujourd'hui comme un instrument de mesure de qualité cinématographique. Les films présentés à Cannes acquièrent leurs lettres de noblesse auprès de la critique de par leur sélection, contribuant déjà à la légitimité culturelle de la manifestation azurée. La sélection pour Cannes est devenue au fil des éditions une sorte de « label » pour les œuvres non seulement dans le cadre d'une diffusion nationale –identique à celui que constituerait l'obtention d'une avance sur recettes ou d'une aide à la distribution- mais aussi en vue de la diffusion du film à l'étranger.

Le Festival existe depuis plus de cinquante-cinq ans. Le règlement de la première édition interrompue par la déclaration de guerre en septembre 1939 en précisait le but principal : « développer l'art cinématographique sous toutes ses formes »¹. C'était donc, à l'origine, un festival qui devait privilégier les caractéristiques artistiques du cinéma.

A cette époque, seul l'Etat contrôlait l'organisation de l'événement cannois. Dès sa reprise, après la guerre, une association (celle du Festival international du film née en 1948) fut chargée de son élaboration. Pourtant le contrôle de la manifestation n'échappa pas aux pouvoirs publics ; de nombreux domaines -sélections des films français, budget, invitations des pays étrangers...- restaient sous son autorité. Aussi peut-on se demander quelles orientations artistiques ont été données au Festival au cours de ses années d'existence. Les préoccupations de l'Etat et des différents acteurs du Festival se sont-elles toujours tournées vers cette quête de la qualité cinématographique ?

Le rapport entre les politiques publiques dont le but est d'encourager la qualité cinématographique et le Festival de Cannes semble évident. Dans les deux cas, le choix des films est laissé à des collèges d'experts. Depuis leur mise en place, à la fin des années quarante, les commissions de soutien à la qualité (par exemple celle chargée d'attribuer l'avance sur recettes) étaient nommées par le ministre de l'Industrie et du Commerce sur proposition du directeur général du C.N.C.². L'une des commissions d'experts fut, durant des années, chargée d'étudier le cas des films français à sélectionner pour les compétitions internationales. Son travail, ainsi que ses similitudes avec les autres processus de sélections cinématographiques, permettent finalement de s'interroger sur les liens existant entre le concours cannois et la politique culturelle de l'Etat.

Sur les cent quatre-vingt-treize films présentés par la France en compétition officielle de 1946 à 2002, dix reçurent la Palme d'or³. La France obtient même la troisième place dans l'attribution de la récompense cannoise suprême se situant après l'Italie(11) et les Etats-Unis (17). Ce résultat global n'est cependant pas une preuve suffisante attestant de la santé de l'industrie française. Afin de mettre en évidence les grandes orientations du Festival et leur portée, il est nécessaire de limiter le corpus (la compétition officielle) et de le confronter avec celui des films français bénéficiaires des primes à la qualité depuis l'après-guerre.

¹ Archives communales de Cannes, série 93 W 1 à 7, règlement du F.I.F. 1939, p. 1.

² Le Centre national de la cinématographie (C.N.C.) est créé le 25 octobre 1946 ; c'est un organisme public d'Etat, financièrement autonome et doté de plusieurs fonctions :

- étudier les projets de législation ;
- contrôler le financement et les recettes des films ;
- aider financièrement la production française ;
- assurer la diffusion des films documentaires et le développement d'un secteur non commercial ;
- organiser la formation professionnelle et technique ;

³ « *Antoine et Antoinette* » de Jean Becker (1946), « *La Symphonie pastorale* » de Jean Delannoy (1946), « *Les Maudits* » de René Clément (1947), « *Le Salaire de la peur* » d'Henri-Georges Clouzot (1953), « *Le Monde du silence* » de J.-Y. Cousteau et L. Malle (1956), « *Orfeu Negro* » de Marcel Camus (1959), « *Une aussi longue absence* » d'Henri Colpi (1961), « *Les Parapluies de Cherbourg* » de Jacques Demy (1964), « *Un homme et une femme* » de François Truffaut (1966), « *Sous le soleil de Satan* » de Maurice Pialat (1987).

Les années 50 et 60

En 1948, sous la pression des syndicats du cinéma, le gouvernement introduit une aide directe à la production cinématographique, baptisée, dans l'urgence d'un contexte pré-électoral particulièrement tendu, « loi temporaire d'aide à l'industrie cinématographique ». Cette aide fut complétée au cours des années cinquante par d'autres mesures spécifiques d'encouragement à la qualité⁴.

Cette loi, destinée à soutenir l'industrie française, esquissait la mise en place par les pouvoirs publics d'une politique cinématographique de plus en plus précise. Arrivée à expiration en 1953, elle fut prorogée par le ministre de l'Industrie et du Commerce qui, depuis 1947, s'occupait des affaires concernant le cinéma. On ajouta à cette aide une prime à la qualité ; le fonds créé fut alors appelé « Fonds de développement » (pour des raisons de procédure, les films n'en bénéficièrent qu'à partir de 1956). L'aspect industriel du cinéma n'était plus seulement concerné ; on l'envisageait désormais comme un vecteur d'éducation et de diffusion de la langue française.

Ainsi, les films jugés « de qualité » eurent droit, chaque année, non seulement à l'aide temporaire de 1948 mais également au soutien du Fonds de développement (de 15 à 25 % du budget). En 1952, l'Etat y investit un total de 1 350 millions ; en 1957, cette aide fut renforcée et passa à 3 130 millions.

A partir de 1955, le ministre de l'Industrie et du Commerce, André Morice, décida d'augmenter la garantie minimum du concours financier accordée à chaque film primé et modifia la répartition du Fonds de développement pour multiplier les manifestations destinées à assurer la propagande de la France.

Cette prime à la qualité fut attribuée à de nombreux films ; parmi ceux-ci, les films sélectionnés à Cannes. D'ailleurs, cette situation se confirma très vite puisqu'en 1956, « *Marie-Antoinette* » de Jean Delannoy et « *Le Mystère Picasso* » d'Henri-Georges Clouzot, films représentant la France à Cannes, reçurent la prime (le troisième fut « *Le Monde du silence* » de Louis Malle et Jacques-Yves Couteau, qui n'eut pas de prime puisque c'était un documentaire ; il remporta cependant la « Palme d'or »). De même, l'année suivante, les deux seuls longs métrages français⁵ du Festival bénéficièrent de cette contribution- l'un de ceux-ci, « *Un condamné à mort s'est échappé* »⁶ de Robert Bresson reçut même la plus importante des aides (cinquante millions). Le document suivant paru dans « *Le Film français* » en 1958 fit un rappel des décisions prises aux cours des deux saisons cinématographiques précédentes :

⁴ Un organisme, le F.S.A.T. (Fonds spécial d'aide temporaire) fut chargé de gérer cette aide. Pour son financement, on créa une taxe spéciale sur le prix des places -elle constitua 95 % du financement- complétée par une autre taxe, celle-ci acquittée par les producteurs français et étrangers en fonction du métrage des films. La répartition de ce budget élevé à plus de quarante-sept milliards durant la période 1948-58 fut :

- production de longs et courts métrages : 47,58 %
- exploitation, aménagement des salles : 41,92 %
- presse filmée : 3,35 %
- frais de gestion 2,72 %
- expansion à l'étranger : 2,9 % (concerne le F.I.F.)
- industrie technique : 1,5 %
- propagande en France : 0,20 % (aide directe au F.I.F.)

Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, série 900289/64, note du 18 février 1959 relative au soutien financier depuis 1948.

⁵ L'autre film était « *Celui qui doit mourir* » de Jules Dassin.

⁶ Voir l'ouvrage de Raymond Chirat sur la carrière de Jean Bresson, *La IVème République et ses films*, Hatier, 1985, pp. 99 à 105.

Films ayant bénéficié de la prime à la qualité
en 1956 et 1957

1.- DÉCISIONS DE 1956
19 films- 410 millions

LA PLUS BELLE DES VIES (Claude Vermorel).....	15
MARGUERITE DE LA NUIT (Claude Autant-Lara).....	15
LES MAUVAISES RENCONTRES (Alexandre Astruc).....	15
CELA S'APPELLE L'AURORE (Luis Bunuel).....	15
LA MEILLEURE PART (Yves Allégret).....	20
LES FILS DE L'EAU, documentaire de long métrage (Jean Rouch).....	15
LA SORCIÈRE (André Michel).....	15
LES POSSEDÉES (Charles Brabant).....	20
LE SECRET DE SŒUR ANGÈLE (Léo Joannon).....	15
LE MYSTERE PICASSO (H.G.Clouzot).....	30
GERVAISE (René Clément).....	50
MARIE-ANTOINETTE (Jean Delannoy).....	20
LA TRAVERSÉE DE PARIS (Claude Autant-Lara).....	30
POLYVISION (Abel Gance).....	20
JE REVIENDRAI À KANDARA (Victor Vikas).....	15
UN CONDAMNÉ À MORT S'EST ÉCHAPPÉ (Robert Bresson).....	50
GRAND-RUE (hispano-français) (Bardem).....	15
SIKKIM TERRE SECRÈTE, documentaire de long métrage (Serge Bourguignon).....	20
MITSOU (Jacqueline Audry).....	15
 Total.....	 410

2.- DÉCISIONS DE 1957
16 films – 353 millions

LES AVENTURES D'ARSÈNE LUPIN (Jacques Becker).....	15
RENDEZ-VOUS À MELBOURNE, reportage long métrage (René Lucot).....	20
LES SORCIÈRES DE SALEM (Raymond Rouleau).....	20
S.O.S. NORONHA (Georges Rouquier).....	15
SAIT-ON JAMAIS (Vadim).....	15
DERRIÈRE LA GRANDE MURAILLE, documentaire long métrage (R. Mennegoz).....	20
CELUI QUI DOIT MOURIR (Jules Dassin).....	40
MORT EN FRAUDE (Marcel Camus).....	30
PORTE DES LILAS (René Clair).....	35
ŒIL POUR ŒIL (André Cayatte).....	28
PATROUILLE DE CHOC (Cl. Bernard-Aubert).....	35
SAHARA D'AUJOURD'HUI (Pierre Gout).....	20
AMOUR DE POCHE (Pierre Kast).....	15
LES FANATIQUES (Alex Joffé).....	15
HUIT FEMMES EN NOIR (Victor Meranda).....	15
LE PARADIS DES HOMMES (Folco Quilici) (italo-franç.).....	15
 Total.....	 353
 Total décisions 1956 et 1957.....	 763

Sources : « *Le Film Français* », le 24 janvier 1958, p. 5.

Les sélections françaises du festival avaient donc obtenu préalablement cette prime laquelle attestait de leur valeur ; on pensait que cela leur permettrait de se confronter aux autres films de la compétition, de se faire connaître et peut-être d'encourager leur diffusion internationale. Car, à l'époque, l'industrie cinématographique avait retrouvé un bon niveau mais on ne constatait plus d'évolution, aussi fallait-il rechercher des marchés extérieurs.

Un tournant s'effectua en 1959. En effet, la notion de « qualité » apparut alors clairement dans le règlement de la manifestation. L'article 1 précisait :

« Le Festival international du film a pour objet, dans un esprit d'amitié et de coopération universelle, de révéler et de mettre en valeur des œuvres de qualité en vue de servir l'évolution de l'art cinématographique (...) ».⁷

Cette apparition résultait d'un profond remaniement des institutions culturelles françaises effectué par la V^e République. On vit alors se créer un organisme autonome chargé exclusivement de ces questions : le ministère de la Culture, avec à sa tête André Malraux. Celui-ci connu pour être « l'ambassadeur des Arts » dans le monde, voulut donner à la manifestation ce « label » de qualité attestant du prestige culturel de la France. Aussi, à partir de cette année-là, la sélection officielle accueillit-elle quelques films situés dans la périphérie de la Nouvelle Vague⁸. En 1959, « *Le Beau Serge* » de Claude Chabrol⁹ fut remplacé à la dernière minute par un film plus traditionnel, « *L'Eau vive* »¹⁰ de François Villiers (adaptation du roman de Jean Giono) mais dès l'année suivante les jeunes auteurs faisaient leur entrée dans les sélections cannoises : François Truffaut avec ses « *Quatre cents coups* » faillit remporter la plus haute récompense. Il obtint quand même deux autres prix. Symboliquement, la Nouvelle Vague était dès lors reconnue.

Toujours dans la lignée de cette recherche de la qualité française, une autre mesure officielle apparut en 1959. En effet, le décret du 16 juin dévoilait l'ambition de l'Etat : soutenir le cinéma « afin que le génie de la France se [retrouvât] dans le visage que lui [donnaient] ses films ».

L'Etat aida par son soutien financier une entreprise culturelle amenée, de par ses finalités commerciales, à produire une retombée liée au financement de base. Les deux concepts sont fondamentalement liés¹¹. Aussi, entre la propagation d'une identité culturelle et la communication diplomatique, les frontières restèrent-elles assez floues. Une réforme de 1964 lia davantage la sélection des films français pour les festivals internationaux à la politique culturelle d'Etat. Le 25 janvier 1964, André Holleaux, directeur du C.N.C., modifia l'intitulé de la commission, qui prit le titre de « *Commission chargée de donner son avis sur le choix des films destinés à être présentés officiellement par la France dans les festivals internationaux* ». Cette mesure s'accompagna de quelques modifications d'organisation ; l'une d'entre elles fut traduite par l'article 4 lequel stipulait notamment que seuls « les films de long métrage ayant reçu une avance sur recettes [pouvaient] être soumis à la commission »¹². Ce nouveau processus de

⁷ Archives privées, *Règlement du F.I.F. 2001*, article premier, p. 1.

⁸ Considérée dans son acception la plus courante, celle des cinéastes issus des Cahiers du Cinéma.

⁹ Claude Chabrol mit vingt ans pour pardonner au F.I.F. cette décision. Pour lui, « *Cannes c'était combine et compagnie, tous des vendus* » ; dans tous les contrats, il fit noter une clause stipulant que ses films ne devaient pas y être présentés. Le réalisateur ne se réconcilia avec le Festival de Cannes qu'en 1978, avec l'arrivée de Gilles Jacob ; il y présenta « *Violette Nozière* » qui obtint d'ailleurs un prix.

¹⁰ Ce film montre une France équipée d'installations électriques modernes (un barrage sur la Durance) -ce qui attestait de l'avancée technologique du pays- et, de plus, avait été financé en partie par l'E.D.F.

¹¹ Voir Pierre-Jean Benghozi, *Le Cinéma entre l'art et l'argent*, Paris, l'Harmattan, 1987.

¹² Arrêté du ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles du 25 janvier 1964 portant modification des statuts de la Commission chargée de donner son avis sur le choix des films destinés à être présentés officiellement par la France dans les festivals internationaux

sélection de la qualité renforçait l'idée que les choix artistiques du Festival de Cannes étaient soumis, entre autres, aux critères de l'avance sur recettes, chargée d'effectuer en amont une première sélection.

Les années 70

A la suite de l'édition de 1968, le Festival fut remis en question. Cette année, marquée par les troubles politiques nationaux et internationaux, montra aux organisateurs que leur manifestation devait évoluer. La création de manifestations parallèles –notamment la « Quinzaine des réalisateurs- fut alors décidée pour empêcher toute tentative de « contre-festival ». Pourtant, en ce qui concernait la compétition officielle, peu de transformations immédiates eurent lieu ; elles s'échelonnèrent sur plusieurs années jusqu'au complet renouvellement des anciens cadres.

Pour saisir les enjeux en présence il convient de préciser ici les conditions formelles de sélection des films. Jusqu'à la fin des années 70, le choix des films français pour Cannes passait par une commission dont les membres étaient directement nommés par le ministre des Affaires Culturelles. Il revint ainsi à vingt et une personnalités désignées de visionner les films et d'en retenir ceux dignes de représenter la France. Du 1er décembre 1961 au 13 février 1973, cette commission fut présidée par Maurice Aydalot, haut magistrat, exerçant alors les fonctions de procureur général près de la Cour d'appel de Paris, puis de la Cour de cassation, dont il assura la présidence de 1967 à 1975. Au cours des dix années qui suivirent, la composition de la commission varia très peu comme le montrent les arrêtés de nomination publiés au Journal Officiel. On y retrouva, au cours des décennies 60 et 70, des membres ayant, depuis l'avant-guerre, exercé d'importantes activités de création ou de production au sein du cinéma. Nino Franck et Raoul Ploquin, l'ancien « patron » du cinéma français sous Vichy, siégea jusqu'en 1969, Louis Daquin jusqu'en 1970, Raymond Bernard y officia jusqu'en 1971, Henri Calef jusqu'en 1972 et Claude des Portes se retira l'année suivante.

On peut ainsi définir une structure générale : une majorité des membres de cette commission siégeaient simultanément à la commission d'agrément (chargée d'autoriser le tournage des films français) et à celle de l'avance sur recettes (où ne concourent que les films ayant obtenu l'agrément)¹³. Ce ne fut qu'à partir du milieu des années soixante-dix que l'on nota un premier renouvellement des générations et une relative séparation des tâches et des attributions.

En février 1973, après treize mandats, Maurice Aydalot abandonna la présidence pour Michel Roux, tandis que la commission accueillit, au cours de la décennie suivante, ceux qui financèrent, subventionnèrent ou critiquèrent le cinéma : Jérôme Monod, Christian Bourgois, François Nourrissier... Cette époque fut également marquée par l'arrivée de Gilles Jacob, qui accepta, en 1976, la proposition de Robert Fabre Le Bret¹⁴ de le rejoindre à la direction du Festival.

Les années 80 et 90

En comparant les films français sélectionnés pour Cannes et les films bénéficiaires des aides à la qualité, on constate que les orientations des deux corpus se rejoignent davantage au

¹³ Dominique Aury ou encore Roger Ribadeau-Dumas, lequel siégea en tant que député U.N.R. à l'Avance et à la commission de censure et en tant que producteur de film à Cannes.

¹⁴ Robert Fabre Le Bret fut délégué général du F.I.F. à partir de 1947 ; il devint président de l'Association en 1972 et se retira en 1984.

cours des années 80 et 90. Ce rapprochement s'opéra en dépit d'un processus de sélection des films remodelé, abandonnant le principe de l'élection par les pays participants pour laisser à la direction générale du Festival la responsabilité de choisir l'ensemble des films présentés en sélection officielle.

Au siège du C.N.C., l'ancienne commission chargée de sélectionner les films pour Cannes perdit encore de son pouvoir politique. Réduite à trois membres (au lieu de vingt et un) pour le long métrage et à trois membres pour le court métrage, elle prit le titre de « *Commission chargée de procéder au choix des œuvres cinématographiques françaises susceptibles d'être présentées dans les festivals internationaux, à l'exception du Festival international du film de Cannes* ». On y retrouva des habitués des commissions d'aide à la qualité : Claudine Arnold (en 1984) elle participa au collège des courts métrages et, simultanément, à la commission de l'avance sur recettes¹⁵ ; Serge Toubiana (entre 1984 et 1988, il collabora également à l'avance sur recettes, avant de prendre la présidence du 1er collège de l'avance en 1989, 1990 et 1991) ; Jacques Fieshi (en 1988, il adhéra au collège des longs métrages et également à la commission de l'avance sur recettes) ; on peut également noter la participation de Pierre Billard¹⁶ (1988), de Pierre Murat ou encore d'Annie Copperman (1989).

La commission perdit le pouvoir de sélectionner les films français pour Cannes pourtant, elle conserva cependant des pratiques corporatistes passées ; elle entretint toujours d'étroits liens avec les commissions de soutien à la qualité cinématographique (notamment l'avance sur recettes) ; aussi les sélections présentèrent-elles de singulières similitudes avec ce que l'on avait pu connaître à Cannes. Du côté du conseil d'administration de l'Association du F.I.F., on retrouvait les mêmes membres, ceux qui avaient choisi, quinze ans auparavant, les films au sein des commissions du C.N.C.. Le parcours du producteur René Thévenet, qui fonda et présida de 1972 à 1988, l'Association française des producteurs de films (A.F.P.F.), fut à l'image de cette génération d'experts. René Thévenet produisit de nombreux films : entre autres, « *Un amour de poche* » de Pierre Kast, « *Jeu de massacre* » d'Alain Jessua (sélectionné à Cannes alors que R. Thévenet siégeait à la commission), et « *Les Amis* » de Gérard Blain. En tant que président de l'A.F.P.F., il assista à de nombreuses commissions ministérielles. Domicilié à Cannes, il fut membre du conseil d'administration du festival international avant de se voir proposer le mandat de maire-adjoint de la ville, chargé de la culture et de la communication de 1983 à 1989. Un parcours exemplaire qui démontre l'existence de passerelles réelles entre les réseaux professionnels du cinéma, ceux de la culture et ceux de la politique.

Au début des années 90, la sélection française pour Cannes se fonda véritablement avec la politique soutenue alors par Jack Lang ; on s'orienta vers le film dit « culturel » et « de prestige ». Ainsi, furent sélectionnés : « *Cyrano de Bergerac* » de Jean-Paul Rappeneau en 1990, « *Le Retour de Casanova* » d'Edouard Niermans en 1992, « *Louis, enfant Roi* » de Roger Planchon en 1993, « *La Reine Margot* » de Patrice Chéreau en 1994. Or, ces films reçurent préalablement les faveurs des commissions de soutien du ministère de la Culture. « *Le Retour de Casanova* » reçut une avance de 1,8 millions de francs et « *Cyrano de Bergerac* » de 4,5 millions ; « *Louis, enfant Roi* » fut l'heureux bénéficiaire de la plus importante aide directe du ministre jamais accordée¹⁷ (6 600 000 F), et « *La Reine Margot* », grâce à deux numéros de visas obtenus pour deux titres différents (« *La Main de Dieu* » et « *La Cuillère du Diable* ») décrocha

¹⁵ Commission où elle siégea de décembre 1978 à janvier 1985, sous les présidences Kiejman, Delorme et Perrin.

¹⁶ Pierre Billard est notamment l'auteur d'un ouvrage sur la célèbre manifestation cannoise : « *D'or et de Palmes, le Festival de Cannes* », Editions Découvertes Gallimard, 1997.

¹⁷ Le « *Dandin* » de René Planchon avait déjà obtenu en mai 1987 l'aide directe pour un montant d'un million de francs.

deux avances de quatre millions chacune¹⁸. Les succès commerciaux de Jean-Paul Rappeneau (qui obtint à Cannes le Grand Prix technique de la Commission supérieure technique) mais aussi d'Yves Robert pour « *La Gloire de mon Père* » et d'Alain Corneau pour « *Tous les matins du monde* », œuvres qui s'exportèrent dans de nombreux pays européens, influencèrent le changement d'orientation de la politique de soutien au cinéma français. Les syndicats de producteurs demandèrent à l'Etat d'encourager ce type de réalisation. De plus, dès 1991, de nombreux films ayant obtenu l'aide financière de l'Europe (Plan Media I & II, fonds Eurimages) se virent également attribuer une avance sur recettes ou une aide directe¹⁹.

L'évolution de la sélection française pour Cannes nous montre que le Festival ne fut pas insensible au mouvement artistique qui se développa entre 1989 et 1999 quand auteurs et réalisateurs s'inspirèrent de l'histoire et de la littérature des siècles précédents²⁰. Entre 1979 et 1996, cette nouvelle qualité cinématographique fut largement représentée parmi les films français en compétition officielle. Au cours de ces années là on retrouva alternativement : Patrice Chéreau (2 films), Bertrand Tavernier (3 films), Jean-Paul Rappeneau, Patrice Leconte, Alain Cavalier (2 films), Maurice Pialat (3 films), Roger Planchon (2 films), André Téchiné (6 films) c'est-à-dire la plupart des réalisateurs ayant débuté leur carrière au cours de la décennie précédente. Cette remarque peut être élargie à l'ensemble des cinéastes présentés par la France depuis 1979 ; en effet, peu d'entre eux connaissaient la consécration cannoise avec un premier ou un second film. Cette tendance tendit à évoluer au milieu de la décennie 90 avec des sélections plus contrastées. Entre 1995 et 2002, sur les trente films présentés par la France en compétition, vingt et un étaient le travail de réalisateurs n'ayant jamais été sélectionnés au cours des années précédentes, ce qui marquait finalement une nette évolution dans la politique de sélection du festival. Un tableau récapitulatif permet de souligner le renouvellement des générations dans les années 80 et 90.

ANNÉES	1977-1984	1985-1994	1995-2002
Nombre de films français sélectionnés	17	32	30
Nombre de films dont le cinéaste est sélectionné pour la première fois à Cannes*	12	15	21
Nombre de films dont le cinéaste a été sélectionné plus d'une fois à Cannes	5	17**	8

* depuis la création du festival

** durant la période de référence

¹⁸ Celle pour « *La Cuillère du Diable* » fut annulée.

¹⁹ Les liens sont nombreux notamment pour la représentation hiérarchique du Plan Media en France (le Media Desk, bureau d'information destiné aux professionnels) dont la présidence fut confiée au directeur général du C.N.C.

²⁰ De nombreux films bénéficièrent d'aides publiques par exemple : « *Cyrano de Bergerac* » de Jean-Paul Rappeneau (F.I.F. 1990), « *L'Amant* » de Jean-Jacques Annaud (1991), « *Van Gogh* » de Maurice Pialat (F.I.F. 1991), « *Madame Bovary* » de Claude Chabrol (1991), « *Tous les matins du monde* » d'Alain Corneau (1991), « *Le Retour de Casanova* » d'Edouard Niermans (F.I.F. 1992), « *Germinal* » de Claude Berri (1993), « *La Reine Margot* » de Patrice Chéreau (F.I.F. 1994), « *Beaumarchais, l'insolent* » d'Edouard Molinaro (1995), « *Le colonel Chabert* » d'Yves Angelo (1995), « *Le Hussard sur le toit* » de Jean-Paul Rappeneau (1995), « *Ridicule* » de Patrice Leconte (F.I.F. 1996)...

Pour Gilles Jacob, l'actuel président du F.I.F., les sélections cannoises « *[mirent] en lumière -et avec quel éclat !- les mille et une facettes et la richesse d'inspiration du cinéma français* »²¹. Ces sélections tendent bien à la reproduction des modèles de qualité cinématographique reconnus au fil des époques par les instances ministérielles. Parfois, ces critères de choix ne furent pas seulement le résultat des différentes politiques de soutien au cinéma, ils furent conditionnés par d'autres impératifs notamment d'ordre politique, diplomatique ou bien encore économique.

L'analyse des processus de sélection des films pour le Festival de Cannes amène finalement d'autres questions qui dépassent le cadre de la recherche artistique. Se pose le problème du choix des films français pour les festivals internationaux, mais plus encore de l'expertise culturelle dès lors que la notion de qualité est utilisée pour départager les films.

En ce qui concerne Cannes, la commission chargée d'effectuer ce choix adopta dans les années cinquante à soixante-dix un mode de fonctionnement calqué sur celui des collèges d'experts, en s'appuyant sur un réseau d'alliances lui-même limité à d'autres experts. C'est en vertu de cette conception d'évaluation pluraliste que l'Etat fit appel, durant près de trente ans, à une commission pour sélectionner les films français au Festival international du film. Or, l'adhésion d'une majorité d'experts aux règles usuelles du monde de la production cinématographique et aux contraintes diplomatiques, les obligea souvent à rejeter des films parmi les plus inattendus²² se trouvant à la périphérie de la création artistique ces films légitimaient pourtant l'exercice du cinéma et la notion de qualité.

La crise de 1968 bouleversa le Festival et par, répercussion, donna au jury international la possibilité de couronner des films controversés, sortant des sentiers battus tant sur le plan de la qualité que sur celui de la technique. En ce qui concerne les films français, la dernière *Palme d'or* obtenue est celle du film non moins controversé de Maurice Pialat, « *Sous le soleil de Satan* » (1987). Depuis cette édition, la France ne figure que très peu au palmarès cannois. Faut-il associer ce phénomène à une crise de la culture française ? Ou existe-t-il un problème rémanent entre le cinéma français qui se fait et le cinéma français tel que le système d'expertise culturelle chargé de le sélectionner croît le voir ?

²¹ Gilles Jacob, Programme officiel du F.I.F., 1997, p. 6. Le ministre de la Culture et le président du Festival établirent à l'occasion du 50ème anniversaire de la manifestation la liste des douze plus grands films français ayant été sélectionnés. Il s'agissait de : « *La Bataille du rail* » de René Clément (1946), « *Les Vacances de M. Hulot* » de Jacques Tati (1953), « *Les 400 coups* » de François Truffaut (1959), « *Un homme et une femme* » de Claude Lelouch (1966), « *Les choses de la vie* » de Claude Sauter (1970), « *Le dossier 51* » de Michel Deville (1978), « *Un dimanche à la campagne* » de Bertrand Tavernier (1984), « *Thérèse* » d'Alain Cavalier (1986), « *Cyrano de Bergerac* » de Jean-Paul Rappeneau (1990), « *Van Gogh* » de Maurice Pialat (1991), « *Ma saison préférée* » d'André Téchiné (1993) et « *Ridicule* » de Patrice Leconte (1996).

²² Il n'est pas ici question des années où la sélection fut modelée en fonction de problèmes diplomatiques comme en 1959 (mise à l'écart d' « *Hiroshima mon amour* » d'Alain Resnais), mais du fonctionnement général vu sur les trente ans d'exercice (et pour des films ne touchant pas au domaine politique).

**COMPTES-RENDUS
BIBLIOGRAPHIQUES**

Bagnaschino (David), *Il Vallo Alpino a Cima Marta. Storia, fortificazioni e sentieri a ridosso della frontiera tra Collardente, Cima Marta e Monte Torragio*, Ama di taggia, Atene edizioni, 2002, 271 p.

Le Vallo Alpino del Littorio fut édifié, à partir de 1931, le long des 485 kilomètres de la frontière occidentale de l'Italie en riposte à la ligne Maginot des Alpes. Animateur de l'association pour l'étude du Vallo Alpino, Davide Bagnaschino avait déjà consacré un premier volume au sous-secteur de la Haute-Roya (cf. compte rendu publié dans *Recherches régionales*, n° 166, p. 120) ; il nous propose maintenant un ouvrage complémentaire abordant le sous-secteur de la Moyenne-Roya, c'est-à-dire, pour reprendre la terminologie militaire transalpine, le sous-secteur V/B, articulé autour de la Cime (2135 m.) et du Balcon (2122 m.) de Marte, véritable nœud stratégique dominant les monts Torrage (1971 m.), Peirevieille (2038 m.), Grai (2013 m.), Ceriana (2028 m.), la Tête de la Nava (1939 m.) et le mont de colle Ardente (1777 m.), tout en séparant les vallées de la Roya, de la Nervia et de l'Argentina.

Après avoir présenté la topographie de ce secteur montagneux plutôt sauvage et quelques légendes locales, l'auteur aborde brièvement les combats qui s'y déroulèrent en 1794, lors de la manœuvre de contournement de l'Authion destinée à faire tomber la citadelle de Saorge en empruntant les vallées de la Nervia et de l'Argentina, puis il évoque les travaux entrepris de 1880 à 1900 (routes militaires, casernements d'altitude, dépôts de munitions, emplacements de batteries à ciel ouvert destinés à accueillir des canons de 149), avant de décrire la véritable fortification intervenant de 1931 à 1939, qui déboucha sur l'édification de dix-sept ouvrages regroupés en trois points forts : Peirevieille¹, Ceriana² et Marta³, occupés par les unités de la Guardia alla Frontiera.

L'ouvrage majeur, creusé sous le balcon de Marte, abritait les quatre canons de 75 de la 605^{ème} batterie permanente. Impressionnant par ses longues galeries⁴, cet ouvrage était comparable à un fort Maginot. Le prince héritier Umberto le visita le 27 octobre 1939, ainsi qu'une délégation militaire allemande en avril 1940.

Les ouvrages du sous-secteur V/B intervinrent peu lors des combats de la « guerre oubliée », contrairement aux batteries à ciel ouvert de Sanson et de la Nava, et furent pillés, du 8 au 11 septembre 1943 par les militaires débandés comme par les habitants des villages ligures avoisinants, avant d'être occupés par des unités de partisans *Garibaldi*.

L'auteur décrit ensuite les sentiers desservant la zone concernée, fournissant des horaires de marche et des conseils pratiques, proposant des itinéraires de découverte⁵, tout en mettant en relief le fameux sentier des *Alpini*, aménagé de 1936 à 1938 sous le mont Peirevieille, qui possède quelques passages aériens spectaculaires, notamment un secteur creusé dans la falaise calcaire.

De nombreuses annexes (détails techniques sur les positions fortifiées ou les armes utilisées, projets des autorités militaires, comptes rendus d'inspection, témoignage de quatre officiers et sous-officiers de la Guardia alla Frontiera ainsi que d'un commandant de partisans) complètent un ouvrage précieux pour la connaissance de la frontière alpine et bien illustré.

Le traité de paix de Paris plaça, en février 1947, la plupart de ces ouvrages, casernes et routes dans le territoire français, enrichissant ainsi le patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes.

Jean-Louis Panicacci

¹ Ouvrages 39, 40 et 40 bis, abris 1 et A

² Ouvrages 37, 38, 38 bis, 39 bis et abri Q

³ Ouvrages 35, 35 bis, 605^{ème} batterie permanente, 36 centres de résistance Rionard et Claudio, abri P

⁴ 1500 mètres de long sur 100 mètres de dénivelé

⁵ Les randonnées sont plus faciles à partir des localités de Pigna, Triora et Colle Melosa que depuis Saorge ou La Brigue

Schor (Ralph), *Paul Vérola, une vie, une œuvre, choix de poèmes*, Alandis Editions, juin 2001.

Cet ouvrage de Ralph Schor consacré à Paul Vérola permet de redécouvrir un auteur niçois injustement méconnu aujourd'hui.

Il est en effet regrettable de ne retenir souvent de ce poète que la mention que l'on découvre avec étonnement sur les registres des actes de naissance de la ville de Nice à la date du 12 juin 1863 : on y apprend que Paul Vérola était un cousin du tsar et qu'il était connu comme étant un *littérateur*, un terme que lui-même employait volontiers quand il parlait de lui. On sait qu'il avait épousé une arrière petite fille de Paul 1er dont le règne se déroula en Russie alors qu'en France la Révolution connaissait ses dernières années ; on doit ajouter que la jeune Alexandre, celle qui devint l'épouse du poète, était aussi la fille d'un prince d'Oldenbourg, en Basse-Saxe, et qu'il l'avait connue alors qu'il était son précepteur. On ne s'attardera pas sur ces détails qui intéresseraient aujourd'hui plutôt une certaine presse du cœur si ce n'est pour regretter un tout petit peu que l'ouvrage de Ralph Schor n'ait pas jugé bon de reprendre aussi quelques pages de ce roman largement autobiographique de Paul Vérola au titre si curieux et si prometteur : *les Accouplements*. L'histoire de notre Niçois demeure terriblement morale : la jeune Alexandra, séduite par une courte barbe et des cheveux ondulés, se convertit au catholicisme ; quant au beau Paul il put dès lors, grâce à la fortune de sa femme, non pas vivre de sa plume mais se consacrer entièrement à ce qui était son violon d'Ingres, être un homme de lettres. Tout au long de sa vie, Paul Vérola reste terriblement attaché à la France à laquelle, comme il l'écrit, son âme appartient alors qu'il n'accorde que son cœur à son épouse venue de l'Est.

Quelle leçon devons-nous aujourd'hui tirer de la vie de cet homme et de son œuvre ? C'est précisément la question que nous oblige à poser le livre de Ralph Schor. Il est évident qu'un peu plus d'un siècle plus tard une partie de ces pages écrites sur la fin du XIXème siècle et au début du XXème ont parfois vieilli et il faut même avouer que la langue employée peut même de temps à autre prêter à sourire ; ne serions-nous pas même tenté de rire, après nous être étonné, quand nous lisons cet alexandrin qui aujourd'hui paraît si curieux et surprenant : « Peut s'en fallut, pourtant, plus tard que je ne risse » ? On aimerait bien aussi qu'une petite note vienne nous apprendre ce qu'est un troupeau qui « s'efflotte ». Ne relevons-nous pas également quelques truismes remarquables : « Oui ; tout ver a son trou ; tout fauve sa tanière » ou bien encore : « mieux un âne sur pieds, que sous terre un savant ; » ? Toutefois, l'année même où, parce que notre siècle avait à nouveau deux ans, nous avons tous été amenés à relire les vers que déversait l'homme de Besançon, bien des passages consacrés par notre littérateur à l'arrière pays niçois et à sa tendre enfance font penser, *mutatis mutandis*, à l'aimable bavardage que l'on découvre chez Hugo quand il évoque aussi le temps heureux de son enfance passée aux *Feuillantines*. Il est alors assurément beaucoup plus intéressant de se replonger avec notre Niçois de la fin du XIXème dans son village de Coaraze : on retiendra en particulier la longue poésie consacrée avec nostalgie au monde de sa grand-mère. Ce qui nous attire peut-être aujourd'hui le plus ce sont ces remarques si authentiques qui dénoncent le moment où furent écrits ces vers ; on ne peut que s'amuser quand le poète évoque, au détour de la route suivie par sa diligence, « ces horribles joujoux... que d'infâmes bazars, dont le goût nous étonne, importent à foison de la terre teutonne » : on devine à l'arrière plan un Bismarck toujours au pouvoir, et un Guillaume II qui ne va pas tarder à l'en écarter. Et que penser de ces fusils Lefauchaux qui semblent bien archaïques, de ces paysannes en quête d'une pauvre allumette, ou surtout de « ces êtres habitants les flancs de la montagne, qui rampaient presque à terre ainsi que des pourceaux et qui incapables de parler ne proféraient que des sons indistincts, braiment de haridelles » ?

On aurait tort de ne s'intéresser qu'à cet aspect de l'œuvre de Paul Vérola et l'ouvrage de Ralph Schor a le grand mérite de nous rappeler une autre facette malheureusement bien

oubliée de cet auteur qui connut pourtant le succès au théâtre quand il présenta, avant la grande guerre, sa tétralogie orientale : *Rama*, *Le Nirvana*, *Mosé* et *Zarathoustra* (1895-1911). Paul Vérola nous séduit donc également par cet autre aspect de son œuvre et par ce témoignage de sa culture classique qui se double d'une connaissance étonnante des religions orientales. Nous découvrons un homme en quête d'un idéal que la seule religion catholique ne saurait satisfaire mais autant Paul Vérola semble attiré par l'ouverture d'esprit dont témoigne le Bouddha, autant, dans son *Mosé*, il émet des réserves sur les aspects trop exclusifs du judaïsme. On serait probablement moins séduit par la vision du quotidien que l'on découvre dans ses romans qui lui permettaient d'expliquer et de traduire son idéal dans la vie de chaque jour ; que penser par exemple du portrait qu'il nous trace de cette femme qui empêche son mari de sauver un marin de la noyade mais se trouve prête à rembourser le prix du bateau perdu ?

La dernière question que l'on doit se poser est celle de savoir dans quelle école on doit classer cet homme qui les refusait toutes ? Peut-on faire un symboliste de celui qui ne voulait pas s'affranchir de toute contrainte poétique ? Que penser de ce poète qui croyait à une réalité cachée dont l'homme n'aurait pu deviner que quelques signes ?

Ce sont toutes ces questions, toutes ces angoisses que la relecture de ces extraits de l'œuvre de Paul Vérola amènent à redécouvrir et c'est ce que nous apporte cet ouvrage qui, grâce à Ralph Schor, nous permet de ne pas oublier un Niçois dont l'œuvre méritait de ne pas tomber dans l'oubli.

Pierre Sudreau, grand résistant, déporté à Buchenwald, fut remarqué par le général de Gaulle à la Libération et, très jeune encore, entama une carrière de haut fonctionnaire. Le général l'appela dans son gouvernement en 1958. Pierre Sudreau démissionna en 1962 pour marquer son désaccord avec la réforme constitutionnelle alors proposée au pays. Il publie aujourd'hui un livre de méditation appuyé sur des souvenirs prolongés par une réflexion politique. L'auteur veut « à partir d'événements intensément vécus, essayer, selon la formule de Saint-Exupéry dans *Terre des hommes*, de poser ma pierre pour construire un monde meilleur » (p. 8).

Pierre Sudreau commence précisément par évoquer Saint-Exupéry, qu'il a connu et qui lui a appris à devenir un homme sans sectarisme et sans haine. L'esprit de fraternité a été vécu au quotidien par les hommes de la Résistance dont l'auteur montre le dévouement et la grandeur. Pierre Sudreau insiste ensuite sur l'admiration que lui a inspiré de Gaulle dont il montre le génie, mais aussi l'humour et une vive sensibilité délibérément dissimulée. Le ministre de 1958 s'arrête longuement sur les nombreuses réformes effectuées par le gouvernement jusqu'en janvier 1959 : ce fut « pour l'exécutif la période la plus féconde du siècle » (p.99). Pierre Sudreau s'attarde sur son hostilité à la réforme de 1962 permettant l'élection du président au suffrage universel : de la sorte, estime-t-il, l'esprit et l'équilibre de la constitution de la V^o République ont été rompus, la stabilité de l'exécutif compromise, le danger de cohabitation accru, la coupure de la France en deux constitutionnalisées. Le président étant l' élu d'un seul camp ; « il faut savoir se faire pardonner de gouverner la France » (p. 183). Les remèdes pourraient être le raccourcissement du mandat présidentiel à cinq ans, ce qui n'était pas encore acquis quand le livre fut rédigé, et un scrutin à un seul tour. L'auteur plaide aussi pour d'autres réformes, notamment l'aménagement du territoire et la simplification administrative, les échelons, commune, département, région, Etat, Union européenne, lui paraissant trop nombreux.

Pierre Sudreau relate avec émotion son expérience de la déportation et révèle qu'il est devenu européen dans les camps : « la même misère a rassemblé des hommes de nationalités différentes et fait voler en éclat les frontières » (p. 199). Les survivants connaissent le prix de la liberté et délivrent un message universel : « chaque être est différent, le sectarisme inutile, le racisme avilissant (...). Tout apprenti dictateur peut devenir dangereux » (p. 241). Le progrès et la paix ne seront assurés que par la construction de l'Europe et, au-delà, une autorité planétaire.

Pierre Sudreau fournit au passage des renseignements qui intéresseront les historiens, ainsi sur la colère de de Gaulle après le verdict épargnant la mort à Salan et sa volonté, finalement inaboutie, de répliquer en faisant exécuter Jouhaud. Dans un autre domaine, l'auteur pense que le général souhaitait le voir se lancer contre Pompidou à l'élection présidentielle de 1969. Le livre vaut aussi par sa valeur humaine, par le témoignage d'un ministre brillant resté simple, pudique et modeste, méditant longuement sur la rencontre ultime, la mort.

Les bons immigrés sont toujours les anciens. C'est du moins ce qu'assure souvent l'opinion commune en prenant acte de l'intégration des générations antérieures. Mais c'est oublier que les heurts sont fréquents entre autochtones et nouveaux arrivants. Les Italiens, réputés proches des Français par leur culture, donc très adaptables et toujours bien accueillis, ont été eux aussi maltraités. En 1893, une dizaine d'entre eux, accusés de voler le travail aux nationaux, a été massacrée à Aigues-Mortes. Les épithètes « Piémontais » à Nice, « Lucchesi » en Corse, « christos » et « babis » à Marseille, « macaronis » partout étaient très péjoratives. C'est précisément à cette question que Laure Teulière a consacré sa thèse. Observant que les Italiens sont aujourd'hui parfaitement enracinés dans les campagnes du Sud-ouest, elle a cherché si les relations s'étaient d'emblée révélées harmonieuses ou si cette harmonie initiale appartenait à la légende dorée.

L'étude commence très logiquement par l'exposé des causes de l'immigration. Au début des années 1920, le Sud-Ouest souffre d'une grave et ancienne anémie démographique. Dans le Gers, le taux de natalité tombe à 12 pour 1000 en 1911, le Tarn-et-Garonne s'est dépeuplé de 34 % entre 1842 et 1921, et même de 42 % si l'on considère seulement la population rurale. Partout les friches progressent. Les grands propriétaires vendent leurs terres pour affecter leur capital à des placements plus rentables. La modernisation est bloquée par le marasme. Les responsables voient dans cette situation un germe de mort. La droite, qui s'exprime dans la presse et dans le roman paysan, stigmatise cette décadence rançon d'un pseudo progrès fondé sur des valeurs matérialistes et exalte les antiques vertus terriennes menacées d'extinction. La gauche reprend parfois les mêmes démonstrations. Divers groupes de pression et des organes officiels, comme les Comités de retour à la terre, institués en 1922, essaient d'inverser cette évolution. L'immigration apparaît comme une solution possible. Certaines tentatives portant sur des Français originaires d'autres régions et des étrangers, dont des Espagnols réputés instables, ne donnent pas satisfaction. C'est alors que des services départementaux de main-d'œuvre, des présidents de chambre de commerce, le consul d'Italie à Toulouse se tournent vers la péninsule transalpine et offrent aux immigrants diverses aides matérielles pour le voyage et l'installation.

Le flux se révèle rapide et massif. De nombreux Italiens répondent favorablement. Les premiers arrivés appellent leurs parents et amis. Des réfugiés politiques de renom comme Luigi Campolongo, Silvio Trentin, Francesco Ciccoti s'installent dans la région. De fait, la fermeture du Nouveau Monde et de l'Europe centrale, les difficultés économiques de l'Italie, l'aspect répulsif du fascisme favorisent le mouvement. Le prix attractif des terres aquitaines disponibles séduisent les Transalpins dont certains disposent de capitaux. L'attrait qu'exerce le Sud-Ouest est tel que les candidats au départ tournent les interdictions d'émigrer que le régime mussolinien édicte après 1924. En 1936, la région compte plus de 83 000 Italiens.

L'auteur analyse ensuite les représentations sociales en rappelant les réticences théoriques de la droite face à l'immigration, la faveur plus grande de la gauche à condition que prévalent une politique intelligente d'assimilation et un statut sauvegardant les droits des travailleurs. Les Italiens bénéficient d'un préjugé favorable, au nom de la fraternité latine renforcée par la fraternité des combats entre 1915 et 1918. La proximité culturelle, nourrie par les études classiques, l'idéalisation de la civilisation romaine, puis chrétienne, les stéréotypes ethniques, apparaît encore plus évidente dans le Sud-Ouest.

Les rares réticences sont vite balayées et font place à l'engouement. Propriétaires, employeurs, voisins vantent les Italiens vus comme sobres, travailleurs, sérieux, respectueux, prolifiques, acceptant des conditions de travail favorables aux bailleurs, permettant la reprise du marché foncier. Les campagnes d'une certaine presse parisienne sur l'accaparement des terres françaises ne sont pas écoutées sur place. Plus concrets et inquiétants sont les signes d'une volonté mussolinienne d'encadrement.

En fait, la majorité des Italiens, même s'ils sont antifascistes, se tiennent à l'écart des polémiques partisanses. Venus d'abord pour travailler, ils créent des organisations agricoles et une presse spécialisée. Ils acquièrent une image de modernisateurs amenant des techniques nouvelles, des variétés de maïs inconnues, des transformations en matière d'irrigation, de stockage du fourrage... Certes, d'autres, plus pauvres, se contentant du statut de métayer ou de maître-valet, n'apparaissent pas comme des pionniers. Mais les Français, souvent routiniers, observent surtout les novations et restent méfiants. La crise des années 1930 stimule les tensions, surtout dans l'industrie, et transforme fréquemment les étrangers en boucs émissaires.

L'ouvrage apporte de nombreux renseignements sur l'encadrement par les missions catholiques. Même si le Saint-Siège veut soustraire ses organisations aux pressions et aux contrôles du régime mussolinien, la thématique religieuse, fondée sur les vertus traditionnelles et la fidélité à la patrie, se révèle parfois proche du fascisme. Les Français sont frappés par les pratiques spécifiques aux Italiens et l'attachement au prêtre. Le clergé français apprécie beaucoup ces nouvelles ouailles venant peupler les églises désertées et les séminaires, il insiste sur le devoir d'accueil et définit une nouvelle pastorale.

A l'encadrement religieux s'ajoute une volonté d'encadrement politique et idéologique par le biais d'agents plus ou moins occultes et d'organisations officielles. Le réseau consulaire, les *fasci*, les associations d'anciens combattants, le *dopolavoro*, la Dante Alighieri, les activités ludiques organisées d'en haut, les œuvres sociales, les écoles plus ou moins clandestines coopèrent au maintien du contrôle et manifestent ostensiblement l'identité fasciste. Le contrepoids est représenté par la Ligue italienne des droits de l'homme, très active dans les années 1920, les socialistes menés surtout par Giovanni Faraboli, les syndicats et les coopératives, les communistes dont l'influence progresse, l'Union populaire italienne née à l'époque du Front Populaire. Ces organisations, proches de la gauche française, dénoncent la véritable nature du fascisme, favorisent l'harmonie des relations entre migrants et autochtones, s'attachent parfois à éviter les dérives communautaristes.

La Deuxième Guerre mondiale constitue l'ultime mise à l'épreuve. Au début, l'agitation entretenue par une poignée de trublions fascistes se heurte à la volonté d'apaisement de la presse méridionale. La rareté des départs, pourtant encouragés par le gouvernement de Rome, et les élans loyalistes à l'égard de la France illustrent l'enracinement. Mais les jeunes Italiens non mobilisés suscitent des jalousies. L'entrée en guerre de 1940 amène des manifestations anti-italiennes de couleur xénophobe. Le traitement relativement favorisé réservé aux Transalpins sous l'occupation brouille encore leur image, même si la majorité observe une attitude de prudente discrétion. Certains s'engagent dans la Résistance, participent aux réseaux et aux maquis, aux combats de la Libération.

Au total cette étude ne se révèle pas toujours neuve. Sur certains points déjà connus, elle se borne à synthétiser et à apporter des exemples supplémentaires. La démonstration est parfois gâtée par une langue incorrecte ou inutilement compliquée sous le poids du jargon à la mode. La distinction entre les faits objectifs et les représentations, objet principal de l'étude, n'apparaît pas toujours nettement, ce qui nuit à la fermeté de certaines conclusions. Cependant la singularité de l'immigration en milieu rural est bien mise en valeur : mythification du rôle assimilateur de la terre, écho atténué des structures politiques d'encadrement et des idéologies au sein d'une population dispersée dans l'espace, moindres difficultés dans les relations avec les autochtones. La complexité des phénomènes d'opinion est fortement et justement soulignée ; Cet ouvrage bien documenté confirme, dans son cadre régional, nombre de constats caractérisant l'histoire de l'immigration.

Le présent ouvrage est la traduction italienne remise à jour d'un livre du célèbre historien Denis Mack Smith précédemment publié à Londres en 1999. Fort de sa notoriété l'auteur prend le parti de proposer au lecteur une vision d'ensemble et si l'absence de notes ne masque pas l'érudition, le choix du style narratif indique clairement le but didactique du propos. L'étude sépare en trois phases une histoire politique qui se conclut sur les incertitudes institutionnelles que connaît l'Italie depuis l'extrême fin du XXème siècle, expression du retour des particularismes que connut ce pays depuis le haut Moyen-Age et encore au-delà de la première moitié du XIXème siècle.

De 1861 jusqu'à 1922, l'auteur affirme que l'évolution de l'Etat national italien demeura gouverné par une oligarchie parlementaire libérale. En somme, tel que l'avait souhaité son principal artisan le comte Camillo Benso de Cavour, le pays chercha dans la reconnaissance du concert international sa définition historique, tandis qu'aurait persisté à l'intérieur d'une péninsule aux limites ethniques variables la notion pré-risorgimentale d'expression géographique. Cette volonté délibérée de traiter comme un *continuum* cette période ne va pas sans raccourcis discutables. Ainsi la profusion toponymique en l'honneur de Giuseppe Garibaldi à travers toute la péninsule, loin d'exalter un héros mythique fut, après sa mort en 1882, la marque d'une toute officielle flatterie populiste ; et encore que le rôle d'un Piémont arriéré dû beaucoup plus aux manœuvres « machiavéliques » de Cavour, qu'à sa « lamentable » capacité militaire. Denis Mack Smith s'attarde ensuite sur le déséquilibre inhérent au *Statuto* Carlo-albertin qui, en laissant une part du pouvoir exécutif au roi, notamment la nomination du président du conseil comme des membres du sénat, permit la persistance en Italie des institutions et d'une pratique politique élaborée à la mesure de l'Etat savoisien. Faute d'une base sociale suffisante, notamment dans le Sud des latifundia, le libéralisme politique s'imposa aussi mal aux élus qu'aux citoyens et provoqua une instabilité chronique des gouvernements. Suivant cette perspective le *trasformismo* inauguré par Agostino Depretis dans les années 1880 ne fut qu'une actualisation de la politique d'alliance entre centre droit et centre gauche, le renouveau expansionniste de Francesco Crispi en 1893 vers l'Afrique du Nord un exutoire, et l'action de Giovanni Giolitti au début du XXème siècle une tentative de renouer avec le *connubio*. En ne prenant pas en compte la diversité socio-économique des régions, l'instauration d'un marché unique accentua sous la pression de l'industrialisation la division du travail à l'intérieur de la Nation et, de ce dysfonctionnement originaire, naquit une « question méridionale » d'autant plus importante que perdurait l'opposition entre le Pape et l'Etat italien. Or, l'alternative socialiste n'apparût qu'au tournant du XIXème et du XXème siècle et demeura désordonnée comme multiples les formes de la contestation : l'influence du communisme présida à la formation de la première ligue des travailleurs à Milan, l'anarchisme fut encore plus populaire, surtout dans le Centre, la paysannerie sarde resta essentiellement subversive, tandis qu'à Naples ou en Sicile se mirent en place les premières associations de secours mutuel, *camorra* et mafia, auxquels le clergé apporta son concours. Finalement l'absence d'avantages territoriaux malgré la participation militaire aux côtés des vainqueurs de la première guerre mondiale nourrit un sentiment d'exclusion vis-à-vis des puissances européennes et servit de déclencheur au mécontentement généralisé.

De cette vision volontairement simplifiée découle la seconde phase politique de l'histoire contemporaine italienne : le fascisme comme révolution. En tant que volonté de rupture avec le libéralisme politique issu du Risorgimento Mussolini bénéficia pour des raisons différentes d'un courant de sympathie couvrant un large éventail social, pour le moins d'une passivité. C'est pourquoi le coup de force qui aboutit en octobre 1922 à la marche sur Rome reçut l'institutionnalisation du roi Victor-Emmanuel III, avant que le *Duce* ne se dote d'une écrasante majorité au parlement en janvier 1925, puis des pleins pouvoirs en 1928. Outre le culte du chef et l'usage de la propagande, Mussolini introduisit, d'après quelques

nouveautés essentielles : le corporatisme étendu à tous les échelons de la société, le remembrement des domaines fonciers au profit de la petite propriété paysanne, les grands travaux de bonifications dont le plus connu est l'assèchement des marais Pontins, le développement des voies de communications, l'encouragement à la procréation et la limitation de l'émigration. Toutes ces entreprises furent légitimées de façon doctrinale par l'esprit guerrier seul capable de mobiliser les « énergies » vitales, dont la promotion du sport fut une expression. Enfin la « standardisation » de la culture avec son goût particulier pour le monumental compléta les caractères de ce régime, révolutionnaire par le dirigisme de tous ses efforts. A l'extérieur, Mack Smith définit la politique fasciste comme celle d'un empire, tant par le rappel idéologique de la puissance d'une troisième Rome que par sa recherche d'un espace vital méditerranéen.

La troisième phase de l'histoire contemporaine de l'Italie commence à la chute de Mussolini en juillet 1943. C'est que Denis Mack Smith intègre le mouvement de la résistance comme facteur des plus grandes transformations politiques et sociales depuis 1861 dans la mesure où il rassembla les deux forces qui avaient gardé une autonomie organisationnelle : socialistes et démocrates chrétiens. Cette bi-polarité de la vie politique donna, non sans luttes intestines, naissance en 1948 à la première République italienne dont la constitution abolit la monarchie, opta pour le suffrage universel y compris pour les femmes, mais, malgré la pression communiste, limita l'autonomie régionale aux espaces périphériques de la Sardaigne, de la Sicile, du Trentin-Haut-Adige et du val d'Aoste. Cependant la question que l'historien veut centrale du *Mezzogiorno* et de son clientélisme aux racines profondes demeura, malgré de notables efforts de développement particulièrement lors du boom économique des années 1960, d'abord avec les revendications libertaires des étudiants contre une autorité vécue comme désuète, puis avec la multiplication des attentats terroristes de groupuscules dans les années soixante-dix, enfin avec la mise à jour d'affaires de corruptions et la chute du mur de Berlin. L'assassinat du *leader* démocrate-chrétien Aldo Moro par les Brigades Rouges, plus tard la mise en cause de l'intégrité du dirigeant socialiste Bettino Craxi et la réformation du PCI en *Partito Democratico della Sinistra*, sont autant de jalons témoignant que l'équilibre traditionnel établi après la seconde guerre mondiale prenait fin.

Denis Mack Smith termine un travail qui ne manque pas d'originalité par ce qu'on appelle « l'histoire immédiate ». L'émergence de partis comme la *Lega Nord* d'Umberto Bossi dans l'Italie septentrionale, de l'*Alleanza Nazionale* de Gian-Carlo Fini dans le Sud aussi bien que de personnalités émanant de la société civile comme Silvio Berlusconi ou Romano Prodi depuis le début des années 1990 sont des symptômes qui obligent à méditer les « rêves » liminaires de Cavour et de Mazzini. C'est dire que l'Unité d'une Italie toujours diverse est en danger par l'irrésolution de ses anciennes contradictions régionales dans le cadre désormais européen de l'après-Maastricht.

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, les extrêmes droites européennes semblaient déconsidérées et terrassées. Leurs maîtres à penser et leurs meneurs avaient été exécutés, emprisonnés, contraints à l'exil ou, en tout cas, à une prudente discrétion. Cependant, avec des décalages chronologiques dus aux particularités nationales, les extrémistes reprirent de la vigueur. C'est à cette histoire complexe que Pierre Milza invite ses lecteurs.

Les origines communes de la renaissance de l'ultra-droite sont diverses. La peur du péril communiste redonne crédibilité et honorabilité aux plus violents adversaires des rouges. La défense des empires coloniaux, parfois confondue avec un combat pour la survie de l'Occident, stimule le redressement. Les conséquences des évolutions socio-économiques contemporaines, surtout l'immigration, le chômage, l'insécurité, conduisent à des thématiques où excelle l'extrême droite : critique des hommes politiques, crispation identitaire, refus de la mondialisation, de la démocratie parlementaire, des technocrates, des oligarchies, parfois mise en cause des intellectuels, des vedettes médiatiques, des juifs... Si certaines organisations d'inspiration maurrassienne ou fasciste se présentent comme les héritières directes d'idéologies formées dans la première partie du XXe siècle, des renouvellements s'opèrent. Ainsi le vieux nationalisme s'élargit parfois à l'ensemble de l'Europe ou à la race blanche. La France tient une place de premier plan dans la recherche de nouvelles argumentations. C'est là que le négationnisme, théorisé par Bardèche, Rassinier, Faurisson et leurs amis, se structure avant d'être instrumentalisé par nombre d'extrémistes. C'est en France aussi qu'apparaît, dix ans avant le débat médiatique de 1979, la Nouvelle Droite qui rajeunit de vieux thèmes, darwinisme social, racisme, antiégalitarisme, et forge une tactique inédite consistant à occuper le terrain culturel, à utiliser l'euphémisme verbal et le double langage. C'est en France encore que l'extrême droite se lance le plus résolument et le plus tôt à la conquête du pouvoir, par les voies légales ou illégales : avec les poujadistes, avec les putschistes d'Alger en 1958 et en 1961, avec l'OAS, avec le Front National. Pierre Milza souligne de nombreux décalages chronologiques et géographiques. Quand le MSI s'affirme en Italie au début des années 1970, l'extrême droite allemande d'Adolf von Thadden s'effondre. Le National Front britannique remporte des succès en brandissant le spectre de l'immigration dix ans avant le Front National français. En Espagne, au Portugal, en Grèce, le national-populisme reste marginal, de même qu'au Royaume-Uni et en Allemagne. Mais un pays a priori peu enclin à écouter les voix extrémistes peut d'un coup succomber comme l'illustre le succès du parti de Pim Fortuyn aux Pays-Bas ou de Christophe Blocher en Suisse. Des évolutions sont possibles : tout semble indiquer que la MSI italien, devenu Alliance Nationale, sous la direction de Gianfranco Fini, a rompu avec son passé fasciste pour se muer en parti de gouvernement, démocrate et antiraciste. Cependant, pour l'auteur, l'extrême droite n'a pas fondamentalement changé depuis 1945. Elle a seulement adapté ses vieilles thématiques à une conjoncture nouvelle. Pour valider cette affirmation, il analyse en détail les trois grandes cultures extrémistes observables depuis deux siècles, le traditionalisme, le nationalisme plébiscitaire et le fascisme, pour en montrer les inflexions, voire les habiles maquillages, mais non la disparition. Pierre Milza conduit son étude avec la clarté qu'on lui connaît et offre des informations d'une richesse exceptionnelle. Son livre peut se lire comme une véritable encyclopédie de l'extrême droite. Il parcourt tout le vieux monde, du Portugal à l'Europe de l'Est, de la Scandinavie aux Balkans. Il définit les idéologies, éculées ou badigeonnées de neuf. Il retrace la complexe généalogie des organisations et les appartenances souvent multiples de leurs chefs. Il fournit les résultats électoraux très variables obtenus par les extrémistes. Il brosse le portrait des idéologues, tel Robert Faurisson qu'il montre muré dans une paranoïa négationniste. Comme tous les grands historiens, Pierre Milza fait œuvre civique

en permettant la compréhension du présent à l'aide d'une analyse scientifique du passé.

Ralph Schor

Abramovici (Pierre), *Un rocher bien occupé. Monaco pendant la guerre 1939-1945*, le Seuil, Paris, 2001, 364 p.

A la fin de son livre, le journaliste monégasque Pierre Abramovici remercie le prince Rainier qui a refusé de le recevoir et de lui ouvrir les archives princières, car ces obstacles ont stimulé la curiosité du chercheur et l'ont conduit à réunir d'autres informations.

De fait, la moisson se révèle riche et permet à l'auteur de broser de la principauté et de son souverain Louis II un portrait au vitriol. Sous la tutelle de la France et le règne d'un prince présenté comme autoritaire, médiocre et âpre au grain, Monaco veut affirmer avant même la guerre sa vocation de place financière. En 1940, la principauté se rallie au pétainisme en espérant en même temps desserrer l'étreinte d'une France affaiblie et échapper aux ambitions annexionnistes de l'Italie, crainte dont l'Allemagne souhaite bien profiter. Avant 1942, puis sous l'occupation italienne et l'occupation des Allemands qui définissent Monaco comme « un pays ami », la pénétration du capitalisme germanique se développe. Pour le Reich, Monaco peut servir au blanchiment de l'argent et devenir, après la victoire, une importante place financière. En 1945, la défaite étant consommée, les Allemands espèrent encore que les filières monégasques permettront l'évasion des fonds nazis. Ces projets, accompagnés de toutes sortes de corruptions et concussions, font s'agiter un monde cosmopolite d'affairistes, d'escrocs, de trafiquants, du Pasquier, René de Chambrun, gendre de Pierre Laval, le richissime Skolnikoff qui possède quatorze sociétés dans la principauté, le ministre d'Etat Roblot, ennemi du prince héréditaire Rainier, et bien d'autres individus, y compris des Monégasques complices des manœuvres financières qui les enrichissent.

Le livre fournit d'autres renseignements, notamment sur la naissance, le 1er juillet 1943, de Radio-Monte-Carlo, station issue de la collaboration. Il apparaît que les autorités monégasques ont protégé les 237 juifs nationaux et quelques réfugiés de haut vol, mais ont laissé arrêter et déporter les autres. Quant à la famille princière, quasi-réincarnation des Atrides, empêtrée dans les affaires d'argent et d'alcôve, elle est peinte sous des couleurs plus que sévères.

L'ouvrage démêle les intrigues et les échecs financiers les plus complexes, fourmille d'anecdotes, élabore une sorte de Bottin mondain de la collaboration économique et de l'affairisme international. Ce journalisme d'investigation appliqué à une période tragique joint habilement la petite et la grande histoire. Cette chronique ranime un passé qui semblait avoir été définitivement enfoui en 1945.

Le colloque organisé en 2000 au musée de l'Armée a mis essentiellement l'accent sur les aspects militaires des combats de 1940 et a laissé de côté l'analyse économique ainsi que les conséquences de la défaite pour les civils. Le militaire a été envisagé dans sa dimension la plus large : rapports avec le pouvoir politique, relations avec les alliés, rôle des forces morales, stratégie et tactique.

Les auteurs soulignent l'affaiblissement moral de la France, marquée par un pacifisme hérité de la tuerie de 1914-1918. Cependant, après la conférence de Munich, l'opinion évolue et un nombre grandissant de citoyens envisage la guerre comme une obligation destinée à mettre enfin un terme au péril hitlérien. Pendant la drôle de guerre le moral fléchit. La défaite brutale et stupéfiante engendre un traumatisme profond, y compris dans le haut commandement. Mais l'invasion du territoire transforme l'affrontement en guerre nationale, réveille le patriotisme et l'esprit combatif quand les cadres se montrent à la hauteur de leur tâche. L'armée d'active, équipée et entraînée, se comporte mieux que la réserve, mal préparée. Dans le même temps, l'état-major et certains dirigeants politiques vivent dans la hantise d'un coup de force communiste, subversion que le parti, désorganisé par la répression, est hors d'état d'entreprendre. C'est aussi pour éviter des troubles à l'arrière que la IIIe République crée des camps où sont enfermés d'abord les réfugiés espagnols, puis des apatrides, des ressortissants des pays ennemis, même s'ils sont des victimes de ces pays.

Sur le plan stratégique, la France s'en tient à une idéologie qui, pour ne pas paraître agressive, répudie toute opération offensive. L'égal pacifisme de l'incontournable allié britannique conduit à une stratégie d'attente : on espère user l'ennemi par la puissance du feu, le blocus naval et des opérations périphériques, comme à Narvik. Or les capacités opérationnelles dont font preuve les Allemands dans leur offensive se révèlent très supérieures aux facultés défensives des Alliés. La Belgique neutre qui n'a pas voulu envisager de coopération militaire avec les Alliés surestime sa force de résistance. Le général Gamelin qui veut entrer en Belgique, une fois la neutralité violée, écarte tout renseignement contraire à ses a priori. Dans le combat l'assaillant garde en permanence l'initiative face à des Alliés victimes de leurs conceptions erronées et de leur faiblesse de caractère. Cependant l'honneur est sauvé par certaines unités bien commandées qui s'accrochent au terrain et perdent quelque 90 000 hommes. L'artillerie se montre performante, l'aviation, contrairement à la légende, participe au combat et inflige aux Allemands des pertes sensibles, la marine se comporte bien à Dunkerque, l'armée des Alpes repousse les Italiens, des hommes comme Jean Moulin et le capitaine de Hauteclocque montrent leur courage, l'universitaire Marc Bloch analyse lucidement « l'étrange défaite ». L'ennemi se déconsidère gravement en effectuant des massacres racistes de troupes noires.

Sur cet affrontement de 1940, épisode fondamental de l'histoire contemporaine de la France, les auteurs, universitaires français et étrangers, chercheurs des services historiques de l'armée, témoins, apportent d'utiles mises au point et des éclairages neufs. Les débats, reproduits à la suite des communications, fournissent nombre de nuances et de précisions. La lecture du livre fait comprendre pourquoi, comme le montre un des auteurs, la campagne de 1940 est si peu représentée dans les musées français.

Dans l'entre-deux-guerres, quelques uns des plus grands journalistes de l'époque, tels Edouard Helsey et surtout Ludovic Naudeau, brillant rédacteur à *l'Illustration*, consacrèrent de grandes enquêtes à l'immigration, alors en plein développement, et publièrent ensuite leurs observations en volumes. Philippe Bernard, qui traite avec autorité des questions migratoires dans les colonnes du *Monde*, reprend la tradition et fait le point dans un ouvrage très complet qui vient de sortir.

Le phénomène migratoire est d'abord situé dans sa dimension planétaire. L'auteur rappelle que 125 millions de personnes vivent hors du pays dont elles possèdent la nationalité et que la majorité des migrations s'effectuent entre les Etats du tiers monde. Si la proportion des étrangers s'élève à 6,4 % en France, elle atteint 30 % en Côte d'Ivoire. La recherche d'un travail ou d'un asile, le regroupement familial constituent les principales causes de ces déplacements. Les Etats d'arrivée veulent se protéger, ce qui stimule les pratiques illégales et le nombre des clandestins. En 2000, quelque 500 000 personnes seraient entrées sans papiers en règle dans l'Union européenne. Aussi cette dernière cherche-t-elle à définir une politique commune, notamment par les accords de Schengen en 1985 et d'Amsterdam en 1997.

Philippe Bernard passe ensuite à l'étude du cas français. Il retrace rapidement l'histoire de l'immigration depuis le XIX^e siècle. Il rappelle les origines démographiques, économiques et politiques du phénomène, les grandes étapes et les principales mesures réglementaires. Il insiste sur les représentations et montre que, durant des années, le mythe du retour des immigrés a rendu embryonnaires les dispositions sociales qui pourtant s'imposaient. L'analyse se fait plus détaillée depuis 1974, date de la suspension officielle des entrées. Les orientations contradictoires de la politique migratoire, selon la majorité en place, le tournant de 1981, les « années Pasqua », les ambiguïtés des uns et des autres sont finement présentées.

L'auteur donne les définitions nécessaires et brosse le portrait de la population concernée : 4 310 000 immigrés en 1999 dont 3 260 000 étrangers (5,6 % de la population totale). Il montre que la stabilisation apparente des effectifs résulte essentiellement du nombre des acquisitions de la nationalité française, 90 000 en dix ans. Il souligne l'importance démographique du phénomène : aujourd'hui 14 millions de personnes vivant en France, procréant, produisant, consommant, sont d'origine étrangère. Les immigrés constituent 8,1 % de la population active. Les mutations de l'emploi, surtout la croissance des services, l'importance du chômage, 20 % des hommes et 23 % des femmes en 1999, l'absence de concurrence avec la main-d'œuvre française, le poids réel des immigrés dans les comptes sociaux inspirent des développements bien documentés.

La fin de l'ouvrage est consacrée à l'intégration, concept qui s'est substitué depuis les années 1990 au dangereux « droit à la différence », repris par l'extrême droite pour justifier le caractère inassimilable des immigrés, donc leur exclusion. Des développements précis sont consacrés aux questions les plus importantes : le logement, la délinquance qu'il faut relativiser en mettant en relation les statistiques, certes impressionnantes, et les caractères socio-culturels de l'immigration ; les mariages mixtes, en progrès ; la politique de la ville, plus ou moins réussie ; le racisme, bien réel, surtout chez ceux qui vivent la cohabitation avec les immigrés comme un déclassement social ; la nationalité et ses errances législatives.

L'installation de l'islam en France, qui traduit la sédentarisation des populations issues de l'immigration, et les préoccupations qui en découlent sont nettement analysées.

La lecture du livre de Philippe Bernard se recommande à plus d'un titre. L'auteur, en bon journaliste, décrit avec talent et clarté la situation présente. Mais, parfaitement informé, il en montre les origines et les implications. La démonstration rigoureuse est exempte de parti pris, reflète une belle honnêteté intellectuelle sur un sujet délicat. A propos des questions en

débat, ainsi le lien entre immigration et développement, l'éventuelle réouverture des frontières, les complexes modalités de dénombrement des immigrés en France, Philippe Bernard confronte avec équilibre les thèses en présence. Une précieuse annexe juridique, une chronologie, une bibliographie et un index détaillé complètent l'ouvrage. Philippe Bernard se situe bien dans la lignée de ces grands journalistes qui surent décrypter le monde environnant.

Ralph Schor

Erratum

Vous trouverez ci-après la page 26 du n° 167 correspondant à la fin de l'article de Simonetta Tombaccini-Villefranque « Une juridiction spéciale : La Regia Delegazione du Consiglio d'Ornato » qui, en raison d'une erreur, n'a pas été imprimée.

Ce fut justement pendant que la vieille juridiction se mourrait et que les nouvelles n'étaient pas encore en mesure d'intervenir que des remises et des maisons illégales fleurirent dans les quartiers soumis à la censure du « Consiglio d'Ornato ». Pure coïncidence ou volonté délibérée de profiter d'une situation de confusion pour se soustraire aux contraintes et forcer la main aux autorités? À lire les déclarations de certains contrevenants on est tenté de croire que le hasard n'y était pas pour grande chose. En effet, lors de sa comparution, l'un d'eux fit observer que la « Regia Delegazione » avait cessé d'exister et que selon les termes du « Statuto » nul ne pouvait être distrait de ses juges naturels et un autre, tout en faisant remarquer le vide juridictionnel déclara ne vouloir prendre à cet égard aucune conclusion particulière s'en remettant à la sagesse du magistrat.

Quoi qu'il en soit, confrontée à ces transgressions qui risquaient de se multiplier faute de riposte adéquate, la municipalité décida d'agir sans complaisance, en déférant les responsables devant le tribunal provincial pour faire sanctionner les dérapages en cours et rappeler le respect des règles fixées par le plan régulateur, toujours valables malgré la disparition de la « Regia Delegazione ».

Après cette poussée d'infractions, le contentieux en matière d'urbanisme alla en s'amenuisant. Il ne demeurait plus que quelques cas d'incorrigibles entrepreneurs qui s'obstinaient à élever des maisonnettes à côté de l'église du port dans l'emplacement réservé au pendant de l'immeuble Astraudo.

C'est du moins ce qui résulte d'une approche, à vrai dire non exhaustive, des archives judiciaires de la ville de Nice. Il faudrait un dépouillement systématique des jugements rendus entre 1850 et 1860 par le tribunal provincial et la cour d'appel dans ce domaine pour l'affirmer de façon certaine, toutefois les données relevées indiquent que la tendance était bien à la décreue.

Désormais les plans régulateurs faisaient partie du paysage au propre et au figuré et rares étaient ceux qui songeaient de passer outre. Sans doute, des récalcitrants subsistaient mais seraient vite emportés par la vitalité du changement et des intérêts en jeu, d'autant plus qu'à présent les atteintes au droit de propriété ne semblaient pas alarmer les prétoires. S'en rendirent compte les frères Caissotti di Roubion qui, un beau matin, sur leurs terres du Ray découvrirent, avec surprise et mécontentement, des ouvriers en train d'éradiquer oliviers et arbres fruitiers pour faire place à une nouvelle route.

Ainsi, pendant que la suppression du port franc achevait une époque, l'élargissement de la cité, entamé au début des années 1830 et poursuivi sans relâche par la suite, en ouvrait une autre, garantissant aux propriétaires fonciers, grands et petits, de sources de revenu bien plus appréciables que les recettes produites par les franchises douanières de jadis. Un élargissement voulu et dirigé par le « Consiglio d'Ornato » et sanctionné, le cas échéant, par les juridictions spéciale et ordinaires.

Par conséquent, toute étude sur l'évolution urbaine de Nice ne saurait privilégier les requêtes des particuliers et les délibérations du « Consiglio » et reléguer aux oubliettes les dossiers du contentieux. Au contraire, une analyse approfondie de l'ensemble des documents devrait amener à connaître le côté lumière du « Consiglio d'Ornato » aussi bien que sa face cachée, c'est-à-dire ses inévitables accrocs ou compromis avec la réalité, au fond à redessiner un tableau aux contours plus nuancés et historiquement plus complet.

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS

Etienne Dalmasso

Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Bernard Lacroix

Marie-Louise Carlin

Loïc Rognant

Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71